

M. Jospin en difficulté

■ La popularité du premier ministre en forte baisse dans les sondages

■ Les intentions de vote restent favorables à Jacques Chirac

■ Insécurité, chômage, conjoncture économique et dossier corse pèsent sur le bilan de Lionel Jospin

Lire page 8

► www.lemonde.fr/presidentielle2002

Tavernier contre la double peine

■ A LEUR SORTIE de prison, des milliers d'étrangers sont expulsés vers leur pays d'origine alors qu'ils ont souvent toutes leurs attaches familiales, parfois femme et enfants, en France. Contre ces « doubles peines », une quinzaine d'associations de défense des droits de l'homme se mobilisent pour exiger la fin des « bannissements ». Au même moment, sort sur les écrans le film de Bertrand Tavernier « Histoires de vies brisées », qui retrace l'histoire de victimes de la double peine ayant observé une grève de la faim à Lyon. Dans un entretien au Monde, le cinéaste compare la campagne actuelle au mouvement des sans-papiers.

Lire pages 10 et 33

Nouveau sursis pour Bull



GUY DE PANAFIEU

L'ETAT a accordé, lundi 19 novembre, une avance remboursable de 100 millions d'euros à cette entreprise informatique. En quelques mois, Bull s'est délestée d'activités essentielles et de 8 000 salariés. L'entreprise a annoncé le départ de son PDG, Guy de Panafieu.

Lire page 22

Afrique CFA 1 000 F CFA Algérie, 35 DA, Allemagne, 3 DM (1,53 €); Antilles-Guyane, 10 F (1,52 €); Autriche, 25 ATS (1,82 €); Belgique, 49 FB (1,21 €); Canada, 2,50 \$ CAN; Danemark, 15 KRØ; Espagne, 250 PTA (1,50 €); Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 500 DR (1,47 €); Irlande, 1,40 £ (1,78 €); Italie, 3000 L (1,55 €); Luxembourg, 46 FL (1,14 €); Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3,30 FL (1,50 €); Portugal cont., 300 ESC (1,50 €); Réunion, 10 F (1,52 €); Suède, 16 KR\$; Suisse, 2,40 FS; Tunisie, 1,5 DT; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1121 - 7,90 F - 1,20 €



Le nouveau désordre afghan

● Seigneurs de la guerre et factions rivales plongent certaines régions de l'Afghanistan dans l'insécurité et le chaos ● Notre reportage dans la région de Jalalabad où quatre autres journalistes ont été tués ● Britanniques et Français se heurtent à l'Alliance du Nord pour déployer leurs soldats

SOMMAIRE

● La guerre contre Al-Qaida : Quatre journalistes ont été tués, selon leur chauffeur, lundi 19 novembre, sur la route reliant Jalalabad à Kaboul. Le désordre règne dans cette région livrée aux querelles entre seigneurs de la guerre. Des poches de résistance parsèment le pays. Le reportage de notre envoyé spécial à Jalalabad, Patrice Claude. Les talibans tiennent encore Kunduz, dans le nord-est de l'Afghanistan, et leur fief de Kandahar. « L'état se resserre » sur Oussama Ben Laden traqué par des commandos américains, estime George W. Bush. Mais, selon lui, la capture peut prendre « un mois ou un an ». L'engagement des forces britanniques sur la base aérienne de Bagram, et françaises, toujours attendues à Mazar-e-Charif, continue de se heurter à l'hostilité de l'Alliance du Nord. Les nouveaux maîtres du pays acceptent mal ces intrusions étrangères. p. 2 et 3



● Le conflit et ses répercussions : L'Europe lie son soutien financier à la mise en place d'un régime « légitime et multiethnique ». Les Quinze veulent combler les lacunes de la défense européenne. Six pays européens travaillent en commun sur un nouveau système d'armes. Nouvelle révolte de musulmans dans le sud des Philippines. Selon les prévisions de l'OCDE, le chômage continuera d'augmenter en 2002, la demande intérieure chutera et la croissance faiblira. p. 4 et 5

● Au Proche-Orient : Colin Powell annonce l'envoi d'un émissaire américain, affirme son attachement au rapport Mitchell et l'engagement américain pour le retour à la paix dans cette région. L'Irak n'est jamais sorti de la ligne de mire des Etats-Unis. p. 6 et 7

● Horizons : Notre éditorial, « Les journalistes et la guerre ». p. 20

► www.lemonde.fr/dossier-special



AFP

ENQUÊTE

L'arme secrète

Les Etats-Unis disposent d'une arme nucléaire tactique légère, puissante, bourrée de plutonium. Capable de pénétrer de 6 mètres dans le sol avant d'exploser, elle peut détruire des bunkers. La B61-11, larguée par le bombardier B2, a été expérimentée en 1998 en Alaska (photo). Seuls quelques parlementaires américains isolés ont pensé à l'utiliser en Afghanistan. p. 17

Quand Martin Bouygues conseille à Jean-Marie Messier de « consulter un psychiatre »...

ENTRE Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi Universal, et Martin Bouygues, le PDG du groupe du même nom, le courant n'est jamais bien passé. Tout les oppose : leur caractère, leur formation, leurs goûts... Dans les affaires, ils ne cessent de se heurter frontalement. TF1 et Canal Plus se considèrent comme les pires ennemis, le bouquet de chaînes CanalSatellite a comme concurrent direct TPS, Cegetel (SFR) lutte contre Bouygues Telecom, sans parler de quelques à-côtés comme la bataille pour le contrôle du groupe cinématographique Pathé. Le ton est encore monté d'un cran ces dernières semaines à la suite de la décision du gouvernement de remettre à plat la procédure d'attribution des licences de troisième génération de téléphone mobile (UMTS).

L'affaire s'est nouée à la parution d'un article du *Nouvel observateur* du 27 octobre qui racontait par le menu les coulisses de la modification de la procédure. L'hebdomadaire soulignait le « lobbying efficace » de Bouygues dans ce changement. Fort d'avoir résisté à la folie Internet, d'avoir dénoncé un peu avant

les autres le piège des « mortelles enchères », avant de renoncer à postuler une licence, le groupe de BTP et de communication ne s'est pas privé de jouer les experts auprès du ministère des finances et de poser ses conditions. A France Télécom, la méthode de calcul des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires des abonnés a même été surnommée « l'amendement Bouygues ».

Dans la foulée, le journal assurait que « le cirque Messier », notamment le refus de Vivendi Universal de payer le premier versement de la licence UMTS, avait failli faire tout capoter.

A la lecture de l'article, le sang de Jean-Marie Messier ne fit qu'un tour. Le PDG de Vivendi Universal faxa, sur-le-champ, selon nos informations, une longue lettre manuscrite de protestation à Martin Bouygues. Dans celle-ci, il s'indignait du rôle que prétendait avoir joué Bouygues dans cette affaire. Attribuer à Martin Bouygues le mérite du changement du prix de l'UMTS s'apparentait à une « réécriture stalinienne de l'histoire ». Aux yeux de Jean-Marie Messier, tout le succès lui

revient. C'est lui, Jean-Marie Messier, explique-t-il dans la lettre, qui a dénoncé le premier le processus d'enchères choisi par le gouvernement, lui qui a souligné les changements sur le marché rendant impossible le développement de l'UMTS dans ces conditions. C'est lui encore qui a enrayer toute la mécanique en refusant de payer la première tranche de la licence. Lui, enfin, qui a permis de reconstruire un nouveau système, plus équilibré, de redevances grâce à ses discussions notamment avec le ministre des finances. Interrogés, ni Vivendi Universal ni Bouygues n'ont souhaité répondre à nos questions, Bouygues ajoutant qu'il n'avait pas l'habitude de faire de commentaires sur sa correspondance privée.

Mais, d'après nos informations, la réponse de Martin Bouygues à cette longue missive fut assez brève : « Votre lettre me confirme dans mon opinion. Vous devriez consulter un psychiatre. » Les échanges épistolaires entre les deux hommes en sont restés là.

Martine Orange



ARCHÉOLOGIE

Où Jésus a-t-il été baptisé ?

Les derniers travaux d'archéologues en Jordanie révèlent qu'aux premiers siècles de notre ère, Wadi el-Kharrar, sur la rive orientale du Jourdain, était un important lieu de pèlerinage (photo). S'agit-il du lieu exact du baptême de Jésus par Jean ? Depuis le VIII^e siècle, les pèlerins commémorent l'événement à Qasr el-Yahoud, sur l'autre rive du Jourdain, côté israélien. p. 29

L'Amérique face au « pays des insoumis »

AINSI DONC les Américains négociaient en secret, il y a quelques mois encore, avec les talibans. Abondamment cité dans *Le Monde* du 13 novembre, le livre de Jean-Charles Brisard et Guillaume Dasquié n'est pas le seul à l'affirmer. Un article du *Washington Post*, paru quelques

jours plus tôt et qui n'a fait l'objet d'aucun démenti, précisait qu'au moins vingt rencontres avaient eu lieu au cours des trois dernières années pour discuter des conditions dans lesquelles Ben Laden pourrait être livré. On ne saurait bien entendu exclure l'hypothèse que les prétendus

« étudiants en théologie » - traduction littérale du mot taliban - aient essentiellement cherché à mener leurs interlocuteurs en bateau. Mais le fait que la Maison Blanche, aussi bien sous Clinton que sous son successeur, ait rejeté d'emblée toute idée de les aider à sauver la face et insisté

pour que le chef d'Al-Qaida soit jugé par les Américains tend à prouver qu'on pourrait bien un peu trop ignorer, sur les bords du Potomac, l'importance, surtout en Orient, de la notion de face.

Que cette négociation se soit poursuivie si longtemps avec un tel objet suggère, de toute façon, qu'il n'existe pas entre les talibans et Ben Laden de rapport de subordination. Il est le beau-père de leur émir, le mollah Omar, il est leur hôte, il n'est pas leur patron, il n'est pas non plus à leurs ordres. Un récent article des *Izvestia* de Moscou, repris par *Courrier international*, affirme d'ailleurs catégoriquement que la direction des opérations n'appartient ni aux uns ni à l'autre, aux yeux de l'auteur simple « scélérat d'opérette », mais à un gouvernement islamiste composé de cinq Pakistanais, de cinq Arabes, de cinq Afghans, d'un Cachemiri, d'un musulman chinois, d'un musulman indien, d'un Tchétchène, d'un Tadjik et d'un Ouzbek. C'est lui qui déciderait des actions à mener contre les Etats-Unis et leurs protégés musulmans : qu'il s'agisse des bombes de New York ou de l'assassinat de Massoud et d'Abdul Haq.

André Fontaine

Lire la suite page 20

Robert Solé

Dictionnaire amoureux de l'Égypte

PLON

L'Égypte de A à Z, avec passion.



CINÉMA

Le labyrinthe de David Lynch

Avec *Mulholland Drive*, le cinéaste américain plonge le spectateur dans un monde sensuel et angoissant. Son voyage dans la psyché féminine offre une suite d'une rigueur parfaite à *Lost Highway*. Les autres sorties de la semaine. p. 32 à 35

► www.lemonde.fr/cinema

France	8	Aujourd'hui	28
Société	10	Météorologie	31
Régions	14	Jeux	31
Carnet	16	Culture	32
Horizons	17	Guide culturel	35
Entreprises	22	Kiosque	36
Communication	24	Abonnements	36
Tableau de bord	25	Radio-Télévision	37

GUERRE Une semaine après la chute du régime taliban à Kaboul, l'Afghanistan vit à nouveau à l'heure des « seigneurs de la guerre », qui se partagent le pays en fiefdoms

aux alliances changeantes. La communauté internationale butte sur l'opposition de l'Alliance du Nord au déploiement de forces chargées d'assurer la sécurité des secours à la

population et de stabiliser la situation. ● QUATRE JOURNALISTES – une Italienne, un Espagnol, un Australien et un Afghan – ont été assassinés, lundi 19 novembre, dans une

embuscade tendue par des inconnus sur la route entre Jalalabad et Kaboul. ● AU PROCHE-ORIENT, les Etats-Unis promettent, par la voix du secrétaire d'Etat, Colin Powell, de

« rester engagés » dans la recherche d'un règlement, signifiant en principe la fin du désintérêt marqué au début de la présidence Bush. (Lire aussi notre éditorial page 20)

L'Afghanistan replonge dans le règne confus des « seigneurs de la guerre »

Quatre journalistes ont été tués dans une embuscade entre Jalalabad et Kaboul. Les commandants locaux se partagent les zones libérées et organisent des ententes mouvantes. Une conférence interafghane pourrait se tenir en fin de semaine à Berlin afin d'ébaucher un régime intérimaire

LES DIVERS éléments de l'Alliance du Nord – les mouvements anti-talibans qui ont repris le contrôle d'une large partie de l'Afghanistan – apparaissent, en début de semaine, comme des interlocuteurs rétifs à la fois pour l'ONU, qui cherche à dégager les grandes lignes d'un accord politique, et pour les Britanniques et les Français, qui cherchent à installer un minimum de présence militaire dans le pays afin, dans un premier temps, de sécuriser l'arrivée d'une aide humanitaire.

● **Chaos.** Dans certaines des zones reprises aux talibans, outre que subsistent des poches de résistance, les anciens chefs de guerre ou de clans renouent avec leurs rivalités et l'insécurité règne, comme le rapporte notre envoyé spécial à Jalalabad Patrice Claude.

● **Quatre journalistes assassinés.** Les corps de quatre journalistes (Maria Grazia Cutuli, journa-

liste du *Corriere della Sera*, le cameraman Harry Burton et le photographe Azizullah Haidari travaillant pour l'agence Reuters, ainsi que Julio Fuentes du quotidien espagnol *El Mundo*) ont été retrouvés mardi et identifiés par leurs confrères. Ils avaient été portés disparus lundi, après être tombés dans une embuscade alors qu'ils circulaient sur la route de Jalalabad à Kaboul.

● **Mises en garde à l'Alliance du Nord.** Réunis lundi à Bruxelles, les ministres des affaires étrangères des quinze pays de l'Union européenne ont adressé un avertissement à l'Alliance du Nord, l'invitant « à faire preuve de retenue dans les régions qu'elle contrôle et à tout mettre en œuvre pour favoriser un accord avec les forces politiques associées au processus des Nations unies, en vue de la mise en place rapide d'une administration jouissant d'un soutien interne autant qu'international ». L'UE en fait la

condition à son aide à la reconstruction du pays (lire page 4).

● **Vers une conférence interafghane.** L'envoyé spécial de l'ONU à Kaboul, Francesco Vendrell, qui cherche à obtenir des factious afghanes qu'elles se réunis-

sent rapidement dans un pays neutre, a discuté, lundi, d'un plan de règlement de la crise avec Burhanuddin Rabbani, l'ancien président chassé de Kaboul en 1996 par les talibans et revenu dans la capitale. L'ONU souhaite que l'Alliance

accepte de discuter avec les représentants des Pachtounes, l'ethnie majoritaire en Afghanistan, et d'envisager un partage du pouvoir, ce qui lundi ne semblait pas encore acquis. Selon des informations données mardi par la radio d'Etat irakienne, un accord serait toutefois intervenu pour que la conférence interafghane se tienne à Berlin samedi. La conférence interafghane « portera sur un plan en six points sur l'avenir politique de l'Afghanistan », a indiqué la radio. Ce plan prévoit « la tenue de la conférence » de Berlin, la « création d'un Conseil provisoire des partis et groupes », « la convocation de la Loya Jirga [assemblée traditionnelle] et la désignation de ses membres », « un projet de Constitution », « l'établissement d'un gouvernement de transition d'une durée de deux à trois ans » et l'« organisation d'élections générales », a-t-elle ajouté.

● **Français et Britanniques bloqués.** Les projets de stationnement de forces françaises à Mazar-e-Charif et britanniques à Bagram doivent, pour l'instant, être revus à la baisse, faute d'accord avec les autorités locales. Les Britanniques se heurtent au refus du général Mohammad Fahim, « ministre de la défense » de l'Alliance du Nord, et à l'ex-président Burhanuddin Rabbani, qui a rejeté lundi « la présence des forces étrangères en Afghanistan ». Les Français doivent négocier notamment avec l'Ouzbek Rachid Dostom et le Tadjik Mohammed Atta, qui semblent se disputer le contrôle de Mazar-e-Charif.

Le passage de l'aide humanitaire pour le nord de l'Afghanistan est, d'autre part, toujours bloqué en raison du refus des autorités d'Ouzbékistan de rouvrir la frontière avec l'Afghanistan, pour « des raisons de sécurité ».

Exécutions sommaires de prisonniers talibans

Au moins la moitié des trente combattants talibans retrouvés morts, dimanche 18 novembre, par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur le champ de bataille de Qala-i-Gulai, au nord de Kaboul, ont été tués de balles tirées dans la tête, selon des sources officielles citées (sans plus de précision) dans le *New York Times* de mardi 20 novembre. Il s'agissait de combattants venus de divers pays musulmans pour lutter aux côtés des talibans et qui se trouvaient près de la base aérienne de Bagram. Quatre des corps portaient nettement les marques d'une exécution, l'un des combattants ayant par exemple été tué d'une balle entre les deux yeux. Pierre-André Junod, un représentant de la Croix-Rouge à Kaboul, a déclaré qu'environ 70 corps avaient été retrouvés dans les régions de Kaboul et de Bagram. Des soupçons d'exécutions avaient déjà été rapportés dans la ville de Mazar-e-Charif, située plus au nord, où quelque trois cents corps avaient été découverts, du côté taliban.

Le temps des palabres et des retournements de veste laisse un chaos familial se réinstaller

JALALABAD
de notre envoyé spécial
« Halteff! Eteignez vos phares, sortez lentement. » Lundi 19 novembre, 23 heures, à l'entrée de Jalalabad, capitale provin-

REPORTAGE

Les Afghans craignent le retour de la guerre civile, des pillages et du racket

cial de Nangarhar. Les moudjahidins qui gardent le pont de la rivière Kunar, à l'orée de la cité, sont extrêmement nerveux. Rares sont les véhicules qui circulent la nuit. Tous ne sont pas amicaux. Enroulés dans leur châle de laine, frigidifiés, une dizaine de combattants sortent des casemates, braquent leurs armes. Amis ou ennemis? Aujourd'hui, en Afghanistan, personne ne fait confiance à personne. L'ère post-talibane n'a pas encore vraiment commencé mais l'ordre nouveau qui s'installe dans le désordre et les querelles entre seigneurs de guerre ressemble déjà furieusement à celui qui prévalait il y a six ans, avant l'arrivée des talibans au pouvoir. Hors Kaboul, des poches de résistance plus ou moins sérieuses parsèment le pays, des détonations d'armes lourdes retentissent régulièrement dans les montagnes et les vallées.

Dans les jardins de l'hôtel Spingar, investis par les journalistes, la tension est à son

comble. Ce lundi matin, quatre journalistes partis de Jalalabad sur la route de Kaboul ont été tués sur la route de Kaboul. « Abatus par un groupe d'inconnus » affirme le chauffeur, laissé en vie parce qu'Afghan, et musulman. Les bombardements américains se poursuivent sporadiquement ici et là. Au nord, à Kunduz, où un régiment de talibans résiste furieusement. A l'est, à Landi Khana, près du poste frontière pakistanais de Torkham, une trentaine de civils ont été tués dans un bombardement officiellement destiné à écraser une concentration de talibans. Quelles que soient leurs opinions politiques, les Afghans sont à la fois craintifs et pleins de colère. Les « kafirs », les infidèles essentiellement journalistes qui parcourent le pays sont devenus des cibles de choix.

« Sous aucun prétexte, les membres de la presse étrangère ne doivent sortir sans escorte » avertissait, lundi soir, Haji Kadir, le tout nouveau gouverneur de la province, frère aîné du célèbre commandant Abdoul Haq, lui-même exécuté par les talibans fin octobre. Au passage, l'homme en turban enfonce une porte ouverte : « Nous sommes encore en guerre ». La question est de savoir contre qui. Jeudi dernier, le vieux Younès Khalis a négocié sans tirer un coup de fusil la reddition de la garnison talibane locale. Plusieurs centaines d'hommes ont pu partir librement, avec leurs armes. Que sont-ils devenus? Mystère. Certains sont rentrés dans leurs villages de montagnes, d'autres sont partis se réfugier au Pakistan, d'autres encore ont rejoint sans sour-

ciller les nouveaux maîtres du pays. C'est le temps des palabres et des retournements de veste. « Ces derniers jours, ironise Abdoullah, tenancier d'hôtel à Asadabad, c'est fou le nombre de types qui ont échangé le turban noir des talibans contre la roualeh », le grand béret aux bords retournés des moudjahidines, façon Masoud. Après tout, Younès Khalis, dont le parti Hezb-e-Islami apparaît aujourd'hui comme le plus fort dans le Nangarhar, n'a jamais été un opposant forcené des « barbus ». Hormis l'accueil aux « terroristes non afghans », comme Oussama Ben Laden et ses « Arabes », le programme islamique du vieux moudjahidin n'est guère éloigné des fatwas du mollah Omar, le chef assiégré des talibans, un ancien allié.

Changement de décor mais scénario presque identique un peu plus au nord, à Asadabad. La capitale de la province du Kunar dispose désormais d'un nouveau gouverneur. Analphabète et fondamentaliste jusqu'au bout de sa longue barbe grise, le commandant Jehandad Khan – trois mille hommes en armes à sa disposition – vient tout juste de s'autoproclamer suzerain du lieu. Les vingt-quatre autres commandants qui tiennent des bouts de ville n'ont pas été associés à la décision. On verra plus tard comment régler tout cela. Associé, récent, à l'Alliance du Nord, le sexagénaire gouverneur a nommé ses lieutenants les plus fidèles à tous les postes clés. Leur programme? « La Charia », la loi islamique, rien que la loi islamique et toute la loi islamique. Prières obligatoires

cinq fois par jour pour tout le monde, pas d'école pour les filles, lynchage des femmes soupçonnées d'adultère, ablation des mains pour les voleurs. Plus tard, il faudra voir comment synchroniser ce programme avec les professions de foi plus « progressistes » proclamées à Kaboul par les « politiques » de l'Alliance.

COMME AVANT LES TALIBANS

« Je n'ai rien contre l'Islam des talibans » nous disait le massif bonhomme, engoncé dans une vareuse militaire. « Simplement, je n'accepte pas qu'ils aient vendu notre pays aux étrangers, arabes et pakistanais. » Dans la ville aux allures de far west, version Asie centrale, des camionnettes chargées de jeunes pistoleros aux cheveux longs, doigts nerveux sur les gâchettes, vont et viennent du matin au soir dans de grands nuages de poussière. Au bazar, dans les rues défoncées de la ville, les commerçants observent toute cette animation d'un œil inquiet. Asadabad ne célèbre pas sa « libération », la peur se lit dans les yeux des passants. Du savetier à l'épicier en passant par les marchands de légumes affalés sur des paillasses dans leurs échoppes de bois, tout le monde ou presque se déclare « triste » que les talibans soient partis.

On craint le retour de la guerre civile, des pillages et du racket. « Depuis quatre jours que la ville est tombée aux mains des moudjahidines » confie Abdoullah, professeur d'éducation islamique dans un lycée du cru, « les pates – les barrages militaires qui rançonnaient les passants au temps

des « gouvernements » pré-talibans entre 1992 et 1996 – ont déjà réapparu ». Cartouchiere en bandoulière et poignard sur la hanche, Jan Sher, le jeune fils du nouveau seigneur de la province affirme que c'est faux. Que son père « cherche simplement à remettre un peu d'ordre » et que l'impôt prélevé sur les marchands de bois – la seule richesse de la région – est plutôt moins élevé que celui qui était exigé par le précédent pouvoir. « Il faut bien que nous payions nos moudjahidines » s'excusera le nouveau gouverneur.

Comme Herat, Asmar et d'autres places fortes de l'ordre ancien, Asadabad et Jalalabad sont tombées comme des fruits mûrs entre les mains des moudjahidines. Sans coups de feu, sans résistance. Tout à la fois menacés et cajolés par les nouveaux « patrons » du pays, les « barbus » se sont comme évaporés. C'est maintenant que les choses sérieuses commencent. A Amar dans le nord du Kunar, c'est le drapeau noir-rouge-vert de l'ancien roi Zaher Shah qui flotte dans la ville. A Asadabad, personne n'a encore ôté des rues, fortins et échoppes le drapeau blanc des talibans. A Jalalabad, c'est l'emblème noir-blanc-vert de l'Alliance du Nord qui claqua dans la poussière. Autant de symboles du chaos qui s'installe? Dans le désordre grandissant qui domine le pays profond (85 % des Afghans vivent dans les zones rurales et tribales), l'argent et les armes restaient au cœur du pouvoir des « seigneurs de guerre ».

Patrice Claude

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

www.ism-mba.edu
Accredited Programs*

ISM

*Programmes accrédités aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-40 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.

Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive
MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, ou 18 séminaires mensuels à Paris

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à Paris. 320 heures et thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION

■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : Paris, New York, Tokyo

◆

On Line programs : ieMBA - MBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
http://www.ism-mba.edu

ISM

LES CADAVRES de quatre journalistes de la presse occidentale ont été retrouvés et identifiés par certains de leurs collègues, mardi matin 20 novembre en Afghanistan, selon l'agence Associated Press. La veille, dans la matinée, ils avaient été arrêtés par des hommes armés sur la route de montagne menant du Pakistan à Kaboul, via Jalalabad. Les quatre envoyés spéciaux – deux journalistes travaillant pour l'agence Reuters, le cameraman australien Harry Burton et le photographe afghan Azizullah Haidari ; le reporter espagnol Julio Fuentes du quotidien *El Mundo* et sa consœur italienne Maira Cutuli du *Corriere della Sera* – n'avaient plus donné signe de

vie à leurs rédactions après l'interception de leurs véhicules. Plusieurs témoignages, encore contradictoires, faisaient déjà peser lundi les plus grandes craintes sur le sort des quatre envoyés spéciaux.

Deux des huit véhicules composant leur convoi ont été bloqués par un groupe d'hommes en armes à Pouli-es-the-Kam, à environ 90 kilomètres à l'est de Kaboul, dans la province de Nangarhar, selon des journalistes présents dans ce transport de presse et qui ont réussi à s'échapper. Des confrères grecs ont livré leur témoignage à l'AFP : « Un groupe de jeunes hommes est venu en courant vers nous, criant que trois journalistes et leur chauffeur afghan avaient



HARRY BURTON



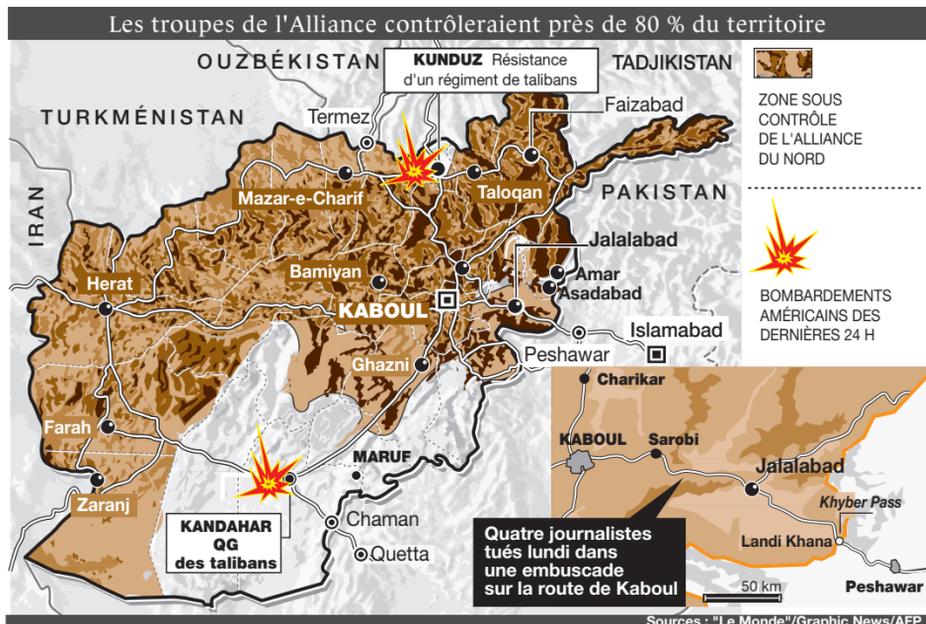
MARIA CUTULI

été tués », a déclaré Nikos Vafiadis, de la chaîne Antenna. A leur tour, les journalistes grecs ont ensuite été malmenés par des inconnus : « Nous avons été tirés hors de notre voiture et j'ai cru que nous allions être les suivants. Mais notre chauffeur nous a sauvé la vie en leur disant que nous étions musulmans », a ajouté le reporter de la télévision grecque.

Le chauffeur de la voiture des reporters de Reuters, Ashiquallah, a déclaré à Associated Press qu'ils avaient été attaqués par six hommes armés, portant des robes, des barbes et des turbans. Ces derniers ont fait sortir les journalistes du véhicule et ont voulu les forcer à grimper dans la montagne. Devant leur refus, les six hommes, qui se sont présentés comme des « talibans », selon Ashiquallah, ont tiré sur les journalistes. Quelques minu-

tes avant le drame, un correspondant d'AP était passé au même endroit et avait vu six hommes armés, portant des robes sombres et des turbans, dans les parages. Au même point de passage, les occupants afghans d'un bus ont dit avoir vu quatre corps – trois étrangers et un Afghan – reposant sur le bord de la route. « Ils avaient été tués peu auparavant et apparemment détrossés, parce que les poches à fermeture éclair de leurs vêtements étaient retournées et vides », a dit l'un des occupants du bus à l'AFP.

De son côté, le nouveau gouverneur de la province, Haji Abul Kadir, nommé la semaine dernière après le départ des talibans de Jalalabad, a penché pour un crime relevant du banditisme, selon ses déclarations recueillies lundi soir par notre envoyé spécial, Patrice Claude.



Les obstacles au déploiement des forces françaises et britanniques se multiplient

L'ENGAGEMENT de forces britanniques et françaises en Afghanistan, après la déroute des talibans, se heurte à des obstacles tant à Bagram, pour les premières, qu'à Mazar-e-Charif pour les secondes. Tandis que les commandos spéciaux américains continuent leur traque du réseau Al-Qaïda et de son chef, Oussama Ben Laden, sans subir les mêmes difficultés. A l'origine de ces contretemps dans le déploiement des unités, l'attitude de l'Alliance du Nord qui considère, toutes factions confondues, qu'elle n'a pas été sollicitée pour donner son feu vert préalable au stationnement des forces britanniques à Bagram. Quant au déploiement de soldats français à Mazar-e-Charif, c'est avec l'Ouzbékistan qu'il y a un malentendu.

A Bagram, sur la base aérienne au nord de Kaboul, une centaine de commandos des Royal Marines britanniques sont censés préparer l'arrivée de 4 000 à 6 000 hommes qui ont été mis en alerte en Grande-Bretagne – sous quarante-huit heures – au milieu de la semaine dernière. Leur déploiement est, pour l'instant, bloqué par le Front uni : selon le « ministre de la défense » de l'Alliance du Nord, le général Mohammed Fahim, successeur du commandant Massoud, il n'est pas question que les Britanniques manœuvrent sans consulter les nouveaux chefs de Kaboul.

« Le fait d'avoir fixé sous quarante-huit heures la mobilisation de plusieurs milliers de nos soldats, a expliqué, lundi 19 novembre, un porte-parole du premier ministre à Londres, n'est pas une décision de les déployer. Nous étudions un certain nombre de possibilités pour un futur déploiement d'une façon sûre et raisonnable pour la protection de nos soldats. »

Il semble, en réalité, que, du côté de l'Alliance du Nord, qui ne tient pas à ce qu'on lui vole « sa

victoire », comme du côté de Washington, qui ne soutient pas le projet « onusien » d'une force de sécurité internationale, il y ait un malentendu sur la mission des forces britanniques et sur la rapidité avec laquelle le gouvernement de Tony Blair a envisagé de les expédier en Afghanistan. On a, en effet, parlé de « mission à la hussarde » dans les milieux militaires. Certes, l'Alliance du Nord n'est pas une coalition homogène. Mais le sentiment qui prévaut à Kaboul est que l'initiative britannique pourrait être les prémices de l'installation, en Afghanistan, d'une force de sécurité internationale dont l'ONU a jeté les bases. Or ni les chefs anti-talibans, pour des raisons de fierté nationale, ni les Etats-Unis, monopolisés par la traque d'Oussama Ben Laden, ne souhaitent en entendre parler. De nouvelles discussions ont lieu entre Britanniques et Afghans à ce sujet et il se pourrait que Londres soit d'ores et déjà contraint de réviser ses ambitions en la matière.

A Mazar-e-Charif, la situation des Français est plus complexe. Ainsi l'arrivée du premier contingent en Ouzbékistan, qui devrait retrouver les 2 000 hommes de la division américaine de montagne sur la base de Karchi-Khanabad, a dû être ralentie à l'escale intermédiaire d'Inçirlik (Turquie). Les discussions avec le gouvernement de Tachkent s'étant révélées plus délicates que prévu. Quelque soixante soldats français sont, depuis lundi 19 novembre, en détachement précurseur à la base aérienne concédée par les Ouzbeks aux Etats-Unis. Moins de vingt d'entre eux devraient rester à Karchi-Khanabad pour créer un état-major tactique. Les quarante autres seront hélicoptérés par les Américains à Mazar-e-Charif pour y évaluer la situation et commencer à remettre la piste en état avec le génie de l'US Army. Ils y attendront le

débarquement éventuel de deux cents autres soldats français en alerte sur la base de transit de Miramas (Bouches-du-Rhône) ainsi que le renfort de soldats jordaniens, voués à y installer un hôpital.

Officiellement, ces contingents américains, français et jordaniens se préparent à protéger des convois et des dépôts de ravitaillement formés par des organismes internationaux et des ONG de l'aide humanitaire. Mais l'Ouzbékistan se méfie et, pour le moment, ne se presse pas pour ouvrir les frontières aux associations concernées et aux médias. Ses dirigeants disent craindre un afflux de réfugiés afghans ou de populations déplacées qu'ils auraient ensuite du mal à contrô-

L'Alliance du Nord ne veut pas se faire voler « sa victoire » ; quant à l'Ouzbékistan, il craint le mélange des genres entre humanitaire et militaire

ler. Ils avancent la nécessité d'avoir des interlocuteurs afghans crédibles. Or, dans la région de Mazar-e-Charif, où sévissent encore règlements de comptes et pillages, les forces anti-talibanes relèvent de plusieurs factions – celles du général Rachid Dostom et de l'Alliance du Nord – qui ne font pas bon ménage.

A cela s'ajoute le fait que la France, aux yeux des Ouzbeks, émis un message flou et ambigu. Au départ, il s'est bien agi d'un contingent de trois pays destiné à protéger l'assistance humanitaire, à remettre à niveau certaines installations stratégiques, nécessaires à la survie des populations, et à la « sécurisation » de la zone de Mazar-e-Charif. Mais l'annonce par la France, il y a quelques jours, d'un futur déploiement de six Mirage 2000 D d'attaque au sol et deux ravitailleurs basés au nord de l'Afghanistan, c'est-à-dire en Ouzbékistan le cas échéant, a brouillé la perception qu'en avait Tachkent.

En effet, ces appareils, appelés à œuvrer aux côtés de la force aérienne américaine en Afghanistan, peuvent aussi contribuer au démantèlement du réseau terroriste Al-Qaïda et de ses caches – ce qui est programmé – et assurer l'appui au sol du contingent français dans le prolongement de son action humanitaire. Dans ce cas, leur stationnement à Karchi-Khanabad peut être interprété comme une collaboration indirecte de Tachkent à l'aviation française, à l'occasion de représailles à d'éventuelles contre-attaques talibanes.

De fait, l'arrivée des Mirage 2000 D n'est pas pour demain. Le lieu de leur stationnement n'est pas déterminé, pas davantage les autorisations de survol. Dans deux semaines, on y verra plus clair, dit-on, comme si la France spéculait sur la fin du ramadan pour se préparer à leur emploi.

Jacques Isnard

Dans Asadabad « libérée », les moudjahidins cherchent un difficile terrain d'entente

La période post-talibans ressemble déjà à un patchwork de fiefs rivaux

ASADABAD (Afghanistan)
de notre envoyé spécial

Une semaine après sa chute, le 14 novembre, et le départ des talibans, Jalalabad vit à l'heure de la « diplomatie » à l'afghane, cocktail détonant de menaces et de cajoleries tribales. C'est le temps des *jirgas*, des salamalecs et des changements de camps. La ville est moins sûre que jamais. Dans les rues et les impasses sales, défoncées, du bazar de la cité, la peur se lit dans les yeux des passants.

Du matin au soir, depuis cinq jours, des camionnettes bourrées d'hommes en armes zigzaguent en klaxonnant dans de grands nuages de poussière. Les hommes en armes, kalachnikovs à l'épaule, lance-grenades au poing, poignard ou pistolet à la ceinture et cartouchières en bandoulière comme au bon vieux temps des révolutions sud-américaines, foncent on ne sait où, on ne sait pourquoi, dans toutes les directions. Tous les citoyens mâles d'Asadabad arborent de la quincaillerie. Les talibans sont partis, la ville a repris un air de Far West. Elle ne célèbre pas sa libération, elle retient son souffle.

Vingt-cinq groupes de moudjahidines, vingt-cinq « commandants » descendus des montagnes au service de huit partis politiques différents, souvent divergents, la contrôlent, la quadrillent, la rançonnent déjà. On promet la paix. « Nous avons appris des erreurs du passé », nous affirme le commandant Najimouddine qui a fait allégeance à l'Alliance du Nord, il y a déjà longtemps. Promis juré, « les moudjahidines ne se livreront plus bataille. Nous sommes tous d'accords pour le rétablissement d'une république authentiquement islamique, c'est-à-dire qui respecterait l'équilibre ethnique, ouvrirait des écoles de filles et remettrait les femmes qui le voudront au travail ». Belle profession de foi !

Quelques heures plus tôt, après

avoir « libéré » la petite ville rurale d'Asmar – dix mille habitants – sans tirer un coup de fusil, le commandant Zahrin Khan l'avait déjà faite sienne. Ayant conquis le district avec les quelques centaines d'hommes de sa seule tribu et après trois jours de négociations indirectes avec son cousin félon, Miralam Khan, ex-patron des talibans d'Asmar, le sage « *malik* » des Mishwanis apparaissait plus à même de tenir ses promesses. Debout sous un gros pin, face à une cinquantaine d'anciens et de notables convoqués là par les guerriers, Zahrin Khan a écouté les doléances, rassuré les inquiets, menacés les éventuels récalcitrants à l'ordre nouveau. « Vous me demandez l'amnistie pour les talibans qui tenaient la ville. D'accord, sauf pour les arabes soudanais qui sont encore – je le sais – avec mon lâche cousin, je garantis que nul ne sera puni. Il n'y aura pas de vengeance. Je promets aussi qu'il n'y aura plus de « *pateks* », [ces barrages de moudjahidines qui constellaient le pays et rançonnaient les gens avant l'arrivée des « *barbus* »]. »

PAR CONSENSUS, SINON RIEN

La période intérimaire, selon Malik Zahrin – et beaucoup d'autres – se gèrera par consensus, sinon rien. L'Afghanistan post-talibans n'a pas encore vraiment commencé, mais sa physionomie ressemble déjà furieusement au patchwork de fiefs rivaux qui était la sienne pendant la guerre civile, avant les talibans. Presque tous les partis de la « grande époque », des modérés au plus extrémistes, des modernistes aux plus obscurantistes, ont réapparu. Mais, comme si les gens n'étaient pas trop sûrs de la suite des événements, personne n'a encore osé ôter les emblèmes immaculés du régime finissant.

Peut-on voir celui qui prétend diriger la ville ? « Vous voulez rencontrer le chef de la *shoura* que nous avons

installée ici ? », demande Jhandan Khan. Pas de problème. Vous le verrez ce soir. Nous nous sommes mis d'accord sur le nom de Haji Mohammed Rouzi. »

C'est un des plus prospères débiteurs de bois qui s'enrichissent du commerce clandestin dont Asadabad est l'un des plus gros marchés de la région. Billes de pins, d'eucalyptus et de peupliers voguent sur les flots de la rivière Kounar en direction du Pakistan. L'ordre taliban fut plutôt favorable à Haji Rouzi. On raconte même que c'est à lui que les talibans ont remis les clés de la ville en partant.

19 heures, le même jour, dans la salle du « grand hôtel » d'Asadabad, affalés sur des chaises ou assis en tailleur autour d'une nappe de toile cirée posée par terre, une cinquantaine de moudjahidines dînent, kalachnikovs accrochés au portemanteau ou posés sur les genoux. Le commandant Azanoulah, trente-sept ans, donne la réponse : « Haji Rouzi ? Non. Je ne suis pas d'accord pour que ce type préside notre *shoura*. IL n'a rien fait contre les talibans ces six dernières années. Il s'est enrichi. » En clair, plus question de le voir. « Demain lundi », explique Saïd Ahmed Safi, envoyé spécial du « président Rabbani », chef politique de l'Alliance du Nord, « les 25 commandants qui sont ici tiendront conseil et choisiront un autre directeur pour la *shoura*. »

A Asmar, c'est le *malik* Zahrin seul qui a choisi l'un de ses proches pour administrateur temporaire. A Asadabad, il va falloir discuter ferme. En attendant, la cité continue de vivre dans l'angoisse d'un accident, d'une brouille, d'une tête chaude qui pourrait, en appuyant sur une gâchette, déclencher la catastrophe. On n'en est pas là. L'ennemi commun qui solidifie l'unité n'a pas encore complètement disparu.

Patrice Claude

morts en Afghanistan



JULIO FUENTES



AZIZULLAH HAIDARI

Frère aîné du célèbre commandant Abdoul Haq, lui-même exécuté par les talibans fin octobre, le gouverneur a affirmé que les journalistes assassinés avaient été enlevés par « des bandits de grand chemin sans affiliation politique particulière. » Puis il a lancé un appel à la prudence : « Sous aucun prétexte, les membres de la presse étrangère ne doivent sortir sans escorte ». Sur la base « de contacts avec la cellule de crise sur place », le ministre italien des affaires étrangères, Renato Ruggiero, avait rapidement considéré, que les quatre corps découverts près des lieux de l'attaque correspondaient à ceux des journalistes.

Dimanche, sur la même route de montagne, des journalistes français de Radio France et l'un de leurs collègues suisses du *Temps* avaient été dévalisés par quatre

jeunes bandits armés de kalachnikov. Dans cette province de Nangarhar conquise la semaine précédente par des forces tribales opposées aux talibans, il est possible que des miliciens fidèles au mollah Omar et des membres d'Al-Qaïda contrôlent encore certains secteurs. Dimanche 11 novembre, deux journalistes français et un allemand avaient été tués dans le nord-est de l'Afghanistan, lors d'une embuscade tendue par des talibans à des soldats de l'Alliance du Nord.

Une semaine plus tard, Reporters sans frontières a recommandé aux journalistes travaillant en Afghanistan « de solliciter des escortes armées auprès des commandants moudjahidins ou des autorités locales quand ils quittent les villes sous contrôle des forces anti-taliban. » – (AFP, AP, Reuters.)

“La montre de Danglars, chef-d'œuvre de Breguet, qu'il avait remontée avec soin la veille (...), sonna cinq heures et demie du matin.”

Alexandre Dumas, "Le comte de Monte-Cristo", 1845

Breguet. La passion laisse des traces.

Montre "Complication" en or jaune 18 carats. Mouvement automatique avec indicateur du jour, de la date, des phases et de l'âge de la lune. Tour d'heures excentré. Cadran en or argenté, guichet à la main. Etranche.

Boutique et Musée Breguet, 20, Place Vendôme, 75001 Paris, tél. 01 47 03 86 09
Boutique Breguet, 26, La Croisette, 06400 Cannes, tél. 04 93 38 10 22

L'UE conditionne son aide aux dirigeants de l'Alliance du Nord

Réunis le 19 novembre, les ministres des affaires étrangères des Quinze ont appelé les nouveaux dirigeants de Kaboul à adopter « un comportement responsable », et lié leur soutien financier à la mise en place d'un régime « légitime et multiethnique »

BRUXELLES

de notre bureau européen
L'attitude des différentes factions afghanes en matière de respect des droits de l'homme, les exactions enregistrées depuis la débâcle du régime taliban, le fait aussi que l'Alliance du Nord ait refusé qu'une force multinationale assure la sécurité en Afghanistan : ces éléments incitent aujourd'hui les Quinze à faire preuve de prudence s'agissant de leur engagement politique et financier envers les futurs dirigeants de Kaboul.

Les ministres européens des affaires étrangères, réunis lundi 19 novembre, ont adopté des conclusions qui constituent comme un avertissement à l'Alliance du Nord. Celle-ci est invitée « à faire preuve de retenue dans les régions qu'elle contrôle et à tout mettre en œuvre pour favoriser un accord avec les forces politiques associées au processus des Nations unies, en vue de la mise en place rapide

d'une administration jouissant d'un soutien interne autant qu'international. Un comportement responsable, dans ce domaine, des dirigeants afghans constituera [dans

« Il s'agit de construire l'Afghanistan de demain, pas celui d'hier. Nous voulons redonner un avenir au peuple afghan »
Hubert Védrine

une version provisoire du communiqué, c'est le terme « conditionné » qui était employé] un facteur déterminant de l'aide que l'Union

européenne est disposée à apporter à la reconstruction du pays », ajoutent les Quinze.

Louis Michel, ministre belge des affaires étrangères, dont le pays assume la présidence de l'Union européenne, n'a pas voulu détailler ce que serait un « comportement irresponsable » du nouveau pouvoir afghan, se bornant à indiquer que le fait d'écarter certains groupes ethniques de la prochaine coalition relèverait d'une telle attitude. Il est clair cependant que les Quinze s'inquiètent de la rapidité avec laquelle l'ancien président Burhanuddin Rabbani et les chefs de l'Alliance du Nord ont repris possession des ministères à Kaboul, ce qui laisse mal augurer d'un partage du pouvoir.

Les Quinze n'ont aucune intention de limiter l'aide humanitaire – il est même prévu que celle-ci sera « massive et sans conditions », selon Hubert Védrine –, dont l'acheminement dépend cepen-

dant de la bonne volonté des pays limitrophes, en particulier l'Ouzbékistan. Mais ils estiment que l'aide à la reconstruction du pays est tout autre chose. Il ne s'agit pas, a souligné le ministre français, d'aider l'Afghanistan « de façon aveugle, pour n'importe quoi ».

Ainsi, pas question d'apporter une aide financière qui favoriserait « l'éclatement du pays en fiefs » ethniques. « Il s'agit de construire l'Afghanistan de demain, pas celui d'hier. Nous voulons redonner un avenir au peuple afghan », a insisté M. Védrine.

Au-delà du vœu de voir s'instal-

ler à Kaboul un régime « légitime, largement représentatif et multiethnique », les Européens soulignent que celui-ci doit s'engager à « instaurer » le respect des droits de l'homme. Tout en souhaitant que les Nations unies et les institutions financières internationales conçoivent un plan de reconstruction « économique, sociale et institutionnelle » de l'Afghanistan, les Quinze soulignent que ce plan devra aussi « promouvoir le rôle de la femme dans la société afghane, sur un pied d'égalité ».

Afin de coordonner leur action en Afghanistan et aussi d'avoir à terme un représentant à Kaboul, les ministres des affaires étrangères ont décidé de nommer un délégué spécial pour l'Afghanistan. Le titulaire de ce poste n'est pas nommé, mais l'Allemagne présente la candidature de Klaus Klaiber, qui est un ancien secrétaire général adjoint de l'OTAN.

Laurent Zecchini

Dîner de ramadan pour George Bush

Le président américain, George W. Bush, a partagé, lundi soir 19 novembre, un dîner de ramadan à la Maison Blanche avec une cinquantaine d'ambassadeurs de pays musulmans, en justifiant la poursuite des opérations militaires en Afghanistan durant ce mois de jeûne. « J'apprécie votre soutien pour nos objectifs dans la campagne contre le terrorisme. Ce soir, cette campagne se poursuit en Afghanistan, afin que le peuple afghan puisse trouver bientôt la paix », a-t-il déclaré. « Les terroristes, eux, sont sans foi, et le Mal n'a pas de jour sacré ».

C'est la première fois qu'un président américain organise un dîner de ramadan. Les ambassadeurs représentaient des pays d'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie centrale et orientale. L'Autorité palestinienne était également présente. Mais les représentants de la Libye, du Soudan, de l'Irak et de l'Iran, avec lesquels les Etats-Unis ont rompu leurs relations, étaient absents.

A Bruxelles, les Quinze adoptent un plan d'action pour combler les lacunes opérationnelles de la défense européenne

BRUXELLES

de notre bureau européen

La guerre en Afghanistan aide les Européens à accélérer la mise en place de leur politique de défense, d'autant que l'OTAN a été de facto marginalisée à l'occasion de ces événements. Mais, outre que la volonté politique des Quinze ne s'accompagne pas toujours d'une priorité budgétaire, les lacunes restent importantes pour atteindre ce fameux « objectif global » de la défense européenne, c'est-à-dire la constitution d'une force de réaction rapide de 60 000 hommes déployée dans un délai inférieur à soixante jours et pour au moins un an.

Les ministres européens de la défense, réunis lundi 19 novembre à Bruxelles pour une conférence dite « d'amélioration des capacités », ont pris acte des efforts réalisés collectivement, tout en définissant un plan d'action destiné à remédier de manière coordonnée aux nombreuses lacunes restant à combler avant que la force européenne devienne véritablement opérationnelle. Lors du conseil européen de Laeken, en décembre, les Quinze vont adopter une déclaration d'« opérationnalité » de la défense européenne, mais ils savent que ce terme, dû à la précipitation des diplomates lors du sommet de Nice, est trompeur.

C'est en 2003 – au mieux –, que l'Union devrait être capable de conduire l'ensemble des tâches de prévention des conflits et de gestion des crises (les « missions de Petersberg »)

ou, plus exactement, une partie d'entre elles, au cas par cas. D'ici là, il faudra que les Etats membres (si la croissance économique le permet) se montrent plus volontaristes sur le plan financier et qu'ils coopèrent davantage et mieux sur le plan militaire (par exemple en matière de renseignement).

PROJET ETAP

A Bruxelles, fait nouveau et important, les ministres de la défense de six pays (Allemagne, France, Espagne, Italie, Royaume-Uni et Suède) se sont engagés à créer un « programme européen d'acquisition de technologie », dit projet ETAP (lire ci-dessous), c'est-à-dire un avion de combat, piloté ou non piloté, ou un missile de croisière à long rayon d'action (Calcm), concurrents du Joint Strike Fighter (JSF) ou du Tomahawk américains. Il s'agit d'un projet à long terme, pour 2020. Le fait que Londres, très impliqué déjà dans le JSF (via son industriel British Aerospace) et le Tomahawk, signe l'accord démontre une nouvelle réflexion outre-Manche.

Parallèlement, le programme d'un avion de transport militaire Airbus A-400 M, auquel sont censés collaborer huit pays européens, bat de l'aile depuis que l'Italie et l'Allemagne envisagent de se retirer de tout ou partie de l'accord. Du coup, la signature du contrat commercial a été repoussée (Le Monde du 17 novembre). Le haut représentant pour la politique extérieure

de sécurité commune (PESC), Javier Solana, s'est voulu rassurant. Il a expliqué que, même si le projet de l'A-400 M capote, cela ne remettrait pas en cause le principe de l'« autonomie » de la défense européenne, qui peut rechercher d'autres solutions industrielles pour la « projection » de la force de réaction rapide. Il n'empêche : le retard pris par ce projet n'est pas de bon augure pour les Quinze.

Les insuffisances propres à cette force de « projection » restent nombreuses, dans les « domaines de la protection des forces déployées, de la capacité d'engagement et de la logistique » ainsi que de la flexibilité des forces. Enfin, « les possibilités de renseignement, d'acquisition d'objectifs, de surveillance et de reconnaissance restent limitées ».

Les Quinze ont, en outre, pris acte des résultats obtenus pour des forces européennes de police, destinées à compléter la force militaire. Il avait été prévu de disposer en 2003 d'une force de 5 000 policiers pour intervenir dans la gestion de crises, civiles et militaires, afin d'assurer la sécurité ou d'assister les forces locales. Un élément de déploiement rapide de 1 000 policiers devra être disponible sous trente jours. Ce double objectif a été atteint. Les contributions des Etats sont actuellement de 4 929 policiers, dont 1 413 pour un déploiement rapide.

Laurent Zecchini

Gerhard Schröder fait la leçon aux Verts allemands

NUREMBERG

de notre envoyé spécial

Leurs corps sont assurément à Nuremberg, dans cette ville du sud de l'Allemagne où, depuis le 19 novembre, et jusqu'au 22 novembre, les délégués du Parti social-démocrate (SPD) tiennent congrès. Mais lundi, l'esprit des militants vagabondait volontiers du côté de Rostock, dans le nord du pays, où, en fin de semaine, les Verts tiendront à leur tour leurs assises que d'aucuns prédisent revendicatives à l'égard de leurs alliés socialistes. Auraient-ils oublié le rendez-vous que Gerhard Schröder se serait chargé de leur rappeler.

Lundi, le chancelier avait à peine entamé son discours d'ouverture qu'il évoquait déjà le dossier qui fâche : l'avenir de la coalition socialo-écologiste, tiraillée entre partisans et adversaires d'une participation militaire allemande à la guerre en Afghanistan.

En liant intervention militaire et vote de confiance, Gerhard Schröder avait réussi, vendredi, à rassembler in extremis une majorité hésitante et divisée. L'épreuve a été particulièrement désagréable pour le chef du gouvernement qui n'a réussi la manœuvre qu'avec deux voix de majorité et qui, visiblement, n'est pas disposé à oublier.

Depuis ce vendredi, les dirigeants sociaux-démocrates n'ont pas relâché leur pression, multipliant les petites phrases pour avertir leurs alliés Verts que les votes de leur prochain congrès devraient être conformes à celui émis par leurs députés. Faute de quoi, ont-ils prévenu, ce serait la fin de la coalition socialo-écologiste.

C'est un couplet identique qu'a répété Gerhard Schröder à Nuremberg, dispensant ses mises en garde tout au long d'un discours émaillé de phrases parfois sévères à l'endroit de ses partenaires. « Je mentirais si j'affirmais n'avoir rien à objecter sur ce qui se dit chez les Verts, a-t-il notamment déclaré. Une fois pour toutes, ces derniers devront se coller à la réalité s'ils veulent améliorer les choses. La nostalgie et le reflux ne sont pas appropriés pour gouverner l'Allemagne ». Le message manquait-il de clarté ? « Il ne peut y avoir aucun

doute, a alors précisé l'orateur : les moyens militaires et policiers sont nécessaires lorsque l'on combat le terrorisme international, même si les seuls moyens militaires ne sont pas suffisants pour gagner. »

Les Verts rejettent ces remontrances. Leur présidente, Claudia Roth, qui, toute la fin de semaine, a fait le tour des régions pour prendre le pouls de la base avant le congrès, a sèchement averti que son parti ne goûterait guère qu'on lui fasse la leçon. « Nous n'avons pas besoin de conseils paternalistes », a-t-elle déclaré, protestant contre les « grossières pressions » dont les Verts étaient l'objet.

LE MEILLEUR CHOIX

Cette détérioration des relations entre les deux partis n'indique cependant pas que Gerhard Schröder est prêt à changer de partenaire pour bâtir une majorité alternative. A plusieurs reprises au cours de ses quatre-vingt-dix minutes de discours, le chancelier a souligné que le choix des Verts comme alliés était le meilleur pour « conduire le changement ».

Agressif avec les communistes « chauds partisans » de l'intervention militaire soviétique lors de la première guerre d'Afghanistan, féroce avec les libéraux du FDP qui « alignent leur politique sur le cours de la Bourse », sarcastique avec la CDU dirigée par deux candidats potentiels à la chancellerie dont l'un, Edmund Stoiber, « ne sait pas s'il veut y aller » et l'autre, Angela Merkel, « ne sait pas si elle a le droit d'y aller », M. Schröder, pêle-mêle et longuement, a détaillé ce qui, selon lui, constitue les succès de son gouvernement, y associant à plusieurs reprises les écologistes avec lesquels il souhaite continuer à gouverner.

Les quelques délégués qui, au sein du SPD, doutent de la nécessité d'envoyer des soldats allemands en Afghanistan, ne se sont guère fait entendre, si ce n'est, peut-être, par leur bulletin de vote qui n'a pas appuyé la réélection de Gerhard Schröder à la présidence du SPD. Sans surprise, ce dernier a obtenu 88,61% des suffrages, soit 2,3 points de plus que lors de sa précédente élection en 1999.

Georges Marion

Six pays du Vieux Continent étudient de nouveaux systèmes d'armes aériennes

D'ICI À L'ÉTÉ 2002, six pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède) devront identifier les types d'armements – donc les technologies adaptées à ces systèmes d'armes – qu'il conviendra de développer en commun jusqu'à l'horizon 2020. Pour l'essentiel, il s'agit de créer un partenariat qui lie les gouvernements et les industriels concernés en vue de développer les capacités de l'Europe en matière de systèmes aériens de combat.

A l'origine, il y a un accord de 1997, entre la Grande-Bretagne et la France, qui visait à envisager la succession de leurs avions de combat respectifs, l'Eurofighter (sous maîtrise d'œuvre de British Aerospace) et le Rafale (sous celle de Dassault). D'autres pays se sont joints, depuis, à la réflexion : l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, parce qu'ils sont associés à l'Eurofighter, et la Suède, parce qu'elle songe à remplacer son Gripen actuel. Du

même coup, les six pays ont étendu le champ de leurs investigations. Aujourd'hui, ils en sont à vouloir consolider les bases d'une industrie aéronautique et électronique de défense en Europe.

Le programme ETAP (European Technology Acquisition Programme) ne choisit pas, pour l'instant, le système de combat aérien futur (Scafe) qui devra être retenu. Les études commandées pour l'été 2002 sont très diversifiées, et l'éventail des solutions très ouvert. Ce pourrait être un nouvel avion piloté, dessiné à partir de versions plus élaborées de l'Eurofighter, du Rafale ou du Gripen.

Ce pourrait être aussi un engin non piloté (drone), lancé du sol ou tiré d'un avion, et voué à la simple reconnaissance (un UAV, ou Uninhabited Air Vehicle) ou à l'attaque (un UCAV, ou Uninhabited Combat Air Vehicle) grâce à des missiles embarqués, comme c'est déjà le cas en Afghanistan, où les Etats-

Unis ont tiré des Predator ou des Gnat armés de missiles antichars Hellfire. Enfin, ce pourrait être un missile de croisière à long rayon d'action (Calcm), sur le modèle du Tomahawk américain, qui transporte une charge explosive classique.

BUDGETS EN BAISSÉ

En principe, les industriels concernés par l'accord de Bruxelles se sont engagés à développer en commun un démonstrateur, habité ou non. A charge, le jour venu, pour l'Agence européenne de l'armement (Occar) de gérer, en tout ou partie, le programme qui sera définitivement choisi.

L'intérêt de cet accord est que les six gouvernements ont accepté de prévoir les financements étatiques et industriels nécessaires, de lancer la recherche technologique adaptée en amont des programmes et d'examiner les regroupements ou les coopérations qui se

révéleraient utiles en matière d'industrie de défense. Ce n'est pas le moindre des paris faits à cette réunion de Bruxelles, étant donné la tendance à la baisse des budgets militaires en Europe. A une exception près, cependant.

Des six pays signataires, la Grande-Bretagne est, en effet, celui qui a le plus renforcé son effort de défense, notamment dans le domaine des crédits de recherche, d'étude et de développement, c'est-à-dire le poste budgétaire qui est le plus affecté par le programme ETAP.

De surcroît, le Royaume-Uni n'a pas mis tous ses œufs dans le même panier. Il a conclu ce partenariat européen mais collabore, dans le même temps, avec les Etats-Unis pour leur nouvel avion de combat Joint Strike Fighter (JSF) et l'achat d'une quarantaine de nouveaux Tomahawk.

Jacques Isnard

Le temps du doute

Buts de guerre équivoques, paix incertaine : des intellectuels confrontent leurs visions

dossier spécial de 8 pages

mercredi 21 novembre

Le Monde
daté 22

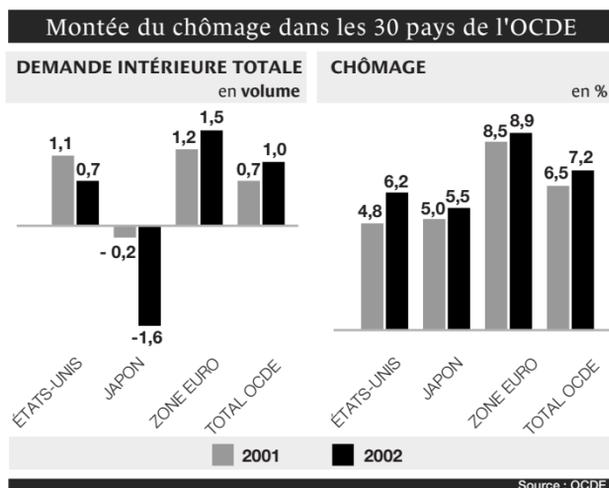
Croissance en panne et chômage en hausse, selon l'OCDE

Dans leurs prévisions semestrielles, les experts soulignent « le sentiment d'insécurité qui sévit depuis septembre » et annoncent pour 2002 ce qui ressemble fort à une crise généralisée dans les trente pays membres

IL Y A quelques jours, le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Horst Köhler, admettait que faire des prévisions par les temps qui courent était un peu comme « lire dans le marc de café ». Dans ses *Perspectives économiques biannuelles* datées de novembre 2001 et présentées mardi 20 novembre, l'OCDE s'y essaie malgré tout à son tour. A quelques dixièmes près, l'organisme aboutit aux mêmes conclusions que le FMI, pourtant qualifiées de « pessimistes » par bon nombre de gouvernements.

Plus sérieuse et plus longue que prévue, aggravée par les attentats du 11 septembre, la crise prendra en 2002, selon l'OCDE, des allures de crise généralisée. En 2002, la croissance américaine se maintiendra au-dessous de 1 % (0,7 % après 1,1 % en 2001) ; le Japon passera de -0,7 % cette année à -1 % ; la zone euro de 1,6 % à 1,4 %. La croissance française ne devrait pas dépasser 2 % en 2001 et ralentir à 1,6 % en 2002. En Allemagne, elle passe au-dessous de 1 % (0,7 %) en 2001 et remonte légèrement à 1 % en 2002. Au total, la croissance des 30 pays de l'OCDE ne dépassera pas 1 % ni cette année ni l'année prochaine.

« Le ralentissement économique



La crise, plus longue et plus grave que prévu, pèse sur la croissance. En 2002 l'activité économique de l'OCDE ne dépassera pas 1 %. Les Etats-Unis passent sous la barre des 1 % (0,7 %). La croissance de la zone euro atteindra 1,4 %.

qui a débuté aux Etats-Unis en 2000 et a gagné d'autres pays s'est transformé en un recul mondial de l'activité économique auquel peu de pays ou de régions ont échappé », notent les experts du château de la Muette. Ils attribuent cette « quasi-interruption » de la croissance vers le milieu 2001 à l'ample mouvement de cor-

rection dans le secteur des hautes technologies et à l'impact différé de la hausse du prix du pétrole.

Si la confiance des ménages et des entreprises se raffermirait, l'activité pourrait nettement rebondir « durant la deuxième moitié » de 2002. Mais, selon les chiffres de l'OCDE, la demande intérieure est

plutôt flageolante. Or, pour « qu'une reprise intervienne, il est crucial que le sentiment d'insécurité qui sévit depuis septembre se dissipe. Sous l'effet d'une plus grande aversion aux risques, les ménages et les entreprises se montrent plus prudents et diffèrent leurs décisions de dépenses », estiment les économistes.

RÉFORMES NÉCESSAIRES

L'augmentation du chômage dans l'ensemble de la zone « devrait encore s'accroître une bonne partie de 2002 ». Aucun pays n'y échappe. Après un taux de 4,8 % en 2000, le chômage s'aggrave cette année et l'année prochaine aux Etats-Unis (respectivement 4,8 % et 6,2 %). Au Japon, qui connaît sa troisième année de récession, il gonfle pour les mêmes périodes à 5 % puis 5,5 %. Dans la zone euro, il passe de 8,5 % en 2001 à 8,9 %. En franchissant le seuil des 10 %, l'Italie sort de la moyenne, tout comme la France, dont le taux de chômage devrait atteindre 9,4 % en 2002.

Le retour à une croissance durable serait facilité par des réformes sur le marché du travail, estime l'OCDE, qui souligne « qu'il reste encore beaucoup à faire, en particulier dans les pays à fort chômage pour atténuer les rigidités, favoriser

l'offre de travail, faire reculer le chômage structurel et améliorer l'esprit d'entreprise ». La durée, les conditions d'attribution et l'application des indemnités de chômage et d'invalidité, mais aussi les cadres de protection de l'emploi doivent être réexaminés dans certains pays (notamment l'Allemagne, la France et l'Italie), estime l'OCDE.

Les programmes de retraites anticipées jouent encore « un rôle excessif », juge l'OCDE, et des « mesures s'imposent » pour supprimer les entraves au travail touchant les membres les plus âgés de la population active. En France, est-il noté, l'application prochaine aux petites entreprises de la réduction du temps de travail légal sera difficile à mettre en œuvre, surtout dans une conjoncture plus morose. Elle « pèsera » aussi sur le budget, de même que l'extension des 35 heures aux travailleurs du secteur public.

L'OCDE prévoit une dégradation des soldes budgétaires dans l'ensemble des pays, en raison de la contraction de l'activité mais aussi, dans un certain nombre de cas, à des mesures discrétionnaires de relance. La reprise pourrait intervenir en 2003.

Babette Stern

Le sud des Philippines est le théâtre d'une nouvelle révolte de musulmans

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Une nouvelle révolte de musulmans sur l'île de Jolo, dans l'extrême sud des Philippines, qui a fait déjà plus de cinquante morts, s'annonce comme un casse-tête supplémentaire pour Manille, dont l'armée lutte déjà, sur l'île voisine de Basilan, contre Abu Sayyaf, un groupe d'islamistes et de preneurs d'otages. Mardi 20 novembre, un bilan officiel faisait état de cinquante-neuf morts, dont quatre soldats et sept civils, lors de l'attaque, survenue la veille, de plusieurs avant-postes militaires et d'un QG de brigade. L'armée a contre-attaqué et repoussé les rebelles vers des collines avec l'appui de la chasse aérienne et d'hélicoptères armés.

L'homme qui a lancé ce défi aux autorités s'appelle Nur Misuari. A la fin des années 1960, il avait créé le Front moro de libération nationale (FMLN). Après un quart de siècle d'une guérilla entrecoupée d'accords sans lendemain et un bilan de 120 000 victimes, le FMLN avait fait la paix avec Manille

en 1996. Quatre provinces – sur les treize que compte le Sud philippin –, rejointes récemment par une cinquième, forment une Région autonome du Mindanao musulman (ARMM) dont Nur Misuari est le gouverneur. Des dissidents du FMLN, qui avaient créé en 1978 le Front moro islamique de libération (FMIL), s'étaient opposés à l'accord de 1996. Le FMIL a toutefois signé, en août, un cessez-le-feu avec l'armée philippine et négocié depuis un accord avec Manille.

GESTE DÉSESÉRÉ

Ancien chef charismatique, dont la guérilla avait été entraînée et financée par le colonel Kadhafi, Nur Misuari, âgé aujourd'hui de soixante ans, se retrouve dans une impasse. Le développement de l'ARMM n'a pas eu lieu : Manille s'en est désintéressé, et Nur Misuari est devenu un membre éminent de la jet society philippine. Tandis que 7 500 combattants du FMLN étaient intégrés, en unités constituées, au sein de l'armée nationale, d'autres sont allés grossir les rangs du FMIL.

Plus de la moitié de la population de l'ARMM, dont Jolo fait partie, vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté.

Les manœuvres pour déloger Nur Misuari se sont affinées après l'accession à la présidence, au début de cette année, de Gloria Macapagal Arroyo. Nur Misuari a perdu la présidence du FMLN et dénonce l'élection d'un nouveau gouverneur de l'ARMM, fixée au 26 novembre. Le favori, en son absence, est le docteur Parouk Hussin, personnalité musulmane respectée et originaire, comme Nur Misuari, de Jolo. En charge de la diplomatie du FMLN, M. Hussin dispose d'appui au sein du FMIL et a participé à la négociation qui a abouti, en 2000, à la libération de touristes étrangers détenus par Abu Sayyaf à Jolo.

Ayant désormais tout perdu, Nur Misuari a donc choisi la rébellion. Il dément tout lien avec Abu Sayyaf, un groupe financé, au début des années 1990, par l'organisation Al-Qaïda d'Oussama Ben Laden. Plusieurs dirigeants d'Abu Sayyaf, qui détient encore

deux Américains et un Philippin à Basilan, sont originaires de Jolo. Sur ces deux îles à majorité musulmane et séparées par un mince bras de mer, les populations sont armées et les allégeances se font ou se défont au gré des circonstances. Comme à Mindanao, des organisations caritatives ont pu y recevoir des fonds d'Al-Qaïda.

Dans un geste jugé désespéré à Manille, Nur Misuari est parvenu à semer le trouble à Jolo en retournant contre l'armée des éléments intégrés du FMLN. Mais conserve-t-il assez de partisans pour en faire autant sur la grande île de Mindanao et, par exemple, perturber le scrutin du 26 novembre ? Le repérage d'une centaine de rebelles a déjà contraint les militaires à renforcer la sécurité dans la ville chrétienne de Zamboanga, port qui abrite le QG de l'armée pour le sud et qui dessert Basilan et Jolo. Un échec de Nur Misuari renforcerait la position du FMIL dans ses négociations avec Manille.

Jean-Claude Pomonti

La France considère avec réticence une relance de l'aide publique au développement

OFFICIELLEMENT, l'Europe se garde bien d'établir un lien entre, d'une part, les attentats du 11 septembre et la guerre antiterroriste, et, d'autre part, la lutte contre la pauvreté dans le monde. Cependant, selon des diplomates à Bruxelles, il y a bien un « effet Ben Laden ». L'Agence Europe rend ainsi compte de la réunion, le 8 novembre, des quinze ministres de la coopération : « Le long débat sur l'augmentation de l'aide publique au développement des Etats membres a largement retardé les travaux, mais ses conclusions ont été présentées comme l'avancée majeure de cette session. »

Le « long débat » a opposé des membres favorables à plus d'aide – les pays nordiques, la

Belgique, la Grande-Bretagne – à des Etats plus parcimonieux, dont la France, qui aime à se présenter comme le « meilleur avocat du tiers-monde ».

Pris de court par une offensive sur le front de 0,7 % du PNB que l'ONU veut depuis longtemps voir consacrer à l'aide publique au développement (APD), le ministre français, Charles Josselin, « est rentré dans sa coquille budgétaire », selon l'un de ses collègues européens. Et tant pis pour le budget de son ministère qui, de toute façon, ne gère que 12 % des fonds d'aide. Tant pis, aussi, pour le programme du Parti socialiste qui, tout juste « toilette » pour les élections de 2002, réaffirme « avec force » l'objectif de 0,7 %...

Avec l'Allemagne et l'Espagne,

la France a appuyé la tendance lourde des dix dernières années : l'épuisement de l'aide. Depuis 1992, l'APD des pays riches a chuté de 29 %. Depuis 1998, seuls la Grande-Bretagne et le Japon ont réamorcé la pompe.

VICTOIRE D'ÉTAPE

En France, le pourcentage est passé d'une crête historique, 0,64 % en 1994, à un bas abyssal, 0,34 % en 2000. Certes, la comparaison est faussée, le budget ayant entre-temps été expurgé de l'aide aux territoires d'outre-mer (TOM). Toutefois, depuis l'arrivée à Matignon de Lionel Jospin, l'APD française a diminué de 32 % en dollars constants.

Même la terreur de Ben Laden ne saurait inverser la tendance. Freinée par la France, « l'avan-

cée majeure » du 8 novembre se limite au mandat donné à la Commission européenne « d'engager un dialogue avec les Etats membres pour établir un calendrier d'augmentation de l'aide publique au développement ».

Ce calendrier, une fois adopté, deviendra « contraignant », souligne-t-on chez le commissaire européen au développement, Poul Nielson. La Suède, le Danemark, les Pays-Bas et le Luxembourg atteignent déjà le 0,7 %, l'Irlande veut y parvenir en 2007 et l'Autriche « s'en approche dans les années à venir ».

Quant aux autres, les mastodontes sauf la Grande-Bretagne, ils serrent les cordons de la bourse. En vue de la conférence de l'ONU sur le financement de l'aide, en mars 2002 au Mexique,

et du sommet mondial pour le développement durable, en septembre à Johannesburg, l'Europe se targue d'une victoire d'étape dans l'interminable course au 0,7 % : elle s'est astreinte à un calendrier plutôt qu'au décaissement de ses fonds.

Stephen Smith

La conférence « antiraciste » de Durban n'a toujours pas de déclaration finale

GENÈVE

de notre correspondant

La conférence des Nations unies contre le racisme de Durban (Afrique du Sud) n'a pas fini de faire des vagues. Plus de deux mois après sa clôture officielle, le 8 septembre, les textes définitifs ne sont toujours pas prêts.

Mieux encore, les documents de travail sur lesquels planchent les divers groupes qui tentent de les finaliser sont interdits de distribution par le Haut-commissariat aux droits de l'homme. « Du jamais vu dans les annales du système des Nations unies », commente un diplomate. La Haut-commissaire Mary Robinson devait présenter, le 31 octobre, le rapport final de la conférence pour aval à l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Faute d'accord sur les textes, le débat a été reporté... L'imbroglie n'est pas innocent.

La conférence de Durban s'était achevée dans la confusion, après une prolongation de 24 heures qui n'avait même pas permis de dégager un vrai consensus. Très contestés, les projets de Déclaration finale et de Programme d'action ont été finalement adoptés à la sauvette, au vif mécontentement de nombre de délégations. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs aussitôt fait valoir leurs réserves, sinon leurs désaccords, tandis que M^{me} Robinson n'a toujours pas reçu les commentaires requis de divers gouvernements.

MARCHANDAGES, NÉGOCIATIONS

Après la focalisation sur le Proche-Orient, ce qui pose problème aujourd'hui concerne « le passé ». La mésaventure porte sur l'esclavage et le colonialisme, et oppose principalement l'Union européenne et le groupe africain. La querel-

le s'est envenimée, d'aucuns soupçonnant le pays hôte, l'Afrique du Sud, de pousser à des modifications sans consultation avec ses partenaires.

Une bonne douzaine de paragraphes seraient sujets à contestation. Par ailleurs, il y a rivalité pour la rédaction finale des documents entre le secrétaire du Haut-commissariat aux droits de l'homme et l'Afrique du Sud, qui a assumé la présidence de la conférence de Durban.

Marchandages et négociations se déroulent, selon l'expression consacrée, « à haut niveau ». Il n'empêche : plusieurs diplomates reconnaissent, en aparté, que l'enlèvement menace et que personne ne sait vraiment comment sortir de l'impasse.

Les Etats-Unis, qui avaient claqué la porte à Durban, tirent facilement leur épingle du jeu, sous pré-

texte qu'ils n'ont pris aucun engagement. Cependant, si un accord devait se faire à l'arraché, Washington devrait se déterminer le jour où les documents définitifs seront soumis à l'Assemblée générale.

Afin de tenter de sortir du borbier, les ministres des affaires étrangères de Belgique, pour l'Union européenne, et d'Afrique du Sud étaient censés se rencontrer pour en discuter en marge des travaux de l'Assemblée générale de l'ONU.

S'ils ne parviennent pas à s'entendre, il appartiendra à Kofi Annan d'intervenir. C'est dire combien le secrétaire général des Nations unies est sollicité de partout pour essayer de finaliser les travaux d'une conférence tant contestée.

Jean-Claude Buhner

DÉPÊCHES

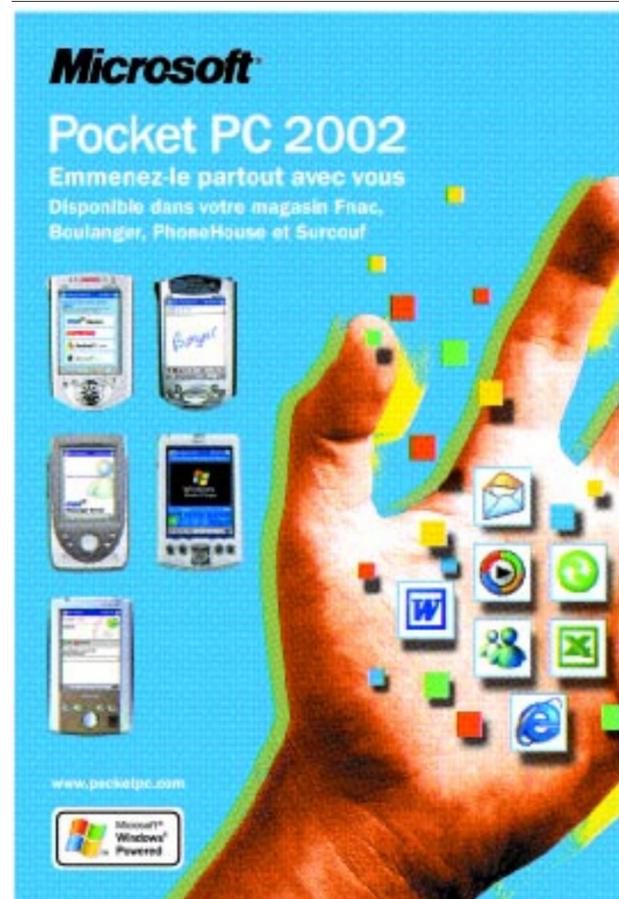
■ **GRANDE-BRETAGNE** : Cherie Blair, l'épouse du premier ministre britannique, a appelé, lundi 19 novembre à Downing Street, entourée de deux réfugiées afghanes, à une mobilisation pour aider les femmes d'Afghanistan à reconquérir leurs droits bafoués sous le régime des talibans. « Les femmes ici présentes le prouvent : les femmes afghanes sont encore capables de faire mentir leur image injuste », a déclaré M^{me} Blair en présentant Wahida, présidente d'une association afghane, et Alia, enseignante de mathématiques. Cherie Blair a souligné qu'elle avait souvent rencontré, depuis 1997, des femmes qui avaient souffert d'injustices à travers le monde. Mais « je ne peux me rappeler d'aucune oppression aussi horrible que celle imposée aux femmes par le régime des talibans », a-t-elle ajouté. – (AFP.)

■ **PAKISTAN** : les autorités de la région tribale du nord-ouest du Pakistan ont arrêté un important dirigeant islamiste pro-taliban à son retour d'Afghanistan, ont annoncé, lundi, des membres de sa famille. Ce chef intégriste avait conduit ce mois-ci plusieurs milliers de combattants pakistanais en Afghanistan, pour grossir les rangs des talibans. – (Reuters.)

■ **Ancien « parrain » des talibans afghans**, le Pakistan a annoncé, lundi 19 novembre, ne plus avoir de contacts avec leur régime, sans toutefois avoir rompu formellement les relations diplomatiques avec lui. Islamabad a également annoncé la fermeture, à Peshawar, du consulat du régime taliban. – (AFP.)

■ **AFGHANISTAN** : le chef des islamistes ouzbeks alliés aux talibans, Djoumaboi Khodjiev, a été tué, dans la région de Kunduz (nord de l'Afghanistan), a affirmé, lundi, le général afghan Abdul Rachid Dostom, l'un des chefs de l'Alliance du Nord, dans une interview à la BBC. Djoumaboi Khodjiev, dit « Namangani », du nom de sa région natale de Namangan, en Ouzbékistan, avait été l'un des leaders du mouvement clandestin, des islamistes radicaux wahabites, dans cette ancienne république soviétique. Selon certains combattants de l'Alliance du Nord, Namangani était devenu récemment l'un des principaux adjoints d'Oussama Ben Laden. – (AFP.)

■ **L'organisation humanitaire internationale Médecins sans frontières (MSF)** a condamné, lundi, l'utilisation par les forces spéciales américaines déployées en Afghanistan de ses locaux dans le nord-ouest du pays. Un responsable de MSF a déclaré à qu'environ 25 membres de ces forces avaient récemment passé deux nuits dans l'une de leurs bases situées dans la ville de Qala-i-Nau, au Nord d'Herat. Selon MSF, « cela représente tout ce que nous avons toujours combattu. Cela brouille les différences entre les opérations militaires et les efforts humanitaires ». – (Reuters.)



Les Etats-Unis « s'engagent » très prudemment au Proche-Orient

Dans un discours prononcé devant les étudiants et enseignants de l'université de Louisville, dans le Kentucky, le secrétaire d'Etat Colin Powell a estimé que la région « a toujours eu besoin d'un engagement américain pour que les choses progressent »

WASHINGTON
de notre envoyé spécial

Le discours du secrétaire d'Etat Colin Powell sur le Proche-Orient, lundi 19 novembre, devant les étudiants et enseignants de l'université de Louisville, dans le Kentucky, était très attendu, mais on craignait aussi qu'il déçoive certaines attentes. En un sens, ces craintes ont été confirmées. Colin Powell n'a annoncé aucune initiative nouvelle, hormis l'envoi dans la région d'ici à la fin de la semaine d'un de ses adjoints, Bill Burns, pour des « consultations », et la nomination d'un général des marines à la retraite, Anthony Zinni, comme

ministre américain a « la vision d'une région où deux Etats, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans des frontières sûres et reconnues ». Le président Bush l'avait déjà dit il y a dix jours devant l'Assemblée générale de l'ONU, et cela avait été considéré comme un geste en direction des Palestiniens, au moment même où il refusait de rencontrer Yasser Arafat. M. Powell a admis que cette « vision semble aujourd'hui très éloignée ». Et, très classiquement, il a expliqué que, pour arriver à la paix, il faut « pour commencer » que les Palestiniens « fassent un effort à 100 % pour mettre un terme à la violence et à la terreur », et cela « quelles que soient les sources de leur frustration et de leur colère ». « La terreur et la violence doivent cesser, et cesser tout de suite », a ajouté le secrétaire d'Etat sous les applaudissements.

Mais il a enchaîné sur des propos qui, à l'aune américaine, sont sévères pour Israël : il a dénoncé très fermement l'extension des colonies, qui « compromettent les chances d'une paix réelle », parlé des « humiliations » subies par les Palestiniens, de leur « besoin de sécurité », et ajouté, sous de nouveaux applaudissements de l'assistance, que « trop de Palestiniens innocents, y compris des enfants, ont été tués et blessés. Cela aussi doit cesser ».

Colin Powell s'est abstenu de parler des « assassins ciblés » de militants palestiniens, qui avaient été dénoncés avec vigueur par le département d'Etat, beaucoup plus mollement par la Maison-Blanche. Sans doute a-t-il tenu compte de la lettre qui lui avait été envoyée quelques jours plus tôt par 89 sénateurs, soit les neuf dixièmes du

Sénat : ils lui enjoignaient de ne pas mettre sur le même plan le « terrorisme totalement injustifié » des Palestiniens et la réponse israélienne, qui est « de l'autodéfense », pour reprendre les termes du sénateur républicain Arlen Specter. Adressée à un homme parfois soupçonné d'être trop compréhensif à l'égard des Palestiniens, la lettre a été rédigée, selon le *New York Times*, sous les auspices de l'Aipac, le principal lobby pro-israélien.

Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, a réaffirmé, lundi 19 novembre, son attachement aux rapports Mitchell et Tenet. Le premier, rédigé par la commission internationale que présidait l'ancien sénateur américain George Mitchell, et rendu public le 21 mai, contient un ensemble de recommandations qui constitue un plan de sortie de crise.

Le second, daté du 11 juin, et dont l'auteur est le directeur de la CIA, George Tenet, détaille des mesures pour un retour au calme. Le rapport Mitchell conseille au gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne (AP) de « mettre fin aux violences sans condition et immédiatement », de « reprendre immédiatement leur coopération en matière de sécurité » et d'« œuvrer ensemble pour établir une période d'accalmie significative ».

L'AP « devrait affirmer clairement, par des actions concrètes, que le terrorisme est inacceptable et qu'elle n'épargnera aucun effort pour empêcher les actions terroristes et punir leurs auteurs ». Parallèlement, le gouvernement israélien est invité à « geler toute activité de colonisation, y compris la croissance naturelle des colonies existantes ».

Toujours au chapitre des mesures permettant de restaurer la confiance, le rapport suggère que le gouvernement israélien veuille « à ce que son armée adopte et applique des procédures d'engagement non mortelles face à des manifestants désarmés » et que l'AP empêche « les tirs à partir des zones d'habitation palestiniennes sur les zones d'habitations israéliennes et des positions de l'armée israélienne ».

Le gouvernement israélien est incité à « lever le blocage des territoires et transférer à l'Autorité palestinienne les sommes provenant des taxes et [à] permettre aux Palestiniens qui travaillaient en Israël de retrouver leur emploi ».

Mais le rapport précise que l'arrêt des violences et l'adoption de ces mesures de confiance ne pourraient

AUCUN CALENDRIER

M. Powell s'est aussi abstenu de prendre position sur la fameuse question du délai de « sept jours sans aucune violence », suivi de « six semaines de retour au calme », présentée par Ariel Sharon comme condition sine qua non à une négociation. Les Etats-Unis désapprouvent cette condition – jugée absurde par les Européens – mais M. Powell ne l'a pas redit. Surtout,

le secrétaire d'Etat n'a mentionné aucun calendrier, aucun programme de négociations précis : il a simplement parlé de revenir à « l'esprit » de la conférence de Madrid, réunie il y a dix ans, au lendemain de la guerre du Golfe, et qui avait suscité « un espoir aujourd'hui estompé ». Il a aussi fait référence aux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, auxquelles l'administration américaine ne faisait pratiquement plus allusion. Mais si M. Powell a annoncé que les Etats-Unis allaient « pousser, inciter, présenter des idées », rien dans ses propos ne permet de supposer qu'ils ont décidé de passer à l'acte, d'exercer une pression suffisante pour faire vraiment avancer les choses. Ariel Sharon, attendu en décembre à Washington, n'a apparemment pas de grand souci à se faire.

A peine le secrétaire d'Etat avait-il terminé son discours que le prési-

dent Bush, à la Maison-Blanche, profitait de la présence des journalistes pour remettre les pendules à l'heure. « Il y a beaucoup de gens qui s'intéressent au Proche-Orient, mais je leur rappellerai qu'il faut aussi que les parties elles-mêmes œuvrent pour la paix, a-t-il dit. Il est important de rappeler à M. Arafat que, pour que les discussions de paix puissent débiter, il faut que le degré des violences soit substantiellement réduit. » Cela est clair, et révèle, au-delà de l'exercice obligé et sans doute sincère de M. Powell, le sentiment profond qui prévaut, aujourd'hui comme hier, à la Maison-Blanche : les Etats-Unis ne vont pas obliger à faire la paix des gens qui ne le veulent pas. Et c'est aux Palestiniens de faire l'effort essentiel.

Jan Krauze

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

L'UE maintiendra son action

Les Européens n'ont pas l'intention de se laisser impressionner par les propos désobligeants d'Ariel Sharon et poursuivront leurs efforts pour relancer le processus de paix israélo-palestinien. En dépit du camouflet infligé dimanche par le premier ministre israélien aux membres de la délégation européenne, les Quinze persistent et signent : tout en reconnaissant que l'UE aurait pu espérer « des avancées plus positives » de la part de M. Sharon, Louis Michel, le ministre belge des affaires étrangères, dont le pays préside l'Union, a souligné que celle-ci poursuivra son action avec « acharnement et ténacité » au Proche-Orient. Même détermination de la part d'Hubert Védrine : ce n'est pas parce qu'un des protagonistes « s'exprime de façon désagréable vis-à-vis d'un représentant de l'UE que nous allons disparaître », a insisté le ministre français. « On ne peut devenir un acteur [sur la scène internationale] et plaire à tout le monde. Cela montre, en quelque sorte, que l'Europe compte... » - (Corresp.)

conseiller spécial, appelé à passer une bonne partie de son temps sur place. L'objectif immédiat des Etats-Unis semble modeste : il est d'inciter les Israéliens et les Palestiniens à tenir leurs discussions sur les questions de sécurité à un niveau plus élevé, avec en particulier, côté israélien, un représentant habilité à « agir au nom du premier ministre, [Ariel] Sharon », a expli-

que les Etats-Unis souhaitent poursuivre leur coopération sur ce sujet avec « l'Egypte, la Jordanie, l'Union européenne, le secrétaire général des Nations unies, la Russie et beaucoup d'autres partenaires », mais cette énumération en vrac ne laisse pas vraiment supposer qu'ils attendent grand-chose de cette coopération.

Autre position de principe : l'ad-

Les rapports Mitchell et Tenet, ou comment rétablir le calme et la confiance

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, a réaffirmé, lundi 19 novembre, son attachement aux rapports Mitchell et Tenet. Le premier, rédigé par la commission internationale que présidait l'ancien sénateur américain George Mitchell, et rendu public le 21 mai, contient un ensemble de recommandations qui constitue un plan de sortie de crise.

Le second, daté du 11 juin, et dont l'auteur est le directeur de la CIA, George Tenet, détaille des mesures pour un retour au calme.

Le rapport Mitchell conseille au gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne (AP) de « mettre fin aux violences sans condition et immédiatement », de « reprendre immédiatement leur coopération en matière de sécurité » et d'« œuvrer ensemble pour établir une période d'accalmie significative ».

L'AP « devrait affirmer clairement, par des actions concrètes, que le terrorisme est inacceptable et qu'elle n'épargnera aucun effort pour empêcher les actions terroristes et punir leurs auteurs ». Parallèlement, le gouvernement israélien est invité à « geler toute activité de colonisation, y compris la croissance naturelle des colonies existantes ».

Toujours au chapitre des mesures permettant de restaurer la confiance, le rapport suggère que le gouvernement israélien veuille « à ce que son armée adopte et applique des procédures d'engagement non mortelles face à des manifestants désarmés » et que l'AP empêche « les tirs à partir des zones d'habitation palestiniennes sur les zones d'habitations israéliennes et des positions de l'armée israélienne ».

Le gouvernement israélien est incité à « lever le blocage des territoires et transférer à l'Autorité palestinienne les sommes provenant des taxes et [à] permettre aux Palestiniens qui travaillaient en Israël de retrouver leur emploi ».

Mais le rapport précise que l'arrêt des violences et l'adoption de ces mesures de confiance ne pourraient

durer « en l'absence d'un retour à des négociations constructives » en vue d'un accord définitif.

Plus technique, le rapport Tenet prône « la reprise immédiate de la coopération sécuritaire » entre les deux parties, au plus haut niveau et sous les auspices de responsables américains. Les deux parties sont invitées « à adopter immédiatement des mesures pour renforcer » le cessez-le-feu. Israël est appelé à ne conduire « aucune attaque d'aucune sorte » à l'encontre de l'Autorité, des services de sécurité et de police, ou des prisons de Gaza et de Cisjordanie.

L'Autorité doit « immédiatement arrêter, interroger et incarcérer les terroristes », « empêcher les responsables de ses services de sécurité d'inciter, d'aider ou de mener des attaques contre des cibles israéliennes, y compris les colons ». Israël ne doit pas mener d'opération « proactive » dans des zones sous contrôle palestinien ni d'attaques contre des « cibles civiles » et doit enquêter sur les morts palestiniens dans « des incidents sans lien avec le terrorisme ».

L'Autorité doit lutter contre « les terroristes », et Israël contre « les violences » antipalestiniennes. Les deux camps doivent s'engager à ne pas laisser « des individus ou des groupes » utiliser leur territoire respectif pour mener des « actes de violence » ou pour s'y réfugier « après des attaques ».

Le rapport prévoit l'identification de « points chauds » et les procédures qui doivent y être en vigueur, la confiscation des « armes illégales » par les deux parties et l'adoption par Israël de procédures « non mortelles » face aux manifestants palestiniens. Les deux parties doivent parvenir, au cours de la première semaine de reprise de la coopération sécuritaire, à un calendrier pour un retrait de l'armée israélienne à ses positions du 28 septembre 2000 et un autre pour la levée des bouclages, la réouverture des frontières, de l'aéroport et du port de Gaza.

Gilles Paris

Le discours du secrétaire d'Etat est jugé plutôt positif

A L'EXCEPTION du Conseil des implantations juives de Cisjordanie et de Gaza, Israël s'est déclaré satisfait du discours sur le Proche-Orient prononcé par le secrétaire d'Etat américain Colin Powell, lundi 19 novembre, à l'université de Louisville, dans le Kentucky.

Les Palestiniens ont eux aussi jugé le discours positif tout en déplorant certaines lacunes. Le premier ministre israélien, Ariel Sharon, a « félicité le président George W. Bush et le secrétaire d'Etat pour leur lutte sans concession contre le terrorisme international et en faveur des valeurs de liberté et de démocratie ». Mais il a aussi rappelé que pour l'Etat juif, « la fin totale du terrorisme, de la violence et des incitations à la haine constitue la condition préalable à tout progrès politique ».

Pour le chef de la diplomatie, Shimon Pérès, le discours de M. Powell est « d'une importance primordiale ». « Nous sommes satisfaits qu'il ait rappelé les engagements des Etats-Unis envers Israël et souligné que les Palestiniens doivent reconnaître qu'Israël est un Etat juif », a-t-il déclaré. Le Conseil des implantations juives de Cisjordanie et Gaza a appelé pour sa part M. Sharon à « condamner » les propos de M. Powell « concernant le gel des colonisations et l'utilisation du terme de "territoires occupés" ». Du côté palestinien, Nabil Abou

Roudeina, le conseiller du président palestinien Yasser Arafat, a affirmé que « la position américaine est positive et va dans le bon sens » tout en demandant « la traduction de ces propos par des réalités sur le terrain ».

« IL MANQUE DES JAMBES »

Pour le ministre de la coopération internationale, Nabil Chaath, le discours de M. Powell était « positif » puisqu'il a mentionné « un Etat palestinien indépendant et viable, la fin de l'occupation, le principe de la terre contre la paix et la nécessité de mettre fin au blocage » des territoires palestiniens. Mais M. Chaath a déploré l'absence « de calendrier précis, d'observateurs internationaux, sans lesquels il manque des jambes au mécanisme ».

La députée Hanane Achraoui a eu « le sentiment qu'il s'agissait d'une déclaration d'intention très claire de la part des Etats-Unis pour un engagement total » au Proche-Orient. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est félicité du prochain départ de deux émissaires spéciaux au Proche-Orient pour relancer le processus de paix.

Ce discours « est un développement important des remarques constructives prononcées par le président Bush (...) sur la conception d'un Etat israélien et d'un Etat palestinien vivant côte à côte dans des frontières sûres », a estimé M. Annan.

Le Haut-représentant pour la diplomatie européenne, Javier Solana, l'Allemagne, Paris et Londres ont eux aussi exprimé leur satisfaction. - (AFP.)

Ateliers

Télécoms & Collectivités Locales

Mercredi 21 novembre 2001 - 9h30 à 13h

Du SMS à l'UMTS, les nouveaux services apportés par la téléphonie mobile : la stratégie de SFR

Haut débit et aménagement du territoire : Cegetel face aux enjeux de l'ADSL

Couverture mobile du territoire, maîtrise des enjeux d'environnement et de santé : analyses et propositions de SFR

Renseignements
01 71 07 67 75
ateliers.smcl@cegetel.fr

SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Paris Expo
Porte de Versailles
Stand Groupe Cegetel
Hall 3, A58

groupe cegetel SFR
1^{ER} OPÉRATEUR PRIVÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

La librairie professionnelle de référence

www.Lavoisier.fr

750 000 ouvrages répertoriés

25 000 titres en stock

Expédition sous 24 H !

La plainte contre M. Sharon est au cœur d'une virulente polémique belgo-israélienne

La chambre des mises en accusation de Bruxelles se prononcera le 28 novembre

BRUXELLES

de notre correspondant

« Le maire de Jérusalem a traité le premier ministre belge de salopard ? Je m'étonne qu'il ait été le seul à le faire... » Glané, lundi 19 novembre, auprès d'un diplomate israélien, le propos résume bien le climat des relations entre Bruxelles et Jérusalem, empoisonnées par la plainte pour crimes de guerre et génocide déposée, dans la capitale belge, contre Ariel Sharon.

S'attendant aux réactions qu'ils allaient devoir affronter lors du séjour en Israël de la délégation européenne, Guy Verhofstadt et Louis Michel, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères belges, ont toutefois été surpris par leur virulence.

M. Sharon lui-même a estimé que le procès qui lui était intenté ne concernait pas sa personne, mais « le peuple juif tout entier ». C'est une crise diplomatique qui couve et qui pourrait éclater le 28 novembre, le jour où la chambre des

mises en accusation de Bruxelles réexaminera la plainte, déposée par 23 personnes, pour l'implication présumée de M. Sharon dans le massacre de Sabra et Chatila, près de Beyrouth, en septembre 1982.

En campagne depuis des semaines pour tenter de bloquer l'action judiciaire lancée en juin, la diplomatie israélienne rencontre peu de succès. Elle se conforte dans l'idée qu'une « campagne politico-médiatique » se développe, alors que c'est plutôt l'improvisation qui semble être la règle des autorités belges, impliquées dans ce qui prend la forme d'un parfait imbroglio.

Alors que la plainte contre M. Sharon, s'appuyant sur la loi de « compétence universelle », avait, dans un premier temps, été jugée recevable, le juge d'instruction se déclarait incompétent au mois de septembre. Il faisait droit aux arguments de l'avocate d'Israël, qui avait évoqué notamment l'immunité de fait dont bénéficie un chef de

gouvernement en exercice. Un peu plus tard, la chambre des mises en accusation se réunissait à la hâte et le parquet jugeait la justice belge compétente.

Ecartée des débats dans un premier temps, la défense obtenait finalement d'être présente et une audition du premier ministre israélien pour le 28 novembre, ce que des médias belges ont présenté comme une « citation à comparaître » adressée à M. Sharon, ajoutant au trouble.

LA SÉPARATION DES POUVOIRS

A la fin de la semaine dernière, une vive polémique entre l'ambassadeur d'Israël à Bruxelles et la RTBF a encore envenimé l'affaire. La télévision publique a diffusé un reportage de la BBC mettant en cause le rôle de M. Sharon en 1982, ce qu'Israël a assimilé à une tentative de peser sur la décision de la justice bruxelloise.

Un porte-parole critiquait, à cette occasion, le « double langage »

du gouvernement belge, qui aurait indiqué à ses interlocuteurs qu'il comptait amender la loi de « compétence universelle », mais ne ferait rien pour arrêter la procédure en cours. A Jérusalem, M. Verhofstadt a évoqué la séparation des pouvoirs, qui lui interdirait toute injonction aux magistrats belges.

C'est probablement en réponse à cette situation qu'une Association des victimes du terrorisme, soutenue par des personnalités israéliennes, a décidé de déposer pour crimes contre Yasser Arafat, le président de l'Autorité palestinienne, le 27 novembre.

Une plainte de plus à traiter par le parquet de Bruxelles, où la plupart des policiers et des magistrats jugent que, faute d'hommes et de moyens, il leur serait impossible d'instruire une plainte contre M. Sharon ou la vingtaine d'autres personnalités visées par des actions judiciaires...

Jean-Pierre Stroobants

L'Irak n'est jamais sorti de la ligne de mire de l'administration américaine

LE PRÉSIDENT irakien, Saddam Hussein, est « un homme très dangereux qui constitue une menace pour son propre peuple, une menace pour la région et une menace pour nous, en raison de sa détermination à acquérir des armes de destruction massive », déclarait, dimanche 18 novembre, Condoleezza Rice, conseillère du président George Bush pour la sécurité nationale. Saddam Hussein est l'un des « soutiens » du terrorisme, même « s'il n'est pas le seul », renchérit le même jour le secrétaire adjoint à la défense, Paul Wolfowitz, l'un des plus ardents partisans d'une offensive contre l'Irak. Tous deux ont néanmoins rappelé que la priorité pour Washington était l'Afghanistan et le démantèlement d'Al-Qaïda. Certes, mais après ?

Après, écrivait, lundi 19 septembre, l'éditorialiste Jim Hoagland dans le *Washington Post*, aucun de ceux qui se sont « autoproclamés

Fin novembre, l'ONU doit se prononcer sur la reconduction de sa résolution 986, plus connue sous l'appellation « Pétrole contre nourriture »

ennemis de l'Amérique » ne doit être épargné. Et, pour commencer, « l'Irak, que le monde a laissé pourrir aux mains d'une bande de psychopathes criminels qui prétendent être un gouvernement ». « Quiconque cherche des liens entre le mollah Omar [l'émir des talibans] et Saddam Hussein n'a qu'à voir la manière dont chacun d'eux a brutalisé son peuple, puis proclamé qu'il utiliserait des moyens similaires pour obtenir "la destruction de l'Amérique" », ajoutait l'éditorialiste, pour qui « aucune immunité ne doit être garantie au régime terroriste irakien ».

Le même jour, à l'ouverture des travaux à Genève de la cinquième conférence de révision de la convention sur les armes biologiques de 1972, le secrétaire d'Etat adjoint américain pour le contrôle des armements et la sécurité internationale, John Bolton, estimait qu'« au-delà d'Al-Qaïda [le réseau terroriste d'Oussama Ben Laden], la plus sérieuse menace est l'Irak ». « Le programme d'armes biologiques de l'Irak reste une menace sérieuse pour la sécurité internationale », a-t-il ajouté.

L'Irak n'est certes jamais sorti de la ligne de mire de l'administration républicaine américaine qui, dès son entrée en fonctions, a fait savoir que son objectif premier au Proche-Orient était de resserrer l'étau autour du président irakien. Et, bien qu'à ce jour aucun lien n'ait été établi entre Bagdad et les atten-

tats anti-américains du 11 septembre ou les envois de courrier à l'an-thrax, les mises en garde et avertissements de différents responsables américains se sont multipliés. Parallèlement, les craintes – ou les espoirs, c'est selon – de voir l'administration américaine chercher à en découdre avec Bagdad perdurent, en dépit des conseils des pays amis et alliés de Washington – arabes, mais aussi français et britannique – qui craignent de voir s'effondrer la coalition antiterroriste en cas d'attaque américaine de l'Irak.

Une échéance approche en tout cas, qui a toutes les chances d'être l'heure de vérité. A la fin novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU doit se prononcer sur la reconduction, la modification ou la suppression de sa résolution 986 sur l'Irak, plus connue sous l'appellation « Pétrole contre nourriture ».

Début juillet, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avaient essuyé un camouflet au Conseil, lorsque leur projet commun d'imposer des « sanctions intelligentes » au régime irakien n'avait même pas pu être mis aux voix – malgré le soutien de la France et de la Chine –, en raison d'une menace de veto russe. L'objectif de Washington et de Londres était de faciliter les importations par Bagdad de biens civils et d'installer un mécanisme de contrôle financier qui permette de mettre fin à la contrebande de pétrole et d'autres produits dont seule la nomenclature irakienne est bénéficiaire et dont les revenus permettent au régime de reconstituer, éventuellement, son arsenal militaire. L'armement irakien est en effet à l'abri de tout contrôle depuis qu'en décembre 1998, à la veille d'une opération aérienne américano-britannique de grande envergure contre l'Irak, « Renard du désert », la commission chargée du désarmement de Bagdad, l'Unscoc, s'était retirée à l'initiative de son chef, Richard Butler.

Face donc aux objections de Moscou, la formule « Pétrole contre nourriture » avait été reconduite en l'état, pour cinq mois, malgré les protestations de l'Irak, qui demandait la levée pure et simple de l'embargo commercial de l'ONU, estimant, avec le soutien de Moscou, avoir rempli les conditions requises pour cela.

C'était avant les attentats du 11 septembre et le lancement d'une coalition internationale antiterroriste à laquelle la Russie s'est ralliée, en même temps qu'elle s'est engagée avec les Etats-Unis dans une relation de « confiance », mettant fin à l'anti-américanisme qui caractérisait sa politique étrangère. Outre ses intérêts, pétroliers et autres, bien compris en Irak, le flirt de Moscou avec Bagdad avant le 11 septembre était l'une de ses cartes face aux Etats-Unis.

Que vaut encore cette carte aujourd'hui, et Moscou continuera-t-il de s'opposer à l'ONU à un projet de résolution américano-britannique, quelle qu'en soit l'appellation ? A en croire Londres, les tractations sont déjà en cours avec la Russie.

L'Irak, pour sa part, semble ne tenir aucun compte de la nouvelle

donne internationale, tout en se disant convaincu d'être plus que jamais dans le collimateur de Washington. « Américains et Britanniques planifient une agression d'envergure contre notre peuple », déclarait, le 12 novembre encore, le vice-premier ministre, Tarek Aziz, se joignant au refrain que plusieurs responsables irakiens entonnaient depuis le 11 septembre. L'Irak, répète-t-il à l'envi ses dirigeants, refuse la reconduction du programme « Pétrole contre nourriture » et continue de s'opposer à la résolution 1284 de l'ONU qui vise à assurer le retour en Irak des inspecteurs du désarmement, avec, à la clé, la promesse d'une « suspension » des

sanctions si Bagdad coopère à son désarmement.

Les autorités irakiennes continuent également d'accuser Washington de bloquer arbitrairement au Comité des sanctions de l'ONU des contrats autorisés par le programme « Pétrole contre nourriture ». Tout aussi régulièrement, l'Irak crie au « terrorisme d'Etat » à propos du survol du sud et du nord de son territoire par des chasseurs américains et britanniques chargés de surveiller les zones d'exclusion aériennes au nord du 26° et au sud du 33° parallèle. Il continue de vendre du brut en contrebande.

Mouna Naïm

Le pillage du Congo continue, selon l'ONU

NEW YORK. Le pillage du Congo-Kinshasa par ses voisins impliqués dans la guerre sur son sol « continue sans rémission, comme avant », a indiqué un groupe d'experts des Nations unies, lundi 19 novembre, dans un rapport qui fait suite à un précédent, soumis en avril et arrivé aux mêmes conclusions. Les experts, qui relèvent l'implication d'un « grand nombre » de responsables gouvernementaux et « le prétexte de préoccupations sécuritaires » pour poursuivre la déprédation, recommandent un embargo sur la vente des matières précieuses – diamants, or, bois... – en provenance de pays impliqués dans la guerre au Congo. Le rapport, soumis au Conseil de sécurité, accuse le Rwanda et l'Ouganda de chercher à « amasser autant de richesses que possible » en armant des « forces irrégulières » au Congo pour continuer à justifier leur présence militaire. Parmi les alliés du régime de Kinshasa, le Zimbabwe est cité comme le prédateur « le plus actif ». – (AP.)

La France pousse à l'adhésion à l'UE de la Bulgarie et de la Roumanie

BRUXELLES. Alors que la Commission européenne a récemment suggéré que jusqu'à dix des treize pays candidats à l'Union européenne pourraient être prêts à adhérer à l'UE en 2004, Hubert Védrine s'est demandé, lundi 19 novembre, à l'occasion du conseil des ministres des affaires étrangères, pourquoi la Bulgarie et la Roumanie ne pourraient pas faire partie de la « première vague ». M. Védrine estime que dès lors que l'adhésion des « Dix » (le « big bang ») se fera à la fois sur les « critères techniques » de la Commission et sur les critères politiques mis en avant par les Quinze, les seconds peuvent aussi bien s'appliquer à la Roumanie et à la Bulgarie, d'autant que les laisser à l'écart risquerait de provoquer des « effets déstabilisateurs ». Il a donc demandé à ses homologues d'engager une réflexion sur la manière de permettre à ces deux pays de combler leur retard. Cette suggestion a provoqué un certain émoi dans les milieux diplomatiques, où l'on s'interrogeait sur les motivations françaises. – (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **CHYPRE** : le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, s'est félicité, lundi 19 novembre, de l'annonce de la prochaine rencontre, le 4 décembre à Nicosie, entre le dirigeant chypriote-turc Rauf Denktash et le président chypriote-grec Glafcos Cléridès. Il s'agira du premier sommet bilatéral, « sans conditions », depuis quatre ans, pour tenter d'obtenir de réunifier l'île dans la perspective de sa prochaine adhésion à l'Union européenne. – (AFP.)

■ **DANEMARK** : environ quatre millions de Danois étaient appelés aux urnes, mardi 20 novembre pour élire leurs 179 députés du Folketing, le Parlement monocaméral, à l'issue d'une campagne axée notamment sur le contrôle de l'immigration et les lacunes de l'Etat-providence. A la veille du scrutin, tous les sondages prédisaient la fin du règne des sociaux-démocrates du premier ministre, Poul Nyrup Rasmussen, au pouvoir depuis neuf ans, et donnaient une large victoire aux libéraux et conservateurs appuyés par l'extrême droite. – (AFP.)

■ **ALGÉRIE** : le dernier bilan officiel des inondations des 10 et 11 novembre, faisait état, lundi 19 novembre, de 733 victimes, dont 683 à Alger. Les dégâts sont officiellement estimés à 22 milliards de dinars (2,1 milliards de francs). – (AFP, Reuters.)



Le conseiller du secteur public local

Décideurs locaux, vous menez aujourd'hui de nombreux projets. Mais plus ceux-ci sont nombreux et complexes, plus les risques se multiplient. Parce que la SCET dispose d'une expérience incomparable sur les problématiques locales, elle vous aide à éviter les pièges et vous propose des voies nouvelles pour mener à bien vos initiatives.

Que vous soyez responsable de collectivité locale ou de société d'économie mixte, que vous ayez besoin d'un conseil global ou de consultants pour des missions ponctuelles, la SCET est le partenaire qui peut vous apporter des réponses à la mesure de vos enjeux locaux. Pour toute information : 01.49.10.07.81 ou www.scet.fr

GRUPP CASSE DES DÉPÔTS

Congrès des Maires de France Hall 3 - Allée E - Stand 69

PRÉSIDENTIELLE Selon la dernière enquête de l'IFOP, publiée dans *Le Journal du dimanche* du 18 novembre, la cote de popularité du premier ministre est en baisse de 8 points :

44 % de satisfaits, contre 38 % de mécontents. ● LE PRÉSIDENT de la République perd 4 points dans le même sondage, mais son indice de satisfaction avoisine 60 %, selon

tous les instituts. ● L'IMPACT DE LA CRISE après les attentats du 11 septembre ne bénéficie plus à M. Jospin, revenu à son niveau de la période avril-juillet. Il profite encore à M. Chi-

rac, acteur principal sur la scène internationale. ● PLUSIEURS SUJETS continuent de peser sur l'action gouvernementale : la montée du chômage, le sentiment d'insécurité, le ralentis-

sement de l'économie, la menace des plans sociaux et le dossier Corse. ● LES NÉGOCIATIONS du ministre de l'intérieur avec les syndicats de policiers, ont échoué, lundi soir.

Lionel Jospin chute dans les sondages, mais n'est pas distancé par M. Chirac

L'indice de popularité du premier ministre perd 8 points dans la dernière enquête de l'IFOP, annulant l'effet dont il avait bénéficié après le choc des attentats du 11 septembre. Le président de la République continue à profiter de la situation internationale, mais enregistre lui aussi un tassement

LA POPULARITÉ de Lionel Jospin enregistre une chute sensible dans les sondages, perdant 8 points dans la dernière enquête de l'IFOP publiée par *Le Journal du dimanche* du 18 novembre (*Le Monde* du 20 novembre). Ce mauvais chiffre résonne comme un avertissement pour la majorité et alimente les espoirs des partisans de Jacques Chirac. Avec un pourcentage de satisfaction de 44 % (contre 38 % de mécontents), le premier ministre enregistre son troisième plus mauvais résultat depuis sa nomination à Matignon, après la crise de l'essence de septembre 2000 (35 % de satisfaits) et les mouvements de chômeurs de janvier 1998 (42 %).

POPULARITÉ EXCEPTIONNELLE

Cette dépression est d'autant plus sensible qu'elle confirme les baisses de confiance enregistrées par le chef du gouvernement depuis la fin du mois d'octobre : - 8 points pour CSA, - 6 points pour la Sofres et Louis-Harris, - 3 points pour Ipsos, de 2 points pour BVA. Dans le même temps, la mesure des intentions de vote reste favorable à M. Chirac - qui devancerait M. Jospin de 2 points au premier tour de la présidentielle (25 contre 23) et le battrait au second tour (53 contre 47), selon le sondage CSA publié mardi 20 novembre par *Libération* et BFM.



M. Jospin continue néanmoins à bénéficier, après quatre ans et demi de gouvernement, d'une popularité exceptionnelle : en dépit des résultats médiocres de novembre, plus de la moitié des personnes interrogées (52 % en moyenne pour les six instituts) portent sur lui un jugement positif (contre 40 % de jugements négatifs). Le solde moyen de confiance du premier ministre reste nettement positif ce mois-ci

(+ 12). Soit exactement le niveau où il se situait entre avril et juillet, après des élections municipales décevantes pour la gauche.

En outre, le sondage réalisé par la Sofres du 24 au 26 octobre, pour plusieurs journaux de province, sur l'action du gouvernement indique que 60 % des personnes interrogées portent un jugement positif sur « le bilan » de M. Jospin et que 55 % « approuvent, d'une manière générale, son

action ». Enfin, si la cote de popularité du chef du gouvernement est en baisse sensible en novembre, celle du président de la République reste très élevée (60 % en moyenne) mais s'érode également - de 11 points pour CSA, de 4 points pour l'IFOP, de 2 points pour Ipsos, de 1 point pour la Sofres et BVA, tandis qu'elle reste stable pour Louis-Harris.

TROU D'AIR RELATIF

Tous ces indicateurs relativisent le trou d'air que traverse actuellement M. Jospin, mais le placent dans une situation incontestable. Pour trois raisons. D'abord, alors qu'au mois d'octobre il avait autant profité que M. Chirac de l'impact de la crise internationale, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il a reperdu, en novembre, toute la popularité engrangée un mois plus tôt. Le chef de l'Etat, lui, a conservé l'essentiel de cet acquis : son solde moyen de confiance est de + 28 ce mois-ci - soit une baisse de 5 points en un mois, mais une progression de 9 points par rapport à la période antérieure aux attentats américains.

Après le choc du 11 septembre, qui avait rassemblé les Français derrière les deux têtes de l'exécutif, tout se passe comme si l'installation du conflit afghan dans la durée laissait seul le président en

position institutionnelle de commander la crise internationale et d'en bénéficier.

Depuis quelques semaines - c'est la deuxième cause d'embarras de M. Jospin -, le premier ministre est rattrapé par les incertitudes de la gestion intérieure. Les difficultés qu'il redoutait pour la rentrée ont été comme

d'insécurité : pour la première fois dans le baromètre de la Sofres de novembre, 50 % des personnes interrogées (contre 22 % il y a un an) déclarent que le gouvernement devrait s'occuper en priorité de la lutte contre la violence et l'insécurité, contre 31 % qui mentionnent la lutte contre le chômage.

Le premier ministre contre « la division de l'exécutif »

La cohabitation n'a pas empêché Lionel Jospin de gouverner « pour l'essentiel ». Dans un entretien à *La Croix*, mardi 20 novembre, le chef du gouvernement s'en explique. Rendant hommage à « deux très bons ministres », Hubert Védrine, aux affaires étrangères, et Alain Richard, à la défense, M. Jospin estime que, dans ces deux domaines, la cohabitation « n'a pas gêné le pays, même si une unité de vue spontanée aurait donné plus de force à notre politique extérieure ».

Le premier ministre indique seulement que, « lorsque le président consacre la moitié de son intervention du 14-juillet à critiquer le gouvernement, cela crée forcément un trouble (...). Tout en respectant naturellement ce que décidera le peuple français l'année prochaine, il me semble préférable qu'il rétablisse une cohérence au sein du pouvoir d'Etat », ajoute M. Jospin, pour qui « la division dans l'exécutif n'est pas dans l'ordre des choses ».

soufflées par l'effondrement du World Trade Center. Elles reviennent désormais au premier plan : assombrissement de la conjoncture économique, détérioration de l'emploi, interrogations sur l'avenir du processus de Matignon en Corse, et, plus encore, sentiment

Décidé à ne pas entrer en campagne avant le mois de février, M. Jospin est donc condamné à naviguer à l'estime pendant trois longs mois, au moment où les courants sont de plus en plus contraires et où les Français semblent attendre un cap plus net.

Enfin, la précampagne présidentielle est plus gênante pour le premier ministre que pour le chef de l'Etat. A droite, en effet, ni François Bayrou, ni Alain Madelin, encore moins Charles Pasqua n'ont, jusqu'à présent, réussi à se faire entendre. Peut-être ces soutiens feront-ils défaut à M. Chirac au second tour, mais, pour l'heure, ce dernier a les mains et le champ libres.

Le paysage de M. Jospin est plus encombré. La percée insistante de Jean-Pierre Chevènement (crédité de 9 % à 12 % des intentions de vote), le rassemblement des Verts autour de la candidature de Noël Mamère (de 6 % à 8 %), voire l'entrée en campagne du PCF derrière Robert Hue (même s'il ne décolle guère des 5 %) devraient conduire les partenaires de la gauche plurielle à se démarquer du premier ministre.

Cette concurrence va rendre d'autant plus aiguë l'impression d'atonie dont pâtit, en ce moment, Lionel Jospin.

Gérard Courtois

► www.lemonde.fr/presidentielle2002

Les quatre dossiers qui pèsent sur le bilan du gouvernement

● **Chômage** : la campagne idéale, les socialistes en ont rêvé autour du thème prometteur du retour « au plein emploi », annoncé dès l'automne 1999 par Lionel Jospin. Sacrée « année du siècle » en termes de créations d'emplois et de baisse du chômage, 2000 devait être le symbole de ce projet phare de la gauche. Las, le bilan a commencé à se ternir à l'été 2001. Depuis le mois de mai, la courbe du chômage a commencé à s'inverser. Cinq mois d'affilée, les inscriptions à l'ANPE ont augmenté. Si la France résiste plutôt mieux que son voisin allemand au ralentissement de la croissance, les créations d'emplois ont marqué le pas et surtout la baisse du chômage s'est interrompue, obligeant le gouvernement à prendre des mesures de soutien, comme le doublement de la prime pour l'emploi ou bien la création de 50 000 contrats emploi-solidarité (CES) supplémentaires. Les licenciements économiques, dont le nombre s'était

considérablement restreint, sont également repartis à la hausse : + 7,3 % en données corrigées des variations saisonnières pour le seul mois de septembre.

● **Plans sociaux** : les plans sociaux des grands groupes comme Danone, Marks & Spencer, AOM-Air Liberté, et maintenant Moulinex, réveillent dans l'opinion publique toutes les craintes. Pour éviter de paraître impuissant face à cette nouvelle donne, le gouvernement s'est mis en devoir d'intervenir directement dans le reclassement des salariés concernés. Dans le cas de Moulinex, il a franchi un pas supplémentaire en finançant, sur le budget de l'Etat, le versement d'une prime additionnelle, en plus des indemnités légales, à quelque 3 000 salariés qui n'entrent pas dans le projet de reprise de SEB. L'Association pour la garantie des salaires (AGS), gérée par le patronat, qui intervient en cas de défaillance de l'entreprise, a refusé de verser cette prime

(30 000 à 80 000 francs selon l'ancienneté des salariés). Les mesures sur les licenciements économiques prises par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de modernisation sociale, qui devrait achever son parcours parlementaire le 5 décembre à l'Assemblée nationale, ont déclenché la fronde des chefs d'entreprise. Pour la première fois, 56 présidents de grands groupes ont interpellé le gouvernement, à travers une pétition, sur les « nombreux effets pervers » que contient, à leurs yeux, cette loi.

● **Corse** : le « processus de Matignon » suit son cours. Mais les nationalistes, parties prenantes à l'accord conclu le 28 juillet 2000 avec l'Assemblée de Corse, ont « suspendu » leur participation le 29 septembre 2001, et ne semblent pas vouloir entrer dans le jeu avant l'élection présidentielle. De même, la droite parlementaire prend ses distances au fur et à mesure qu'elle s'approche de 2002. Le 27 octobre, le ministre de

l'intérieur, Daniel Vaillant, annonce, lors d'une conférence de presse à Ajaccio, l'aménagement « le plus vite possible », dans la maison d'arrêt de Borgo (Haute-Corse), d'un quartier spécial pour les prisonniers condamnés à de longues peines, comme le réclament les nationalistes. Mais le gouvernement revient sur ses propos en précisant qu'il s'agit seulement de créer, à terme, un centre de détention en Corse. Cette valse-hésitation fait des mécontents jusque dans ses propres rangs, à la veille de la seconde lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale, fin novembre. Enfin, l'apparition d'un groupe clandestin « sans nom » - comme le commando qui a assassiné le préfet Erignac - inquiète les responsables de l'Etat.

● **Sécurité** : placées au cœur de la campagne présidentielle, les questions de sécurité constituent une difficulté imprévue du gouvernement. Dès son arrivée à Matignon en juin 1997, le premier

ministre avait fait de la sécurité sa priorité avec l'emploi. Cet engagement s'était concrétisé lors du colloque de Villepinte en octobre 1997, puis par la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité, associant les élus locaux et l'Etat dans la lutte contre l'insécurité, et par la police de proximité. L'automne 2001 voit cependant émerger un profond mécontentement policier, que M. Vaillant, n'a pas, à ce jour, été en mesure d'apaiser. Les revendications catégorielles concernant les salaires - les principaux syndicats de police réclament une augmentation de 2 000 francs par mois pour les 98 000 gardiens de la paix - le disputent aux demandes d'une meilleure sécurité pour l'ensemble des policiers et de plus de moyens en effectifs et matériels. Les syndicats critiquent aussi vivement la loi du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence, dénoncée comme trop favorable aux auteurs de crimes et délits.

Daniel Vaillant annonce aux policiers un audit de la loi Guigou

LA LOI du 15 juin 2000 sur la présomption d'innocence va faire l'objet d'une évaluation et d'un bilan confiés à un comité d'experts, dont la composition n'a pas encore été précisée. Selon nos informations, cette mission devrait revenir à un ou plusieurs parlementaires, selon des modalités qui sont encore en discussion. L'annonce en a été faite aux syndicats de policiers par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, qui les recevait, lundi 19 novembre. Le président (PS) de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, a lui aussi annoncé, mardi matin sur *Europe 1*, une « évaluation » des effets de cette loi, dont le texte est critiqué par les policiers et par l'Union syndicale de la magistrature (USM), principale organisation de magistrats - qui la jugent trop favorable aux auteurs de crimes et délits.

Selon le ministère de la justice, l'initiative annoncée par M. Vaillant recoupe l'évaluation diligentée par l'Assemblée nationale, qui est d'ores et déjà en cours. Le garde des sceaux, Marylise Lebranchu, a également confié à l'Inspection générale des services judiciaires une étude interne sur les effets de la loi.

Lors de la publication des chiffres des infractions constatées lors des six premiers mois de l'année 2001, le ministère de l'intérieur avait lui-même invoqué, le 1^{er} août, parmi les causes de la hausse enregistrée (9,58 %), l'entrée en vigueur de la loi Guigou - le 1^{er} janvier 2001. « Les statistiques du premier semestre 2001 laissent (...) apparaître une diminution du nombre des gardes à vue et des mises sous écrou, conséquence prévisible de l'application de la loi du 15 juin 2000, adoptée sans opposition dans un très large consensus », indiquait alors un communiqué de la Direction générale de la police nationale (DGP).

SEPT HEURES DE DISCUSSION

La loi du 15 juin 2000 n'a cependant occupé qu'une petite partie des sept heures de discussion entre M. Vaillant et les syndicats de police. Ces derniers ont conclu, mardi 20 novembre, à « l'échec » de la négociation. Les propositions de M. Vaillant ont été jugées « nettement insuffisantes » par les organisations professionnelles, qui réclamaient des efforts substantiels sur les revenus des policiers. « On nous dit que la sécurité est une

priorité pour les Français et l'on est pas capable d'aligner quatre sous », s'est indigné Jean-Luc Garnier, secrétaire général d'Alliance (gardiens de la paix et gradés). « La police va s'enrhumer dans tout le pays », a indiqué, de son côté, Joaquin Masanet, secrétaire général de l'UNSA-police (majoritaire). Il n'y a rien pour les gardiens en uniforme, les OS de la police nationale qui se font tirer dessus tous les jours. » Au ministère de l'intérieur, on soulignait, mardi 20 novembre, que les 350 millions de francs supplémentaires consentis par le gouvernement, portaient à plus de deux milliards de francs les mesures exceptionnelles prises cette année en faveur des policiers.

Deux nouvelles manifestations étaient prévues à Paris et en province, mercredi 21 novembre, à l'appel d'Alliance et de Synergie-officiers, et jeudi 22 novembre à Paris, à l'appel du Syndicat général de la police (SGP) affilié à Force ouvrière, et du Syndicat national des policiers en tenue (SNPT). Ces deux organisations avaient refusé de participer à la réunion avec M. Vaillant.

Pascal Ceaux

Pour creuser l'écart, Jacques Chirac multiplie les rencontres avec les patrons, les francs-maçons et les élus locaux

CHAQUE tassement de Lionel Jospin dans les sondages ne provoque pas seulement des sourires sur les visages des collaborateurs de l'Elysée. Ils sont comme une confirmation de ce que Jacques Chirac répète depuis près de cinq ans à ceux de ses amis qui doutent : « Il ne gardera pas toujours sa belle popularité. A Matignon, la chose est inévitable, vous verrez : il finira par s'user. »

C'est peu dire, donc, que la chute de la cote du premier ministre, dans le baromètre Ifop-JDD, a été regardée avec attention par l'Elysée. Le président perd-il lui aussi quatre points ? « Oui, mais Jospin en perd le double, et c'est le différentiel qui compte », dit-on à l'Elysée. Le différentiel... Dans la bataille acharnée qui se prépare, c'est le but que le président paraît s'être fixé : creuser l'écart avec son adversaire.

Le chef de l'Etat y consacre une bonne partie de son temps. Une journée dans l'agenda présidentiel est une petite démonstration de cette stratégie méthodique pour occuper l'ensemble de l'espace politique, économique et social. Lundi 19 novembre, M. Chirac a ainsi reçu

à déjeuner huit patrons de grandes entreprises françaises. Il y avait là Serge Tchuruk (Alcatel), Henri de Castries (AXA), Jean-Martin Folz (PSA Peugeot-Citroën), Jean-François Dehecq (Sanofi), Franck Riboud (Danone), Bertrand Collobert (Lafarge), Francis Mer (Usinor) et Michel Pébereau (BNP-Paribas). Ils ont évoqué avec le président la situation économique internationale, la mise en place de l'euro, les marchés financiers. Deux heures plus tard, le président ouvrait cette fois ses salons aux grands maîtres de neuf obédiences maçonniques, masculines et féminines, pour une audience qui a porté principalement, selon les participants, sur le « concept de laïcité ». « Traditionnellement, les grands maîtres, après leur élection, sont reçus à la présidence de la République », a rappelé le grand maître du Grand Orient de France (GODF), Alain Bauer. Mais c'est la première fois que le chef de l'Etat organisait ainsi une audience collective de loges dont aucun homme politique n'a jamais négligé les réseaux.

Mardi 20 novembre, l'agenda du

président s'annonçait tout aussi éclectique. Une audience le matin avec Claire Brisset sur les droits de l'enfant. Un discours l'après-midi, devant le 84^e congrès des maires et des présidents de communautés de France. Et un dîner à l'Elysée en l'honneur de maires et de présidents de conseils généraux.

Le président engrange-t-il pour autant le résultat de ses efforts ? Il se maintient en tout cas devant le premier ministre dans les intentions de vote. Mais la séduction qu'exerce Jean-Pierre Chevènement sur certaines franges de la droite est observée avec attention. La relative défiance d'une partie des électeurs de l'UDF à l'égard du président, alors même qu'ils ne se montrent pas enthousiastes à l'égard des candidatures d'Alain Madelin et de François Bayrou, ne laisse pas d'inquiéter. C'est parce qu'il est conscient de ces difficultés potentielles que M. Chirac s'emploie à creuser l'écart avant le début de la campagne électorale. Lorsque celle-ci aura commencé, il n'aura plus, croit-il, qu'à accélérer.

Raphaëlle Bacqué

L'opposition « orthodoxe » à Robert Hue tente de se fédérer en association

Elle pourrait être présente aux législatives

LES MILITANTS hostiles à la mutation du Parti communiste engagée par Robert Hue tentent de se structurer. Moins de trois semaines après le 31^e congrès du PCF, qui a adopté le principe d'une direction bicéphale et créé pour M. Hue un poste de président, une réunion s'est tenue en toute discrétion, samedi 18 novembre, à Paris, rassemblant les multiples chapelles de l'opposition « orthodoxe ».

Sous la présidence de Charles Hoareau, le leader de la CGT-chômeurs des Bouches-du-Rhône, se sont ainsi retrouvés Georges Gastaud, animateur de la Coordination communiste dans le Pas-de-Calais, Jean-Jacques Karman, adjoint au maire d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), pour la Gauche communiste, Georges Hage, député du Nord, pour le Comité national des communistes qui veulent rester communistes (CNUC), et Jean-Pierre Page, ancien responsable des questions internationales à la CGT, pour les Rouges vifs, ainsi que plusieurs représentants de collectifs régionaux, venus notamment de l'Aude ou de la Corrèze. « C'était une réunion interne de travail », explique M. Hoareau, qui précise que « tous les participants se sont mis d'accord pour lancer une sorte de mouvement, un truc souple, fait d'associations locales qui se coordonneraient nationalement ». Jusqu'à présent, ces groupes d'opposition, assez hétérogènes, n'ont jamais réussi à se fédérer. « Il est urgent que toutes les mouvances de l'opposition communiste se retrouvent et organisent ensemble (...) un large mouvement de renaissance communiste », avait déclaré M. Hage dans un commu-

niqué diffusé lors du dernier congrès. La création officielle de ce mouvement pourrait être annoncée à l'issue d'une nouvelle réunion nationale prévue le 15 décembre. Les participants ont déjà commencé à discuter d'un texte fondateur et se cherchent un nom. « Hoareau avait proposé Rouges vifs, mais, si on l'avait adopté, on aurait privilégié une sensibilité parmi d'autres. Il a convenu que ce n'était pas possible. En revanche, Rouges vifs sera sans doute le nom du journal que nous allons diffuser », indique M. Karman.

INTERNE-EXTERNE

Ce mouvement serait « à cheval entre l'intérieur et l'extérieur du parti », poursuit M. Karman. Parmi les fondateurs, certains, comme M. Hoareau, ont en effet quitté le PCF : « J'ai attendu la fin du congrès, pour des raisons éthiques, puis j'ai annoncé à ma cellule que je partais », explique le chef de file des chômeurs marseillais. D'autres, à l'image de M. Hage ou de M. Karman, entendent y rester. Ce dernier estime que la réaction de la direction du PCF « ne devrait pas poser de problème ». Selon lui, « les statuts permettent aujourd'hui la création d'une telle association ».

Pour autant, les choses risquent de se compliquer si ce futur mouvement est amené à soutenir des candidatures dissidentes aux élections législatives de 2002. Ainsi, M. Karman annonce d'ores et déjà son intention de se présenter à ce scrutin « sans le soutien officiel du PCF », à Aubervilliers, comme il l'avait déjà fait, en mars, aux élections municipales.

Caroline Monnot

Le Medef dévoile son projet de Sécurité sociale privatisée

L'organisation patronale veut en finir avec le monopole de la CNAM

Le Medef devait présenter, mardi 20 novembre, à Strasbourg, son projet de réforme de la Sécurité sociale. L'organisation patronale souhaite ouvrir à la concurrence

la gestion de l'assurance-maladie. Les régimes de retraite seraient unifiés. L'acquisition de points remplacerait le système actuel fondé sur la durée des cotisations.

LE QUATRIÈME MEETING du Medef, soucieux de peser dans la campagne électorale à venir, mardi 20 novembre à Strasbourg – après Angoulême, Clermont-Ferrand et Lille –, est aussi le plus emblématique pour l'organisation patronale, qui devait présenter, devant un parterre choisi de chefs d'entreprise, son projet de réforme de la Sécurité sociale. Avorté au temps de la « refondation sociale », puis remis ensuite pour cause d'actualité internationale chargée, ce projet est à la base du retrait du Medef, le 30 septembre, de toutes les caisses de la « Sécu ».

« C'est un concours d'architecture : que chacun dise comment il voit la Sécurité sociale demain », déclare Denis Kessler, vice-président du Medef. Par « chacun », il faut bien sûr entendre les partis politiques engagés dans la campagne, avec lesquels le Medef se met sur un pied d'égalité. Dans son esprit, il n'est pas question, en tout cas, de relancer le système français du paritarisme né après-guerre. L'organisation d'Ernest-Antoine Seillière définit à sa convenance le rôle de l'Etat et la place des partenaires sociaux. Au premier, il reviendrait de piloter la politique santé et famille ; aux seconds, de gérer les risques directement liés au contrat de travail (retraite, assurance-chômage, etc.). La ligne de partage serait ainsi définie : dans un cas, « quand il n'y a plus de responsabilités des partenaires sociaux » (assurance-maladie et famille), c'est à l'impôt de financer le système, à travers une CSG élargie et entièrement « déductible ». Dans l'autre, les retraites notamment, le financement continuerait à être assuré par les cotisations.

Du fait de la création de la couverture maladie universelle (CMU), qui assure une prise en charge des plus démunis, le Medef considère, en effet, que l'Etat doit être le maître-d'œuvre. C'est à lui qu'il reviendrait de définir un panier de soins remboursables à 100 %. Le Parlement voterait, comme chaque année depuis la réforme Juppé de 1996, une enveloppe globale des dépenses de santé. Mais, ensuite, l'organisation patronale revendique la gestion du dispositif. Le monopole de la Caisse nationale d'assurance-maladie

« Pour le numéro deux de l'organisation patronale, friand de conceptualisation, il s'agit là de la « théorie des quasi-marchés », par laquelle le patronat « reconnaît que le soin n'est pas un bien comme un autre ». Une privatisation sur mesure, en somme, garantie par l'Etat et inspirée de la CMU, « cette grande loi emblématique de la gauche » qui permet à chaque bénéficiaire de choisir, entre une caisse, une mutualité ou une assurance, l'opérateur de sa prise en charge, lequel perçoit, en échange, un forfait de 1 500 francs versé par l'Etat.

S'agissant des retraites, le Medef, qui n'oublie pas de mener la charge contre le secteur public, prône, pour les salariés du privé, la fusion du régime de base et des complémentaires. Dans ce système unifié, le mode de calcul ne serait plus la durée de cotisation mais les points acquis. Tout deviendrait « contractuel ». Chaque assuré serait « libre » de liquider sa pension à n'importe quel moment, signifiant ainsi la disparition de la retraite à 60 ans. Les accidents du travail, enfin, relèveraient exclusivement des employeurs, « les seuls à payer », par branche ou par entreprise.

Le fait que cette nouvelle « architecture » d'une Sécurité sociale bouleversée et privatisée soit présentée par M. Kessler, président, par ailleurs, de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), n'est pas un obstacle pour le Medef. « Surtout n'allez pas voir un volcanologue quand un volcan explose », s'irrite le numéro deux de l'organisation patronale, qui revendique « une compétence du risque ».

Isabelle Mandraud

Selon Denis Kessler, « cela n'a rien à voir avec les systèmes anglais ou américain »

(CNAM) serait enterré. Des « opérateurs de soins », dont les compagnies d'assurances, feraient leur apparition, ces dernières étant tenues de respecter un cahier des charges et de négocier avec les professionnels de santé.

Chacun des « opérateurs » recevrait une somme forfaitaire calculée selon le nombre d'assurés couverts. « Cela n'a rien à voir avec les systèmes anglais ou américain », se défend M. Kessler, qui estime avoir inventé « une troisième voie dont les modèles les plus proches seraient suisse ou néerlandais », bref, « un modèle Europe continen-

La droite parisienne contre la création d'un conseil consultatif des étrangers

LE CONSEIL DE PARIS s'est prononcé, lundi 19 novembre, pour la création d'un « Conseil de la citoyenneté des Parisiens non communautaires », appelé à représenter 170 000 étrangers résidant à Paris. Ce conseil sera consultatif et composé de 90 membres « désignés par le maire après consultation d'une commission de candidatures ». Bertrand Delanoë a rappelé qu'il était favorable à l'instauration du droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales et qu'il proposait de créer ce conseil « dans l'attente d'une réforme constitutionnelle indispensable ». Une proposition de loi visant à instaurer ce droit de vote a été adoptée, en première lecture, par l'Assemblée, en mai 2000.

A l'exception de quatre élus UDF qui se sont abstenus, la droite parisienne a voté contre le nouveau conseil. Le président du groupe RPR, Philippe Séguin, a dénoncé « un grave contresens sur la notion même de citoyenneté » et proposé qu'on lui substitue le terme de « participation ». Son amendement a été rejeté. « Dès qu'une élection se profile, vous ressortez vos recettes magiques pour faire monter la mayonnaise de l'extrême droite, s'est exclamé l'ancien candidat à la Mairie de Paris. Ce n'est ni le lieu ni la tribune appropriée pour engager un débat sur l'octroi du droit de vote aux étrangers », a-t-il estimé. Pendant la campagne des municipales, M. Séguin s'était prononcé pour l'extension du droit de vote aux élections locales « aux ressortissants des pays francophones ».

Christine Garin

Le monde de demain aura besoin du Crédit Agricole. Il aura besoin de proximité et de technologie.

S'appuyant sur sa capacité d'adaptation et d'innovation, le Crédit Agricole a su allier proximité du 1^{er} réseau bancaire français et interactivité de la 1^{re} banque en ligne, pour offrir à ses clients un service toujours plus complet et personnalisé.

Avec 48 Caisses Régionales, près de 7 700 agences, 8 800 automates et 10 000 points verts, le Crédit Agricole est une banque proche de ses clients, qu'elle accompagne chaque jour dans la réalisation de leurs projets.

En complément de cette proximité humaine et géographique, le Crédit Agricole a intégré très tôt les nouvelles technologies à son offre de services au quotidien. C'est aujourd'hui la 1^{re} banque en ligne avec chaque mois 630 000 visiteurs sur ses sites Internet, 6 millions d'appels téléphoniques et 4 millions de consultations Minitel.

Le monde de demain aura de plus en plus besoin de liens. Le monde de demain aura besoin du Crédit Agricole.

www.credit-agricole.fr



L'IMAGINATION
DANS LE BON SENS

Un document de référence a été enregistré par la COB le 22/10/01 sous le numéro R 01-453. Ce document est disponible gratuitement sur simple demande dans les agences du Crédit Agricole.

JUSTICE. Une quinzaine d'associations de défense des étrangers, de syndicats et d'organisations caritatives lancent une campagne pour mobiliser l'opinion publique contre la dou-

ble peine, qui fait qu'un délinquant étranger ayant purgé une peine de prison se voit une seconde fois puni par une expulsion du territoire. En 2000, 6 400 doubles peines ont ainsi

été prononcées. ● LE PARCOURS de Saïd Ouhammi, un Marocain de 28 ans expulsé par la force fin octobre, puis rentré en France le 16 novembre, la décision d'expulsion ayant

été jugée illégale, illustre la précipitation avec laquelle la double peine est souvent appliquée. ● BERTRAND TAVERNIER, cinéaste, réalisateur d'*Histoires de vies bri-*

sées (lire page 33), souhaite que la campagne suscite « un mouvement de solidarité avant les élections comme lors de la pétition sur les sans-papiers de 1997 ».

Des associations partent en campagne contre la double peine

Chaque année, l'expulsion s'ajoute à la prison pour des milliers de délinquants étrangers dont toutes les attaches familiales sont en France. Une quinzaine d'organisations réclament la fin de tels « bannissements » au moment où sort le film de Bertrand Tavernier, « Histoires de vies brisées »

ILS S'APPELLENT Laïd, Abdelkrim, Malik ou Mohamed, habitent Sarcelles, Les Mureaux, Fontenay-sous-Bois ou Neuilly-sur-Marne. Tous, anciens détenus étrangers ayant purgé leur peine de prison, sont aujourd'hui menacés d'une seconde peine, l'expulsion. Une « double peine » contre laquelle le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB) ne cesse d'organiser des manifestations. Souvent dans l'indifférence générale.

Pour briser ce silence, une quinzaine d'associations de défense des étrangers, d'organisations caritatives et de syndicats lancent, mardi 20 novembre, une campagne nationale. Intitulé « Une peine, point barre », ce mouvement, à l'initiative de la Cimade, démarre le jour de la sortie du film de Bertrand Tavernier, *Histoires de vies brisées*, qui retrace l'histoire des dix grévistes de la faim victimes de la double peine, à Lyon en avril 1998. L'objectif est de tenter de reproduire le mouvement de solidarité qui s'était manifesté en mai 1997 après l'appel des cinéastes en faveur des sans-papiers.

Chaque année, plusieurs milliers de personnes, de nationalité étrangère mais dont l'essentiel de la vie est en France, sont contraintes de quitter le territoire français pour rejoindre leur pays d'origine. Selon une étude de Jean Saglio, directeur de recherches en sociologie au CNRS, ce sont majoritairement des hommes d'âge mûr, originaires d'un pays du Maghreb (à 75 %), qui ont passé la plus grande partie de leur vie en France. Ces « bannis » sont mariés ou vivent en concubinage (68 %) et ont très souvent des enfants (62 %). En 2000, 6 405 dou-



bles peines ont ainsi été prononcées et 2 638 exécutées. Les personnes effectivement expulsées seraient au nombre de 17 000 depuis vingt ans, selon Michaël Faure (*Voyage au pays de la double peine*, éditions L'esprit frappeur).

L'interdiction du territoire français (ITF), peine complémentaire à la prison, prononcée par les juges à l'encontre des étrangers, s'est banalisée, aboutissant, en 2000, à l'éloignement forcé de 2 212 personnes. Plus de 200 crimes ou délits peuvent être sanctionnés par une ITF, selon le code pénal. « Les juges en ont fait un usage immodéré. Qu'ils aient en face d'eux de simples délinquants, des petits trafiquants ou des étrangers en situation irrégulière, ils appliquent quasi systématiquement

l'ITF », dénonce Michel Tubiana, président de la Ligue des droits de l'homme. S'ajoutent aux ITF judiciaires les décisions d'expulsion prises par arrêté du ministre de l'intérieur : 426 personnes ont ainsi été expulsées en 2000 par mesure d'« ordre public », principalement des auteurs de délits liés au trafic de stupéfiants.

Depuis plus de vingt ans, les associations réclament la fin de l'éloignement forcé des jeunes délinquants étrangers. Des grèves de la faim sont venues régulièrement rappeler les drames individuels et familiaux que constituent ces bannissements. La France a été condamnée plusieurs fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour non-respect de la « vie privée et familiale ». En novembre 1998,

dans un rapport remis à Elisabeth Guigou, alors ministre de la justice, la magistrate Christine Chanet avait préconisé « l'interdiction absolue » des ITF à l'encontre des étrangers ayant vécu et ayant été scolarisés en France depuis au moins l'âge de six ans. Un an plus tard, la garde des sceaux avait adressé une circulaire aux parquets, leur demandant de mieux prendre en compte « l'intégration personnelle et familiale » des personnes avant de prononcer une ITF. Le conseil ministériel semble être resté lettre morte.

Le nombre de peines complémentaires prononcées serait même en hausse depuis les attentats du 11 septembre, selon certains avocats. « L'accélération est très nette. Le recours était déjà bien ancré mais ça s'est durci », témoigne Dominique Noguères, avocate à Paris. Jusqu'alors, de nombreuses décisions n'étaient pas appliquées (59 % de non-exécutions en 2000) : les autorités toléraient la présence de ces étrangers tant qu'ils ne commettaient pas de nouvelle infraction. « On a décidé d'exécuter les interdictions du territoire qui dormaient », prétend M^{me} Irène Terrel. Au ministère de l'intérieur, on dément : « Il n'y a pas de différence notable avec l'année dernière », assure-t-on au cabinet de Daniel Vaillant.

« RIEN NE BOUGE »

Dénonçant le fait que « rien ne bouge », les associations ont décidé d'organiser une campagne de longue haleine afin de rouvrir le débat. Dans une plate-forme commune, elles réclament une série de mesures urgentes. Tout d'abord, la « suspension de toutes les mesures d'éloignement » prises à l'encontre

des catégories protégées. Selon l'article 25 de la loi sur l'immigration, sont inexpulsables les personnes entrées en France avant l'âge de dix ans, ou qui y résidaient depuis plus quinze ans, les conjoints de Français ou parents d'enfants français. Mais le juge peut passer outre en motivant sa décision. Les associations réclament une « protection absolue » pour ces étrangers.

la suppression de la peine d'interdiction du territoire français » du code pénal. « Il faut que le juge judiciaire cesse d'avoir ce pouvoir exorbitant de décider la mort civile et le bannissement », estime Stéphane Maugeud, secrétaire général du Groupe d'information de soutien aux immigrés (Gisti).

Les associations ont prévu un véritable « plan de guerre » : débats autour du film de Bertrand

Mohamed Chalabi incarcéré en Algérie

Le militant islamiste Mohamed Chalabi, expulsé de France le 9 novembre et placé en garde à vue à son arrivée en Algérie, a été incarcéré, dimanche 18 novembre, pour « appartenance à un groupe terroriste », selon le parquet général près la cour d'appel d'Alger. L'ancien responsable du réseau de soutien au Groupe islamique armé (GIA) en France faisait l'objet d'une « condamnation criminelle par contumace pour crimes terroristes et subversion », a précisé le parquet d'Alger. Le gouvernement français avait pourtant indiqué, le 9 novembre, que M. Chalabi « ne faisait l'objet d'aucune condamnation pénale en Algérie ». Le sort attendu de M. Chalabi, père de quatre enfants français, inquiète les organisations de défense des droits de l'homme. « Avec l'expulsion de Mohamed Chalabi et Nacer Hamani, le gouvernement a expulsé des personnes dont il était évident qu'elles étaient en danger si elles étaient renvoyées en Algérie », estime-t-on au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Les expulsions doivent devenir « exceptionnelles », demande aussi le collectif. Jusqu'à présent, le ministère de l'intérieur pouvait invoquer la menace à l'ordre public pour expulser tout étranger condamné ; l'avis de la commission des expulsions n'était que consultatif. La plate-forme exige que les décisions soient réellement motivées et que l'avis de la commission lie le ministère de l'intérieur.

Enfin, elle réclame un débat parlementaire devant « déboucher sur

Tavernier, tracts, affiches. Le 1^{er} décembre, un appel d'associations ainsi qu'une pétition nationale à l'initiative de personnalités seront publiés. Les parlementaires et candidats aux élections seront sommés de prendre position. Enfin, à l'automne, lors de la rentrée parlementaire, les associations organiseront un grand rassemblement pour réclamer la fin du bannissement.

S. Z.

Saïd Ouhammi, expulsé par la force, ramené par le droit

LE MINISTÈRE de l'intérieur aura fait preuve d'une vélocité peu commune, ce vendredi 26 octobre. C'est en quelques heures que le sort de Saïd Ouhammi, ancien détenu, aura été scellé. Ce jeune Marocain de vingt-huit ans s'est vu noti-

fier au commissariat de Vanves un arrêté d'expulsion pris à son encounter par le ministère de l'intérieur pour « nécessité impérieuse pour la sécurité publique », et a été aussitôt transféré au centre de rétention de Nanterre. Moins de quarante-huit heures plus tard, il était renvoyé au Maroc, malgré un recours de son avocat.

M. Ouhammi raconte qu'il ne s'était pas méfié quand il avait reçu une convocation de la police. Auteur, quelques jours plus tôt, d'une infraction au code de la route, il pensait juste devoir répondre aux questions des policiers. Et retourner au travail ensuite : depuis sa libération conditionnelle en février 2000, le jeune homme travaillait comme coursier. « J'aime mon boulot », insiste-t-il. Prévenu, son avocat, François Rozenbaum, dépose immédiatement une requête en référé-suspension contre l'arrêté. Devant l'urgence de la situation, le tribunal administratif de Paris avait fixé l'audience au lundi 29 octobre. Le 28, le juge délégué devait se prononcer sur le maintien en rétention de M. Ouhammi. « Au vu du dossier, il était évident que mon client allait être mis en liberté », assure M^{me} Rozenbaum.

« JE LAISSE BEAUCOUP DE CHOSES »

Le jeune Marocain, condamné, en mai 2000, à cinq ans d'emprisonnement pour le viol de son ex-compagne fait partie de ces catégories que l'« intensité des attaches avec la France » devraient protéger contre une expulsion : arrivé en France avec ses parents à l'âge de dix-huit mois, il y a fait toute sa scolarité. Deux de ses frères et sœur sont nés français et l'ensemble de ses proches sont restés sur le territoire. A Vanves, ce jeune Marocain, surveillant de cantine, et animateur sportif à ses heures, était très apprécié. « Je laisse beaucoup de choses en France », souligne le jeune homme.

Le tribunal correctionnel avait pris en compte ces liens et n'avait pas requis de peine complémentaire d'interdiction du territoire. La

commission des expulsions avait émis un avis défavorable en estimant que la mesure d'éloignement serait « contraire aux dispositions de l'article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme » qui garantit le droit au respect de la vie privée et familiale. La préfecture des Hauts-de-Seine avait, elle même, fait part de son hostilité à une expulsion.

Rien n'y a fait. Le ministère a mis à exécution sa décision deux heures avant que le tribunal ne siège. L'embarquement a été violent, selon le témoignage M. Ouhammi. Le jeune homme a été emmené menotté, ligoté aux chevilles, aux genoux et aux cuisses. « Comme je criais que je refusais d'embarquer, ils se sont assis à trois sur moi, en me frappant. Ils plaisantaient en me traitant de saucisson avant de me hisser la tête en bas dans l'appareil », témoigne M. Ouhammi. A son arrivée à Casablanca, un médecin a constaté des « ecchymoses, écorchures au cou et aux jambes » ainsi qu'« une fracture du pouce » lui valant 30 jours d'incapacité totale temporaire.

Le 29 octobre, le tribunal de Paris a condamné le ministère de l'intérieur en contestant la légalité de sa décision et cassé l'arrêté ministériel. Le juge « enjoint le ministère de l'intérieur de restituer à M. Ouhammi son titre de séjour » et de « mettre fin temporairement aux mesures et signalements faisant obstacle au retour de l'intéressé sur le territoire » sous peine d'une astreinte de 1 000 francs par jour de retard. Devant la menace, le gouvernement a obtempéré. Après quinze jours d'attente, le consulat de Rabat a délivré un laissez-passer à M. Ouhammi, qui est rentré vendredi 16 novembre. « Cette décision d'expulsion était illégale depuis le départ, la "nécessité impérieuse" ne tenait pas. Le ministère a fait preuve d'un acharnement incompréhensible », estime M^{me} Rozenbaum, qui attend maintenant que le ministère abroge l'arrêté d'expulsion.

S. Z.

Bertrand Tavernier, cinéaste, réalisateur d'« Histoires de vies brisées » « Pas simplement des situations injustes, l'horreur la plus pure ! »

« Comment est née l'idée de tourner un film sur la double peine ?

— En rencontrant les gens. J'y avais déjà songé à l'époque du mouvement des cinéastes en faveur des sans-papiers. Je cherchais à aller plus loin et j'ai rencontré en avril 1998 deux grévistes de la faim condamnés à la double peine, à Lyon, qui m'ont raconté leur vie. Et je me suis dit « je n'ai jamais rien entendu de tel ». A chaque fois qu'on parle de la double peine aux informations télévisées, les journalistes confondent avec les sans-papiers. Les commentaires font des amalgames et sont pleins d'idées générales. Il n'y a rien de pire. Tout le combat que j'essaie de mener en tant que cinéaste, c'est contre les idées générales. Donc j'ai eu tout d'un coup envie de filmer ces gens dont l'histoire me touchait. Je voulais qu'on les entende. L'annonce de la deuxième grève de la faim à Lyon a été le déclic. C'était en plein tournage de mon film *Ça commence aujourd'hui*.

— Les histoires de ces grévistes vous ont-elles surpris ?

— Elles m'ont causé un choc. Ce sont des gens qui mettent en lumière de tels dysfonctionnements, des injustices et une rigidité du pouvoir judiciaire ou administratif d'une telle ampleur que cela fait très mal.

— Avec ce film je me suis rendu compte que ce qu'ils vivaient n'étaient pas simplement des situations injustes mais l'horreur la plus pure ! J'en ai monté très vite un petit bout pour faire œuvre d'intervention au festival de Cannes dans le cadre de la Quinzaine des réalisateurs. Ça a eu un écho important. J'en avais envoyé une copie à Lionel Jospin et à sa femme. Je m'attendais que ces deux histoires le touchent même si je savais qu'il se rigidifiait à chaque fois qu'on tente de lui parler des sans-papiers.

— Mais je voulais qu'il écoute ces gens parler de leur histoire. Et

en plein tournage, le cabinet de Jospin m'a téléphoné pour m'annoncer qu'un médiateur avait été nommé pour tenter de résoudre le conflit de la grève de la faim. Il a fallu trente et un jours avant qu'on reçoive les grévistes de la faim. C'est criminel !

— Quelle perception avez-vous de l'action du gouvernement sur ce dossier de la double peine ?

— Nulle ! On a l'impression que ces gens ne sont jamais sur le terrain ! Regardez les découvertes de Daniel Vaillant sur les besoins de

« Ces gens au gouvernement qui ne réagissent pas, qui se dissimulent derrière une masse d'idées floues et des principes qu'ils n'appliquent pas... »

gilets pare-balles des policiers. Ça fait des années qu'on le sait ! C'était déjà présent dans les témoignages recueillis pour mon film *L 627* en septembre 1992.

— Sur la double peine, j'ai été sidéré qu'ils ne viennent pas voir des personnes qui étaient tellement à bout qu'elles s'étaient lancées dans une grève de la faim ! Sidéré qu'Elisabeth Guigou, alors garde des sceaux, ne prenne même pas le temps d'aller voir les grévistes de Lyon. Avec tous les fonctionnaires qui travaillaient dans son ministère ou à son cabinet, combien de temps cela lui aurait pris de se renseigner vraiment et de trancher sur ces dix dossiers ? Ces gens au gouvernement qui ne réagissent pas, qui se dissimulent derrière une masse d'idées floues et des principes

qu'ils n'appliquent pas, c'est hyperchoquant. Dans cette histoire, ils ont nommé un médiateur pour gagner du temps et continuer à faire la politique de l'autruche. Il n'y a pas de mot qui puisse exprimer le mépris que j'ai pour cette attitude. Cela fait deux ans que les dix anciens grévistes sont assignés à résidence, sans droit de sortir de leur département, et toujours sous la menace d'une expulsion.

— Quelle issue voyez-vous ?

— Il y a des solutions simples. Il ne s'agit pas de faire de l'angélisme. On peut prendre des mesures contre ces personnes qui ont commis un délit ou un crime : peut-être une mise à l'épreuve de deux ans dans la vie civile. Et après qu'on prenne une décision : on les naturalise ou on les expulse. Mais qu'on s'en occupe véritablement ! Ça ne sert à rien de faire des déclarations ou des circulaires non suivies par les administrations ! Un des grévistes m'a déclaré après la projection du film : « Avoir été filmé, cela m'a redonné du courage. Cela voulait dire que, si un cinéaste pouvait passer une journée avec moi, c'est que finalement, je suis un être humain. » J'espère que la campagne va créer un mouvement de solidarité avant les élections comme lors de la pétition sur les sans-papiers en 1997.

— La question pour la gauche est simple : est-ce qu'on crée une société qui prend en compte le fait que ces gens ont été des délinquants, mais qui leur donne la possibilité de se réinsérer comme les autres ? Si la réponse est non, alors il faut l'assumer et dire qu'il y a des gens qui n'ont droit à aucune clémence à partir du moment où ils ne sont pas français... Mais alors il faut que les hommes politiques de gauche, de Lionel Jospin à Jack Lang, l'assument et l'inscrivent dans leur programme électoral. »

Propos recueillis par Sylvia Zappi

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANNECY

Par jugement contradictoire rendu le 30 mars 2001, le Tribunal de Grande Instance d'Annecy statuant en matière correctionnelle a condamné Monsieur VILATTE Thierry, profession commerçant, demeurant Place Avet, 74230 Thonon, pour : contrefaçon par édition ou reproduction d'une oeuvre de l'esprit au mépris des droits de l'auteur ; de janvier 2000 au 26 octobre 2000 à Annecy, infraction prévue par ART.L.335-2 AL.1, AL.2, ART.L.335-3, ART. L.112-2, ART.L.121-8 AL.1, ART.L.122-3, ART.L.122-4, ART. L.122-6 C.PROPR.INT et réprimée par ART.L.335-2 AL.2, ART.L.335-5 AL.1, ART.L.335-6, ART.L.335-7 C.PROPR.INT. ; reproduction ou diffusion non autorisée de programme, vidéogramme ou phonogramme ; de janvier 2000 au 26 octobre 2000 à Annecy, infraction prévue par ART.L.335-4 AL.1, ART.L.212-3 AL.1, ART.L.213-1 AL.2, ART.L.215-1 AL.2, ART. L.216-1 C.PROPR.INT et réprimée par ART.L.335-4 AL.1, ART.L.335-5 AL.1, ART.L.335-6 C.PROPR. INT. ; à la peine de 20 000 francs d'amende. Le Tribunal a en outre ordonné la publication par extrait dudit jugement dans les journaux le Monde - Libération et le Dauphiné Libéré. Pour extrait conforme, le Greffier. Vu au Parquet, le Procureur de la République.

La moitié des prescriptions d'antibiotiques sont injustifiées

Un rapport souligne les risques de résistance bactérienne liés à la surconsommation et au mauvais usage de ces médicaments. Bernard Kouchner a annoncé un plan pluriannuel qui vise à préserver leur efficacité en sensibilisant médecins et malades

Des millions d'affections bénignes – angines virales, gripes, rhino-pharyngites, bronchites – donnent lieu chaque année en France à des prescriptions d'antibiotiques injustifiées. C'est le constat dressé dans un rapport rédi-

gé par les docteurs Anne-Claude Crémieux, Benoît Schlemmer et Olivier Reveillaud, et remis, mardi 20 novembre, à Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Les trois experts soulignent que la surconsommation

et le mauvais usage de ces médicaments « cultes » augmentent la résistance bactérienne : « Chaque nouvelle prescription inutile contribue à réduire notre marge thérapeutique. » Afin de « préserver l'efficacité des antibioti-

ques », Bernard Kouchner a présenté, mardi, un plan national pluriannuel d'un montant de 190 millions de francs qui vise à modifier à la fois les ordonnances des médecins et la perception du grand public.

LA SAISON se prête au sujet. A un mois de l'hiver, et alors que le froid commence à s'installer, des millions d'angines virales, de gripes, de rhino-pharyngites, de bronchites et même de simples fièvres avec de la toux seront, cette année encore, soignées avec des antibiotiques. Pourtant, pour toutes ces affections bénignes fréquentes, ces traitements ne servent à rien. Pis, leur surconsommation et leur mauvais usage contribuent à augmenter la résistance bactérienne. Pour tenter de modifier les ordonnances des médecins et changer la perception du grand public sur ces médicaments « cultes », Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, a présenté, mardi 20 novembre, un plan national pluriannuel (2001-2005) d'un montant de 190 millions de francs pour « préserver l'efficacité des antibiotiques ».

Dans ce domaine, la France fait

figure de mauvaise élève. Avec environ 100 millions de prescriptions par an, elle se situe au premier rang européen pour la consommation d'antibiotiques par habitant en ville et au deuxième rang pour l'hôpital, alors que près de la moitié de ces prescriptions ne sont pas justifiées.

« ÉCHECS THÉRAPEUTIQUES »

Parallèlement – et il s'agit en grande partie d'un lien de cause à effet –, la France est dans une situation « préoccupante », selon le ministre, en matière de résistances bactériennes. Ainsi, 50 % des pneumocoques sont résistants à la pénicilline, ce qui pose de gros problèmes pour le traitement de certaines infections. « Dans les otites des enfants, nous assistons à des échecs thérapeutiques qui n'existaient pas il y a dix ans », souligne le docteur Anne-Claude Crémieux, auteur, avec les docteurs Benoît Schlemmer et Olivier

Reveillaud, d'un rapport sur les antibiotiques. Pour ces trois experts, « chaque nouvelle prescription inutile contribue à réduire notre marge thérapeutique. La lutte contre la résistance bactérienne est urgente, il faut au moins ralentir sa progression ». Ce rapport, présenté en même temps que le plan, a largement inspiré le ministère dans les actions qu'il entend engager en faveur du bon usage des antibiotiques.

Bernard Kouchner n'hésite pas à parler de « mobilisation générale » pour marquer sa volonté de « sensibiliser » les médecins et les patients, et signifier que ce sujet est « l'affaire de tous ». La vaste campagne de communication prévue – du spot télévisé aux notices d'information dans les carnets de santé – n'aborde pas des considérations sanitaires et surtout pas économiques. Il sera question d'épidémiologie et de traitements symptomatiques et non pas des 6,7 milliards de francs consacrés en 2000 au remboursement d'antibiotiques. « Il ne faut pas dévaloriser les antibiotiques, qui sont l'un des progrès majeurs de la médecine du XX^e siècle, mais informer sur leur inutilité dans les infections virales », recommandent les experts.

Dans les cabinets des généralistes, un nouvel outil de diagnostic fera son entrée. Le streptotest permettra en quelques minutes de réaliser un prélèvement de gorge pour savoir si une angine est d'origine bactérienne (ce qui justifie un antibiotique) ou virale (l'antibiotique est alors inutile). Grâce à ce test – qui sera financé par la Caisse nationale d'assurance-maladie –, les ordonnances pour les angines devraient être largement modifiées. Quant aux autres infections virales, les médecins disposeront de « référentiels scientifiques de

non-prescription » qui les aideront à expliquer à leurs patients pourquoi ils ne leur délivrent pas d'antibiotiques pour une bronchite ou pour une rhino-pharyngite aiguë.

S'il s'agit de « moins prescrire »

afin d'assurer « la pérennité » des actions engagées.

Ce plan suffira-t-il à modifier les habitudes culturelles des prescripteurs et des usagers ? « Dans les années 1980, de nouveaux antibioti-

Le test de dépistage rapide de l'angine plébiscité

Depuis 1999, l'utilisation du test de dépistage rapide (TDR) de l'angine à streptocoque A – visant à limiter les prescriptions d'antibiotiques – est expérimentée en Bourgogne. Deux ans plus tard, alors que 3 842 TDR ont été pratiqués, une enquête menée auprès des patients et des médecins (généralistes, ORL, pédiatres) montre l'intérêt de ce test de diagnostic. Pour 72 % des médecins qui l'ont utilisé, la pratique du test a modifié leurs prescriptions pour l'angine. 94 % pensent que sa généralisation serait « une bonne chose », et 92 % ont le sentiment que le test a été bien compris par leurs patients. Néanmoins, à l'issue de la campagne d'information, 32 % des médecins ne l'utilisent plus, essentiellement à cause du temps nécessaire à la pratique du test. Enfin, 39 % ont rencontré au moins une fois des difficultés de prélèvement.

Du côté des patients, 66 % estiment le test facile à supporter, et 31 % le jugent désagréable mais supportable. 98 % sont prêts à l'accepter à nouveau, et 79 % en feraient la demande eux-mêmes.

en ville, il faut également « mieux prescrire » à l'hôpital où, suivant les établissements, de 20 % à 50 % des ordonnances d'antibiotiques restent « inappropriées ». D'ici à 2005, chaque hôpital devra avoir mis en place un « comité des antibiotiques » et désigner un médecin référent en antibiothérapie. Le plan prévoit également de mieux intégrer les conséquences du mauvais usage des antibiotiques dans la formation initiale et continue des médecins. Enfin, le ministre entend « améliorer la surveillance » de la consommation des antibiotiques et de la résistance à ces médicaments afin, notamment, de « détecter l'apparition de nouvelles résistances ». Dès cette année, un comité de suivi national sera créé

quels arrivaient régulièrement. Face à cette opulence, nous avons gaspillé ces médicaments », considère le D^r Crémieux. D'un côté, les médecins justifient leurs ordonnances en évoquant « la pression des patients » et en faisant valoir que « si cela ne fait pas de bien, cela ne peut pas faire de mal ». De l'autre, le public a le sentiment qu'un antibiotique permet de guérir plus vite et, par exemple, de remettre plus rapidement un enfant en crèche. Et tant pis pour les conséquences sur les autres enfants. Selon les experts, cette prédominance de l'individuel au détriment de la collectivité « est un des facteurs culturels qui explique pourquoi on en est arrivé à une telle consommation d'antibiotiques en France ».

Sandrine Blanchard

100 millions de prescriptions par an

● **Consommation.** On compte en France 100 millions de prescriptions d'antibiotiques par an (80 % en ville, 20 % à l'hôpital). Ce chiffre est en augmentation moyenne de 2 % à 3 % par an depuis dix ans. Parmi les 165 antibiotiques présents sur le marché, l'Augmentin et l'Orelox sont les plus consommés.

● **Prescriptions en ville.** Entre deux tiers et trois quarts des prescriptions sont établies pour des affections ORL et respiratoires d'origine majoritairement virale.

80 % des bronchites aiguës et 40 % des rhinopharyngites sont traitées par des antibiotiques. Les infections respiratoires virales représentent 30 millions de prescriptions. Quant aux 10 millions d'angines annuelles (dont 90 % sont traitées par antibiotiques), seules 2 millions sont à streptocoques A, justifiant un traitement antibiotique.

● **Prescription hospitalière.** 40 % des patients hospitalisés ont des antibiotiques en traitement curatif ou en antibioprophyxie. 20 % à 50 % des prescriptions correspondent pas aux recommandations. En antibioprophyxie chirurgicale, la proportion des prescriptions inappropriées peut atteindre 90 %.

La frontière entre consommation de cocaïne et de crack s'estompe

EN DEHORS du Royaume-Uni, il n'y a pas de hausse générale de la consommation de cocaïne dans l'Union européenne (UE). Rendu public mardi 20 novembre, le rapport annuel 2001 de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) précise cependant que « les frontières traditionnelles de la consommation de cocaïne s'estompent » entre les consommateurs aisés et les usagers marginalisés. C'est l'un des enseignements principaux de ce document, qui relève également l'augmentation du pourcentage de la population d'Europe centrale et orientale (en particulier les lycéens) ayant essayé des drogues illicites au moins une fois, et recense des préoccupations croissantes sur les effets de l'ecstasy à long terme.

Les études passées avaient mis en évidence une délimitation nette entre les consommateurs de cocaïne en poudre (en l'occurrence du chlorhydrate de cocaïne) à des fins récréatives, d'une part, et, d'autre part, les usagers de cocaïne « base crack » et ceux qui se l'administrent par voie intraveineuse. Peu de choses en commun a priori entre le premier groupe, qui fréquente les clubs et les discothèques, et le second, qui rassemble des jeunes sans abri, des prostituées, des « usagers d'héroïne à problème », qui fument de la cocaïne « base crack » ou s'injectent de la cocaïne mélangée à de l'héroïne, « dans des secteurs géographiques de villes spécifiques ».

Cette distinction est en train de se modifier. « La limite entre la cocaïne en poudre et le crack est de moins en moins importante, en raison de la nouvelle tendance à fumer la cocaïne dans les lieux de divertissement et les discothèques et des récentes évolutions du marché », indique le rapport. Cinq Etats membres de l'Union européenne – Pays-Bas, France, Grèce, Royaume-Uni et Italie – ont en effet rapporté une nouvelle pratique consistant à mélanger la cocaïne « base crack » avec du tabac pour obtenir un « joint » à fumer. Par ailleurs, certains échantillons de cocaïne « base

crack » sont physiquement identiques à la cocaïne en poudre. Enfin, au Royaume-Uni, la cocaïne « base crack » à fumer est parfois reconstituée et commercialisée sous le nom de « rock », ce qui donne à ce produit « une image plus haut de gamme et proche de la cocaïne en poudre », analyse l'OEDT.

DANGERS DE L'« IMAGE POSITIVE »

Outre le Royaume-Uni, où la fréquence de la consommation au cours de la vie a augmenté chez les 16-29 ans (atteignant environ 3 %), différentes sources en Italie ont montré que « la consommation de cocaïne vient au second rang après le cannabis et avant les amphétamines ou l'ecstasy ». De même, le nombre de patients admis en traitement pour des problèmes liés à la consommation de cocaïne s'est élevé dans plusieurs pays : Allemagne, Grèce, Italie, Royaume-Uni, Belgique et surtout Espagne et Pays-Pas. Cependant, seuls l'Allemagne et les Pays-Bas ont mis en place des interventions conçues spécifiquement pour les problèmes liés à la consommation de cocaïne, note l'OEDT.

Les répercussions de ces nouvelles tendances sont importantes : « Les tabous concernant le fait de fumer de la cocaïne "base crack", qui ont existé et ont fourni des contrôles informels pour prévenir la diffusion du crack dans la culture d'intégration de la drogue à des fins récréatives, pourraient être levés », s'inquiète l'Observatoire. Evoquant des « signes d'érosion dans les contrôles sociaux informels », le rapport insiste sur le caractère « plus urgent » des réponses rapides. Tout en soulignant les possibles effets pervers d'une « couverture médiatique biaisée », il met en garde contre l'« image positive, utilitaire et "bourgeoise" de la poudre de cocaïne et même, peut-être, de la cocaïne "base crack", combinée à l'existence de riches consommateurs potentiels », qui serait susceptible d'entraîner la diffusion de la consommation de ces produits dans l'Union européenne.

Paul Benkimoun

Treize ans après les faits, le procès des « fiancés de Fontainebleau » s'ouvre à Evry

MELUN

de notre correspondant

Le procès de l'une des affaires les plus étranges et les plus médiatiques des années 1980 s'est ouvert, mardi 20 novembre, devant la cour d'assises des mineurs de l'Essonne, à Evry. Un homme aujourd'hui âgé de trente ans, mais qui n'en avait que dix-sept au moment des faits qui lui sont reprochés, devra répondre du double meurtre de Gilles Naudet et d'Anne-Sophie Vandame, le 31 octobre 1988, en forêt de Fontainebleau.

Les dix jours d'audience à huis clos, présidée par Alain Verleen, devraient tenter d'éclaircir les nombreuses zones d'ombre de cette affaire. L'accusé, Cédric, qui, après des aveux obtenus en garde à vue, à l'issue de son arrestation, en février 1999, s'était finalement rétracté, sera seul présent dans le box, après les non-lieux obtenus par son père et un « deuxième homme » appréhendé dans un premier temps. L'enquête de gendarmerie a duré dix ans et représente 26 tomes d'un dossier contenant 3 000 pièces. Une cinquantaine de témoins et d'experts sont attendus à la barre.

En 1988, la veille de la Toussaint, un couple de fiancés âgés de vingt-cinq ans, domiciliés dans l'agglomération de Melun, avait disparu. Anne-Sophie et Gilles étaient demeurés introuvables au soir d'une promenade en forêt avec leur chien Dundee. Ainsi a commencé l'affaire des « disparus de Fontainebleau », qui a donné lieu à autant de rumeurs que de fausses pistes, faisant ressortir les vieilles peurs inspirées par l'immense massif boisé aux populations qui le bordent. On parlait de terroristes surpris à l'entraînement, de commandos d'extrême droite, de vengeance et, bien sûr, de braconniers.

UN « COUREUR DES BOIS »

C'est surtout dans cette direction que se sont orientés les enquêteurs. A l'automne, le massif est en effet très fréquenté par des Raboliot aux méthodes parfois expéditives. « Bracos » dérangés, accident de chasse se transformant en tuerie sont alors les hypothèses les plus fréquemment avancées pour expliquer ce double meurtre sans mobile apparent.

Durant plus de deux mois, Anne-Sophie et Gilles sont restés comme engloutis par la forêt. Les centaines de militaires, gendarmes, agents ONF, mobilisés en battue, n'ont rien trouvé. Jusqu'au 10 janvier, quand les corps furent retrouvés par des chasseurs. Les deux cadavres et celui du chien, criblés de balles 22 long rifle, gisaient à peine cachés sous les bruyères. Les enquêteurs furent très étonnés par leur bon état de conservation, incompatible, selon eux, avec les deux mois d'un hiver doux passés en cet endroit humide, la mare-aux-joncs, dans le massif des Trois pignons. De plus, tout le secteur avait été méticuleusement quadrillé lors des recherches. Ont-ils été transportés et placés en conservation ?

L'enquête piétine pendant dix ans. En février 1999, elle rebondit avec l'arrestation de Cédric à Montpellier (Hérault), à la suite d'un simple appel anonyme aux gendarmes. Le jeune homme, qui est devenu un étudiant en droit de vingt-sept ans, n'en avait que dix-sept au moment des faits. Il vivait alors à Gironville-sur-Essonne, près de Milly, en bordure de forêt. C'était un maniaque des armes, un « coureur des bois », que ses copains surnommaient sans originalité « Rambo ». Au cours de sa garde à vue, Cédric a d'abord nié, puis avoué, en mettant en cause son père et un ami de celui-ci. Finalement, il s'est rétracté. Depuis, il n'a jamais cessé de clamer son innocence. La cour d'assises des mineurs de l'Essonne a dix jours pour faire éclater la vérité et tenter d'offrir aux familles des victimes la possibilité de commencer leur deuil. Treize ans après.

Jean-François Caltot



VIOLÉ À 4 ANS. "CE N'EST PAS À 28 QU'IL FAUDRA VENIR SE PLAINDRE." LA JUSTICE FRANÇAISE

RENDONS LES CRIMES CONTRE L'ENFANCE IMPRESCRIPTIBLES.

"L'ENFANT BLEU - ENFANCE MALTRAITÉE" A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN. TÉL. : 01 55 86 17 57
Aujourd'hui en France, dix ans après sa majorité, il n'est plus possible de déposer de plainte pour les crimes et les délits sexuels. C'est pourquoi nous avons besoin de vous pour changer la loi.

Au premier jour de son procès, Bernard Bonnet attaque l'entourage du premier ministre

Il dénonce les « barbouzeries » entourant le dossier et accuse un des conseillers de Lionel Jospin

Le procès de l'ancien préfet Bernard Bonnet s'est ouvert, lundi 19 novembre, devant le tribunal d'Ajaccio. Avant que cette première journée

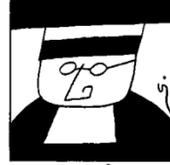
d'audience ne s'enfonce dans une bataille de procédures, l'ancien préfet de Corse s'en est pris à l'entourage du premier ministre, Lionel Jospin,

estimant que « des liens entre barbouzes modestes, locales, et barbouzes supérieures, à Matignon, ne sont pas à exclure ».

AJACCIO

de notre envoyé spécial

Chez le préfet Bernard Bonnet, il y a d'abord ce sourire, large, constant, imperturbable. Une face illuminée.



PROCÈS

Puis ces gestes, ces manières de mains à enrober les mots. Le tribunal, lundi 19 novembre,

avant de s'attaquer à l'affaire des paillotes proprement dite, examine une procédure de citation directe pour « association de malfaiteurs et tentative d'attentats » engagée par l'Élu nationaliste Paul Quastana à son encontre et à l'encontre de son ancien directeur de cabinet, Gérard Pardini, et du colonel Henri Mazères, ancien patron de la gendarmerie en Corse (Le Monde du 20 novembre). Tous trois, en compagnie de cinq gendarmes, sont renvoyés pour l'incendie volontaire, au printemps 1999, de restaurants de plage, Aria Marina et Chez Francis, près d'Ajaccio, qui, illégaux au regard des règles d'urbanisme, devaient être démolis par leurs occupants à l'automne de cette année.

Le procureur Patrick Mathé s'est « interrogé » sur « les motifs profonds » de cette procédure de citation directe, « totalement dilatoire et artificielle » à ses yeux, « politisée », qui, par un jeu de billard à trois bandes, permettrait à la défense, si elle était jointe à l'affaire des paillotes – le but recherché –, de demander un supplément d'information, repoussant d'autant la tenue du procès. M. Quastana, pour sa part, a expliqué qu'il lui était apparu qu'une visite nocturne d'individus dans son jardin remontant à janvier 1999 pouvait être rapprochée de faits mentionnés dans le réquisitoire du procureur Jacques Dallest ayant servi de base au renvoi du dossier des paillotes devant le tribunal.

Aux suspensions d'audience,

Le président, Dominique Ferrière, se tourne vers le préfet. Large sourire. De cette parole offerte, au milieu des nœuds de procédure, Bernard Bonnet se saisit sans tarder. Il y a comme de la gourmandise à dire ces premiers mots. « Je partage les préoccupations de Paul Quastana. Je ne peux pas accepter que, pendant que j'étais préfet [de février 1998 à mai 1999], des actions de nature barbouzarde aient été perpétrées. » Le ton est donné. Il y aurait donc comme un parfum d'actions occultes, d'obscur services, qui lui auraient échappé.

« RAINBOW-WARRIOR »

« Les remugles de barbouzerie, poursuit le préfet, ne sont pas absents de cette affaire de paillotes et méritent d'être joints à ce dossier. Je souhaite un supplément d'information, d'autant que des liens entre barbouzes modestes, locales, et barbouzes supérieures, à Matignon, ne sont pas à exclure. » Et de citer, pour créer probablement quelques associations d'idées : « C'est Alain Christnacht [conseiller de Lionel Jospin pour les affaires corses] qui a financé l'opération du Rainbow-Warrior [navire de l'association écologiste Greenpeace coulé en juillet 1985 dans le port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande par des agents secrets français]. C'est lui qui gère les services secrets à Matignon. »

Consacrée aux batailles de procédure et aux questions juridiques, l'audience ne permettra plus au principal prévenu, chargé par ses coprévenus mais seul à nier toute responsabilité, de s'exprimer. Dans la nef du prétoire, en face de l'autel des juges, huit fauteuils de bureau confortables, à roulettes, ont été installés. Bernard Bonnet occupe le premier rang, le colonel Mazères est un peu à l'écart, à sa droite, Gérard Pardini, légèrement en retrait, les cinq gendarmes – en tenue pour quatre d'entre eux – derrière lui.

Aux suspensions d'audience,

Henri Mazères, bien qu'accusateur envers le préfet qu'il disait jadis admirer, converse avec lui, partage même quelques friandises. Sinon, Bernard Bonnet est seul. Avec toujours ce large sourire. Une petite dame s'approche de lui, tend un livre. C'est pour une dédicace. Elle montre avec fierté la première page du dernier ouvrage du préfet. « A Marie-Josée, ce livre écrit pour l'honneur et par passion pour une île sauvage. »

Après avoir mentionné qu'il examinerait la recevabilité de la procédure engagée par Paul Quastana en janvier 2002, et égrenant les multiples requêtes de la défense, le tribunal ne donne pas de suite à une demande de renvoi qui avait été formulée afin de laisser le temps à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) d'examiner un recours relatif au non-paiement de l'affaire dans une autre juridiction. M^{re} Philippe Armani, conseil de Bernard Bonnet, s'inquiète de la sécurité du préfet. D'ailleurs Michel Charasse, cité comme témoin, a refusé de venir à Ajaccio pour cette raison, souligne

l'avocat du colonel Mazères, M^{re} Olivier Baratelli. Tandis que M^{re} Paul Lombard conteste, lui, une procédure que « s'arc-boute sur un fait divers regrettable et ridicule ».

« PAS À AUTRUI »

Mais surtout, la défense, dans son entier, attire l'attention des juges sur un point de droit qui leur semble avoir été « escamoté ». Les prévenus, remarquent les avocats, sont poursuivis pour « la destruction par incendie d'un bien d'autrui ». Or ce « bien n'appartient manifestement pas à autrui », les paillotes incendiées étant bâties sur le domaine public maritime (DPM) inaliénable, poursuivent-ils. « Vous devez vous poser la question de la propriété des paillotes », intime M^{re} Emmanuel Daoud. « A moins que l'on ne soit venu poursuivre et mettre en prison un préfet que pour trois casseroles et un balai ! », s'exclame M^{re} Marie-Micheline Léandri.

Jean-Michel Dumay

► www.lemonde.fr/corse

Une commission d'historiens sur le négationnisme à Lyon-III

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE a annoncé, lundi 19 novembre, la mise en place d'une commission d'historiens chargée de « faire la lumière sur le racisme et le négationnisme, qui ont pu trouver leur expression au sein de l'université Lyon-III ». Cette instance sera présidée par Henry Rouso, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent. Il est lui-même chargé de constituer son équipe.

« Depuis une quinzaine d'années, un certain nombre d'affaires ayant rapport au racisme et au négationnisme ont traversé l'université française. Ce fut notamment le cas à l'université Jean-Moulin (Lyon-III) », écrit Jack Lang dans la lettre de mission adressée lundi à M. Rouso. « Les étudiants, les personnels et plus généralement l'opinion ont pu avoir le sentiment que toute la lumière n'avait pas été faite sur ces affaires, indique le ministre. Il est temps de permettre le retour à la sérénité, cela passe par une mise à jour objective des faits. »

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : les éditions Golias ont fait appel d'un jugement du tribunal de grande instance de Paris, qui a ordonné, le 15 novembre, le retrait de la vente de leur publication, *Trombinoscope des évêques*, sous peine d'astreinte. Cette décision fait suite à une action en référé pour « contrefaçon », déposée par les éditeurs de l'*Annuaire de l'Eglise catholique de France* et par la Conférence des évêques (Le Monde du 12 novembre).

■ **L'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ont été mis en examen les 9 et 13 novembre**, en tant que personnes morales, pour « homicides involontaires » dans l'accident du téléphérique du pic de Bure (Hautes-Alpes). Le 1^{er} juillet 1999, 20 personnes avaient été tuées dans la chute de la cabine du téléphérique menant à l'observatoire de l'IRAM, dont le propriétaire est l'Institut national des sciences de l'univers (INSU), affilié au CNRS.

■ **ÉDUCATION** : l'université de Toulouse-Le Mirail a ouvert ses portes, lundi 19 novembre, plus d'un mois après la date de rentrée officielle. Le site avait été fortement endommagé lors de l'explosion de l'usine AZF le 21 septembre et ne pouvait accueillir les 20 000 étudiants inscrits. 8 000 m² de préfabriqués ont été installés.

■ **VÉTÉRINAIRES** : la grève dans les services vétérinaires des abattoirs, menée lundi 19 novembre, a été reconduite pour vingt-quatre heures, à l'issue d'une rencontre au ministère de l'Agriculture. Les revendications des grévistes sur les 35 heures n'ont pas été satisfaites.

Prison avec sursis pour les perturbateurs du match de football France-Algérie

QUELLE SANCTION pour une fête brisée? Parmi les dix-sept personnes interpellées sur la pelouse du stade de France, le 6 octobre, un quart d'heure avant la fin du match amical France-Algérie, trois d'entre elles comparaissaient, lundi 19 novembre, devant le tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis) pour leur « entrée sur une aire de jeu troublant le déroulement d'une compétition sportive ». A la soixante-seizième minute de cette rencontre historique entre les deux équipes nationales de football, Sofia Benlemmane avait été l'une des premières à descendre sur le terrain, tenant de ses deux mains un immense drapeau algérien au-dessus de la tête, un délit passible d'un an de prison ferme et de 100 000 francs d'amende. Derrière la jeune femme hilare, plusieurs dizaines de supporters avaient envahi la pelouse sous le regard des stadiers débordés. Le match, placé sous le signe de la réconciliation, s'achevait dans la stupeur et la consternation.

Fallait-il voir, dans ce geste, un nouveau signe du malaise des banlieues ou de la crise d'identité des jeunes issus de l'immigration? A l'audience, Sofia Benlemmane, trentenaire et un an, chef d'agence dans une entreprise de télécommunications et joueuse dans une équipe féminine de première division, est la première à s'étonner de l'ampleur prise par l'événement. « Je regrette ce geste inqualifiable, affirme-t-elle. J'ai perdu le sens de la raison ». Quand elle pénètre sur le terrain avant la fin du temps réglementaire, c'est pour « rejoindre l'autre côté » du stade, et « éviter d'être piétinée par un mouvement de foule dans les tribunes », explique-t-elle sans convaincre. C'est surtout « par amour » pour l'Algérie, son pays de naissance, dont l'équipe était menée 4 à 1. « Ce n'est pas tous les jours qu'on voit l'Algé-

rie jouer, poursuit-elle. C'est une émotion qu'on ne peut pas contrôler. » Dotée de la double nationalité franco-algérienne, Sofia Benlemmane tient bien à souligner qu'elle n'est « pas d'ici », ne vivant en France « que depuis onze ans ».

« UN CERTAIN DRAPEAU »

L'émotion du stade, le premier substitut du procureur, Sylvie Lotteau, ne l'a jamais connue. Elle n'a jamais assisté à un match de foot, un sport « relativement agressif » qui n'a trouvé grâce, à ses yeux, que dans « la réconciliation et la joie extraordinaire » de la Coupe du monde de 1998. Mais elle n'ignore rien du préjudice subi par la Fédération française de football, condamnée à 556 000 francs par la commission de discipline de la fédération internationale à la suite de l'irruption des supporters sur la pelouse, au cours de laquelle M^{me} Benlemmane « a eu suffisamment de présence d'esprit et de courage pour brandir un certain drapeau ». Un certain drapeau? « L'étendard de l'envahissement », précise l'avocat de la partie civile, M^{re} Philippe Ruiz. Sofia Benlemmane explose : « C'est le drapeau algérien ! ». « Ce n'était pas le drapeau français », lui répond la première substitut, qui réclame deux mois de prison avec sursis, 5 000 francs d'amende et une interdiction de stade.

Celle-ci sera finalement condamnée à sept mois de prison avec sursis, 10 000 francs (1 524,50 euros) d'amende et trois ans d'interdiction de stade. Considérés comme des « suiveurs », les deux autres prévenus ont été condamnés à quatre mois de prison avec sursis, 6 000 francs d'amende et trois ans d'interdiction de stade. Treize autres perturbateurs, dont cinq mineurs, doivent être jugés en février.

Alexandre Garcia



Entre cavalier tous les jours...

... et galoper chaque jour.

j'ai choisi !



LA MAYENNE, TOUTE LA VIE À PORTÉE DE MAIN

Ils se sont installés au cœur du Grand Ouest, à 1h30 de Paris en TGV, dans un cadre aux charmes rêvés, loin du tumulte et du stress. Ils ont trouvé ici l'équilibre qui leur ressemble : le dynamisme économique qu'ils recherchaient, un environnement

préservé, un habitat chaleureux, de nombreuses activités culturelles et sportives et la promesse d'un avenir serein pour leurs enfants. Tous les soirs, ils se retrouvent en famille : c'est promenade au grand air, dîner sous la glycine ou spectacle.

Ils sont heureux. Ils ont choisi de vivre en Mayenne.



www.cg53.fr
02 43 66 53 23

LA MAYENNE
CONSEIL GÉNÉRAL

Les villes ont du mal à se priver des ressources liées au risque industriel

Après l'explosion de l'usine AZF à Toulouse, les municipalités qui possèdent un établissement dangereux hésitent. Faut-il les évacuer ou les fermer, et se priver ainsi des emplois, des ressources fiscales, ou bien renforcer la réglementation sur la surveillance de ces sites ? La plupart penchent pour la deuxième solution

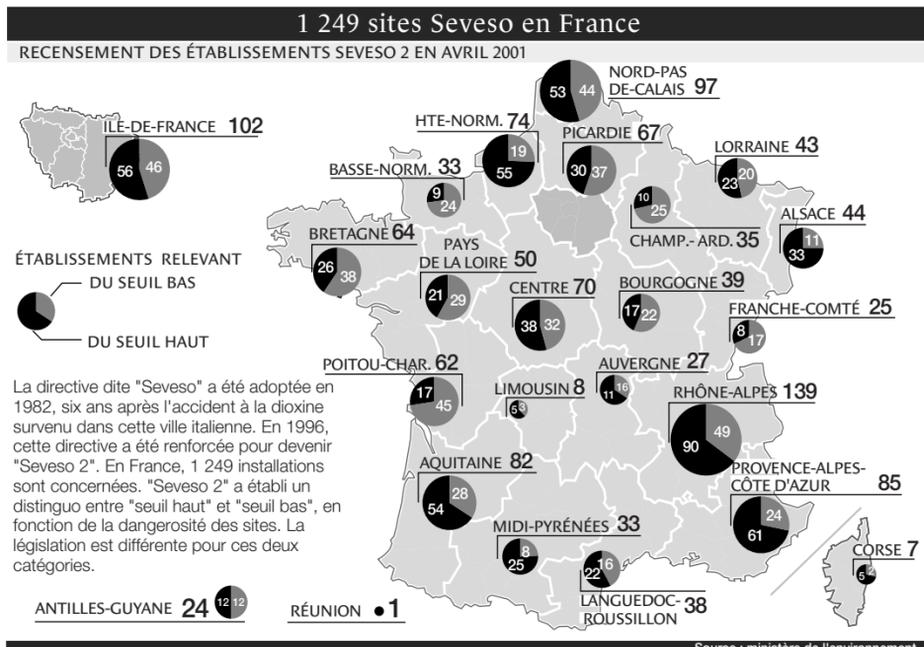
COMMENT concilier l'inconciliable ? Le déménagement loin des habitations d'usines devenues gênantes ou dangereuses, la perception par les municipalités de ressources fiscales toujours bienvenues, le maintien ou l'apport d'emplois et, enfin, la préservation d'une culture et d'une histoire industrielles auxquelles renoncer serait, ici ou là, presque une trahison ? Après le drame de Toulouse, de nombreux élus municipaux ont été, publiquement ou dans leur for intérieur, confrontés à ces dilemmes. Evacuer vers la verte campagne les établissements à risque, ou les fermer pour les reconstruire ailleurs (et peut-être hors de France), et mieux, a été une tentation. Mais certains responsables politiques ne veulent pas entendre parler de cette relégation qui tiendrait du « Ya qu'à » : car la réglementation sur la surveillance des installations industrielles à risque est précisément là pour conjurer les dangers. Et s'il faut la renforcer, c'est au législateur, au pouvoir exécutif, voire au juge, de le dire et d'agir.

Au nord de Dijon, par exemple, au bord de la Saône, Vonges (313 habitants) abrite depuis plus de deux cents ans une poudrerie, aujourd'hui propriété du groupe Nobel Explosif. Elle occupe 350 hectares sur les quelque 550 de la commune et offre du travail à 150 salariés. « On vit avec depuis des générations, elle fait partie de notre patrimoine et nous y sommes tous attachés, même si ce qu'on y fait reste évidemment confiden-

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc
92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9^{ème} chambre (section B) de la cour d'appel de Paris du 25 Octobre 2001, **BERJONT Marc**, né le 21 Octobre 1966 à FONTENAY SOUS BOIS (94) de filiation non précisée, demeurant chez Mme Sylvie BRIEUGNE-BONNAURE 19/27, chemin des Maraîchers Bat.3-Appt.139 (31400) TOULOUSE a été condamné : aux peines de quatre ans d'emprisonnement dont trois ans avec sursis et mise à l'épreuve durant trois ans sous les obligations de l'article 132-45 1^o, 2^o, 5^o du code de procédure pénale et trente mille francs (30.000 F), à une interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise commerciale pendant cinq ans, pour : escroquerie réalisée en bande organisée, de 1993 au 05/12/1996, à Paris, Saint Denis, infraction prévue par les articles 313-2 5^o, 313-1 AL.1 du Code pénal et réprimée par les articles 313-2, 313-7, 313-8 du Code pénal, tentative d'escroquerie réalisée en bande organisée, de 1993 au 05/12/1996, à Paris, Saint Denis, infraction prévue par les articles 313-2 5^o, 313-1 AL.1 du Code pénal, Art.121-5 du Code Pénal et réprimée par les articles 313-2, 313-7, 313-8 du Code pénal, Art.121-5 du Code Pénal. Banqueroute : tenue d'une comptabilité incomplète ou irrégulière, de 1993 au 05/12/1996, à Paris, Saint Denis, infraction prévue par les articles L.626-2 5^o, L.626-1, L.626-3 du Code de commerce et réprimée par les articles L.626-3 AL.1, L.626-5, L.626-6, L.625-8 AL.1 du Code de commerce. Banqueroute : détournement ou dissimulation de tout ou partie de l'actif, de 1993 au 05/12/1996, à Paris, Saint Denis, infraction prévue par les articles L.626-2 2^o, L.626-1, L.626-3 du Code de commerce et réprimée par les articles L.626-3 AL.1, L.626-5, L.626-6, L.625-8 AL.1 du Code de commerce. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné la publication de cet arrêt, par extraits, dans les quotidiens Le Monde, Libération, La Dépêche du Midi. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le procureur général sur sa réquisition. Pour LE GREFFIER EN CHEF.



tiel », dit le maire, Gérard Pilard (divers), ancien gendarme : « *Personne ne veut son départ, la question ne s'est jamais posée.* » Bien sûr, l'usine paye beaucoup de taxe professionnelle (TP), mais avec la réglementation sur l'écrêtement au profit d'un fonds de péréquation départementale, ce « n'est pas le Pérou ! ».

A Montbard (7 000 habitants), sous-préfecture du nord-ouest de la Côte-d'Or, la situation est comparable. Ville métallurgique depuis la fin du XIX^e siècle, Montbard compte, parmi les sept entreprises de fabrication de tubes installées au cœur du tissu urbain, un établissement classé Seveso, où

est manipulé de l'acide. « *C'est grâce à la métallurgie que nous sommes devenus une cité importante érigée en 1926 en sous-préfecture, et il n'a jamais été question d'un quelconque déménagement.* », explique le maire Michel Prot (RPR). « *Personne n'en parle, ça n'intervient jamais dans mes options d'urbanisme.* Et puis il y a 1 475 emplois en jeu. » Pour la ville, un « exode » des usines serait une catastrophe pour les commerces, les écoles, la gare, les villages voisins. Sur 30 millions de francs d'impôts locaux directs, la TP des sept entités métallurgiques intervient pour un tiers.

Sur l'estuaire de la Loire, le pay-

sage est différent, à la fois par son aspect maritime et l'importance de l'espace disponible, en bordure du fleuve, à Donges. Le port autonome, qui maîtrise le foncier, se définit d'ailleurs comme un port à tradition énergétique, qui importe charbon, produits pétroliers et gaz naturel liquéfié. C'est dire que les responsables savent ce que manipulation de marchandises sensibles veut dire.

A Montoir, Donges et Saint-Nazaire (réunies depuis peu dans une communauté d'agglomération qui prélève la TP), élus et ingénieurs vérifient régulièrement que les extensions industrielles ne « lèchent » pas les zones d'habita-

tion. Usines d'engrais, raffinerie, appointements ou cuves de méthane – sans parler d'un stockage de farines animales déjà saturé – sont relativement éloignés des maisons. Exceptions : deux établissements d'engrais dans l'agglomération nantaise et un dépôt d'ammoniac à Saint-Nazaire. « *Avec 5 000 hectares, notre commune est vaste, analyse le maire de Donges, René Drollon (divers). Des terrains pour l'urbanisation, on peut en trouver au nord de la commune.* » Son principal souci est ailleurs : construite en 1858, la voie ferrée – très fréquentée – coupe en deux la raffinerie (édifiée en 1917 et agrandie en 1957). « *En cas d'accident à la raffinerie, imaginez les dégâts ! Il est urgent d'envisager une déviation de la voie ferrée ou de sécuriser davantage qu'aujourd'hui les voies et j'attends bientôt un rapport des pompiers.* »

Parfois la situation est inextricable, lorsque l'espace manque. Ainsi en Martinique, sur six sites Seveso, deux posent problème. « *Nous avons, par exemple, une raffinerie près de Fort-de-France, en zone urbanisée, mais où la délocaliser ?* », s'interroge le préfet Michel Cadot. Il faut imaginer des solutions très coûteuses, comme l'entassement des cuves, ou – c'est le cas d'un dépôt d'explosifs –, être encore plus précautionneux sur la réglementation. Toute relocalisation éventuelle bute aussi sur la volonté des élus et des pouvoirs publics d'essayer d'éviter la disparition des surfaces agricoles utiles : de plus en plus rares, elles sont menacées par l'urbanisation et les activités économiques.

Insérés, voire comprimés dans la zone industrielle de Dunkerque, les 372 habitants du petit village de Mardyck, riche comme un émi-

rat du Golfe, ont toujours refusé de déménager. Mais depuis l'accident de Toulouse, la chose paraît envisageable, à condition qu'une aide de l'Etat soit proposée. Faut-il prévoir un référendum, ou plutôt recueillir l'avis de chaque famille et négocier au cas par cas ? Le débat est ouvert... En tout cas, si c'est l'envie de déménager qui l'emporte, il faudra que les habitants acceptent qu'on rase leurs logis.

La poudrerie, « elle fait partie de notre patrimoine, et nous y sommes tous attachés »

Gérard Pilard, maire de Vonges

« Tout urbain », « zéro industrie » ou l'inverse ? « *C'est une nouvelle politique d'aménagement qu'il faut imaginer* », souligne Jean Paul Delevoye (RPR), président de l'Association des maires de France (AMF), dont le congrès (Le Monde du 20 novembre) consacra un atelier, mercredi 21 novembre, à la gestion des risques. « *Aux politiques territoriales faites pour compenser des handicaps doivent de plus en plus se substituer des politiques pour valoriser les potentialités* », ajoute-t-il. Que ces potentialités soient assises sur des richesses industrielles, ou sur un environnement bucolique exceptionnel...

François Grosrichard

Dans l'Isère, l'intercommunalité pourrait changer la donne

GRENOBLE
de notre correspondante

Dans la région grenobloise et aux confins du Rhône et de l'Isère, les emplois c'est sacré. Joseph Vial, maire (divers gauche) de Froges (3 000 habitants), qui partage avec sa voisine Villard-Bonnott l'usine Atofina, la branche chimique du groupe TotalFinaElf, y veille. « *Il y en a déjà eu tellement de perdus dans le secteur* », déplore-t-il. Située dans la très prisée vallée du Grésivaudan, où les usines high-tech ont poussé comme des champignons, Froges aurait pourtant de quoi caresser d'autres ambitions. En quinze ans, le prix du terrain a été multiplié par deux. Or l'usine Atofina prend beaucoup de place. « *Le problème va devenir communautaire* », esquive M. Vial, en évoquant le prochain passage en communauté de communes du moyen Grésivaudan.

PASSAGE À LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Jarrie – 4 000 habitants, deux usines Seveso qui totalisent 1 200 emplois et procurent à la commune l'essentiel de ses revenus – est dans le même cas. Anne Le Gloan, son maire (divers droite), est toutefois persuadée que la communauté de communes du sud de l'agglomération grenobloise, en gestation elle aussi, ne modifiera pas les comportements. « *Personne n'aura envie de perdre les revenus générés par cette industrie* », prédit-elle. Reste aux uns et aux autres à négocier au mieux le passage à la taxe professionnelle unique (TPU), dans le cadre de ces nouvelles structures de coopération intercommunale. C'est le cas de Champagnier, commune résidentielle de moins d'un millier d'habitants, qui doit l'essentiel de ses emplois (239, plus une centaine de sous-traitants) et de ses équipements à l'usine d'Enichem élastomères, branche chimique du grand groupe italien ENI.

TROIS QUESTIONS À...

MICHEL DELEBARRE

1 Vous avez été ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Maire PS de Dunkerque, vous présidez une communauté urbaine qui compte une douzaine de sites Seveso. Comment vivez-vous cette situation ?

C'est notre vocation d'accueillir ces usines à risques. Nous sommes l'un des plus grands sites industriels de France et la première plateforme énergétique d'Europe. Avec 4 000 hectares disponibles adossés à un port en eau profonde, Dunkerque possède actuellement le plus fort taux de développement parmi les places portuaires européennes.

2 La catastrophe survenue à Toulouse ne risque-t-elle pas

de modifier l'opinion locale sur l'avenir de ce type d'industries ?

La population est habituée au contexte industriel. La crainte n'est pas son premier réflexe. De plus, ces usines sont implantées dans la zone portuaire, pas en pleine agglomération. Mais nous sommes évidemment conscients que, si nous tenons à rester une grande région industrielle, notre développement ne doit pas se faire n'importe comment, dans n'importe quelles conditions. Cela est parfaitement compatible avec le principe de précaution, à condition de savoir anticiper. Et, sur ce point, nous avons toujours eu un échelon d'avance.

3 C'est-à-dire ?

Nous possédons, depuis sept ans, un « schéma d'environnement industriel », né de la volonté commune de la communauté

urbaine, de la chambre de commerce, du port autonome, des industriels concernés et de la direction régionale de l'industrie, de l'environnement et de la recherche (Drire). Il stipule qu'aucune entreprise ne peut prendre des dispositions susceptibles de mettre en cause l'environnement urbain existant, mais impose, en contrepartie, le même type de contraintes aux maires pour l'urbanisme. Nous allons le réexaminer pour le mettre en phase avec la nouvelle directive, dite Seveso 2.

Ce document unique en France ne nous a été imposé par personne. Il peut servir de modèle pour d'autres régions industrielles. Nous proposons qu'il entre dans le cadre législatif pour devenir obligatoire et opposable aux tiers.

Propos recueillis par Jean-Paul Dufour

A Toulouse, la SNPE veut démontrer que ses installations sont sécurisées

TOULOUSE

de notre correspondant régional

Après le choc de l'explosion d'AZF, le 21 septembre, qui a fait 30 morts et entre 10 et 15 milliards de francs de dégâts, Toulouse ne veut plus d'industrie à risques dans son périmètre urbain. Le maire, le président du conseil général, l'ensemble des élus et des partis, les associations, la population, réclament le départ des usines classées Seveso. Parmi elles, la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), sous tutelle du ministère de la défense, qui organisait, samedi 18 et dimanche 19 novembre, des journées portes ouvertes auxquelles 600 personnes ont participé (Le Monde du 20 novembre). Il s'agissait pour cette entreprise spécialisée dans la production de phosgène – un gaz extrêmement toxique – et de carburant pour Ariane de montrer son haut niveau de sécurité et de convaincre de son utilité sociale.

Ses installations ont résisté à la violence de l'explosion d'AZF, située à quelques centaines de mètres, et le phosgène est resté confiné. La SNPE, malgré son nom, ne fabrique plus de poudres ni d'explo-

sifs, mais des produits de chimie fine utilisés pour les cosmétiques, les médicaments et des objets de la vie quotidienne. Son transfert hors de Toulouse apparaît à sa direction extrêmement coûteux, voire impossible. La poursuite de son activité sans produit à risques comme le phosgène lui semble également problématique, ce gaz étant nécessaire à l'essentiel de ses productions et à l'emploi de ses 650 salariés.

A quelques jours du débat sur le risque industriel qui, à Toulouse, doit sceller le sort de la plate-forme chimique à laquelle appartient la SNPE, l'initiative des journées portes ouvertes vient renforcer la thèse des milieux socioprofessionnels, qui demandent, au nom du développement économique, qu'on n'interdise pas à Toulouse ce qu'on permet ailleurs. L'argumentation ne convainc pas les partisans de l'éloignement du risque. Mercredi 21, deux mois après l'explosion, les collectifs de sinistrés et l'association Plus jamais ça demandent à la population de bloquer la ville pendant une heure pour exiger le départ des usines à risques.

Jean-Paul Besset

Tension au port de Marseille paralysé par une grève

À L'INITIATIVE du syndicat CGT des salariés du Port autonome de Marseille, une grève paralyse les bassins, à l'exception des trafics de passagers vers la Corse et l'Afrique du Nord, depuis lundi 19 novembre. Lancée par les ouvriers des terminaux pétroliers de Fos-sur-Mer le 15 novembre, à propos de l'application de la réduction du temps de travail, elle a été étendue après l'échec, provoqué par le syndicat, d'une médiation entreprise par un envoyé du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

La direction du port a assigné, le mardi 20 novembre, les grévistes en justice pour non-respect du préavis et entrave à la liberté du travail. Ce conflit intervient dans le premier port français après une série d'escarmouches qui trahissent la détérioration profonde du climat entre le directeur général, Eric Brassart, et le syndicat CGT depuis le printemps.

Le complexe pétrochimique du Sud-Est, autour de l'étang de Berre, comme celui de la vallée du Rhône, au sud de Lyon, devraient commencer à souffrir du manque d'approvisionnement en pétrole brut à partir du mercredi 21 novembre. – (Corresp. rég.)

DISPARITION

Tommy Flanagan

Un pianiste de jazz qui a fait de la grâce un art

CE QUI caractérise probablement le mieux le pianiste américain Thomas Lee Flanagan, mort vendredi 16 novembre à l'âge de soixante et onze ans, dans un hôpital de New York, c'est l'élégance. Rarement le jazz aura connu une personnalité aussi prompte à s'effacer pour servir les musiciens, les instrumentistes ou les chanteurs. Ainsi, retrouver cet éternel jeune homme, né le 16 mars 1930 à Detroit (Michigan), auprès de l'exigence – et pour tout dire rarement aisée à satisfaire – Ella Fitzgerald, dès 1963, en dit beaucoup sur les qualités d'accompagnateur, la grâce et la subtilité d'un pianiste qui aura toujours tenu l'effet facile et le brillant à la porte de son art.

Issu d'un milieu où l'on tient la connaissance de la musique pour un apprentissage aussi nécessaire que le calcul mental ou la grammaire, Tommy Flanagan est âgé d'une quinzaine d'années lorsqu'il fait ses premiers pas de pianiste auprès du saxophoniste Dexter Gordon. A cet instrument roi du jazz, Flanagan ajoute un solide bagage de clarinettiste, saxophoniste, contrebassiste et vibraphoniste.

Après avoir écumé tout ce que la scène locale de Detroit compte de clubs, Tommy Flanagan est appelé sous les drapeaux de 1951 à 1953. Peu après son retour, il se décide à faire le grand saut jusqu'à la capitale du jazz, New York. Il y devient vite l'un des pianistes

les plus réputés, en particulier auprès des souffleurs, qui se sentent en confiance avec lui et dont il sait anticiper les attentes. D'où une fructueuse collaboration à partir du milieu des années 1950 avec J. J. Johnson, John Coltrane, Coleman Hawkins, Miles Davis, Sonny Rollins, Donald Byrd, mais aussi avec Kenny Burrell. Ils signeront ensemble quelques-unes des plus belles pages de la relation si délicate entre le piano et la guitare.

HUMOUR ET DISTINCTION

C'est auprès de Tony Bennett (durant les années 1960), puis surtout d'Ella Fitzgerald, régulièrement à partir de 1968 et durant une dizaine d'années, que Tommy Flanagan développera au mieux ce phrasé tout en discrétion et en simplicité qui prend garde de ne pas effacer sa personnalité. Ce temps passé auprès de la chanteuse empêche toutefois Flanagan de développer sa propre carrière, même s'il monte régulièrement des formations, essentiellement en trio avec contrebasse et batterie.

L'Europe et le Japon, où il enregistre régulièrement, le redécouvrent à partir des années 1980. Son humour, sa distinction, son profond amour du jazz manquent à de nombreux jeunes musiciens pour qui il était une référence régulièrement citée.

Sylvain Siclier

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 18 novembre sont publiés :

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de la convention de l'Organisation internationale du travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimina-

tion, adoptée à Genève le 17 juin 1999 ;

un décret portant publication de l'accord-cadre entre la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni relatif aux mesures visant à faciliter les restructurations et le fonctionnement de l'industrie européenne de défense, fait à Farnborough le 27 juillet 2000.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– Saint-Cloud.

Antoine, Sylvie, Christophe, Pascale, Olivier, Bérénice, Thomas, Emmanuelle, Juliette, Simon, Félix, Adèle et Noé

ont la joie d'annoncer les naissances de

Fleur et Rose LAJOUANIE.

Véronique et Alexandre sont très heureux d'annoncer la naissance de

Paul,

le 10 novembre 2001, à Londres et de fêter le premier anniversaire de leur mariage le 2 décembre 2001.

Rolland-Dussart,
52 Saint Dunstan's Road,
Londres W6 8RB, Angleterre.

Anniversaires

Françoise,

que seraient sans toi Joyeux et Pépère, à qui tu prouves chaque jour que le bonheur existe.

Anniversaires de mariage

Edwige HAJEWSKA,
et
Paul DUBOIS,
ingénieur Arts et Métiers,
Angers (26),

fêtent, ce mardi 20 novembre 2001, leurs noces de diamant.

Ils remercient Dieu, leurs enfants, parents et amis qui ont construit et maintenu avec eux et pour eux ces soixante années de bonheur.

Trignac, 20 novembre 1941,
Paris, 20 novembre 2001.

105, boulevard Murat,
75016 Paris.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

Décès

– Paul Lengrand, son époux, Louis et Christiane Lengrand, ses petits-enfants, Sa famille, ont la tristesse de faire part de la disparition de

Lucienne LENGRAND,

survenue à Versailles, le 18 novembre 2001, dans sa quatre-vingt-sixième année.

L'incinération aura lieu le 23 novembre, à 16 heures, au crématorium du cimetière de l'Orme-à-Moineaux, Les Ulis (Essonne).

– Mme Yvon Morel, son épouse, Mme Vonick Morel, Le docteur Bertrand et Mme Sylvie Morel, M. Jean-Marie et Mme Caroline Morel, ses enfants, Bénédicte Morel et Philippe Celerie, M^{lle} Mélanie Morel, Antoine, Briac, Ulysse et Erwann, ses petits-enfants, Anaïs et Tyfenn, ses arrière-petites-filles, Et toute la famille, ont la tristesse de faire part de décès de

M. Yvon MOREL,

survenu à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Pléneuf-Val-André, ce mardi 20 novembre 2001, à 15 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Quintin.

Ni fleurs ni couronnes.

Messes et dons pour les enfants du Bénin.

8, rue des Champs-Renard,
22370 Pléneuf-Val-André.

– Mme François Tardy, Jean Tardy, Graciuse Arrighi, Danielle et Olivier Milanini, Alain Lecaro, Jacques Romanence, Philippe Berrini, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Simone TARDY, veuve **BARQUISSAU,**

survenu le 17 novembre 2001.

La levée de corps aura lieu le mercredi 21 novembre, à 9 h 15, à la chambre mortuaire de l'hôpital du Val-de-Grâce, Paris-5^e, où l'on se réunira.

– Le président, Le conseil statutaire, Et les membres de l'Ecole de la cause freudienne, ont la grande tristesse de faire part du décès, le 15 novembre 2001, de leur collègue

Marta WINTREBERT.

Ses collègues se souviennent de son intelligence pénétrante, de ses qualités humaines et de son élégance. Ils s'associent à la douleur de sa famille, spécialement celle de son mari, Dominique, et de son fils, Nicolas.

CARNET DU MONDE
Fax : 01-42-17-21-36

Téléphone :

01-42-17-39-80**01-42-17-38-42****01-42-17-29-96**

e-mail:carnet@mondepub.fr

Le Monde

Avec *Le Monde* daté 23 novembre

Le Monde fait son num€ro

LE NUM€RO SPÉCIAL POUR JONGLER AVEC L'€URO

EN VENTE EXCEPTIONNELLEMENT JUSQU'À LUNDI 26 NOVEMBRE - 10 F (1,52€)

Le Monde de l'éducation

numéro de novembre

Dossier spécial Innovateurs :

Pourquoi l'école ne peut pas se passer d'eux.

- Comment aborder l'islam en classe.
- Mondialisation : les profs à la pointe du combat.
- Elections 2002 : comment le PS a perdu les intellectuels.

Le magazine des enseignants qui avancent

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Anniversaires de décès

– A

Philippe.

Les trous noirs et les pleins lumineux du ciel te permettent de jouer à cache-cache, telle une comète aux basques de laquelle depuis deux ans je tente de m'accrocher.

Istvan.

Conférences

Entretiens du patrimoine

La douzième édition des Entretiens du patrimoine se déroulera les 26, 27 et 28 novembre 2001, au Cirque d'hiver. Organisées par le ministère de la culture et de la communication (DAPA), ces journées, qui seront présidées par l'historien Henry Roussot, traiteront de l'émergence et de l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France.

Programme et informations :
http://www.culture.fr

Inscription gratuite :
Tél. : 01-55-39-40-28.
Fax : 01-55-39-40-02.
mel : edp.2001@jourj.org

Débats

– Le CDJ présente, le mercredi 21 novembre 2001, à 18 h 30, **37, rue de Turenne, Paris-3^e**, le film de Claude Bochurberg, *Les Halaunbrenner, une famille en héritage* (France, 2001). Débat-rencontre avec le réalisateur, Serge Klarsfeld et l'équipe du film. Entrée libre. Renseignements au 01-44-59-97-08.

Communications diverses

– **Centre communautaire de Paris : Forum de la paix.** Jeudi 22 novembre 2001, 20 h 30 : « **Les courants idéologiques de l'islam en France : entre politique et religion** » avec Michel Renard et Alexandre Del Valle. Lundi 26 novembre, 20 h 30 : « **Les passions judéo-arabes de la France** » avec Jacques Tarnero. Mercredi 28 novembre, 20 h 30 : « **Israël, l'Occident et le défi terroriste** » avec Alexandre Adler. Jeudi 29 novembre, 19 h 30 : « **La montée de la haine antisémite dans le monde arabo-musulman** », avec Alexandre Del Valle ; 21 heures : « **Israël, Palestine, retour à la case départ ?** » avec Frederic Encel, Claude Lalloum, Robert Assaraf. Lundi 3 décembre, 19 h 30 : « **La rhétorique de l'antisionisme dans les médias** » avec Raphaël Draï ; 21 heures : « **L'image médiatique d'Israël : entre le réel et le fantasme** » avec Clément Weil Raynal. Mardi 4 décembre, 19 h 30 : « **L'antisionisme : nouvel opium des intellectuels européens ?** » avec Gérard Rabinovitch ; 21 heures : « **La place d'Israël dans la nouvelle géopolitique du Proche-Orient** » avec le général Pierre-Marie Gallois. Mercredi 5 décembre, 20 h 30 : « **Le refus d'Israël** » avec Elisabeth Chemla, Dominique Moïsi. Lundi 10 décembre, 20 h 30 : « **L'identité israélienne en question ?** » avec Michel Abitbol (Jérusalem), Jeffrey Adrew Barash (New York), Marcelo Dascal (Tel-Aviv). Mardi 11 décembre, 19 h 30 : « **De la mise en route d'Abraham, Jésus et Mahomet** » avec Alain Didier Weil ; 21 heures : « **Les juifs ont-ils un avenir en France ?** » avec Shmuel Trigano. Mercredi 12 décembre, 20 h 30 : « **Monde arabe et islam : la stratégie du refus d'Israël** » avec Michel Gurfinkel. Centre communautaire de Paris, 119, rue La Fayette, Paris-10^e (PAF). Tél. : 01-53-20-52-52.

Assemblées générales

– Les membres de l'association MusicAlpes sont informés qu'une assemblée générale ordinaire se tiendra le 6 décembre 2001, à 18 h 30, au 68, rue de Rome, Paris-8^e, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : renouvellement du conseil d'administration.

année 2001-2002
TARIF ÉTUDIANTS
SOUTENANCES DE THÈSE
13,35 € - 87,55 F TTC la ligne

DEBARRAS
integral, tous locaux,
récupérations.
BIGUES BENNES
01 49 95 95 42
Service rapide
tous les jours

C'EST une bombe : effilée - 3,59 mètres de long sur 34 centimètres de diamètre -, légère - 315 kilogrammes -, puissante - de 300 tonnes équivalent TNT à 340 kilotonnes, selon le réglage. Larguée à très haute altitude, son « nez » durci lui permet de pénétrer dans le sol jusqu'à 6 mètres de profondeur, où elle explose alors. Idéale pour détruire les bunkers ou les usines chimiques enterrées. Particularité : la B61-11 est une bombe atomique à base de plutonium. Elle constitue la seule arme nucléaire qui soit entrée dans l'arsenal américain depuis 1989. Officiellement en 1997, pour être portée par le bombardier « invisible » B-2, qui est lui-même opérationnel pour une mission nucléaire depuis avril 1997. On l'appelle « mininuke », parce que sa plus basse puissance de 300 tonnes de TNT paraît minime comparée, par exemple, aux 13 kilotonnes de la bombe de Hiroshima.

Pourrait-on utiliser l'arme nucléaire en Afghanistan ? La question reste, pour l'heure, théorique, mais elle est jugée acceptable par une partie des Américains. Selon un sondage publié le 7 novembre par l'institut Zogby International, 54 % des 1 000 personnes interrogées pensent que l'utilisation de bombes nucléaires serait efficace dans la guerre contre le terrorisme. Ils font écho à quelques élus américains, émules du docteur Folamour : le 21 octobre, un représentant de l'Etat de New York, le républicain Pete King, estimait sur la radio WABC : « Je n'exclurais pas l'usage des armes nucléaires tactiques si je pensais que c'était nécessaire. »

Le 17 octobre, Steve Buyer, représentant républicain de l'Indiana, avait exprimé cet avis, au cas où l'épidémie d'anthrax serait liée à Ben Laden : « Envoyez un petit dispositif atomique [dans les grottes des terroristes] et fermez-les pour un millier d'années. » Fin septembre, c'est le sénateur Jon Kyl, de l'Arizona, qui avait évoqué l'emploi de ces armes : « Si une arme de destruction massive est utilisée contre nous, les coupables devraient attendre une réponse similaire de notre part. » Déclarations de députés de base peu responsables ? Sans doute, même si l'usage de ces armes nucléaires légères n'est pas totalement exclu par des spécialistes.

Dans le *National Journal* du 8 septembre, avant les attentats contre les Etats-Unis, Paul Robinson, directeur du Sandia National Laboratories (un des laboratoires de conception des armes nucléaires), expliquait : « Nous avons besoin d'armes nucléaires à faible puissance, qui pourraient tenir en respect des Etats voyous. » Et de préciser : « Lors de la guerre avec la Serbie [en 1999], nous avons attaqué les cibles souterraines avec des armes conventionnelles qui ont eu très peu d'effet. »

L'administration Bush, sans insister sur cette possibilité, ne veut pas l'exclure absolument. C'est la règle de la dissuasion : ne dites surtout pas ce que vous ne ferez jamais, mais dites que vous êtes capable de le faire. Le 28 septembre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a adressé un mémorandum aux parties prenantes du conflit s'amorçant en Afghanistan. Cette démarche, habituelle en cas de guerre, vise à rappeler aux belligérants les contraintes du droit humanitaire. Dans son texte, le CICR indiquait : « L'arme nucléaire est incompatible avec le droit international humanitaire. » La représentation américaine à Genève a immédiatement protesté, exigeant que cette phrase soit ôtée. Motif invoqué : le droit international n'interdit pas le recours à l'arme nucléaire.

En fait, ce point n'est pas tranché : dans une « opinion » rendue le 8 juillet 1996, la Cour internationale de justice n'a pu se départager sur la question, sept juges estimant que l'arme nucléaire est légale, sept autres étant d'un avis contraire. Quoi qu'il en soit, le CICR a adressé, le 5 octobre, aux parties un nouveau mémorandum ne mentionnant pas les bombes atomiques. Lors de la guerre du Golfe, le CICR avait envoyé aux belligérants un mémorandum similaire, mentionnant que l'arme nucléaire ne devait pas être utilisée. A l'époque, le texte n'avait pas suscité de réaction des Etats-Unis.



« Mininuke », la bombe secrète



Le bombardier B2 largue une bombe B61-11, sans charge nucléaire, lors d'une campagne d'essais en 1998, en Alaska (en haut). Les engins testés ont pénétré le sol de plusieurs mètres. On les voit, ci-dessus, excavés.

Depuis cette époque, la doctrine sur l'utilisation tactique des armes nucléaires a évolué. Jusqu'alors, les présidents américains avaient maintenu l'engagement pris en 1978 par Jimmy Carter de ne pas utiliser l'arme nucléaire à l'encontre d'Etats n'en disposant pas. Mais, avec l'effondrement de l'URSS en 1991, la préoccupation militaire de Washington s'est déplacée vers les « Etats voyous », jugés capables d'utiliser des « armes de destruction massive », pas forcément nucléaires. Plusieurs rapports ont souligné l'utilité de l'arme atomique tactique, c'est-à-dire employée sur le champ de bataille.

UN document de l'US Strategic Command (Stratcom), daté de 1995 (« Essentials of Post-Cold War Deterrence ») et révélé par un spécialiste des questions de désarmement, Hans Kristensen (du Nautilus Institute, à Berkeley), en vertu du Freedom Information Act, est explicite : il affirmait que l'option nucléaire devait rester ouverte quel que soit l'agresseur. « Il n'est pas désirable d'adopter une politique publique affirmant le refus de "frapper en premier" ; cela ne sert qu'à limiter spécifiquement les buts de dissuasion nucléaire des Etats-Unis sans apporter un bénéfice équitable », indiquait le rapport du Stratcom, qui

Dernière-née des arsenaux américains, la « mininuke », légère, puissante et bourrée de plutonium, est idéale pour détruire les bunkers. L'utiliser en Afghanistan ? Seuls quelques parlementaires y ont pensé. Mais cette arme nucléaire existe. Enquête

est l'instance opérationnelle de gestion et de mise en œuvre des armements nucléaires américains.

En novembre 1997, Bill Clinton permettait, dans la directive présidentielle n° 60 dévoilée par le *Washington Post* du 7 décembre 1997, des frappes nucléaires en réponse à des attaques chimiques ou biologiques. La même année, les militaires se demandaient si une telle frappe ne serait pas justifiée contre une usine chimique construite par la Libye à Tarpunah, qu'ils suspectaient d'être destinée à fabriquer des armes chimiques.

La même année, la B61-11 entrait en service. Correspondelle à un véritable besoin technique ? La problématique de la démolition d'ouvrages souterrains est apparue de manière criante lors de l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990. L'état-major américain a alors considéré que les bombes dont il disposait ne suffiraient pas à démolir le ou les bunkers souterrains de commandement irakien. Il lança un programme de développement d'une bombe « pénétrante » capable de réaliser cette tâche. En un temps record, la GBU 28 était réalisée, par adaptation de bombes préexistantes, et livrée en février 1991 : un engin utilisant un explosif « traditionnel », du tritonal, pesant 2 ton-

nes et mesurant 5,72 mètres sur 37 centimètres de diamètre. Deux exemplaires de la GBU 28 allaient être largués depuis des avions F-111 en Irak. L'un est réputé avoir atteint son but, mais on ne sait pas avec quelle efficacité. Toujours est-il que, dans les années suivantes, le Los Alamos Scientific Laboratory allait déve-

lopper la B61-11, dont il semble que le projet ait été lancé en 1989. Même s'il est difficile, dans un domaine où, par définition, les données et les discussions techniques sont peu ouvertes, d'évaluer l'intérêt militaire des bombes pénétrantes « mininuke » par rapport à leurs rivales type GBU 28, la différence apparaît criante. Les « mininukes » sont plus légères : de l'ordre de 300 kilogrammes contre 2 tonnes. Mais, surtout, le saut est radical quant à la puissance explosive : sa concurrente « classique », la GBU 28, est près de mille fois moins puissante !

nucléaires à faible puissance ? Dans quelles circonstances soutiendriez-vous l'usage de telles armes ? », lui ont demandé les sénateurs du comité des forces armées, pour qui, comme pour de nombreux décideurs à Washington, la question n'est pas taboue. Le général a érudé la question, se contentant de dire : « Nous disposons déjà d'un certain nombre d'armes à faible puissance. »

Si les armes conventionnelles peuvent endommager les abords de caches souterraines, « une ou plusieurs armes nucléaires pourraient être requises pour détruire l'installation elle-même ». Plusieurs auteurs du rapport se retrouvent à des postes élevés dans l'administration Bush : Stephen Hadley, qui est maintenant l'adjoint de Condoleezza Rice, la conseillère de M. Bush pour la sécurité nationale, Robert Joseph, assistant spécial du président pour les questions de prolifération, ou Stephen Cambone et William

nucléaires à faible puissance ? Dans quelles circonstances soutiendriez-vous l'usage de telles armes ? », lui ont demandé les sénateurs du comité des forces armées, pour qui, comme pour de nombreux décideurs à Washington, la question n'est pas taboue. Le général a érudé la question, se contentant de dire : « Nous disposons déjà d'un certain nombre d'armes à faible puissance. »

Cependant, aucun indice ne montre que l'entourage de M. Bush pourrait être sensible aux arguments des faucons atomiques. Un article du *Japan Times* du 20 septembre affirme que, selon une source diplomatique non précisée, le département de la défense a présenté l'utilisation d'armes nucléaires tactiques comme une option de rétorsion aux attaques terroristes du 11 septembre.

MAIS, explique un expert français, « il est normal qu'en cas d'intervention les militaires proposent au président l'ensemble des possibilités imaginables. Pour autant que j'aie pu le comprendre de mes contacts à Washington, l'option nucléaire a été résolument écartée par Bush ». Hans Kristensen confirme : « Je pense qu'aucune personne responsable à Washington n'imagine utiliser les armes atomiques dans la présente situation en Afghanistan. Le seul scénario possible serait que les Etats-Unis soient convaincus que quelqu'un s'apprêterait à lancer une arme nucléaire ou biologique depuis une position connue, et que le seul moyen de l'empêcher serait de nucléariser cette installation. » Mais, poursuit Kristensen, « la réelle question est celle-ci : puisqu'aucun responsable ne considère sérieusement d'utiliser l'arme nucléaire au niveau actuel des hostilités, pourquoi la politique nucléaire l'envisage-t-il quand même ? »

C'est qu'aucune porte ne peut être fermée. Comme l'écrivait le rapport du Stratcom en 1995, « c'est s'affaiblir que de nous présenter comme trop pleinement rationnels et tête froide. Le fait que quelques éléments peuvent apparaître potentiellement "incontrôlables" peut être bénéfique pour créer et renforcer les peurs et les doutes dans les esprits des décideurs ennemis ».

C'est qu'aucune porte ne peut être fermée. Comme l'écrivait le rapport du Stratcom en 1995, « c'est s'affaiblir que de nous présenter comme trop pleinement rationnels et tête froide. Le fait que quelques éléments peuvent apparaître potentiellement "incontrôlables" peut être bénéfique pour créer et renforcer les peurs et les doutes dans les esprits des décideurs ennemis ».

Hommes contre femmes : match nul

par Jean-Marie Laclavetine

Le poète l'a dit : la femme est l'avenir de l'homme. Et pour cause : elle est plus courageuse, plus volontaire, plus généreuse, plus sensible, plus proche du réel, plus mûre, plus responsable, plus fidèle, bref meilleure que l'homme, cet enfant versatile obsédé de violence et de sexe. Indiscutablement. Au royaume des évidences péremptories et des vérités universelles, la femme suscite une juste vénération, et l'homme un dégoût de plus en plus manifeste.

La femme est l'avenir de l'homme, vous pouvez faire confiance au poète : il voit plus haut que l'horizon. Les analystes les plus pointus, les intellectuels les plus rigoureux nous l'ont démontré, avec des larmes plein les yeux : la Corse, l'Algérie, le monde seront sauvés par les femmes. Alain Finkielkraut reprochait à certains, dans une tribune

faute en ne se rendant pas immédiatement sur les lieux : d'abord en tant que ministre, car elle n'avait pas évalué la gravité de la situation, mais « surtout » en tant que femme car, comme telle, elle est par essence plus sensible, plus humaine ; et cette suprématie morale engendre des devoirs, tout de même.

Evidences tranquillement assénées que pas un membre du personnel politico-médiatique – et bien peu de citoyens, à vrai dire – n'aurait le culot (la culotte ?) de remettre en cause. On l'a bien vu lors du débat sur la parité et les quotas, où une majorité de politiciens et intellectuel(le)s de tous bords ont chanté en chœur la précellence de la femme, détentrice des authentiques valeurs humaines qui devraient nous permettre sous peu de construire un monde meilleur. En toute femme veuille une mère, disaient-ils, et sa qualité d'éternelle

enseigne avec force démonstrations – et non sans talent ni juste colère – le caractère intrinsèquement malfaisant du mâle. Les hommes sans exception y sont veules, stupides, ridicules, violents, égoïstes, mesquins, bestiaux. Y compris les petits garçons, congénitalement infectés. Toutes les femmes sans exception y sont courageuses, drôles, belles et rebelles, généreuses, vertueuses, déterminées.

Notre époque aime les affrontements élémentaires, comme les particules du même nom. Résultat : Louise Michel bat Marc Dutroux par K.-O. sous les rires, les larmes et les applaudissements du public. Imagine-t-on l'accueil réservé à ce film si les rôles des sexes avaient été inversés ?

On a raison de se révolter contre le sort fait (hier et pour longtemps encore...) aux femmes d'Afghanistan. Je suis gêné, pourtant, que l'on ne considère jamais le sort fait aux hommes de ce pays, qui connaissent aussi l'enfer. Même si son destin est plus enviable, quel homme pourrait avoir une vie digne et sereine alors que sa mère, sa sœur, sa femme, sa fille sont enterrées vivantes ? Croit-on que les hommes puissent être heureux dans des sociétés aussi formidablement névrosées ?

Le pseudo-féminisme qui envahit discours et pensées est une pure tarifierie. Pendant qu'ils lancent de vibrantes et tardives déclarations d'amour aux Afghanes martyrisées, Blair, Chirac et Jospin refusent le droit d'asile aux centaines d'Afghan(e)s qui s'entassent à Sangatte et les renvoient dans les filières bien organisées et honteusement encouragées du travail clandestin.

Plusieurs périodiques ont fait leurs titres récemment sur « les femmes au secours de la paix ». Ils évoquent dans la foulée « la surexploitation de l'image et du corps de la femme par la publicité », oubliant que les mannequins sont consentantes et royalement rémunérées ; et j'aimerais comprendre en quoi l'ex-

ploitation du corps et de l'image de l'homme par la publicité est moins avilissante. Il y a sans doute une spécificité du malheur féminin sur cette planète, liée à des causes historiques, culturelles, physiologiques. Mais ce malheur nous concerne et nous contamine tous. C'est ensemble que nous l'avons fabriqué, avec une obstination malade. Les femmes corses, tout autant que les hommes, permettent aujourd'hui encore par leur silence aux assassins d'Erignac de vivre à l'abri de la justice, et assurent en toute bonne conscience la pérennité d'un ordre masculin basé sur la force et la violence. Que ne prennent-elles par l'oreille les crétings sanguinaires qu'elles ont enfantés et éduqués pour les traîner au commissariat le plus proche ?

D'une façon générale, si les femmes sont toujours les premières victimes de la tyrannie masculine,

elles en sont aussi trop souvent les complices passives, et parfois les soutiens résolus. Il suffit de se promener dans les squares de nos villes pour constater la satisfaction que suscite chez beaucoup de mères la moindre manifestation d'arrogance virile de leurs petits mâles. Il suffit d'entendre certaines mères pakistanaises clamer leur désir d'offrir la vie de leurs enfants pour le djihad, comme tant de mères françaises encouragèrent leurs fils qui partaient la fleur au fusil vers Berlin.

« Civilisation de l'homme par la femme » ? Certes. Et réciproquement. Il est consternant de voir se développer chez l'homme occidental un sentiment d'infériorité irraisonnée, pathétique, vis-à-vis des femmes. Ne voit-on pas ce qu'il y a de désespérant et d'illusoire à prétendre que l'Algérie sera sauvée par les femmes, l'Amérique par les Noirs, l'amour par les homo-

sexuels ? Tout ce qui sépare nous éloigne de notre humanité. Se battre pour l'égalité des droits, des salaires, des conditions de travail, de l'accès aux postes de décision, oui ; mais au nom de la simple justice, et non de la prééminence vertueuse de l'un ou l'autre groupe.

Ce monde, nous l'avons construit ensemble, et nous le détruisons ensemble, avec le même enthousiasme, depuis la nuit des temps. Le salut n'est pas venu du prolétariat, il ne viendra ni des femmes ni des croisés d'Allah. La femme n'est pas l'avenir de l'homme, car l'humanité n'a ni sexe ni avenir. L'humanité n'a qu'un présent. Bonne chance à ceux et à celles qui se sont mis dans la tête de le rendre accueillant : c'est la seule folie raisonnable.

Jean-Marie Laclavetine est écrivain.

Les analystes les plus pointus, les intellectuels les plus rigoureux nous l'ont démontré, avec des larmes plein les yeux : la Corse, l'Algérie, le monde seront sauvés par les femmes

récente du *Monde*, de dénigrer ce que l'Occident a produit de meilleur, en particulier « la civilisation de l'homme par la femme ». Corinne Lepage, annonçant récemment sa candidature à l'élection présidentielle, affirmait qu'elle portera « les valeurs des femmes » face à une société de violence, exclusivement masculine, cela va sans dire. (Faut-il vraiment préciser ce que sont les valeurs des femmes ? Allons, vous le savez bien. Non ? Eh bien, demandez au camarade poète de Hourra l'Oural, celui qui a toujours raison, ou réécoutez la chanson la plus naïve du siècle.)

Cette même Corinne Lepage avait naguère reproché à Dominique Voynet, lors du naufrage de l'*Erika*, d'avoir commis une double

victime de la prépotence machiste lui permet de comprendre et soutenir spontanément les faibles.

Les mineurs anglais et certains jeunes Irlandais, objets de la sollicitude toute maternelle de Margaret Thatcher, pourraient en témoigner s'ils étaient encore là ; de même les opposants cachemiris maternellement écrabouillés par Benazir Bhutto ou les populations balkaniques qui ont pu apprécier la douceur si féminine de M^{me} Milosevic.

Le concert de louanges qui a accueilli le dernier film de Coline Serreau, *Chaos*, est symptomatique de cette glorification consensuelle et démagogique de la « nature féminine ». La critique cinématographique s'est prise de passion pour ce film à vocation propagandiste, qui

Malraux et ses mythes

par Thomas Clerc

On fête, paraît-il, le centenaire de Malraux. Mais à louer l'écrivain on oublie, comme d'habitude, l'essentiel – l'écriture – pour mettre l'accent sur l'inessentiel : personnage, contexte, idéologie, et, par là même, on sera fidèle à Malraux et à sa conception dissertative de la littérature.

Si son culte est honoré partout, c'est qu'à travers lui on cherche à modeler une image mythique de l'écrivain qui permet à ses zéloteurs de le présenter comme le rempart d'une certaine « idée de la France » contre le déclin qui affecterait la littérature de notre beau pays. Sur le mode du « où sont passés nos grands écrivains ? », la défense de Malraux vise en fait un double objectif : pérenniser le mythe de la grande littérature d'idées et dénigrer du coup la prétendue petitesse des contemporains.

Ce n'est pas la nature des engagements de Malraux qui est à discuter : au-delà des divergences idéologiques (il est aimé à droite et plus encore à gauche), tout le monde chante son talent. Or, c'est précisément là que le bât blesse, car la littérature cessa vite d'intéresser Malraux. Il est un mauvais écrivain parce qu'il ne croyait pas en la littérature. Cette absence de foi est un péché mortel pour un auteur. Elle l'a conduit à penser qu'écrire revient à communiquer : on comprend qu'il plaise à tant de gens puisqu'il est par excellence un écrivain déchiffirable.

Avant tout, il aime les idées incarnées dans l'Histoire, mais en s'abstenant de réfléchir sur les pouvoirs du langage, il se tint très loin de la modernité de son époque qui avait bien vu qu'on ne fait pas de littérature avec des idées mais avec des mots. Aussi son œuvre qui prétend s'inscrire dans l'Histoire n'en retient-elle que l'écume, parce qu'elle ne l'envisage jamais sous l'espèce de la forme. Pour cette raison même, la vraie littérature n'est jamais datée ; celle de Malraux est poussiéreuse.

Tous ses romans (genre auquel il s'est attelé parce qu'il est commode pour « faire passer un message ») se réduisent à de vastes débats d'idées dont le caractère démodé frapperait même un ancien combattant des guerres qu'il a décrites. Ce ne sont pourtant pas les idées en général ni ses idées en particulier qui sont en cause puisque la littérature, loin d'être émotion pure, est toujours intellectuelle. Ce qui gêne, c'est leur insertion malhabile dans le cadre romanesque : les discussions, par exemple, sont toujours coupées par des détails réalistes qui servent à faire passer le caractère trop voyant du propos. Programmés pour concilier aventure et dialectique, ses romans obéissent tous à une composition binaire (scènes d'action/scènes de débats) qui consiste à donner de la substance au penseur et du frisson à l'amateur de péripéties. Si les scènes de combat sont passables, où le narrateur purement factuel ne disserte pas, *L'Espoir* reste cependant moins efficace que les textes précis de George Orwell sur la guerre d'Espagne. La vision politique passant par le style, Malraux devra quitter le champ littéraire pour trouver sa vraie mesure. En concevant le roman comme un simple récepta-

cle à idées qu'aucune problématisation formelle ne vient perturber, Malraux n'a envisagé la fiction que sous l'espèce casse-gueule du roman à thèse. Mais ce n'est pas cela qui est pénible (il existe de bons romans à thèse), c'est qu'il n'utilise pas ce genre de façon intéressante, c'est-à-dire de façon déréglée. Parce que leur ambiguïté se situe au seul plan du contenu, les débats frappent par leur caractère scolaire. Jamais mis en scène, ils ont pris un coup de vieux terrible : les dissensions du Parti communiste chinois sont déjà un aliment narratif assez faible ; livrées sans recul, elles se révèlent plus qu'indigestes.

L'asservissement constant du romanesque au bavardage idéologique, le binarisme de la composition, la naïveté des débats : tout chez Malraux signale un esprit de sérieux qui s'accompagne d'une défiance vis-à-vis des problématiques spécifiquement littéraires, accusées d'être, elles, frivoles. Ce renversement est typique de nombre d'auteurs du XX^e siècle qui tinent pour qualité négligeable l'histoire des formes et se lancèrent à corps perdu dans celle des idées : bon moyen de plaire au public, sans cesse en mal de sens. Malraux a toujours quelque chose à dire qui préexiste à son texte. Ses personnages de grands bavards copiés sur sa faconde (qui fut son vrai talent) sont de simples fantoches au service d'une idée : quelle que soit leur validité, on n'a pas tellement envie de lire un roman où les personnages se réduisent à des porte-parole qui ne déstabiliseront jamais le lec-

térature. Aventurier, reporter, cinéaste, orateur, ministre, Malraux a méthodiquement développé toutes les facettes de celui-qui-ne-se-contente-pas-d'écrire. Insatisfait d'être juste un écrivain (n'est pas Flaubert qui veut), il a subordonné l'écriture à son mythe. Avec un brio invraisemblable, il s'est ingénié à devenir l'Écrivain tel que pouvaient aisément se le représenter ses contemporains et tous ceux qui ont besoin de consommer une image voyante de la littérature. Parce qu'il avait senti les limites de ce que celle-ci pouvait lui offrir, Malraux s'est donc attelé à la constitution de son propre rôle. Devant le premier Malraux se dresse un second Malraux qui a eu besoin de l'autre pour éclore : preuve que, dans notre pays, la littérature était encore naguère un mythe productif puisqu'elle a pu garantir l'existence et la valeur du second Malraux.

La politique permise par les lettres, c'est comme ça qu'on peut encore apprécier Malraux, en une forme de nostalgie des pouvoirs légitimants de la littérature. Si cette image qu'il construisait de lui-même donne à ses admirateurs d'aujourd'hui, de Bernard-Henri Lévy à Olivier Todd, le sentiment que la France avait de grands auteurs qu'elle n'a plus, il n'est cependant pas acceptable d'y voir autre chose qu'un leurre.

Plébisciter Malraux, c'est plaquer un modèle qui ne correspond plus à la réalité littéraire française pour mieux entonner, ne fût-ce qu'implicitement, le chant du déclin. Des gens aussi divers que

Il a toujours quelque chose à dire qui préexiste à son texte. Ses personnages de grands bavards copiés sur sa faconde (qui fut son vrai talent) sont de simples fantoches au service d'une idée

Robbe-Grillet, Barthes ou Sollers ont vu clair à ce propos en refusant la nostalgie du « grantécrivain » véhiculée par son personnage. Sa vision lyrique du monde, ses engagements non plus que ses romans ne sont donc l'essentiel de la dimension littéraire de Malraux, qui consiste en un déplacement qu'il fit subir à la littérature, à la fois dans ses beaux discours emphatiques (où passe beaucoup mieux le souffle du mythe) et dans la statue qu'il créa de lui-même. En se taillant une légende substituable à la médiocrité de son pouvoir romanesque, Malraux fut en quelque sorte littéraire par décrochement. On comprend mieux pourquoi il aimait tant les mythes : il en avait besoin pour masquer ses faiblesses d'écrivain (je ne dis pas de style) et pour forger un au-delà de la littérature. Telle fut sa mission la plus réussie : se faire admettre au panthéon des « grands écrivains » alors même qu'il n'en fut pas un et, du même coup, révéler le bon vieux pouvoir mythologisant de la littérature.

Thomas Clerc est maître de conférences à l'université Paris-X-Nanterre (stylistique et littérature du XX^e siècle).

RENAULT LAGUNA

- Système sans clé
- ESP
- ABS
- Assistance au Freinage d'Urgence
- 6 airbags
- Climatisation
- Lave-vitres électriques avant
- Système de surveillance de pression des pneumatiques
- Condensation des portes à distance

EURO NCAP LAGUNA
5 étoiles
Date de test mars 2001.
Euro NCAP est un organisme indépendant.

Laguna Authentique 1.9 dCi 100 ch*
20550 €** soit 134 799,16 F

*Consommations en l/100 km : complet 5,4 - extra urbain 4,4 - urbain 7,2. Emissions CO₂ : 150 g/km. **Prix tarif n°2150 au 15/11/2001. Modèle présenté Laguna Privilège 1.9 dCi 120 ch avec options à 27 730 € soit 181 896,87 F.

DANS TOUT LE RESEAU RENAULT

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Les journalistes et la guerre

ILS n'avaient pour armes que leur stylo, leur caméra ou leur appareil photo. Ils étaient là non pour se battre mais pour observer, raconter, analyser. Ils se voulaient témoins, et non acteurs. Ils ont payé de leur vie leur curiosité professionnelle, leur courage face aux risques qu'ils savaient prendre, leur volonté d'aller sur le terrain, fût-il aussi dangereux que celui de la guerre, pour dire la réalité du monde. Comme tant d'autres avant eux, comme Johanne Sutton, Pierre Billaud et Volker Handloik il y a une semaine, quatre journalistes sont à leur tour tombés sous les balles, victimes d'une embuscade meurtrière. L'Italienne Maria Grazia Cutoli, du *Corriere della sera*, l'Espagnol Julio Fuentes, d'*El Mundo*, l'Australien Harry Burton et l'Afghan Azizullah Haidari, de Reuters, ont rejoint la triste cohorte des correspondants de guerre qui, depuis des décennies, ont été tués dans l'exercice de leur métier.

Partout où s'affrontent des groupes armés, des hommes et des femmes s'exposent aux plus extrêmes périls. Parce qu'ils ont le goût de l'aventure, sans doute, le désir de vivre des moments forts, là où la proximité de la mort conduit au plus près de la vérité des êtres. Parce qu'ils se plaisent à découvrir des territoires inconnus, loin du confort des grandes capitales, et des cultures ignorées. Parce qu'ils pensent aller à la rencontre de l'Histoire, celle d'hier comme celle d'aujourd'hui. Parce qu'aussi, tout simplement, ils ont été saisis par la passion de l'informa-

tion, qui est le fondement du métier auquel ils ont choisi de consacrer leurs forces.

La litanie des victimes est dramatiquement longue. Selon l'association Reporters sans frontières, trente-deux journalistes sont morts dans l'accomplissement de leur travail en 2000. Ils sont déjà vingt à avoir connu le même sort depuis le début de l'année 2001. Depuis dix ans, plusieurs dizaines d'entre eux, de toutes nationalités, de tous âges, ont donné leur vie en Bosnie, en Croatie, au Kosovo, en Somalie, en Tchétchénie, au Timor-Oriental ou en Sierra Leone, pris dans le feu des combats.

Ces morts répétées sont, bien sûr, le signe du désordre du monde, un monde déchiré par des conflits qui ne ressemblent plus beaucoup aux guerres organisées d'antan, où les lignes de front étaient à peu près reconnaissables, où les envoyés spéciaux de la presse internationale étaient sans doute mieux protégés, où les violences des bandes armées étaient mieux contrôlées. Les chefs de guerre n'ont plus la maîtrise de leurs troupes, et les journalistes sont arrêtés, rançonnés, trop souvent assassinés, par des pillards et bandits de grand chemin, comme cela s'est produit, apparemment, lundi pour nos quatre confrères entre Jalalabad et Kaboul.

De telles tragédies sont aussi l'envers terrible d'une médiatisation qui multiplie le nombre des journalistes, pour une meilleure information du public, mais qui les expose, désarmés, sans défense, aux balles perdues. *Le Monde* leur rend hommage.

La dernière par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

L'UNESCO a lancé un questionnaire planétaire plein de bon sens : « *A votre opinion, pourquoi la pénurie alimentaire touche-t-elle le reste du monde ?* » Personne n'a répondu. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'en Amérique on ignore le « reste du monde » ; en Europe, la « pénurie » on ne connaît pas ; dans le tiers-monde, le mot « alimentaire » ne dit rien ; et même chose, en Russie, pour le mot « opinion »...

Cet apologue parmi les derniers en circulation fait partie des histoires qui se colportent chaque jour dans le monde entier via l'école, les machines à café, les photocopieuses, et les portables. Leur contenu est aussi inventif qu'anonyme. Leur fréquence suit l'actualité. Plus celle-ci inquiète, oppresse, opprime, plus la production s'intensifie, non sans un certain délai si l'événement a particulièrement choqué. Ce fut le cas pour l'attentat du 11 septembre, qu'a suivi une bonne semaine de « *décence envers les milliers de victimes* », avant que le Big Brother fabuliste ne se déchaîne : « *Bush et Ben Laden se croisent au Paradis, etc.* »

Car l'au-delà monothéiste a toujours fourni le plus grand nombre de scénarios. Il permet de jouer sur les préjugés nationaux, ethniques ou religieux, avec acclimations ou inversions en changeant de latitude. « *Un rabbin, un prêtre et un imam arrivent devant saint Pierre, le premier dit...* » Pendant la dernière guerre mondiale, les

belligérants s'en donnaient à cœur joie pour rendre l'adversaire odieux ou risible. En régimes totalitaires, l'historiette anti-dirigeants fleurit, et passe pour effrontée.

Les sociologues ne dédaignent pas les sujets frivoles. L'un d'eux, qui vécut l'agitation étudiante de 1968 comme un poisson dans l'eau, a étudié la propagation des fausses nouvelles, dont il était un as. D'autres ont scruté le mécanisme des rumeurs. On rêve qu'un épigone s'intéresse à la génération spontanée de la « dernière » - ainsi se présente-t-elle, sans auteur repérable, pas vu, pas pris -, comme un des fonds de sauce de la conversation : ses circonstances, ses origines, son cheminement, ses effets, sa vie, sa mort, ses variantes et avatars...

L'étude pourrait s'étendre à une nouveauté de même nature : le jeu « *Monsieur et Madame Untel ont un fils, comment s'appelle-t-il ?* ». Exemple matrice : « *les époux P'tite goutte prénomment leurs filles Justine et Corinne* » (prononcer « juste une », « encore une », et, si possible, s'esclaffer). On retrouve là une résurgence du calembour, de la contrepétition et du pataquès dont le début du XX^e siècle fut friand, avec sa bible, l'*Almanach Vermot*. Pourquoi maintenant ? Pourquoi systématiquement ?

La grande presse s'est en effet emparée, depuis une dizaine d'années, des jeux verbaux réservés jusque-là à quelques feuilles satiri-

ques. Rubriques et articles multiplient les à-peu-près narquois, selon la règle de base que les meilleurs sont les plus gros, voire exécrables. A l'intention des connaisseurs, et façon d'en faire des complices « accros », les titulaires se risquent aux limites du puéril, de l'opaque, de l'inintelligible, dans le style codé : « Bernard au tapis. »

Freud et sa suite ont diagnostiqué du suicidaire dans ce pied-de-nez au sens courant des mots. Un examen poussé révélerait sans doute plus sérieusement la trace, propre à la France, d'un calcul stratégique sous l'aimable pathologie. S'afficher crétin, n'est-ce pas le bon moyen de rassurer son monde sur une fin prétendue des idées, de l'esprit de sérieux, et de la langue française par la même occasion ? « *Circulez, dormez, bonnes gens, il n'y a rien à comprendre ; ni à espérer.* » La classe, non ?

Sur le même modèle de populisme anti-intellectuel, les antennes proposent chaque semaine des dizaines d'heures de mariolade à tout va, dont les présupposés et les visées idéologiques se cachent à peine. Au virage du siècle, l'esprit gaulois se sera fait cancre rigolard et fin de banquet, à se taper sur les cuisses. Il suffit de le savoir, de ne pas être dupe - comme ils disent.

Vous connaissez la « dernière » ? « *Bush et Ben Laden se retrouvent dans une grotte (de cheval)...* » Hi-hi-hi !



L'Amérique face au « pays des insoumis »

Suite de la première page

Cette interprétation pourrait aider à comprendre pourquoi Ben Laden n'a jamais reconnu la paternité des attentats du 11 septembre, dont, si l'on se place de son point de vue, il aurait pourtant tout lieu d'être fier.

Vrai ou faux, le mollah Omar n'a pas nécessairement dit son dernier mot. Après tout, l'évacuation sans combat des villes par ses troupes est conforme à une tactique à laquelle elles ont souvent eu recours dans le passé. Et l'hiver approche, qui va faire d'un Afghannistan au relief glacial et truffé d'innombrables mines ce que *Newsweek* appelle le pire champ de bataille du monde. Sans doute mise-t-il aussi sur les divisions de ses adversaires : il n'est pas à la portée du premier venu de faire s'entendre non seulement les diverses ethnies afghanes, mais les seigneurs de la guerre, les chefs des tribus dont elles se composent.

On sait que le pays a été tout au long du XX^e siècle gouverné la plupart du temps par des Pachtounes, mais que ces derniers n'ont joué aucun rôle dans l'offensive qui a abouti à la conquête de la plupart des grandes villes, ce qui ne les met pas en trop bonne position pour retrouver leur place traditionnelle. On sait moins que leurs deux grandes tribus, les Dourranis et les Ghilzai, les uns riches et les autres pauvres, se sont continuellement disputé le pouvoir à Kaboul, y compris quand celui-ci était aux mains des communistes. Voilà déjà six semaines que l'on parle, sans faire beaucoup de progrès, d'union nationale

autour de l'ex-roi Zaher, qui vient de fêter ses quatre-vingt-sept ans.

C'est plus facile à dire qu'à faire : outre que parmi les seigneurs de la guerre qu'on vient de mentionner on compte quelques trafiquants de drogue et autres bandits de premier plan, les Afghans, qui se sont longtemps fait gloire d'être un « *yaghesh-tan* », un pays des insoumis, semblent moins prêts que jamais à se plier aux ordres de l'étranger. Et, pour commencer, du Pakistan, que le porte-parole de l'Alliance du Nord à Genève vient d'inviter, dans un français parfait, à ne plus se mêler des affaires afghanes. En quoi il est fidèle à l'enseignement de Massoud, lequel, recevant Bernard-Henri Lévy en 1998, lui disait en propres termes : « *Les Pakistanais sont au cœur de cette guerre. Ils la financent. Ils la fomentent. Ils ont un intérêt vital à faire de l'Afghanistan une sorte de protectorat qui multiplierait par deux, en cas d'affrontement avec l'Inde, leur profondeur de champ stratégique - et c'est pour cette raison qu'ils ont inventé les talibans* » (cité dans le dernier livre de BHL : *Réflexions sur la Guerre, le Mal et la Fin de l'Histoire*, Grasset).

Nombre d'Afghans ont certes soupé de l'absurde intégrisme des talibans, et c'est sans doute plus vrai encore de beaucoup de leurs compatriotes. Mais l'intrinsèque *burqa* dans laquelle celles-ci s'enlourdissent est bien antérieure aux talibans, et il ne faut pas oublier que la raison profonde de l'invasion soviétique de Noël 1979 a été le refus de la majorité de la population d'accepter la révolution laïque imposée par les communistes au pouvoir depuis le coup d'Etat de l'année précédente. D'où un soulèvement général qui n'avait laissé au Kremlin d'autre choix que d'intervenir s'il voulait éviter l'installation à Kaboul d'une république islamique menaçant d'essaimer dans toute l'Asie centrale.

Si l'on en vient maintenant à Ben Laden, que la CIA était depuis long-

temps, par parenthèse, autorisée à tuer, il n'y a apparemment plus beaucoup de questions à se poser. On connaît son passé de jeune homme riche et d'entrepreneur de travaux publics. Il semble bien que ce qui l'a fait virer de bord, ce soit l'acceptation par l'Arabie saoudite, qui l'a déchu de sa nationalité, du stationnement depuis 1990 de soldats américains, donc d'« *infidèles* », à proximité immédiate des Lieux saints de l'islam. Il ne lui pardonne pas davantage de s'être résignée à l'existence d'un Etat d'Israël sur une terre qui était depuis des siècles arabe et musulmane.

RÉGIMES CORROMPUS

L'ennemi principal, pour lui, ce n'est pas tant l'Amérique que les régimes corrompus de l'Orient qu'elle aide à se maintenir au pouvoir. L'attaque du World Trade Center, dans cette perspective, aurait moins visé, selon certains, à affaiblir les Etats-Unis, dont personne ne pouvait ignorer qu'ils réagiraient énergiquement, qu'à montrer aux nombreux Arabes fascinés par la société américaine qu'elle n'était pas elle-même invulnérable. Tout donne malheureusement à craindre que ce sinistre feuilleton n'ait d'autres épisodes.

Le chef d'Al-Qaida n'est pas près de battre sa coulpe. Il semble que depuis la chute à ses pieds d'un obus de mortier soviétique qui n'a pas explosé il se tient pour l'homme

du destin. Même s'il finit par être appréhendé, voire pendu comme un bandit de western, ou qu'il choisisse de se tuer plutôt que de se rendre, les sources de l'islamisme n'en seront pas taries pour autant. Il y a trop de corruption, trop d'hypocrisie, trop de misère, dans trop de pays, que leurs gouvernements se réclament ou non du Prophète, pour ne pas nourrir un terrorisme au moins latent. Il va sans doute falloir apprendre à vivre avec pendant de longues années.

On peut le faire plus ou moins bien. Le président des Etats-Unis, qui semblait peu s'intéresser aux affaires internationales, a réussi à se glisser en un rien de temps dans la peau d'un de ces shérifs dont rêvait Franklin Roosevelt. Il lui reste à travailler à l'édification de ce nouvel ordre mondial dont son père avait cru pouvoir annoncer, il y a dix ans, l'imminent avènement. Cela, qui représente beaucoup de pain sur la planche, suppose de sa part qu'il tourne le dos à bien des dogmes libéraux auxquels, avec l'encouragement de Wall Street et du Big Business, il croyait apparemment benoîtement. Il n'aura pas trop pour y parvenir de l'imagination, de la générosité, de l'énergie, et aussi, qui sait, de l'habileté de tous ceux qui ont tenu, depuis le 11 septembre, à manifester leur solidarité avec son peuple.

André Fontaine

RECTIFICATIFS

FALCON PROPERTIES

Farid Djouhri, administrateur de la société Falcon Properties, nous a indiqué que cette société, malgré une homonymie partielle avec d'autres sociétés contrôlées par le groupe Saoudi Ben Laden (SBG), n'avait aucun lien capitalistique avec ce dernier, contrairement aux indications figurant sur un tableau publié dans *Le Monde* du 5 novembre. Selon

M. Djouhri, la société Falcon Properties est entièrement détenue par la famille Pharaon.

CHEVÈNEMENT

C'est de septembre 1998 à janvier 1999 que Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'intérieur, a été absent du gouvernement après un accident opératoire, et non un an plus tard, comme indiqué dans *Le Monde* du 20 novembre. Il a quitté le gouvernement le 29 août 2000 - et non 1999.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.

Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou
Directeur artistique : Dominique Roynet ; adjoint : François Lolicchon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer

Rédaction en chef centrale :

Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre

Rédaction en chef :

Alain Debove (*International*) ; Anne-Line Roccati (*France*) ; Anne Chemin (*Société*) ; Jean-Louis Andréani (*Régions*) ; Laurent Mauduit (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Serge Marti (*Le Monde Economie*)

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pillaux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,

Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,

Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

La royale « Glamis-girl »

LA PRINCESSE MARGARET arrive aujourd'hui à Paris. Sa dernière visite remonte au mois de mai 1949 : elle avait dix-huit ans. Le roi et la reine lui avaient accordé une « permission » de treize-cinq jours sur le continent. Elle en passa la moitié à Capri, cachant tant bien que mal son allégresse derrière d'immenses chapeaux de paille et des lunettes noires ; l'autre moitié, rayonnante, fêtée, parmi nous.

Sa grâce, l'élégance désinvolte avec laquelle elle fit triompher le « *new look* », son sourire, fondirent tous les cœurs. Jour après jour la presse recensa ses robes, ses traits d'esprit, ses activités. Sur la passerelle de l'avion qui la ramenait vers l'Angleterre et son *home*, elle déclara : « *I had such a wonderful time !* »

A son retour toutes les parties les plus sélectes du Royaume-Uni

réclamèrent sa présence. On était fier d'une princesse qui savait être en même temps une « *glamour girl* » et une excellente ambassadrice. On commença à lui imaginer des projets sentimentaux. N'était-elle pas née en Ecosse, par une nuit d'orage, dans le romantique château de Glamis ?

Son baptême se célébra au son des cornemuses. Les fées les plus malicieuses des *moors* se penchèrent sûrement sur son berceau. Car Margaret est aussi spirituelle que jolie, et ses espiègleries ravissent depuis quatre lunes les austères Britanniques. On s'esclaffe successivement sur sa manie d'apprivoiser les crapauds, sur la colère qu'elle fit le jour du sacre de son père pour porter une traîne, sur ses imitations de Bing Crosby.

Christine de Rivoyre
(21 novembre 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-89. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

INDUSTRIE Bull et Thales, deux entreprises dans lesquelles l'Etat continue de jouer un rôle majeur, ont connu une évolution stratégique, lundi 19 novembre. ● BULL,

dont l'Etat détient 16 % du capital, a reçu une avance remboursable de 100 millions d'euros, jugée indispensable en raison de la situation financière à nouveau très tendue.

● GUY DE PANAFIEU, président de Bull, a quitté son poste. Son successeur devrait être connu dans les deux semaines. ● ALCATEL, qui possédait 20 % du capital de Thales

(ex Thomson-CSF) a annoncé, lundi, qu'il mettrait sur le marché 4 % des actions de ce groupe d'électronique de défense. ● L'ÉTAT, qui avait refusé qu'Alcatel prenne 33 % de Thales,

va devoir redéfinir sa stratégie. ● ELIE COHEN, économiste, critique les stratégies de l'Etat, d'Alcatel, qui se recentre sur les télécommunications, et de Bull.

Le gouvernement accorde un nouveau sursis financier à Bull

Malgré la vente de pans entiers d'activités ces dernières années, l'entreprise informatique a besoin de trésorerie pour éviter le dépôt de bilan. Cet ancien symbole de l'indépendance française est moribond. Le PDG, Guy de Panafieu, a quitté ses fonctions

ÉNIÈME rebondissement dans la saga Bull. En sursis depuis de nombreuses années, le groupe d'informatique français a écrit une nouvelle page de son histoire, lundi 19 novembre. A l'issue de son conseil d'administration, il a annoncé tout à la fois l'obtention d'une aide providentielle de l'Etat de 100 millions d'euros, et le départ de son PDG très controversé, Guy de Panafieu. L'action Bull, qui avait été suspendue le matin, dans l'attente du communiqué, s'est littéralement envolée et a terminé la séance en hausse de 46 %, à 1,46 euros.

La perfusion financière de l'Etat, censée prolonger la vie d'une entreprise donnée cliniquement morte à maintes reprises, témoigne une fois de plus des difficultés

de trésorerie du groupe. Bull a des fins d'années difficiles. L'inquiétude grandit à mesure que l'échéance approche. C'est au vu des « perspectives financières et d'activité pour le quatrième trimestre 2001 et pour 2002 », comme le souligne d'ailleurs le communiqué, que l'Etat, qui possède encore en direct 16,3 % du capital a été contraint une nouvelle fois de desserrer les cordons de la bourse.

ÉPÉE DE DAMOCLÈS

L'avance de 100 millions d'euros, dont les modalités d'attribution n'ont pas été encore définies, octroie un sursis à Bull. En lui permettant d'honorer le remboursement d'un emprunt de 115 millions d'euros fixé en juillet 2002, véritable Epée de Damoclès, l'Etat

éloigne le spectre d'un dépôt de bilan, plutôt malvenu en période électorale. A priori, cette aide qui sera notifiée à Bruxelles, ne devrait pas se voir opposer de veto.

Bercy a-t-il conditionné ce soutien au départ du PDG, Guy de Panafieu, comme il en défend la thèse? Même si officiellement, Bull évoque une démission du PDG à quelques mois de la fin de son mandat, la concomitance des deux donne libre cours aux interprétations. D'autant, que Guy de Panafieu, mari de Françoise de Panafieu, une des figures du RPR, proche de Jacques Chirac, doit pour beaucoup sa nomination à la tête du groupe informatique à l'Elysée. Les relations n'ont pas toujours été au beau fixe entre le

PDG et son instance de tutelle. La montée au créneau de certains syndicalistes, qui réclamaient son départ, n'a pas contribué à dépassionner le débat. Selon la CFDT, à chaque rencontre organisée à Bercy, l'idée du départ était évoquée, mais la difficulté de trouver un remplaçant bloquait toute initiative. La situation financière catastrophique du groupe aurait conduit le conseil d'administration à précipité l'issue. Au ministère de l'économie et des finances, on souligne que le nom du successeur de Guy de Panafieu sera connu dans une dizaine de jours, et le portrait-robinet tracé à grands traits évoque une personnalité externe, véritable professionnel du secteur.

SOLDER L'AVEUTURE

Que restera-t-il de Bull lorsque le futur PDG prendra ses fonctions? Le groupe industriel, porte-drapeau de toutes les ambitions informatiques nationales des trente dernières années, a vécu. Son périmètre s'est réduit comme peau de chagrin ces dernières années, alors que l'Etat et les autres actionnaires de référence (France Télécom, l'américain Motorola et le japonais NEC) ont fait savoir qu'ils ne souhaitent plus investir un euro et n'attendaient que de solder définitivement cette aventure.

Sans l'appui de ses actionnaires, Guy de Panafieu, qui a hérité du passif historique du groupe et n'a pas réussi à gérer l'entreprise, a été l'artisan de son démantèlement. Confronté à un manque de liquidité chronique, il n'a eu de cesse de mettre à l'encan les bijoux de famille. Année après

année, ce qui était monnayable a été cédé, le plus souvent dans l'urgence, pour tenter de maintenir la tête du groupe hors de l'eau. Pour boucler l'exercice fiscal 1999, Bull vend précipitamment sa participation dans la société d'électronique Ingenico. Un an plus tard, le scénario se renouvelle. L'activité carte à puces, considérée comme un des derniers bijoux de groupe, est cédée à son tour pour clore l'exer-

En parallèle, Guy de Panafieu s'est engagé dans la vente par appartements du groupe et a multiplié les restructurations. Résultat : le nombre de salariés est passé en un an de 18 000 à 10 000. L'activité européenne de services a été cédée à Steria. L'activité de services, Integris France, qui n'est toujours pas filialisée, attend son reprenneur. A l'issue de ces opérations, Bull sera recentrée sur le

L'action s'est envolée dès le 16 novembre

A l'intérieur de l'entreprise, tant le service de communication que les syndicats affirment avoir été pris par surprise par les annonces du conseil d'administration du 19 novembre : la recapitalisation et le départ de Guy de Panafieu. Les investisseurs l'ont-ils été autant? Pas si sûr, au vu du parcours de Bull en Bourse, vendredi 16 novembre : lors de cette séance, l'action avait déjà gagné 13,6 % dans un volume très étoffé de 1,467 million de titres. Plutôt inhabituel pour un titre dont la valeur avait été divisée par plus de quatre depuis le début de l'année et dont la moyenne d'échanges par séance ne dépasse pas 280 000 titres. Assisterait-on à un délire d'initiés? « Bull est de toute façon une valeur très spéculative et ne coûte pratiquement rien, tempère Arnaud Fortin, analyste financier chez Aurel-Leven. Des boursicoteurs ont pu juste savoir qu'il se tenait un conseil d'administration lundi et vouloir tenter un coup. »

cice 2000, qualifié par Guy de Panafieu lui-même de « catastrophe ». Restait encore le siège du groupe à Louveciennes (Yvelines), dont les bureaux vides se multipliaient à mesure que l'entreprise perdait de sa substance. En septembre 2001, le groupe a confirmé son souhait de le céder et d'obtenir 50 millions d'euros de cette vente. Finalement, Canal + s'est porté candidat à la reprise. Mais même en raclant les fonds de tiroir, Bull ne finissait pas cette fois l'année sans le secours de l'Etat.

Le marché des serveurs et la maintenance de son parc informatique. Dernière étape avant la disparition? Le sort de Bull est désormais inscrit dans le choix du successeur. « Le nom du successeur aura valeur de test de la détermination des actionnaires. Si c'est un professionnel du secteur informatique, c'est qu'ils ont décidé de continuer coûte que coûte. Sinon, l'affaire sera liquidée en six mois », déclare un ancien patron de Bull.

L. Gi

PROFIL

L'ÉCHEC

DU « CARDINAL »

Le départ de Guy de Panafieu n'attriste visiblement ni ses salariés ni ses investisseurs. Les premiers, via le comité central d'entreprise et le syndicat principal CFDT, sont en conflit ouvert avec sa stratégie « de démantèlement ». Les seconds, lassés de ses promesses « jamais tenues », ont salué son départ.

Cet inspecteur des finances de cinquante-huit ans, ancien conseiller technique de Valéry Giscard d'Estaing à l'Elysée, a réalisé l'essentiel de sa carrière à la Lyonnaise des eaux, dans l'ombre de Jérôme Monod.

Laisse sur la touche par la fusion

entre Suez et la Lyonnaise, le mari de Françoise de Panafieu, actuelle maire RPR du XVII^e arrondissement de Paris, s'est laissé convaincre, en 1997, par un chasseur de têtes, que son heure d'être numéro un était venue. Mais prendre les rênes d'une entreprise informatique malade était un trop gros défi pour ce néophyte en matière d'ordinateurs. Quatre ans plus tard, son bilan paraît catastrophique.

Quand « le Cardinal » – tel était son surnom à la Lyonnaise des eaux – accéda à la présidence de Bull, l'entreprise semblait avoir été remise sur les rails par ses prédécesseurs, le charismatique duo Jean-Marie Descarpentries-Thierry Breton. Bull avait ainsi dégagé un profit net en 1995 et 1996 après six ans dans le rouge. Mais, dès 1999, période pourtant faste pour le secteur

informatique, l'entreprise recommença à cumuler de lourdes pertes. L'embellie n'avait été qu'apparente. Pour stopper l'hémorragie, M. de Panafieu n'a su ou pu que liquider : ces deux dernières années, il a cédé près de la moitié de l'entreprise ! Forçant sa nature réservée, il s'est toujours efforcé de faire preuve d'un optimisme inébranlable, relevant parfois de la méthode Coué.

Le plus grand défaut de cet homme très policé aura sans doute été d'être à la fois convaincu mais assez peu convaincant. Aujourd'hui, c'est probablement parce qu'il n'y croit plus lui-même qu'il cède la place. Plus ou moins forcé d'organiser l'enterrement, il ne tient pas à assister aux funérailles.

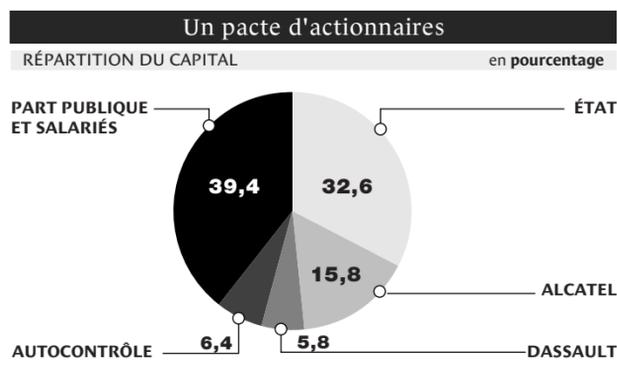
Gaëlle Macke

Alcatel amorce son retrait du capital de Thales

TROP ou trop peu. Face à ce dilemme sur sa situation d'actionnaire du groupe d'électronique de défense Thales, exprimé à de nombreuses reprises, Serge Tchuruk, PDG de l'équipementier français de télécommunications Alcatel, a tranché. Avec l'annonce de la cession de 4,2 % du capital de l'ex-Thomson-CSF, faite lundi 19 novembre, il donne le signal d'un mouvement stratégique de désengagement.

Après cette opération, Alcatel devrait voir sa participation dans Thales passer de 20 % à 15,8 %, alors que la part du capital de l'électronicien aux mains des investisseurs augmentera d'autant. Cette opération correspond à la marge de manœuvre actuelle du groupe de Serge Tchuruk. Dans le cadre du pacte qui a fait d'Alcatel l'actionnaire de référence de Thales, l'équipementier ne peut en effet descendre en dessous de cette barre des 15,8 %. Mais, en mettant sur le marché la part qu'il peut librement vendre, il joue sur deux tableaux. Tout d'abord, il espère récolter 270 millions d'euros du produit de cette cession, ce qui représenterait une plus-value de 100 millions d'euros. Un pacte non négligeable alors que la situation financière du groupe s'est particulièrement dégradée cette année. Surtout, il dévoile ses intentions stratégiques et pousse l'Etat à reconsidérer le pacte d'actionnaires.

Même si Serge Tchuruk a obtenu de haute lutte le statut de partenaire de référence lors de la privatisation de Thomson-CSF, il n'a jamais caché que son rôle d'actionnaire minoritaire était inconfortable. En 1999, il obtint le droit d'accroître sa participation dans le groupe d'électronique de défense et passe de 16 % à 25 %, mais sans atteindre la minorité de blocage. Toutefois, les synergies de recherche et développement entre les deux groupes censées justifier leur rapprochement ne donnent pas les résultats escomptés. Le mariage des technologies civiles et militaires n'est pas consommé. Le seul domaine d'acti-



Si l'Etat baisse sa participation au capital, comme il en a la possibilité, près de la moitié du capital du groupe de défense serait aux mains des investisseurs.

Le pacte où Alcatel a la haute main, et où les pièces du puzzle s'emboîtent, n'est autre que celui des satellites. En mai, le groupe de Serge Tchuruk prend acte de la situation et annonce la prise de contrôle totale de la filiale Alcatel Space (*Le Monde* du 18 mai 2001). A l'issue de cette transaction, Alcatel réduit sa participation au capital de Thales à 20 %. Les interrogations sur un possible désengagement commencent alors à se faire jour.

TROUVER UN ÉQUILIBRE

Cette fois, le signal donné ne laisse plus place au doute. Reste donc au gouvernement, le soin de trouver un nouvel équilibre. De son côté, la volonté de se désengager est également manifeste. Lors de la dernière assemblée générale de Thales, le conseil d'administration a obtenu le droit de réduire la part de l'Etat de 33,3 % à 30 %. Mais, à qui vendre? L'équation n'est pas simple. Le groupe aéronautique européen EADS est souvent cité comme un candidat potentiel, mais sa situation financière, en particulier sa valorisation boursière, est un véritable handicap. Du côté de Dassault, actionnaire minoritaire de Thales, des velléités d'accroissement de participation ont été exprimées. Mais Serge Tchuruk est bien décidé à mettre ses conditions.

L. Gi

Elie Cohen, directeur de recherche au CNRS

« L'Etat est incapable de gérer ses conflits d'intérêt »

« Comment faut-il interpréter le départ de Guy de Panafieu de la présidence de Bull ?

– Ce n'est qu'un épisode supplémentaire de l'inevitable déclin d'une entreprise qui, depuis dix ans, n'a ni stratégie, ni direction, ni actionnaire. Croire, comme l'a fait un précédent président, Francis Lorentz, il y a une dizaine d'années, qu'il suffisait de racheter l'américain Zénith pour percer dans la micro-informatique était un non-sens. Bull a ensuite tenté de devenir une société de services informatiques mais a été culturellement incapable de gérer ce virage. De plus, l'entreprise a vécu au gré de ses changements de dirigeants : Francis Lorentz, Jean-Marie Descarpentries, Thierry Breton et Guy de Panafieu, un inspecteur des finances qui était en disgrâce à la tête de la Lyonnaise des eaux. Dans ces métiers où les hommes et les compétences ont tant d'importance, aller chercher quelqu'un qui n'en a aucune en informatique laisse rêver. Guy de Panafieu n'a jamais existé ni comme stratège ni comme patron. En fait, depuis dix ans, l'Etat ne sait pas comment se débarrasser de Bull. Il ne veut ni jouer son rôle d'actionnaire ni se défaire de cet actif. On savait que la privatisation, lancée par Thierry Breton, était irréaliste. Aujourd'hui, la disparition de l'entreprise est inévitable.

– Alcatel va se retirer peu à peu de Thales. Est-ce un échec pour Serge Tchuruk ?

– Le président d'Alcatel, Serge Tchuruk, a une stratégie : recentrer Alcatel sur les télécommunications. Mais, curieusement, il gardait une participation importante dans deux secteurs : l'énergie et les transports, en étant actionnaire d'Alstom, et la défense, en étant actionnaire de Thales, l'ex-Thomson-CSF. Mais l'avenir de Thales était déterminé par la restructuration de la défense européenne, et Alcatel n'a évidemment pas les moyens d'en être l'organisateur. Serge Tchuruk répétait qu'avoir 20 % de Thales n'a pas de sens. C'est l'Etat qui a refusé qu'Al-



ELIE COHEN

catel monte à 33 % pour avoir la minorité de blocage. En diminuant sa participation, Alcatel montre, pour la première fois, qu'il renonce à contrôler Thales.

» Est-ce une bonne chose? Thales est une entreprise très solide. Ses marchés se montent souvent en milliards d'euros et portent sur plusieurs années. Alcatel, en sortant de l'énergie, des transports, du câble, se concentre sur les télécoms, un secteur hautement spéculatif qui a été victime de deux bulles : Internet et les licences UMTS. Conclusion : Serge Tchuruk a choisi une stratégie de fragilisation maximale. Or, sur le plan industriel, la téléphonie publique, qui constituait le métier de base d'Alcatel, régresse et nul ne croit vraiment que cette entreprise soit capable de résister à Cisco dans le secteur qui a pris le relais : les solutions-réseaux. De plus, Alcatel a investi aux Etats-Unis pour rattraper son retard, mais le retournement de conjoncture l'a pris à contre-pied. Comme Alcatel avait besoin d'argent, il s'est désengagé d'Alstom, de Framatome et aujourd'hui de Thales. L'industrie française avait, il y a dix ans, une superbe entreprise : la Compagnie générale d'électricité. Celle qui lui a succédé, Alcatel, est aujourd'hui subclaqueante ; alors qu'elle est dans un secteur d'avenir, les télécommunications, sa valeur est la même qu'il y a dix ans. C'est pathétique.

– Quelle conséquence ce retrait a-t-il sur Thales ?

– Thomson-CSF a raté tous les tournants et, finalement, ça a été sa

chance. Lorsqu'il a été décidé de former un grand groupe dans l'industrie européenne de la défense autour de Thales, en absorbant le britannique Marconi, un autre britannique, BAe, a été plus rapide, et Serge Tchuruk, actionnaire de référence de Thales, a refusé de surencherir. Thales a donc été obligé de se contenter de petites acquisitions et de se développer dans les services. Mais ces changements contraints ont été une chance.

– Bull et Thales sont deux entreprises dans lesquelles l'Etat joue un rôle important. Que penser de l'actualité qui les concerne ?

– La principale conclusion est qu'il n'y a pas de politique industrielle et que c'est très bien. L'Etat gère, dossier par dossier, sans stratégie. D'un côté, on constitue un pôle aéronautique et militaire (EADS) sur la base d'un cadeau historique fait à un groupe privé : Lagardère. De l'autre, on confie d'autres activités de défense à Thales, que l'on dote d'un actionnaire de référence privé : Alcatel. Dans les deux cas, on constate que ça ne marche pas. On sait que le fils Lagardère, Arnaud, veut réorienter le groupe vers les médias. Par ailleurs, le tandem franco-allemand qui dirige EADS n'a pas encore fait ses preuves. Quant à Thales, on voit aussi que cela ne tient pas la route. Je suis favorable à une politique industrielle volontariste, mais je constate que l'Etat est incapable d'aller jusqu'au bout de sa logique : par exemple, imposer à l'ensemble de la gauche plurielle la fermeture de Bull. De plus, la direction du Trésor n'est pas équipée, les représentants de l'Etat dans les conseils d'administration sont souvent des fonctionnaires dépassés, et l'Etat est incapable de gérer ses conflits d'intérêt. Piètre stratège, l'Etat est donc également un piètre actionnaire. Malheureusement, la meilleure solution est donc souvent la privatisation. »

Propos recueillis par Laurence Girard et Frédéric Lemaître

Sanofi-Synthélabo a pour ambition de « gagner beaucoup d'argent » et rêve d'une fusion

Le deuxième laboratoire français cherche à grimper dans le peloton de tête de la pharmacie mondiale

Trois ans après la fusion entre les deux laboratoires français Sanofi et Synthélabo, le nouveau groupe affiche un parcours financier exemplaire.

Avec Aventis, il pourrait être l'un des rares français à figurer durablement dans les vingt premiers de la pharmacie mondiale. Dans un entre-

tien au Monde, son président, Jean-François Dehecq, dévoile ses ambitions. Pour le moyen terme, il évoque une fusion ou une alliance.

« QUAND j'ai créé Sanofi avec René Sautier, en 1973, comme une diversification du groupe Elf-Aquitaine, on n'imaginait pas arriver à ce rang de la pharmacie mondiale. » Jean-François Dehecq, jeune sexagénaire et PDG de Sanofi-Synthélabo, a le triomphe modeste. Fin 1998, la fusion des deux laboratoires français Sanofi et de Synthélabo avait été jugée défensive et peu convaincante. Elle donnait naissance, disait-on, à un groupe « franco-européen ». Trois ans plus tard, le français prévoit une croissance de son résultat supérieure à 35 % pour 2001, après avoir déjà plus que doublé son bénéfice en 2000, et s'affiche comme la quatrième capitalisation du CAC 40.

« A l'inverse des autres fusions, nous n'avons pas cessé d'embaucher : 1 000 personnes dans le monde l'an dernier, 2 500 personnes cette année », souligne M. Dehecq au Monde. Quant au groupe franco-européen ? « C'était vrai ! Mais, aujourd'hui, nous avons 2 000 visiteurs médicaux aux Etats-Unis, où notre chiffre d'affaires dépassera les

3 milliards de dollars en 2002. » Sur le premier semestre 2001, les patients américains ont ainsi contribué à hauteur de 38 % au résultat opérationnel de Sanofi-Synthélabo.

En conséquence, le deuxième laboratoire français après le franco-allemand Aventis (5,963 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2000 et 29 200 salariés), a des rêves de grandeur : s'installer durablement dans le club très fermé des grands groupes pharmaceutiques mondiaux, parfois plus que centenaires. « Avec une trésorerie nette de 3 milliards d'euros et un endettement nul, nous pourrions devenir un prédateur plutôt qu'une proie. De fait, nous pouvons racheter des produits et acquérir des sociétés de taille moyenne. Mais cela va être très difficile, avec la très forte croissance que nous connaissons, de trouver un partenaire qui ne puisse pas diluer la valeur de l'action. »

Malgré ses brillants résultats, le français réalise un chiffre d'affaires à peine supérieur au budget recherche et développement du labora-

toire américain Pfizer. « Ce qu'il faut préserver, dans cette industrie, c'est l'innovation. Beaucoup de gens ne trouvent rien en dépensant beaucoup. Nous, nous avons une équipe de chercheurs talentueuse. Quatre "blockbusters" [des médicaments réalisant plus de 1 milliard d'euros de ventes annuelles], pour une société de notre taille, c'est énorme », estime M. Dehecq.

D'autres incertitudes concernent l'évolution de son actionnariat : le pacte qui le lie à ses anciennes maisons mères, le pétrolier TotalFinaElf (27,45 % des titres) et le géant des cosmétiques L'Oréal (19,5 %), expiré en 2004. « Nous avons une protection qui ne vaut que pour autant que nos résultats financiers sont très bons. Total et L'Oréal sont liés à nous jusqu'à fin 2004. Pour vendre la société, il faudrait qu'ils soient tous deux d'accord. D'ici là, nous devons gagner beaucoup d'argent et nous poser la question, un jour, d'une fusion ou toute autre forme d'alliance. »

CIRCUITS PARALLÈLES

Pour M. Dehecq, artisan d'un Sanofi-Synthélabo devenu dix-septième laboratoire pharmaceutique mondial, le défi est ailleurs. « Comment fait-on pour améliorer la compétitivité de l'industrie européenne face aux Etats-Unis ? Travailler en Europe, cela veut dire avoir quinze sièges sociaux, un marché très morcelé et des prix à négocier avec chaque Etat, sauf en Allemagne et en Grande-Bretagne. D'où des prix des médicaments très différents selon les pays. » Il raconte que le problème est devenu crucial avec l'arrivée en Europe de circuits parallèles. Des médicaments achetés moins cher dans les pays du sud de l'Europe

sont revendus dans les pays du nord par des importateurs qui encaissent la différence. « Plus de 75 % des ventes en Grande-Bretagne de l'un de nos hypotenseurs, le Zava-pro, sont le fait d'importateurs grecs et espagnols. C'est légal, mais ça ne profite pas à la collectivité et ça tue la compétitivité de l'industrie européenne. »

Pour M. Dehecq, qui est aussi président d'Efpi, l'association des entreprises pharmaceutiques européennes, la solution passera par des tarifs plus élevés ou des prix homogènes partout. « La question est désormais brûlante, avec l'ouverture de l'Union européenne aux pays de l'Est, qui ont un système de prix encore plus bas. Mais, dès 2002, l'euro mettra en évidence les grandes distorsions des prix du médicament dans l'Union. »

Entré dans la santé un peu par hasard (la Sanofi, à l'origine, était aussi un groupe de produits de beauté, arômes, semences, additifs alimentaires), M. Dehecq est devenu un de ses plus ardents défenseurs. « Le monde a changé. La France comptait, il y a trente ans, beaucoup de petites sociétés pharmaceutiques familiales, dont les ventes à l'étranger se résumaient aux anciennes colonies. Sur les 23 petites sociétés que je connaissais en 1973, 19 ont été absorbées dans Sanofi-Synthélabo. Il ne faudrait pas que tout ce savoir-faire disparaisse. » Fin octobre à Tokyo, il a alerté les acteurs japonais de la santé sur les carences de leur pays dans la recherche pharmaceutique, alors qu'il avait « après guerre, lui aussi, une forte industrie pharmaceutique ».

Véronique Lorelle

Vers une baisse du prix des appels entre téléphones fixes et mobiles

L'AUTORITÉ DE RÉGULATION des télécommunications (ART) a dévoilé lundi 19 novembre un calendrier de baisse des tarifs de communication entre les téléphones fixes et les portables. D'ici à 2004, les prix devraient globalement décroître de 40 %. Le premier rendez-vous est fixé au 1^{er} mars 2002, date à laquelle la minute sera facturée 1,32 franc, soit une diminution de 15 %. Une nouvelle baisse, de 15 % interviendra en 2003, puis une autre, de 12,5 %, en 2004. Cette mesure s'applique aux deux opérateurs de téléphonie mobile qualifiés de « puissants », soit Orange et SFR, et doit être répercutée par les opérateurs de téléphonie fixe. Les consommateurs se plaignent du coût jugé excessif de ces communications qui subventionnent indirectement les activités des opérateurs de téléphonie mobile. Toutefois, Florent de Kersauson, PDG de Belgacom France, nuance : « Nous n'avons pas été conviés à la concertation. Cette décision entérine le fait qu'il n'y aura pas de baisse de prix cette année, contrairement à ce que nous attendions ».

Une fusion « entre égaux » crée

le premier groupe de croisière mondial

LE GROUPE BRITANNIQUE de croisière P & O Princess Cruises a annoncé un accord de fusion « entre égaux » avec l'américain Royal Caribbean, pour constituer le numéro un mondial du secteur avec une capitalisation boursière globale de quelque 6 milliards de dollars (6,7 milliards d'euros). La fusion se fera par échange d'actions et les actionnaires de P & O détiendront au total 50,7 % de la nouvelle entité, et ceux de Royal Caribbean 49,3 %. Les deux groupes espèrent ainsi dépasser tous leurs concurrents, s'appuyant sur un chiffre d'affaires combiné de 5 milliards de dollars sur l'exercice 2000-2001 achevé le 30 septembre, une clientèle évaluée à 3 millions de passagers en 2000 et une flotte de 41 navires représentant 75 000 couchettes. Un an après l'achèvement de la fusion – qui devrait être effective au deuxième trimestre de 2002, la nouvelle entité espère grâce aux synergies réaliser 100 millions de dollars par an d'économies.

American Airlines n'a trouvé aucune anomalie sur ses Airbus A300

LA PREMIÈRE COMPAGNIE aérienne américaine, American Airlines, a annoncé lundi 20 novembre qu'elle avait terminé l'inspection de la dérive verticale de ses trente-quatre Airbus A300 sans trouver d'anomalie. Cette inspection a été menée à la requête de l'administration de l'aviation civile (FAA). Elle fait suite à la catastrophe aérienne du 12 novembre à New York qui a fait 265 morts, dont au moins cinq au sol. Les autorités françaises avaient également demandé la conduite d'une inspection sur l'ensemble de ces appareils en service dans le monde (A300 et A310).

Par ailleurs, l'analyse préliminaire d'une des boîtes noires de l'Airbus A300 d'American Airlines démontre que l'avion a subi une forte secousse latérale, compatible avec l'hypothèse d'un passage accidentel à travers une « turbulence de sillage », selon les enquêteurs.

PROFIL

UN COLOSSE ATYPIQUE

Jean-François Dehecq côtoie peu ses pairs de la pharmacie française, ni les festivités du secteur. Le succès rapide de Sanofi-Synthélabo ne lui vaut pas que des amis. Mais, surtout, l'homme, un colosse de 1,97 m et 110 kilos, est un patron de laboratoire atypique. D'origine modeste (un père employé de banque, un grand-père cheminot), le Nantais s'est hissé d'un CAP de tourneur au diplôme de l'Ecole nationale des arts et métiers, a navigué de l'industrie lourde (Société nationale des pétroles d'Aquitaine, usine de Lacq) aux complexités de la Sanofi, dans laquelle on trouvait pêle-mêle, il y a presque trente ans, des arômes, des parfums avec Nina Ricci et des médicaments.

En 1973, on le désigne pour prendre la direction d'un groupe destiné à assurer la diversification chimique d'Elf Aquitaine. Très vite, Jean-François Dehecq aura l'ambition de faire de la Sanofi une multinationale d'origine française.

Plutôt que les diners en ville, ce

V. L.

Le directeur général de Barclays France mis en examen pour blanchiment aggravé

LA FILIALE française de la banque britannique Barclays est dans le collimateur de la justice française. Henri-Paul Pellegrino, directeur général de Barclays France, a été mis en examen, vendredi 16 novembre, pour « blanchiment aggravé » par la juge d'instruction parisienne Isabelle Prévost-Deprez dans une affaire de circuit présumé de blanchiment d'argent entre la France et Israël. Trois autres cadres de la banque, dont les locaux parisiens ont fait l'objet de perquisitions, ont aussi été mis en examen. Ils ont été interrogés par la police vendredi.

Environ 80 personnes sont concernées par l'enquête menée par M^{me} Prévost-Deprez, qui touche plusieurs établissements bancaires. Six personnes sont actuellement écrouées. Au cours de l'enquête qui implique plusieurs sociétés du Sentier, du nom du quartier de la capitale où est concentrée une grande partie de l'industrie de la confection, dont le procès s'est ouvert le 21 février devant la treizième chambre du tribunal correctionnel de Paris, une seconde instruction avait été ouverte portant sur des pratiques bancaires. Cette enquête, engagée en juillet 1998, porte sur des événements ayant eu lieu entre mai 1996 et aujourd'hui. François-Xavier de Fournas, directeur général de la Bred (groupe Banques populaires) et Pierre Habib-Deloncle, ancien président de la Société marseillaise de crédit (SMC, qui a été rachetée par le CCF) ont également été mis en exa-

men il y a environ un an pour « blanchiment aggravé ». Une cinquantaine de personnes sont mises en examen dans cette affaire.

PAS DE CONTRÔLE PRÉALABLE

Les dirigeants des banques sont soupçonnés d'avoir contribué au blanchiment d'argent en ne procédant à aucun contrôle préalable avant d'encaisser des chèques correspondant à de l'argent ayant une origine frauduleuse. Les enquêteurs ont notamment relevé des retraits massifs d'argent liquide sur certains comptes ouverts à Barclays. En mai 1996, la loi a étendu la qualification de blanchiment à des faits ne relevant des seules activités du crime organisé et du trafic de stupéfiants en particulier. La justice s'intéresse désormais au blanchiment issu de toute forme de délit ou crime.

Cette affaire avait suscité un malaise dans le monde bancaire. Au moment des mises en examen de dirigeants de la Bred, de la SMC, et d'autres établissements bancaires, l'Association française des banques (AFB), l'organisation patronale du secteur, avait fait valoir que les établissements n'avaient pas les moyens, en terme de délais comme de coûts, de contrôler systématiquement les 5 milliards de chèques traités annuellement en France. La lutte contre le financement du terrorisme ne fait que relancer ces questions.

Pascale Santi

EURO DISNEY S.C.A.

RESULTATS ANNUELS 2001

Chiffre d'affaires : +4,8 %

Marge opérationnelle : +5,3 %

Résultat courant stable à 37,7 millions d'euros

La progression de 2,5 % du chiffre d'affaires du Resort illustre l'amélioration de l'activité du Parc, des hôtels et du Disney Village. Elle résulte de la hausse de la fréquentation du Parc, de l'augmentation modérée des dépenses par visiteur et d'un taux d'occupation des hôtels record de 86 %. Les activités de développement immobilier ont également contribué de façon significative à la progression du chiffre d'affaires global.

La marge opérationnelle, en progrès de 5,3 %, continue de s'améliorer. Le résultat net diminue de 8,2 millions d'euros à 30,5 millions d'euros, reflétant une baisse du résultat exceptionnel net de 8,4 millions d'euros. Les charges exceptionnelles incluent 5,3 millions d'euros de coûts de pré-ouverture du Parc Walt Disney Studios, 2,3 millions d'euros résultant des rachats anticipés d'une partie des obligations convertibles 6,75 % du Groupe, et 1,5 million d'euros de coûts liés au passage à l'euro.

CHIFFRES CLES CONSOLIDÉS (non certifiés)

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE	2001	2000	VARIATION
Visiteurs du Parc à Thèmes (en millions)	12,2	12,0	1,7 %
Dépenses par visiteur du Parc à Thèmes (en euros)	43,1	42,2	2,1 %
Taux d'occupation des Hôtels	86,0 %	82,9 %	3,1 pt
Dépenses totales par chambre (en euros)	186,3	183,0	1,8 %
<i>(en millions d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires de Disneyland Paris	1 005,2	959,2	4,8 %
Charges d'exploitation	(820,0)	(783,4)	4,7 %
Résultat avant loyers de crédit-bail et charges financières	185,2	175,8	5,3 %
Loyers de crédit-bail et charges financières	(147,5)	(138,3)	6,7 %
Résultat courant	37,7	37,5	0,5 %
Résultat exceptionnel	(7,2)	1,2	
Résultat net	30,5	38,7	(21,2) %

A l'occasion de la présentation des résultats 2001, Jay Rasulo, Président-directeur général d'Euro Disney S.A., a déclaré : « L'exercice 2001 a été une année d'investissements importants en vue de construire l'Euro Disney du futur. La construction du Parc Walt Disney Studios, ainsi que son lancement marketing ont mobilisé le Groupe au cours de cet exercice. De plus, le recrutement d'environ 3 000 nouveaux Cast Members, qui devront être formés avant l'ouverture du deuxième Parc, est en cours, conformément au calendrier prévu. L'exercice 2002 sera marqué par le 10^e anniversaire de notre Resort. La progression de notre marge opérationnelle demeure la clef de notre succès. Nous regardons avec confiance les enjeux futurs auxquels notre Groupe est amené à faire face en ce moment décisif de son histoire. »

Disneyland
PARIS

Pour de plus amples informations, contactez notre service Relations Investisseurs :
Tél. : 01 64 74 58 55 - Fax : 01 64 74 56 36
Consultez notre site Internet : www.disneylandparis.com (rubrique Euro Disney S.C.A.)
ou appelez le Club Actionnaires : Tél. 01 64 74 56 30

TF1 a pu trancher « Titanic » en deux morceaux

Une ordonnance du Conseil d'Etat a permis à la Une de programmer le long métrage de James Cameron en deux soirées, sans pour autant juger sur le fond une affaire qui mêle les intérêts moraux des réalisateurs, l'interprétation du droit audiovisuel et les finances des chaînes

LE *TITANIC* devait-il sombrer, lundi 19 novembre, ou tenir les spectateurs en haleine pendant 24 heures, et attendre le lendemain avant de toucher les fonds de l'océan Atlantique ? La société civile des Auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP) avait saisi en référé le Conseil d'Etat, et contestait la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), visant à autoriser la diffusion en deux parties, les lundi 19 novembre et mardi 20 novembre, du film de James Cameron, sur TF1.

Après avoir auditionné les avocats de toutes les parties, samedi matin, le président de la section du contentieux, Daniel Labetoulle, a rejeté, lundi, le recours de l'ARP. Dans son ordonnance, il considère que la demande en référé-suspension – qui se justifie en cas d'urgence ou de doute sérieux sur la légalité de la décision – ne peut être accordée. Le juge rappelle que « la diffusion en deux parties (...) du film *Titanic* selon des modalités acceptées tant par le réalisateur que par le producteur » ne porte pas préjudice « à un intérêt public ». Le Conseil d'Etat, cependant, n'a pas tranché le débat sur le fond et doit enco-

re rendre pour cela un arrêt, attendu dans plusieurs mois.

La superproduction américaine a relancé une épineuse bataille juridique, sur fond de droits d'auteur, d'intégrité d'une œuvre cinématographique, d'interprétation de la loi sur l'audiovisuel de 1986 et, une nouvelle fois, de polémique sur le rôle du gendarme de l'audiovisuel, le CSA.

FAIRE MONTER LES ENCHÈRES

Titanic est un film hors du commun, qui a réussi à fédérer plus de 20 millions de spectateurs en salles dans l'Hexagone – et 300 millions dans le monde – et les chaînes françaises n'ont pas hésité à faire monter les enchères pour en acquérir les droits de diffusion. Canal+ déjà programmé, le 4 novembre 1999, sans la « saucissonner », l'histoire du naufrage, à la suite d'une négociation confidentielle. TF1 aurait pour sa part mis sur la table 72 millions de francs (11 millions d'euros), selon l'hebdomadaire professionnel *Ecran total*, pour obtenir l'exclusivité de quatre passages et emporter la mise face à ses concurrents, les chaînes du service public et M6. Cette dernière s'était initiale-

ment associée à la requête en référé de l'ARP, mais a finalement jeté l'éponge – préférant sans doute ne pas se mettre à dos l'autorité de régulation. Quant à France Télévision, il est plus qu'improbable que son président attaque une décision du CSA, puisque c'est ce dernier qui l'a nommé.

Les metteurs en scène sont furieux essentiellement parce qu'une diffusion en deux épisodes dénature un film, un long métrage obéissant à son propre tempo. Même si, dans le cas du *Titanic*,

James Cameron ne s'est pas opposé au projet de TF1. C'est lui qui a procédé aux coupes avec un générique de début et de fin pour chaque partie.

L'existence d'une coupure publicitaire agace déjà sérieusement les cinéphiles. Aujourd'hui, la diffusion d'un film sur une chaîne ne « peut faire l'objet de plus d'une interruption publicitaire, sauf dérogation du Conseil supérieur de l'audiovisuel », selon l'article 73 de la loi sur l'audiovisuel de 1986. Généralement, quand les longs

métrages dépassent une durée de trois heures, deux coupures sont acceptées par le CSA.

La diffusion d'un long métrage en tranches est rarissime au petit écran. Hormis le cas de certains films très longs, qui ont obtenu deux visas d'exploitation en salles, comme *Jeanne la pucelle* de Jacques Rivette ou *1900* de Bernardo Bertolucci, et sont programmés sur deux soirées, on ne compte guère, parmi les films n'ayant reçu qu'un seul visa d'exploitation en salles, que *Lawrence d'Arabie*, de David Lean, *Il était une fois les plouffe*, de Gilles Carle, et *Tess*, de Roman Polanski, à avoir fait l'objet d'une diffusion, au cours de deux soirées successives sur TF1. C'était en 1987. *Il était une fois en Amérique* de Sergio Leone a également été diffusé, à deux jours d'intervalle, aussi bien sur TF1 que sur Canal+.

D'autres longs métrages ont été programmés en plusieurs parties, mais la même soirée, sur France 3 : comme *Ben Hur* de William Wyler le 8 février 1990 ou *Autant en emporte le vent* de Victor Fleming, les 14 février 1994 et 27 mars 1997. Enfin, *Shoah*, de Claude Lanzmann, a été diffusé sur quatre soi-

rées sur TF1 (29 juin au 2 juillet 1987), en deux soirées sur France 2 (les 1^{er} et 8 juillet 1993), comme sur Arte (les 3 et 5 février 1998).

Après avoir entendu les arguments de Patrick Le Lay, PDG de TF1, le CSA a autorisé le 13 novembre la diffusion en deux parties par TF1 de *Titanic*. Le débat a été très tendu au sein des neuf « sages », trois membres – Janine Langlois Glandier, Joseph Daniel et Francis Beck – étant opposés à une diffusion en deux parties. « On franchit une nouvelle étape vers l'américanisation de la télévision en coupant des œuvres cinématographiques », dénonce M^{me} Langlois Glandier.

Pour sa part, Dominique Baudis, président du CSA, a affirmé que « les enfants n'auraient pas pu veiller jusqu'à 0 heure 30 ». Un argument qui suscite la colère de Pascal Rogard, délégué général de l'ARP. Il affirme qu'il s'agit simplement d'« une question de gros sous ». En programmant le film sur deux soirées, la chaîne peut augmenter ses recettes en engrangeant les bénéfices de six écrans publicitaires au lieu de quatre.

Nicole Vulser

Le fossé se creuse entre les cinéastes et le CSA

LES CINÉASTES français sont presque aussi inquiets de la coupure par le milieu de *Titanic* que ne le furent en leur temps les passagers du transatlantique. Après que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) eut tranché... le film en faveur de TF1, l'Association des réalisateurs-producteurs (ARP) a déposé un recours en référé devant le Conseil d'Etat. Le délégué général de l'ARP, Pascal Rogard, rappelle que les cinéastes se sont battus, au moment de l'apparition des télévisions privées, pour encadrer strictement la manière dont les chaînes commerciales pouvaient « saucissonner » les films. « Si nous ne nous sommes pas contentés à l'époque de l'accord du réalisateur à la coupure du film, c'est [parce] que c'était laisser la porte ouverte aux pressions économiques », rappelle Pascal Rogard.

Dans le cas de la superproduction hollywoodienne, James Cameron, réalisateur et coproducteur, a donné son accord, tardivement, à la coupure. De toute façon, les lois américaines sur la propriété intellectuelle laissent toute latitude aux producteurs quant au sort à réserver au film : découpage en épisodes, colorisation, modification de format, sans que le réalisateur garde le contrôle de son œuvre. Les cinéastes français sont mieux protégés par l'appareil législatif en vigueur en France et en Europe. Bien sûr, on ne trouvera pas un réalisateur pour s'apitoyer sur le sort de James Cameron, pas plus

que pour s'étonner du comportement de TF1. Dans cette affaire, c'est le CSA qui fait l'objet de toutes les inquiétudes. Successivement, le Conseil a été accusé d'avoir revu à la baisse les obligations de production de M6 et TF1 lors de la reconduction de leurs conventions, d'avoir admis que l'émission « Pop Stars » de M6 pouvait être considérée comme une œuvre de création et rentrait donc dans ces mêmes obligations de production et, enfin, d'avoir autorisé la diffusion de *Titanic* en deux soirées.

« À LA BOTTE DES DIFFUSEURS »

« Le CSA est à la botte des diffuseurs », s'indigne Pascal Rogard. A la Société des réalisateurs de films (SRF), on remarque aussi que l'autorité de régulation a aligné plusieurs décisions qui ne font pas la part belle aux cinéastes : « Une nouvelle fois, le CSA a choisi la voie de la déréglementation », proteste la SRF.

Cette inquiétude des réalisateurs est encore accentuée par les divisions entre professionnels du cinéma. L'Union des producteurs de films (UPF), l'un des syndicats de producteurs, a apporté son appui à TF1 dans l'affaire *Titanic*. Le producteur Alain Terzian, président de l'UPF, faisait partie de la délégation dépêchée par la chaîne pour la présentation de son mémoire devant le Conseil d'Etat.

Thomas Sotinel

Une nouvelle chaîne de télévision locale à Troyes

CANAL 32, une télévision locale hertzienne, diffusera ses premiers programmes mêlant actualités et magazines, vendredi 23 novembre, à Troyes (Aube). Un ancien journaliste, Claude Patin, soixante-sept ans, en est le PDG et rédacteur en chef. Avec des moyens limités, une équipe de douze personnes et un capital de 2,89 millions de francs (441 339,90 euros), la chaîne appartient à France Régions participations, une filiale de France Antilles (groupe Hersant) qui regroupe les quotidiens *L'Est-Eclair* et *Libération-Champagne* (24,2 %), Eric et Jacques Peters, propriétaires de magasins Intermarché (24,2 %), Claude Patin (12,1 %) et des entreprises locales, comme MD finances ou Voltaire Operating media (sociétés d'investissement). La télévision est abritée dans les locaux de Télé Diffusion de France, une première en France. – (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL** : les députés ont rejeté, lundi 19 novembre, l'amendement demandant la suppression de La Chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN). Cet amendement, présenté par le député RPR de Savoie Michel Bouvard et signé par 117 parlementaires de droite, visait à « mettre un terme à une expérience qui a manifestement échoué ».

■ **PRESSE** : le pasteur et professeur de théologie protestante Laurent Gagnebin vient d'être nommé directeur de l'hebdomadaire *Réforme*, premier titre de la presse protestante en France. Il remplace Jean-Luc Mouton, qui avait quitté ses fonctions en septembre pour rejoindre le quotidien catholique *La Croix*.

Wednesday, November 28

09.00 Welcoming Remarks
Peter C. Goldmark Jr., Chairman & CEO, IHT

09.10 Opening Keynote Address
Suzy Menkes, Fashion Editor, IHT

09.30 Out of the Ivory Tower
Tom Ford, Creative Director, Gucci Group N.V.

10.00 September 11, 2001: A Seismic Cultural Shift
Christophe Girard, Director of Fashion Strategy, LVMH Fashion Group

10.30 Coffee

11:00 Establishing & Maintaining a Global Brand
Domenico De Sole, President & CEO, Gucci Group
Umberto Angeloni, Chairman & CEO, Brioni
Ralph Toledano, President & CEO, Chloé
Moderator: Alan Friedman, IHT-TV

12.30 Lunch

14:00 Consolidation in the Fashion Industry
Michael Zaoui, Head of European M&A, Morgan Stanley
Johanna Waterous, Director, McKinsey & Company
Gianluigi Facchini, President & CEO, Fin.part s.p.a.
Moderator: David Ignatius, Executive Editor, IHT

15.15 Tea

15.45 Success of Luxury Brands: A French Perspective
Jean-Marc Simon, President, Comité Colbert

16:15 The Ever Increasing Role of Brand Diversification
Diego Della Valle, Chief Executive Officer, Tod's S.p.A.
Marie-France Pochna, Author and Professor, ESSEC MBA Luxury Brand Management
Laudomia Pucci, Image Director and Vice President, Emilio Pucci S.R.L.
Pierre Hardy, Creative Director, Shoes and Jewelry, Hermès
Moderator: Suzy Menkes, Fashion Editor, IHT

19.30 Cocktail Reception & Dinner

fashion

The Business & The Brand 2001

Hotel George V, Paris, November 28 & 29

Thursday, November 29

08.45 Opening Remarks
David Ignatius, Executive Editor, IHT

09.00 Viral Marketing
Win Farrell, President, Near Real Time Corporation

09.25 Uncertainties Ahead – Time to Change the Rules of the Game
Pierre Gurdjian, Principal, McKinsey & Company

09.50 Coffee

10.15 Consolidations in the Fashion Industry
Serge Weinberg, CEO, Pinault-Printemps-Redoute

10.45 The Future of Fabrics
Steve McCracken, President, DuPont Apparel & Textile Sciences
Susannah Handley, Senior Tutor, RCA
Moderator: Suzy Menkes, Fashion Editor, IHT

11.45 The Creative and Economic Influence of Asia
Daniel Tribouillard, President & CEO, Leonard Group

12.05 The Global Brand & The Global Consumer
Rita Clifton, Chairman & Chief Executive, Interbrand
Pascale Weil, Partner, Publicis Consultants
Jean Jacques Picart, Consultant, JJP Conseil
Moderator: David Ignatius, Executive Editor, IHT

13.05 The Building of a Brand Icon
Satjiv S. Chahil, Chief Marketing Officer, Palm, Inc.

13.45 Closing Buffet Luncheon

Manage Your Active Lifestyle With Palm™
Full fee-paying delegates will receive an m125 handheld packed with content for the event.



DuPont Apparel & Textile Sciences
Lycra® Coolmax® Cordura® Supplex® Tactel® Thermolite®

MOËT & CHANDON
Fondé en 1763

MOËT & FASHION

Pour plus d'informations, prière de contacter Andrew James, International Herald Tribune
Telephone: +44 20 7510 5706
Email: ajames@iht.com



THE WORLD'S DAILY NEWSPAPER



RENAULT

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **XEROX : la PDG du groupe de bureaucratie américain, Anne Mulcahy, s'est déclarée, lundi 19 novembre, à « 100 % confiante » dans la capacité de sa compagnie à revenir à « la santé financière ». D'ici 2005, Xerox devrait afficher un taux de croissance annuel de son chiffre d'affaires de 5 % à 6 % et des marges brutes d'environ 40 %, a-t-elle ajouté lors d'une réunion d'analystes à New York.**

SERVICES

● **ALCOA : le géant américain de l'aluminium a annoncé lundi une restructuration** après une série d'acquisitions récentes, ce qui se traduira par le licenciement d'environ 6500 personnes, soit environ 4,6 % de ses effectifs dans 40 sites.

● **AMERICAN AIRLINES/BRITISH AIRWAYS : Northwest Airlines, Delta Air Lines et Continental Airlines veulent être entendus par les autorités de la concurrence sur le projet d'alliance entre American Airlines et British Airways.** Les trois compagnies aériennes veulent expliquer qu'un tel rapprochement étoufferait la concurrence sur l'Atlantique Nord.

● **EMIRATS : la compagnie aérienne de Dubaï desservira cinq nouvelles destinations en 2002.** Des Boeing-777 desserviront quatre jours par semaine sans escale Dubaï-Perth et Dubaï-Osaka, alors que des Airbus A 330 effectueront trois vols hebdomadaires vers Khartoum, Casablanca et l'île Maurice. Emirates avait annoncé début novembre des commandes de 15 milliards de dollars (17 milliards d'euros) à Boeing et Airbus.

● **KIRCH : le groupe allemand pourrait s'opposer à l'entrée de l'américain Liberty Media** dans son bouquet numérique Premiere World, a rapporté, lundi, le quotidien économique Financial Times. Liberty Media voudrait racheter la participation de 22,03 % détenue par Rupert Murdoch dans KirchPayTV, filiale de Kirch qui contrôle Premiere World.

● **EXPAND : le groupe de production français a lancé un avertissement sur résultats pour 2001, lundi, prévoyant une perte d'exploitation d'environ**

15 millions d'euros hors dépréciation et un chiffre d'affaires consolidé en baisse de 15 % par rapport à 2000. Expand est contrôlé à 52,17 % par StudioCanal (Vivendi Universal).

● **METRO GOLDWIN MAYER : Florio Fiorini a été condamné, lundi à Los Angeles, à quarante et un mois de prison.** L'homme d'affaires italien est accusé de complicité d'escroquerie dans le rachat du studio de cinéma par le financier italien Giancarlo Parretti. M. Fiorini devra en outre payer 100 000 dollars d'amende et sera interdit sur le sol américain pendant dix ans.

FINANCES

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque a mis fin « en accord avec Peugeot SA » à leur pacte d'actionnaires** consistant en un droit de préemption réciproque sur « certaines actions » que les deux groupes détenaient dans le capital de l'autre société, a annoncé lundi le Conseil des marchés financiers. La banque détient 3,2 % du constructeur automobile, qui lui possède 2,1 % de la banque.

● **DZ BANK : la banque coopérative allemande va supprimer environ 1 000 emplois** sur 5 300 d'ici à la fin 2002. Née récemment de la fusion entre la DG Bank et la GZ-Bank, DZ Bank se voit contrainte de passer 500 millions d'euros de provisions pour risques de crédit cette année.

● **EURO : la fédération CFDT des banques a lancé un ultimatum** à toutes les chambres patronales de la profession bancaire, lundi, prévenant que « sans négociations ni résultats tangibles avant le 15 décembre, une grève sera appelée lors du passage à l'euro jusqu'à l'obtention de résultats ».

● **DÉLIT D'INITIÉ : quatre employés d'une société ayant fourni des composants de la console de jeux de Microsoft, la Xbox, ont été inculpés lundi de délit d'initiés, a indiqué l'AFP.** Ils sont accusés d'avoir acheté des actions de NVIDIA, société dans laquelle ils travaillaient.

RESULTATS

● **SOFTBANK : le numéro un japonais des investissements dans l'Internet a annoncé mardi 20 novembre une perte nette** de 54,3 milliards de yens (501 millions d'euros), sur le semestre achevé en septembre, contre un bénéfice de 36,3 milliards de yens un an plus tôt.

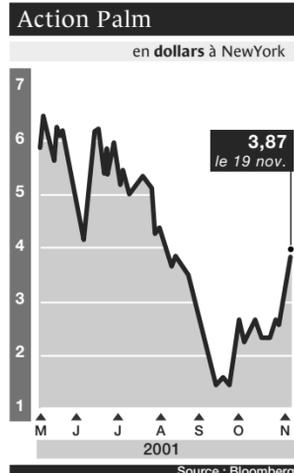
VALEUR DU JOUR+

Rumeurs persistantes de rapprochement entre Palm et Handspring

CE N'EST ni l'annonce d'excellents résultats financiers, ni celle du lancement d'un produit révolutionnaire, ni celle d'une vaste opération financière qui a fait bondir en Bourse, lundi 19 novembre, les actions des fabricants américains d'ordinateurs de poche Palm et Handspring. C'est seulement l'espoir de plus en plus fort de la communauté financière, relayé par la presse américaine, de voir les deux groupes se rapprocher.

A l'issue de la séance, les actions Palm et Handspring se sont envolées respectivement de 12,83 % et 35,25 % après la publication d'un article du *Wall Street Journal* lundi suggérant qu'une fusion des deux groupes aurait du sens. Palm a gagné 0,44 dollar, à 3,87 dollars, et Handspring 1,41 dollar, à 5,41 dollars. La hausse des deux valeurs était engagée depuis quelques jours déjà : au cours des quatre dernières séances, le cours de Handspring a presque doublé et celui de Palm a pris 44 %.

Déjà, le mardi 13 novembre, le patron de Handspring, Jeff Hawkins, avait été conduit à démentir, lors du Salon informatique du Comdex à Las Vegas, un intérêt pour Palm. « A ce stade, nous ne sommes pas intéressés par une fusion. Nous avons beaucoup de travail à faire de notre côté », avait-il déclaré. Le *Wall Street Journal* précise que les deux compagnies n'ont pas engagé de négociations. Mais



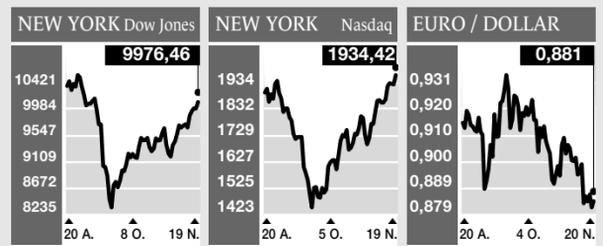
les analystes et gestionnaires de portefeuille cités dans l'article estiment que la démission du PDG de Palm, Carl Yankowski, jeudi 8 novembre, a renforcé l'idée d'un rapprochement entre les deux premiers acteurs du marché des assistants personnels. Ce qui permettrait de consolider deux sociétés, qui, après une croissance explosive en 2000, ont vu leurs résultats se détériorer, victimes de la dépression du secteur des hautes technologies et d'une guerre des prix, renforcée par l'arrivée de nouveaux concurrents comme Compaq et Hewlett-Packard. Un rapprochement Palm-Handspring retournerait le sens de l'histoire : Palm a été créé en 1992 par Jeff Hawkins et Donna Dubinsky, qui sont partis pour fonder l'entreprise concurrente Handspring.

Cécile Prudhomme



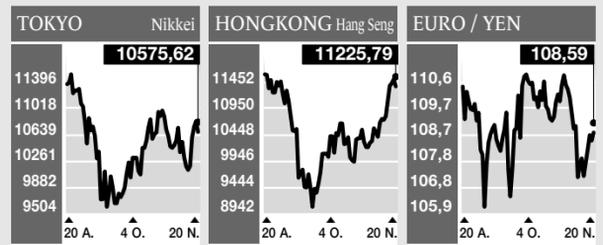
Europe 9h57	Indices sélection	cours 20/11	Var. % 19/11	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3755,90	-1,05	-21,30
EUROPE	STOXX 50	3678,67	-0,90	-19,28
EUROPE	EURO STOXX 324	311,97	-0,90	-20,38
EUROPE	STOXX 653	297,98	-0,79	-17,35
PARIS	CAC 40	4610,63	-1,07	-22,20
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	3170	-1,05	-21,19
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	503,55	-1,09	-21,02
BRUXELLES	BEL 20	2705,32	-0,07	...
FRANCFORT	DAX 30	5125,04	-1,16	...
LONDRES	FTSE 100	5332,20	-0,11	-14,31
MADRID	STOCK EXCHANGE	8642,30	-0,56	-5,13
MILAN	MIBTEL 30	32610	-1,16	-25,41
ZURICH	SPI	6554,70	-0,77	...

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 19/11	Var. % 16/11	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9976,46	1,11	...
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1151,06	1,09	-12,82
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1934,42	1,89	-21,70
TORONTO	TSE INDEX	7422,75	1,47	-16,91
SAO PAULO	BOVESPA	12987,23	...	-14,89
MEXICO	BOLSA	321,21	-0,24	1,65
BUENOS AIRES	MERVAL	218,14	-0,68	-47,66
SANTIAGO	IPSA GENERAL	114,10	1,83	18,85
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6354,34	-0,88	-6,90

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 20/11	Var. % 19/11	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	10575,62	-1,42	-23,29
HONGKONG	HANG SENG	11225,79	-1,18	-25,64
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1454,37	0,15	-24,52
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	76,64	-1,91	20,98
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3288,30	0,64	4,23
BANGKOK	SET	18,34	2,12	-1,56
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3236,61	-1,34	-18,52
WELLINGTON	NZSE-40	2042,49	1,17	7,41

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 cédait 0,56 %, mardi 20 novembre dans les premiers échanges, à 4 634,23 points. L'indice des valeurs-vedettes de la Bourse de Paris avait fini en hausse de 1,60 %, lundi 19 novembre, s'établissant à 4 660,49 points.

FRANCFORT

COMPOSÉ des trente premières capitalisations boursières cotées à Francfort, l'indice Dax reculait de 0,60 %, mardi matin, à 5 153,74 points. L'indice de référence avait gagné 2,42 % lundi, à 5 185,10 points.

LONDRES

THERMOMÈTRE de la Bourse britannique, l'indice Footsie des cent premières valeurs se dépréciait de 0,12 %, mardi matin, à 5 331,50 points. L'indice Footsie s'était apprécié de 0,89 %, lundi, terminant à 5 338,0 points.

TOKYO

LES VALEURS JAPONAISES ont terminé en repli, mardi 20 novembre, pour la première fois en cinq séances. L'indice Nikkei, qui recense les 225 premières valeurs du marché nippon, s'est replié de 1,42 %, s'inscrivant à 10 575,62 points en clôture. « Pendant quatre séances, il y a eu des achats sur les high techs, les valeurs des communications et les bancaires et des ventes sur les défensives. Cette tendance est arrivée naturellement à son terme », a expliqué Hiroshi Sato, courtier de Cosmo Securities, à l'agence Reuters.

NEW YORK

LES MARCHÉS AMÉRICAINS ont terminé en hausse, lundi 19 novembre, soutenus par la fusion des compagnies pétrolières Conoco et Phillips Petroleum. L'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a progressé de 1,11 %, s'établissant à 9 976,46 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a gagné 1,09 %, cotant 1 151,06 points. Riche en valeurs de technologie, l'indice Nasdaq a fini sur un gain de 1,89 %, cotant 1 934,42 points. Le marché a désormais repris plus de 20 % depuis ses plus bas niveaux de la fin septembre, mettant fin à son cycle baissier, ont déclaré des courtiers à l'AFP. Ces professionnels restent néanmoins sceptiques sur le potentiel actuel de hausse des valeurs boursières.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat se détendait quelque peu, mardi 20 novembre, dans les premières transactions sur les marchés obligataires européens. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor français (OAT) à dix ans s'établissait à 4,65 %. Celui du Bund, son homologue allemand, ressortait à 4,52 %.

MONNAIES

L'EURO regagnait quelques fractions face au billet vert, mardi, dans les premiers échanges, cotant 0,8828 dollar. Le yen marquait le pas face à la devise américaine, s'établissant à 123,07 yens pour 1 dollar.

ÉCONOMIE

La Bundesbank souligne l'affaiblissement de l'économie allemande

LE RAPPORT mensuel de novembre de la Banque centrale allemande, publié lundi 19 novembre, décrit un pays au bord de la récession. « La croissance économique, dont l'expansion était déjà parvenue au point mort au printemps, est restée en grande partie au même niveau en été », écrit la Bundesbank. L'affaiblissement de l'économie est devenu plus perceptible récemment, essentiellement en raison de l'incertitude consécutive aux attentats du 11 septembre, ajoute la Banque qui considère toutefois comme un signe positif la baisse manifeste de l'inflation. Après correction des variations saisonnières (CVS), la croissance au troisième trimestre est sans doute pratiquement du même ordre qu'au deuxième trimestre, ajoute la banque au vu de ses calculs préliminaires. Selon ce rapport, le produit intérieur brut (PIB) de l'Allemagne n'a probablement connu qu'une croissance (CVS) de 0,25 % au troisième trimestre sur un an, après un peu plus de 0,5 % au deuxième trimestre. Pour les neuf premiers mois de l'année 2001, la croissance économique est de l'ordre de 0,75 % par rapport à la même période de 2000. La production industrielle a reculé pour le deuxième trimestre consécutif mais plus légèrement qu'au précédent (-0,4 % contre 2 % environ). Le déficit public de l'Allemagne devrait presque doubler cette année, à environ 2,5 % du PIB contre 1,3 % en 2000, indique également la Bundesbank (lire aussi page 5).

ÉTATS-UNIS : le président de la Réserve fédérale de San Francisco Robert Parry a estimé lundi que l'économie américaine repartirait probablement au premier semestre 2002. Il a précisé que l'économie se contracterait probablement au premier trimestre, mais connaîtrait une croissance modérée au deuxième.

Les mises en chantier de logements aux Etats-Unis ont baissé de 1,3 % en octobre par rapport au mois précédent, avec un volume de 1,552 million d'unités en rythme annuel, a annoncé, lundi, le département du commerce. Il s'agit du plus bas niveau du nombre des mises en chantier depuis décembre 2000.

UNION EUROPÉENNE : le vice-président de la Banque centrale

européenne Christian Noyer a déclaré, mardi 20 novembre, à Pékin, que l'Union européenne connaîtrait probablement une croissance économique stable pendant deux ou trois trimestres, mais qu'un rebond était attendu d'ici à la fin 2002.

FRANCE : l'excédent des transactions courantes s'est inscrit en nette baisse, en septembre, à 1,9 milliard d'euros, après 4,4 milliards d'euros en août, selon les données corrigées des variations saisonnières publiées mardi par le ministère français des finances et la Banque de France. En données brutes, cet excédent des transactions courantes s'est établi en septembre à 2,7 milliards d'euros. Sur les neuf premiers mois de l'année, l'excédent brut des transactions courantes s'est établi à 21,6 milliards d'euros par rapport à l'excédent enregistré à la même période de 2000.

L'excédent des échanges agroalimentaires s'est élevé à 820 millions d'euros (5,4 milliards de francs) en septembre 2001, en retrait d'environ 80 millions d'euros par rapport à septembre 2000, selon les chiffres publiés par le ministère de l'agriculture.

Le nombre de défaillances d'entreprises jugées au mois de juin 2001 s'est élevé à 3 180 contre 3 651 en mai, soit une baisse de 12,9 %, selon les données corrigées des variations saisonnières publiées lundi par l'Insee.

ITALIE : les commandes à l'industrie ont chuté de 10 % en septembre 2001 par rapport à septembre 2000, tandis que le chiffre d'affaires de l'industrie a reculé de 4,7 % sur la même période, a annoncé, lundi, l'Institut national italien de la statistique. Ces chiffres sont en données absolues, non corrigées des variations saisonnières.

ARGENTINE : la prime de risque qui quantifie le surcoût à payer pour détenir des titres publics argentins a frôlé lundi 19 novembre le seuil de 3 000 points de base, à 2 971 points, soit 300 points de plus qu'à la clôture de la Bourse vendredi 16 novembre. Cette nouvelle envolée a été provoquée par une forte tendance à la vente sur les bons publics argentins alors que le Fonds monétaire international et les Etats-Unis, lors de la réunion du G20 ce week-end à Ottawa, ont manifesté un soutien appuyé au plan de restructuration de la dette engagé par le gouvernement de Buenos Aires. Une mission du FMI, chargée d'auditer les comptes du pays, arrivera en Argentine le 26 novembre.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (1000)	1,66388	PESETA ESPAG. (1000)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (100)	1,37693	SCHILLING AUTR. (100)	3,76703
PUNT IRLANDAISE (100)	0,78756	PUNT IRLANDAISE (100)	3,32894
FLORIN NÉERLANDAIS (100)	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS (100)	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND. (100)	5,94573	MARKKA FINLAND. (100)	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME GREC. (100)	1,92503
		ZLOTY POLONAIS	3,6217

Cours de change croisés					
20/11 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE
DOLLAR	1,2320000	0,81169	0,88185	0,13441	1,41380
YEN	123,20000	...	108,59000	16,55500	174,14000
EURO	1,13398	0,92090	...	0,15245	1,60380
FRANC	7,43965	6,03965	6,55957	...	10,51805
LIVRE	0,70731	0,57420	0,62350	0,09505	...
FRANC SUISSE	1,65460	1,34310	1,45860	0,22240	2,33945

Taux d'intérêt (%)

Taux 19/11	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,29	3,25	4,66	5,17
ALLEMAGNE	3,22	3,34	4,52	5,08
GDE-BRETAG.	4,56	3,88	4,64	4,38
ITALIE	3,22	3,28	4,87	5,46
JAPON	0,03	0,02	1,35	2,38
ÉTATS-UNIS	2,03	1,96	4,81	...
SUISSE	1,88	2,11	3,11	3,75
PAYS-BAS	3,19	3,28	4,68	5,15

Matif

Cours 9h57	Volume 20/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	63	91,43	91,16
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 19/11	Var. % 16/11
BRENT (LONDRES)	17,82	-1,05
WTI (NEW YORK)	17,72	...
LIGHT SWEET CRUDE	17,74	-1,93

Or

En euros	Cours 19/11	Var. % 16/11
OR FIN KILO BARRE	9950	+0,51
OR FIN LINGOT	10080	+0,30
ONCE D'OR (LO)	273,60	-10,87
PIÈCE FRANCE 20 F	58,10	+0,52
PIÈCE UNION LAT. 20 F	57,50	...
PIÈCE UNION LAT. 20 F	57,50	...
PIÈCE 10 DOLLARS US	214,50	...
PIÈCE 20 DOLLARS US	395	-8,14
PIÈCE 50 PESOS MEX.	370	-0,80

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● A la Bourse de Zurich, l'action Adecco s'est dépréciée de 2,13 %, lundi 19 novembre, à 89,5 francs suisses. Le numéro mondial du travail temporaire a fait l'objet, dans de gros volumes, de prises de bénéfice recommandées par les analystes des banques de la place, a expliqué à l'AFP Pascal Renaud, courtier chez RBZ Finance.

● A la Bourse d'Amsterdam, le titre de l'opérateur de télécommunications KPN a terminé en baisse de 4,35 %, lundi, à 6,60 euros, alors que des rumeurs sur une possible émission d'actions ont refait leur apparition.

● L'action du fournisseur d'accès à Internet Tiscali, première capitali-

sation du nouveau marché italien, a terminé sur un gain de 13,42 %, lundi à Milan, à 10,67 euros, quelques jours après la publication de ses résultats trimestriels. Tiscali avait indiqué qu'il comptait équilibrer son EBITDA (résultat avant impôts, intérêts et amortissements) au quatrième trimestre plus tôt que prévu.

● Le titre de la société italienne de télécommunications par câble e.Biscom, deuxième capitalisation du nouveau marché, a enregistré pour sa part une hausse de 14,66 %, lundi, à 55,7 euros, là aussi quelques jours après la publication de résultats trimestriels conformes aux prévisions.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: BANQUES. Includes entries like ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALL & LEICS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: CONGLOMÉRATS. Includes entries like D'IETTEREN SA, GBL, GEVAERT, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries like EQUANT NV, ATLANTIC TELECO, BRITISH TELECOM, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACESA R, ACS, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ACERLARIA, ACERINOX R, ALUMINIUM GREC, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: CHIMIE. Includes entries like AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: KEMIRA. Includes entries like KON. VOPAK NV, LONZA GRP N, NORSK HYDRO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: PHARMACIE. Includes entries like ACTELION N, ALTANA AG, AMERSHAM, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB N, ADECCO N, AGGREGO, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: ÉNERGIE. Includes entries like BG GROUP, BP, CEPSA, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like 3I GROUP, ALPHA FINANCE, AMVESCAP, etc.

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 19/11. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.



Table listing various companies and their stock prices, including NH HOTELES, NXT, P & O PRINCESS, etc.

Table listing companies in the ALIMENTATION ET BOISSON sector, including ALLIED DOMECQ, ASSOCIAT BRIT F, BBAG OE BRAU-BE, etc.

Table listing companies in the PHARMACIE sector, including ACTELION N, ALTANA AG, AMERSHAM, etc.

Table listing companies in the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, including ABB N, ADECCO N, AGGREGO, etc.

Advertisement for 'Le Monde ARGENT' featuring the text 'Tous les week-ends faites un bon placement' and 'Le Monde Argent, un supplément du Monde en vente chaque samedi avec l'édition datée dimanche-lundi'.

Table listing companies in the ÉNERGIE sector, including UCB, WILLIAM DEMANT, WS ATKINS, etc.

Table listing companies in the SERVICES FINANCIERS sector, including 3I GROUP, ALPHA FINANCE, AMVESCAP, etc.

Table listing companies in the CONSOMMATION CYCLIQUE sector, including ACCOR, ADIDAS-SALOMON, AGFA-GEVAERT, etc.



Table listing various companies and their stock prices, including SCHNEIDER ELECT, SEAT PAGINE GIA, SEAT PAGINE GIA, etc.

Table listing companies in the ASSURANCES sector, including AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, etc.

Table listing companies in the HAUTE TECHNOLOGIE sector, including AIXTRON, ALCATEL-A, ALTEC, etc.

Table listing companies in the MEDIAS sector, including B SKY B GROUP, CANAL PLUS, CAPITAL RADIO, etc.

Table listing companies in the SERVICES COLLECTIFS sector, including ACEA, AEM, BRITISH ENERGY, etc.

Table listing companies in the BIENS DE CONSOMMATION sector, including AHOLD, ALTADIS, AMADEUS GLOBAL, etc.

Advertisement for 'EURO NOUVEAU MARCHÉ' with a table of stock prices for Amsterdam and Bruxelles, and a list of codes for various European countries.

SCIENCES Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) se prépare à une mutation profonde qui devrait durablement remodeler son visage. ● CE MOUVEMENT est pou-

sé par le renouvellement de ses effectifs, dont près de la moitié seront partis à la retraite et auront été remplacés dans les dix ans. ● TROIS DOMAINES devraient bénéficier de

cette relance : les sciences de la vie, les sciences et technologies de l'information et de la communication, enfin l'environnement et l'énergie. ● POUR Geneviève Berger, directrice

générale du CNRS, ce renouvellement est « une chance » car il devrait permettre aux équipes « de s'impliquer de plus en plus dans des axes de recherche transversaux ». ● LE PLAN

PLURIANNUEL de gestion de l'emploi scientifique récemment annoncé par le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, devrait aider le CNRS à dessiner son avenir.

Au CNRS, l'interdisciplinarité rencontre des réticences

Confronté au renouvellement de ses personnels et à la mise en œuvre des priorités gouvernementales, le premier organisme de recherche français veut développer des programmes transversaux. Mais les représentants de certaines disciplines craignent leur affaiblissement

« NOUS sommes tous d'accord sur le principe. Reste à savoir comment le mettre en œuvre. Il nous faut innover. » Geneviève Berger, directrice générale du CNRS, ne sous-estime pas l'ampleur ni la complexité du chantier dans lequel est engagé le principal organisme de recherche national (26 000 agents pour un budget de 16 milliards de francs, soit 2,4 milliards d'euros) : celui de la redéfinition des frontières entre les champs disciplinaires et du brassage des compétences. Une mutation comme l'établissement en a rarement connu au cours de ses soixante ans d'histoire et qui va remodeler durablement son visage.

Cette mutation, le CNRS y est poussé par le renouvellement à marche forcée de ses effectifs, dont près de la moitié seront partis à la retraite et auront été remplacés dans les dix ans qui viennent. « Ce renouvellement de notre poten-

tiel humain est une contrainte mais aussi une chance, est convaincue Geneviève Berger. Il nous donne la possibilité de réfléchir aux contenus et de faire de vrais choix stratégiques. »

Le contexte est favorable. Le plan pluriannuel de gestion de l'emploi scientifique récemment annoncé par le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, même s'il laisse sur leur faim les syndicats de chercheurs – ceux-ci jugent insuffisantes les 800 créations de postes prévues sur dix ans –, donne aux organismes une assurance de continuité et donc une capacité de planification qui leur faisaient jusqu'ici défaut (*Le Monde* du 25 octobre). Mais ce plan confirme aussi, et même amplifie, la montée en puissance de trois domaines de recherche retenus comme prioritaires par le gouvernement : les sciences de la vie, les sciences et technolo-

gies de l'information et de la communication, enfin, l'environnement et l'énergie. Ces secteurs bénéficieront non seulement de tous les postes nouveaux, mais aussi de 20 % des postes libérés par les départs en retraite.

« Le renouvellement des personnels et la réponse à la demande socioéconomique constituent deux ingrédients qui permettent, si on s'y prend bien, de bâtir une politique

scientifique et de faire évoluer le CNRS. Mais celui-ci doit veiller à préserver son potentiel disciplinaire et sa recherche fondamentale », met en garde Elisabeth Dubois-Violette, directrice de recherches au laboratoire de physique des solides d'Orsay, élue voilà peu à la présidence du conseil scientifique du CNRS. Le Conseil supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT), pourtant favorable à un

redéploiement, souligne lui aussi le danger de céder aux effets de mode : « On a trop facilement brocardé par le passé certaines disciplines qualifiées de ringardes, pour s'apercevoir ensuite que leur faiblesse constituait un goulet d'étranglement dans le développement d'autres secteurs. »

« IL FAUT ÉVOLUER VITE »

Les physiciens, naguère tout-puissants au CNRS, sont les premiers à se sentir menacés. « Il est normal que des priorités soient accordées à un moment donné à tel ou tel secteur en prise directe avec la société. Mais il faut avoir une vision à long terme de la recherche. L'histoire de la science est remplie d'exemples où la biologie a profité des résultats obtenus en physique fondamentale. Il faut donc faire attention à ne pas appauvrir la recherche fondamentale », insiste Michel Davier, physicien des particules au laboratoire de l'accélérateur linéaire d'Orsay. Mais d'autres disciplines, comme les sciences humaines et sociales, craignent elles aussi d'être mises à mal. Lors de réunions internes au CNRS, des représentants des chercheurs se sont même émus du risque que la priorité donnée aux sciences de la vie et aux technologies de l'information et de la technologie de certaines spécialités.

« Il n'est pas question de supprimer les champs disciplinaires, mais de les faire travailler ensemble »,

rassure Geneviève Berger. « Un grand nombre de secteurs relevant des sciences de la vie, tels que l'imagerie médicale, la postgénomique, les puces à ADN, les biomatériaux ou la bioinformatique demandent des compétences en physique, en informatique ou en sciences des matériaux », développe-t-elle. Ainsi le département des sciences de la vie du CNRS est-il appelé à recruter non seulement des biologistes, mais aussi des physiciens, des chimistes, des informaticiens ou même des spécialistes des sciences de l'homme et de la société, dont la directrice générale estime qu'ils « doivent s'impliquer de plus en plus dans des axes de recherche transversaux ». Il s'agit donc, à ses yeux, de « mutualiser les compétences disciplinaires ».

Pour le CNRS, structuré – comme la plupart des grands organismes scientifiques dans le monde – en champs disciplinaires distincts, il s'agit d'une véritable révolution culturelle. Car les cloisons sont aujourd'hui étanches entre des spécialités au sein desquelles sont recrutés et évalués les chercheurs. Et l'interdisciplinarité est souvent considérée, faute de cadre de travail adéquat, comme une prise de risque par les chercheurs. « Il faut évoluer vite et nous ne possédons pas tous les outils appropriés, constate Elisabeth Dubois-Violette. A nous de les trouver. »

P. L. H.

Vingt programmes

En matière d'interdisciplinarité, le CNRS ne part pas de rien. Il conduit déjà une vingtaine de programmes pluridisciplinaires, couvrant cinq grands domaines : le vivant et ses enjeux sociaux ; l'information et la connaissance ; l'environnement et l'énergie ; les matériaux et les nanotechnologies ; enfin, les astroparticules. Neuf nouveaux programmes interdisciplinaires ont été lancés cette année. Ces actions, destinées à répondre à des enjeux socio-économiques actuels ainsi qu'à favoriser l'émergence de thématiques scientifiques nouvelles, sont dotées d'une enveloppe annuelle de 110 millions de francs, ce qui représente 7 à 8 % des moyens alloués aux laboratoires du CNRS.



Avec ADI,
le 1^{er} de la classe
n'a plus forcément une tronche
de 1^{er} de la classe



ADI, C'EST UNE GAMME DE CD-ROM pour s'entraîner en français, maths et anglais du CE1 à la 3^e.

Grâce à une méthode d'accompagnement scolaire complète, ADI permet aux enfants de progresser dans les matières fondamentales, par des exercices progressifs, une aide personnalisée et des commentaires en cas d'erreur, mais également de s'amuser avec de nombreux jeux et de découvrir des documentations multimédias.

ET DES CLASSES VIRTUELLES SUR INTERNET pour se perfectionner et suivre des cours particuliers adaptés au niveau scolaire de chaque enfant dans une ambiance de groupe stimulante. ADI Internet propose également des leçons, des aides, un club d'euro-correspondants, des forums, des clubs d'actualités et même des récrés ! Le tout dans un univers en 3D haut en couleurs et parfaitement sécurisé.

Essayez vite ! Gratuit avec chaque CD-ROM ADI, 15 jours d'essai à ADI Internet. Pour en bénéficier, c'est simple : contactez-nous au numéro Indigo 0825 002 405 ou connectez-vous sur www.education.com (0,99€/min, 0,14€/sec/min).



RÉUSSIR À L'ÉCOLE, ÇA LEUR RÉUSSIT

Adi, Coktel et Education.com sont des marques de la division Edition de Vivendi Universal.



TROIS QUESTIONS À...

GÉRARD MÉGIE

1 Vous êtes président du CNRS et vous pilotez une réflexion qui doit aboutir à un projet d'établissement. Pourquoi l'interdisciplinarité est-elle au cœur de cette réflexion ?

Le CNRS a un triple rôle de définition et de soutien d'une politique scientifique cohérente, de structuration de la recherche, enfin, d'anticipation des demandes de la société. Sa capacité à couvrir tous les domaines de la connaissance lui permet d'articuler l'évolution des champs disciplinaires avec une interdisciplinarité qui est aujourd'hui requise dans la plupart des thématiques de la recherche fondamentale.

2 Comment mettre en œuvre une réelle interdisciplinarité ?

Le CNRS doit lever les obstacles qui freinent aujourd'hui le développement des différentes formes d'interdisciplinarité. Celle-ci ne se réduit pas aux seules interfaces entre disciplines. Il faut par exemple pouvoir réunir, dans des structures souples, des chercheurs de différentes disciplines, physiciens, chimistes, biologistes, mathématiciens, spécialistes des sciences humaines et sociales... pour étudier un objet commun avec leurs compétences et leurs méthodes propres. Sans pour autant que ces chercheurs abandonnent leurs champs disciplinaires, afin qu'ils res-

tent à la pointe de l'avancée des connaissances. Cette exigence d'interdisciplinarité doit donc s'appliquer à l'ensemble de la chaîne d'élaboration des connaissances : prospective, structures de recherche, moyens humains et évaluation.

3 N'y a-t-il pas un danger à privilégier certains secteurs ?

Les priorités affichées par les pouvoirs publics ne peuvent se décliner de façon efficace que dans un cadre interdisciplinaire, y compris pour les moyens humains. Par exemple, mettre l'accent sur les sciences de la vie sans prendre en compte les besoins de cette discipline en recherche fondamentale dans les autres disciplines conduirait à faire perdre à la recherche française sa compétitivité pour l'avenir. C'est déjà la pratique au CNRS, puisque nombreux sont les chimistes et les physiciens qui travaillent sur le vivant, ou les spécialistes des sciences humaines et sociales qui travaillent sur les problèmes d'environnement. Mais la politique scientifique de l'organisme ne se réduit pas à cette seule dimension, car il nous faut aussi préserver le « cœur » des disciplines d'où naîtront les futures avancées scientifiques et donc les priorités de demain. C'est tout l'enjeu de la réorientation des moyens humains que nous mettons en œuvre actuellement.

Propos recueillis par Pierre Le Hir

Sean O'Keefe, nouvel administrateur de la NASA

SEAN O'KEEFE, directeur adjoint du budget à la Maison Blanche, a été nommé administrateur de la NASA, mercredi 14 novembre, par le président George W. Bush. M. O'Keefe succédera à Daniel Goldin, démissionnaire en octobre. Agé de quarante-cinq ans, ce professeur d'administration publique est précédé d'une réputation de « tueur de coûts » acquise dans les années 1990 dans ses précédents postes dans l'administration américaine – comme secrétaire de la Navy et conseiller du ministre de la défense Dick Cheney lors de la présidence de George Bush père. Le 7 novembre, témoignant devant la Chambre des représentants, Sean O'Keefe a souligné les difficultés du programme de la station spatiale internationale, qui devrait connaître de nouveaux dépassements de coûts évalués à 5 milliards de dollars au cours de cinq années à venir. Des « changements culturels » au sein de la NASA lui paraissent « essentiels ». Son prédécesseur, Dan Goldin, qui s'enorgueillit d'avoir, en neuf ans et demi, diminué d'un tiers les effectifs de l'agence et économisé quelque 40 milliards de dollars, lui a souhaité « bonne chance ».

Le site du baptême du Christ aurait été identifié en Jordanie

De récentes fouilles menées par des archéologues confirment qu'un important lieu de pèlerinage a existé sur la rive orientale du Jourdain aux tout premiers siècles de notre ère. A l'endroit même où Jésus aurait été baptisé par Jean

Une équipe d'archéologues jordaniens présente le site de Wadi el-Kharrar, à proximité du Jourdain, comme le lieu de baptême du Christ. Une thèse que confirment tant l'évangile selon saint Jean que des récits

anciens de voyageurs et qu'a confortée la visite du pape Jean Paul II en 2000. Sur place, de nombreux vestiges récemment mis au jour montrent que, dès le I^{er} siècle, Wadi el-Kharrar serait devenu un lieu de pèlerinage

de premiers chrétiens, comme l'atteste la présence de bassins baptismaux, d'une église de saint Jean-Baptiste plusieurs fois reconstruite au même endroit et d'un monastère. L'émergence de ce site a suscité

quelques tensions entre la Jordanie, d'une part, et Israël et l'Autorité palestinienne, d'autre part, qui assurent que le Christ a été baptisé en Cisjordanie, à Qasr el-Yahoud.

WADI EL-KHARRAR (Jordanie) de notre envoyé spécial

Au nord de la mer Morte, le Wadi el-Kharrar serpente sur quelque 2 kilomètres pour déboucher sur la rive orientale du Jourdain. Tout proche du fleuve biblique, ce petit oued (wadi) est, depuis 1998, présenté par le département jordaniens des antiquités comme le lieu du baptême du Christ. Et, alors qu'à quelques kilomètres des fouilles archéologiques la construction d'un complexe touristique vient de s'achever, le site s'ouvre progressivement aux visiteurs.

Les Evangiles restent vagues sur la localisation du baptême du Messie. Seul l'évangéliste Jean donne un nom au lieu où « Jean [le Baptiste] prêchait et baptisait ». Jean situe l'événement à « Béthanie, au-delà du Jourdain » (Jean 1, 28), c'est-à-dire, dans la terminologie des Evangiles, sur la rive orientale du fleuve. C'est, précisément, le lieu qu'affirme avoir découvert, le long du Wadi el-Kharrar, une équipe d'archéologues jordaniens dirigée par Mohammed Wahib. Une théorie à laquelle la visite du pape Jean Paul II sur le site, en mars 2000, a contribué à donner quelque crédit.

Les premiers récits de pèlerinage en Terre sainte concordent, il est vrai, de façon troublante avec les découvertes des chercheurs jordaniens. A l'extrémité du wadi, à quelque 50 mètres du cours actuel du Jourdain, les archéologues ont ainsi mis au jour les restes de trois églises superposées, dont la plus ancienne remonte au début du VI^e siècle. Pour Mohammed Wahib, il ne fait aucun doute qu'il s'agit là de « l'église de saint Jean-Baptiste » décrite par les premiers pèlerins venus aux abords du Jourdain commémorer le baptême du Messie. « A l'endroit où le Seigneur a été baptisé (...) se trouve l'église de saint Jean-Baptiste, construite par l'empereur Anastase », écrit notamment, vers 530, le patriarche d'Alexandrie Théodose, à l'issue de son voyage en Terre sainte. Une église que Théodose situe bien sur la rive orientale du Jourdain. Deux siècles auparavant, certaines relations de voyage, comme celle de l'anonyme Pèlerin de Bor-



A droite, les vestiges des arches de l'église de saint Jean-Baptiste.

deaux, autour de l'an 330, situent également le baptême sur la rive orientale, « à 5 milles romains » (un peu plus de 7 kilomètres) au nord de la Mer morte. A cette époque, on ne trouve pas mention d'une église.

« La première église était bâtie sur des arches, à environ 6 mètres au-dessus du sol, en raison des fortes crues du fleuve, avance Rustom Mkhjian, architecte, responsable de la restauration du site. Elle s'est probablement effondrée à la suite d'un tremblement de terre, à une date qu'il est difficile de déterminer avec précision. Toujours est-il qu'elle a été reconstruite deux fois, au niveau du sol, les architectes byzantins espérant ainsi que les séismes futurs resteraient sans effet sur l'édifice. » L'affaissement des fondations montre que les deux églises ont tour à tour été victimes de crues particulièrement importantes. Surtout, explique M. Mkhjian, les constructions successives – probablement opérées sur une durée de deux siècles – de lieux de culte sur le même emplacement témoignent de l'importance particulière

conférée à cet endroit précis. Au sol, près de l'autel, des fragments de mosaïque sont encore visibles.

Cet été, un escalier partiellement effondré, menant de l'autel de l'église à une dizaine de mètres en contrebas, a été mis au jour. Selon Rustom Mkhjian, cet escalier, qui s'achève par une rampe de pierre, devait permettre aux pèlerins, à l'issue de l'office, d'entrer dans les eaux du fleuve. Aujourd'hui, les marches ne mènent plus au Jourdain, qui coule à une quarantaine de mètres plus à l'ouest. Son cours, estiment les archéologues, s'est quelque peu infléchi depuis le V^e siècle. Une supposition que confirme une étude géologique menée par l'université de Jordanie sur le site.

COLONNE VOTIVE

Tout à côté de l'endroit où les premières marches devaient pénétrer dans les eaux du fleuve, un bloc de pierre d'environ 2 mètres de côté a été dégagé. Il pourrait s'agir, selon M. Mkhjian, du socle d'une colonne votive mentionnée par plusieurs pèlerins. L'évêque



franc Arculpe, vers 670, décrit ainsi une « colonne de marbre surmontée d'une croix », supposée marquer l'endroit exact du baptême du Christ. De nouvelles découvertes jugées « très importantes » par Michele Piccirillo, archéologue et professeur d'histoire et de géographie biblique. Ce franciscain, qui a « redécouvert » le site de Wadi el-Kharrar en 1995, un an après la signature du traité de paix israélo-jordanien, rappelle que le wadi semble avoir été occupé dès le I^{er} siècle. En témoignent des tessons et des monnaies de la période

romaine, retrouvés au cours des premières fouilles.

Celles-ci avaient également permis l'identification, le long de la vallée, de cinq vastes bassins baptismaux, attestant que le rite du baptême a, ici, été pratiqué à grande échelle. Deux de ces bassins, selon les archéologues, ont été creusés vers le I^{er} siècle, pour être ensuite consolidés, probablement entre le V^e et le VI^e siècle. De plus, sur le tertre surplombant l'entrée du wadi, à quelque 2 kilomètres du Jourdain, les vestiges d'un monastère, contemporain de la première église de saint Jean-Baptiste, ont été également dégagés. Selon les archéologues, l'édifice aurait été bâti sur un site plus ancien, remontant probablement au début de notre ère.

TRAVERSÉE PÉRILLEUSE

Une telle concentration de vestiges atteste de l'importance accordée au site, aux toutes premières heures du christianisme. Toutefois, à compter du VII^e et du VIII^e siècle, les pèlerins cessent progressivement de franchir le Jourdain pour commémorer le baptême du Messie. L'émergence de l'Islam, sans doute, dissuade les chrétiens d'entreprendre une traversée jugée périlleuse. Peu à peu, Wadi el-Kharrar s'efface des mémoires au profit de Qasr el-Yahoud, sur la rive occidentale du fleuve, plus facile d'accès aux pèlerins venant de Jérusalem.

Les deux sites revendiquent aujourd'hui la même importance historique et religieuse, ce qui a suscité quelques tensions entre Israël et l'Autorité palestinienne, d'une part, et la Jordanie, d'autre part. Les dernières excavations opérées à Wadi el-Kharrar donnent cependant au site jordanien une sérieuse prééminence sur son rival cisjordanien. Même si, comme le regrettent certains archéologues, aucune publication scientifique complète n'a à ce jour été produite par l'équipe de M. Wahib. Une publication qui, assurent les archéologues jordaniens, ne saurait tarder.

Stéphane Foucart
(Le Monde interactif)

Un « lieu de passage » revendiqué par les juifs et les chrétiens

C'EST l'une des plus belles énigmes de l'histoire biblique, touchant à la fois l'Ancien et le Nouveau Testament, la tradition juive et la tradition chrétienne. Le Nouveau Testament ne compte qu'une mention, extrêmement vague, du lieu de baptême de Jésus de Nazareth par Jean le Baptiste, épisode important puisqu'il marque le début de la vie publique du Messie des chrétiens.

Les Evangiles synoptiques (Luc, Matthieu, Marc) sont muets sur la question. Une seule indication, dans le quatrième Evangile, celui de Jean, clôt le récit de l'activité de Jean le Baptiste qui, dans le Jourdain, faisait couler de l'eau sur le front des juifs qui voulaient revenir à une vie religieuse plus authentique.

Parmi ces « convertis » se trouvait Jésus de Nazareth. « Cela se passait à Béthanie, au-delà du Jourdain, où Jean baptisait » (I-28), note Jean l'Evangéliste. Mention reprise un peu plus loin : « Jésus s'en retourna au-delà du Jourdain, à l'endroit où Jean

avait commencé à baptiser » (X-40). Au-delà du Jourdain, mais où précisément ? De quel Béthanie s'agit-il ? Béthanie signifie « maison de pauvres ».

« UNE TEMPÊTE DE SABLE »

Les Béthanie sont légion dans la Palestine au temps de Jésus. Le plus célèbre est celui situé sur le flanc est du mont des Oliviers, à 5 kilomètres de Jérusalem, là où les Evangiles disent que Jésus avait des amis comme Simon le lépreux ou Lazare – celui qu'il aurait ressuscité dans le récit du fameux miracle – et les sœurs de Lazare, Marthe et Marie. Mais cet endroit désertique est dépourvu de toute source d'eau et a été vite écarté par les chercheurs comme lieu éventuel des baptêmes de Jean.

La seule certitude dont disposent archéologues, historiens et exégètes est l'existence d'un complexe religieux byzantin à un endroit appelé, en bédouin, el-Kharrar, situé dans la vallée du Jourdain, à 350 mètres

sous le niveau de la Méditerranée, à une dizaine de kilomètres de l'entrée du fleuve dans la mer Morte, presque en face de Jéricho. A l'époque byzantine, où les fleuves ne dessinent pas encore les frontières des Etats, ce site de pèlerins se trouve à cheval sur les deux rives – orientale et occidentale – du Jourdain. Aujourd'hui, du côté transjordanien, il s'appelle Wadi el-Kharrar ; du côté cisjordanien, Qasr el-Yahoud, nom également d'origine bédouine. Jordaniens et Israéliens se disputent la « propriété » de ce lieu saint. Le principal argument en faveur des Israéliens est la mention de ce site – sur la rive occidentale – appelé Bethabara (Beth Abarah : « lieu du passage ») sur les cartes murales de Madaba (Jordanie), l'ancienne cité byzantine (sixième siècle).

Ce « lieu de passage » peut tout aussi bien évoquer le passage des tribus d'Israël vers la Terre promise, sous la conduite de Josué (Livre de Josué, III-4), celui qui a succédé à Moïse, mort au mont Nebo – qui, sur la rive

orientale du Jourdain, fait face à Jéricho, première ville conquise par le peuple hébreu. Ce site a donc aussi une signification particulièrement riche dans l'Ancien Testament et pour le peuple juif. C'est dans ce lieu, en outre, que, selon le deuxième Livre des rois, le prophète Elie se serait élevé au ciel « dans une tempête de sable ».

Sans doute rien ne permettra jamais d'affirmer l'authenticité de ce site, encore moins l'historicité des épisodes évoqués par les traditions juive autant que chrétienne. Mais on devine le parti que les chrétiens ont pu tirer de ce « lieu de passage » cher aux juifs, devenu pour eux le lieu où Jean le Baptiste a baptisé Jésus de Nazareth, autrement dit le lieu de l'entrée dans la Nouvelle Terre promise par Dieu et incarnée par le Christ, celui où s'est fait le passage de l'Ancien Testament au Nouveau Testament, de l'Ancienne à la Nouvelle Alliance.

Henri Tincq

Christiane Galus

-JF, 56 ans, donne cours
particuliers de skateboard

Vittel. La vitalité au quotidien.

A chaque saison son chou

Vert, rouge, pommé, frisé, brocoli, chou-fleur... la famille est grande, et diverses sont les manières de cuisiner ce légume aux nombreuses qualités

ROUGE ou vert sur les marchés de l'hiver, le chou est une famille nombreuse dont la parentèle nous conduit en Belgique, en Italie avec les brocolis, en Bretagne, paradis du chou-fleur, au Portugal, en Europe centrale et même en Chine. Les variétés courantes nous font distinguer les choux cabus (pommés) rouges ou blancs, les choux verts à larges feuilles et les choux de Milan, pommés et frisés, que leur embonpoint destine à l'accueil des farces. Le chou est indispensable à la potée des familles.

Le chou farci est un plat de terroir plus ou moins roboratif, selon qu'il abrite des farces fines, des viandes de dessert, parfois même des châtaignes et du jambon cru comme en Bretagne. On connaît en Auvergne une recette de chou farci à la volaille. Il n'a certes pas l'onctuosité de celui de Monique Caldaguès, cuisinière émérite, qui coccine avec le chou farci de L'Ambassade d'Auvergne. Jean-Yves Bath, cuisinier classique et scrupuleux venu de Clermont-Ferrand, emploie dans son chou farci à l'auvergnate un magnifique lard de montagne et agrémenté la sauce de délicates lentilles vertes du Puy. Voilà comment un plat de ménage devient délicieusement savoureux. C'est encore ce qualificatif qui convient au chou farci de Xavier Grégoire, à La Fontaine d'Auteuil, dont la mesure des assaisonnements tranche, au dire d'un lecteur agacé, avec les humeurs du service. Incident isolé, qui, nous a-t-on assuré, « ne se renouvelera pas ». Le Guide Lebey 2002 recommande justement le « chou farci de ma grand-mère » du Florimond (Paris-7^e).

PLUS DE TRENTE VARIÉTÉS

Le chou de Bruxelles est disponible de septembre à février. Le chou frisé non pommé est présent sur nos tables depuis les premières gelées jusque en avril. Les variétés de choux de la merveilleuse famille des brassicas peuvent être consommées pendant toute l'année de l'Asie à la Méditerranée. Ces crucifères comportent plus de trente variétés, du navet (*Brassica rapa*), le fameux rutabaga des temps héroïques, au chou proprement dit, en passant par le chou-fleur et les brocolis.

Les crucifères sont une famille botanique de bonne volonté, estimable en raison même de sa profusion. Dès l'antiquité, Théophraste, philosophe grec, s'intéresse autant aux caractères humains qu'à ceux des choux. Il en décrit les modalités, le pommé, le frisé, le chou vert : « On vit de bonne soupe et non de beau langage. » Bien sûr, Molière a lu Théophraste ! Voilà certifiés plus de quatre mille ans de culture de cette famille de légumes-feuilles que l'on trouve à l'état sauvage, de la Méditerranée jusqu'au Proche-Orient. Rare plante à

s'être déplacée de l'Ouest vers l'Est, jusqu'à l'Empire céleste, d'où elle nous est revenue au XVII^e siècle, avant d'envahir aujourd'hui les étals des fleuristes.

GUÉRIT LA MÉLANCOLIE

Le chou pommé est une création latine, contemporaine des *Géorgiques* de Virgile. Les feuilles se sont refermées, un jour, sur une haute tige atrophiée dessinant une tête frisée appelée pomme. La sélection, c'est-à-dire le travail du jardinier, fit le reste. De là peut-être, l'expression « bête comme chou » ? Caton l'Ancien préconisait comme aliment diététique le chou cru, macéré dans le vinaigre. On l'appliquait alors sur les plaies. Il guérit même la mélancolie. Le chou est le médecin des pauvres. Ce sont les qualités que nous attribuons encore à la choucroute légère et digeste. Cela dit, il contient la précieuse vitamine C qui est anticorbutique.

On raconte que le capitaine Cook dans sa circumnavigation de trois années, faisait servir à l'équipage une choucroute qui leur épargna le scorbut. « *Krüt und krüt esch zweierlei* » (Il y a chou et chou!), dit-on à Krautergersheim, la capitale du quintal d'Alsace. La choucroute de Strasbourg est épicée de laurier et d'ail écrasé, de grains de coriandre, de baies de genièvre, de clous de girofle, aux vertus digestives. L'accompagnement de ce plat est généreux, comme chez Claude Steger à l'Alsace - meilleur « winstub » parisien - poitrine fumée, jarret, knack (saucisse), gendarme et boudin, sans oublier le raifort à la crème battue. C'est un plat somptueux qui mérite un riesling de belle origine.

La mauvaise réputation du chou, injustement catalogué aliment de pauvreté et de pénurie, tient à son côté peu digeste dû, la plupart du temps, à l'abus de nitrate dans les



DESSIN DES CLOZEAUX

engrais chimiques. Un peu de cumin ou des graines de fenouil dans l'eau de cuisson amoindrissent son absorption par l'organisme.

Choux rouges et blancs, choux-fleurs et brocolis requièrent des méthodes artisanales de culture, sinon traditionnelles, du moins douces et jardinières. Ce qui fait le prix de la présence bénéfique des maraîchers sur les marchés de Paris, comme la maison Thiébaud, avenue du Président-Wilson (marché de l'Alma), le mercredi et le samedi, avec ses romanos et ses brocolis multicolores, cultivés dans la plaine de Montesson.

La variété chou-fleur témoin de la plasticité de l'espèce. C'est l'excès de vigueur de certaines plantes qui s'est porté sur les branches terminales du chou, au point de les faire bourgeonner en mameçons charnus blancs et tendres. Une autre mutation vit apparaître des bourgeons à la racine des feuilles ; c'est le chou dit de Bruxelles, en fait originaire d'Italie, à cause de la culture extensive qu'en fit, au XIX^e siècle, le Brabant wallon. Il se nommait alors chou à jets du Brabant. Avec la mode du tout-légume apparaissent les quiches au chou-fleur, le brocoli à la sauce safranée ou bien le brocoli braisé.

Chez Dessirier (Paris 17^e), le chou croquant constitue la farce d'une aïe de raie au beurre blanc. On assiste à un retour des crucifères, sous des formes souvent inattendues, mais toujours savoureuses. Le chou est un ami de l'homme.

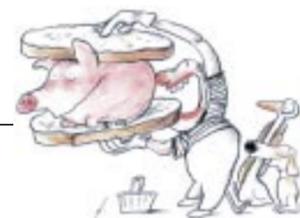
Jean-Claude Ribaut

★ L'Ambassade d'Auvergne. 22 rue du Grenier Saint-Lazare, 75003 Paris, tél.: 01-42-72-31-22 (Menu: 170 F, 25,92 €). Tous les jours.

★ Bath's. 9 rue de la Trémoille, 75008 Paris, tél.: 01-40-70-01-09. (Menu déj.): 190 F, 28,97 € - Menu dégustation: 450 F, 68,60 €. Fermé samedi et dimanche.

★ La Fontaine d'Auteuil. 35 bis rue La Fontaine, 75016 Paris, tél.: 01-42-88-04-47. (Menu-carte: 185 F, 28,20 €). Fermé samedi midi et dimanche.

★ L'Alsaco 10 rue Condorcet 75009 Paris, tél.: 01-45-26-44-31. A la carte, compter 140 F, 21,34 €. Fermé samedi midi et dimanche.



TOQUES EN POINTE

Cuisine d'Afrique du Nord

LE SÉSAME CAFÉ

■ L'étonnant, dans ce restaurant de nuit voué à la cuisine du Maroc, est moins le décor chaleureux et chatoyant que la cuisine tout à fait excellente d'un chef à la réputation établie. Si le caviar d'aubergine ne permet guère d'effets culinaires, la pastilla (poulet, pigeon ou fruits de mer) fait la différence. Typique, la tangia (jarret d'agneau, oignons et citrons confits) présente des nuances discrètement épicées ; le couscous, aux quatre viandes et légumes, avec son bouillon savoureux, est digne des bonnes tables du royaume chérifien. La cuisson du méchoui, frotté d'un délicat mélange d'épices, est un régal. La semoule, de bonne qualité, manque un peu de moelleux. La direction de l'établissement est assurée par Pierre Lefranc, ancien de la Cloche d'Or. Il est plaisant de relever que l'on peut, à Paris, se régaler d'un bon couscous ou de kefta à 3 heures du matin. C'est moins sûr à Casa. Vins marocains et français. A la carte, compter 250 F, 38,11 €. ★ 24, rue de Tilsitt, 75017 Paris, tél. : 01-56-68-97-03. Ouvert le soir uniquement du mardi au samedi (service jusqu'à 4 heures du matin).

AMAZIGH

■ Depuis trente-huit ans qu'il est réfugié en France, Hahd Mohammed conjugue une extrême courtoisie avec les saveurs de son pays. Le couscous amazigh, fine semoule parfumée, légumes de saison et fèves fraîches, est un modèle du genre : bouillon bien dégraissé, viandes savoureuses, parce que de qualité. Compter 300 F, 45,73 €. ★ 2, rue Lapérouse, 75016 Paris, tél. : 01-47-20-90-38. Fermé samedi midi et dimanche.

FOUNTI AGADIR

■ Depuis une vingtaine d'années cette table défend les couleurs marocaines dans le quartier Mouffetard. La graine du couscous est savoureuse, mais les viandes et le bouillon manquent un peu de parfum. Décor de là-bas. Accueil courtois. Service un peu rustique. A la carte, compter 180 F, 27,44 €. ★ 117, rue Monge, 75005 Paris. Tél. 01-43-37-85-10. Fermé le lundi.

LA TABLE DU MAROC

■ Quelques tables, un décor vaguement mauresque, une cuisine authentique. Bonnes viandes, semoule moelleuse, mais bouillon trop peu dégraissé et avare en épices. Accueil agréable. A la carte, compter 180,27 F, 44 €. ★ 14, avenue du Maine, 75015 Paris. Tél. : 01-45-44-91-72. Fermé le lundi.

Gastronomie

LE CLOVIS

■ Longtemps, cette table d'hôtel assez confidentielle, plébiscitée par les hommes d'affaires gourmands, a fondé sa réputation sur la bouche-à-oreille. Quelques chefs de talent s'y sont succédés, comme Dominique Roué, avant l'arrivée de Bruno Turbot. Le nouveau décor se distingue par un camaïeu de gris assez réussi qui ne manque pas d'élégance. C'est aussi, semble-t-il, l'ambition de la cuisine qui juxtapose des préparations savantes sans atteindre toujours l'essentiel, c'est-à-dire la justesse des saveurs. Intéressante crème de pois cassés à la chair de tourteau, mais pourquoi cette étrange préparation d'huîtres agrémentées de cornets de thon séchés, trop abondants, et rehaussés d'une mousse de céleri à l'huile de noisette ? En pareil équipage, le coquillage a bien du mal à défendre sa saveur. Excellent tournedos de lotte grillé, en revanche, servi avec des tranches de lomo, et quelques blettes braisées. Service efficace et rapide. Bon sommelier. Menus à thème : Potiron et Châtaigne 298 F, 45,42 €. Saint-Jacques : 480 F, 73,17 €. A la carte, compter 500 F, 76,22 €. ★ 4, rue Bertie-Albrecht, 75008 Paris, tél. : 01-53-89-50-53. Fermé le samedi et le dimanche. Voiturier.

J.-C. Rt

Les rillettes

Voulez-vous prendre une leçon de pain chez Lionel Poilâne ? Désormais chaque jeudi, à quelques kilomètres de Paris, dans ses ateliers de Bièvres, le fameux boulanger accueille de petits groupes qui veulent mettre la main à la pâte. Visite de la manufacture, cours de pétrissage, atelier sandwich, déjeuner au pied du fournil, et l'on repart avec la miché de pain que l'on a fabriquée soi-même.

Cela coûte 650 F, 99,10 €, et à ce tarif on vous sert non seulement à boire un excellent riesling, mais on vous initie aussi à « l'art du sandwich ». A cette occasion, Lionel, qui est membre du Club des dégustateurs de rillettes, propose bien sûr cette spécialité charcutière à ses hôtes d'un jour. S'il reconnaît bien volontiers la primauté du porc sur le sujet, il avoue toutefois

« en pincer personnellement pour la rilette d'oie, très moelleuse ». Un choix d'initié. On estime en effet que, sur les 13 000 tonnes de rillettes achetées en grande surface chaque année en France, à peine 10 % sont des rillettes d'oie ou de canard. Ces rillettes de volaille sont apparues dans les rayons au milieu des années 1970. D'abord distribuées épisodiquement, au moment des fêtes de Noël, il a fallu attendre dix ans avant qu'elles deviennent incontournables. Chez Bordeaux Chesnel, le numéro un du marché, on croit beaucoup à leur développement. Gilles de Galard, le directeur de l'entreprise, explique pourquoi. « Les rillettes c'est comme le chocolat. Du plaisir à l'état pur, mais aussi de la culpabilité, car on a parfois du mal à modérer sa consommation. Et dans ce cas-là les rillettes de volaille sont la bonne

solution. Non pas du fait que l'on en mange moins, mais que leur taux de matières grasses est jusqu'à 30 % inférieur à celui des rillettes de porc. » C'est le cas par exemple des rillettes dinde-poulet que l'entreprise a lancées il y a tout juste un an et qui marchent très bien. Cuites dans de la graisse d'oie, ces rillettes plus légères manquent toutefois un peu de relief gustatif. Pour ceux qui veulent tartiner le bon goût du cochon, pourquoi ne pas se rendre à partir de vendredi et jusqu'à dimanche aux « Gastronomades » d'Angoulême (Charente). Cette importante manifestation gastronomique rassemble plusieurs producteurs de grillons, la variante locale des rillettes, au hachage un peu plus grossier. Parmi les artisans qui vendent leur production pendant ces trois jours, la marque Maître Cochon propose de

solides grillons charentais à base de cochons régionaux (15 F environ le pot de 230 g). Mais la palme revient sans doute aux produits de la ferme du Puy d'Anché. Dans la propriété familiale, Didier Ragot élève en plein air une centaine de porcs noirs de race gasconne. La viande de ces beaux cochons passe trois à quatre heures à couvert dans de grandes marmites, pour confire lentement avec sel, poivre et laurier. La viande est ensuite dégraissée et écrasée à la fourchette pour arriver à obtenir la texture idéale des grillons. Diététiquement très incorrect, mais tout à fait délicieux.

Guillaume Crouzet

★ Rillettes de volaille Bordeaux Chesnel, 16,50 F, 2,51 €, environ les 220 g. Grillons de la ferme du Puy d'Anché, 29,50 F, 4,49 € environ les 160 g. Leçon de pain chez Lionel Poilâne, renseignements au 01-55-35-08-21.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 4^e
MA BOURGOGNE
Cuisine Traditionnelle - Spécialités
Saucisson du Beaujolais
Tripous du Rouergue
Vins de Propriétés sélectionnées
19 place des Vosges - Tél. 01.42.78.44.64

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : 01.42.17.39.63

PARIS 5^e
"Un des restos indiens plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 6^e
Le Saint-Gilles
Spécialités des Iles de la Réunion - Maurice - Seychelles
Dîner aux chandelles
Piste de danse
Ambiance soleil de l'océan indien.
15, rue Jules Chaplain - 01 43 25 12 84
Métro Vavin/Notre Dame des Champs

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
le menu "Saint-Jacques" 34 € 223,03 €
Toujours les huîtres élevées à l'Île d'Oléron
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse ☉ Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques ☉ St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais ☉ Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuîtres.com

PARIS 7^e
NEW JAWAD
HAUTE GASTRONOMIE
Spécialités Pakistanaïses et Indiennes
A 100 m du Pont de l'Alma
Salle clim., insonorisée, cadre somptueux
Menu 99 et 140 F. Carte env. 200 F
12, av. Rapp 75007 Paris
11j - Tél. 01.47.05.91.37
NEW BALAL - 25 rue Taitbout
PARIS 9^e - Tél. 01.42.46.53.67

PARIS 8^e
SHOZAN
Cuisine Franco-Japonaise
Formules déjeuner 165 F et 195 F
Menus dîner 395 F (découverte) 495 F (dégustation)
11, rue de la Trémoille (Voiturier le soir)
Rés. : 01.47.23.37.32

PARIS 9^e
A la Cloche d'Or
Restaurant Français de tradition
Ouv. TLJ jusqu'à 5h du matin dim. 2h
3, rue Mansart - ☎ 01.48.74.48.88

PARIS 14^e
AU MOULIN VERT
une addition sans surprise 196,78 F déjeuner ou dîner. Kir maison, vin et café compris.
La cuisine directement inspirée du marché et de la saison se décline dans un menu varié : 12 entrées, grand choix de viandes et poissons, fromage ou dessert. Le chef élabore plats et sauces dans un savant équilibre de tradition et de qualité. Tout est frais et mitonné sur place avec un très bon rapport qualité/prix et servi dans un cadre verdoyant, spacieux et inattendu.
MF Alsia - 5m de Montparnasse - Tous les jours
Salon de 20 à 80 pers. - 34 bis, rue des Plantes
Tél. : 01.45.39.31.31 - www.aumoulinvert.com

RIEDEL
L'AMI DU VIN
A CHAQUE VIN SON VERRE

MONTRACHET BOURGOGNE GRAND CRU BORDEAUX GRAND CRU SAUTERNES

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LA BOUTIQUE RIEDEL / SAINT-HILAIRE, GALERIE ROYALE, ENTRÉES: 9 RUE ROYALE ET 8 BIS RUE BOISSY-D'ANGLAS, 75008 PARIS. Tél. 01 42 66 59 21 - Fax: 01 40 17 01 07

Gris et froid

MERCREDI. L'anticyclone qui s'étend sur la France depuis plusieurs jours, faiblit sur son flanc nord. Une perturbation, venant de la mer du Nord, peut ainsi glisser sur les côtes de la Manche en fin d'après-midi. Les températures restent froides.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. - Grisaille, brumes et brouillards sont le lot de la matinée. Des belles trouées se forment ensuite en cours d'après-midi. En soirée, de nouveaux nuages envahissent les côtes de la Manche. Les températures varient entre 6 et 10 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. De nombreux nuages gris dominant encore en matinée avec de fréquents brouillards surtout sur la région Centre. Dans l'après-midi, quelques timides éclaircies se forment çà et là.

Il fait de 7 à 11 degrés.
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Cette journée s'annonce encore froide

et de grise sauf en montagne où le soleil brille. Le matin, les brouillards sont parfois givrants.

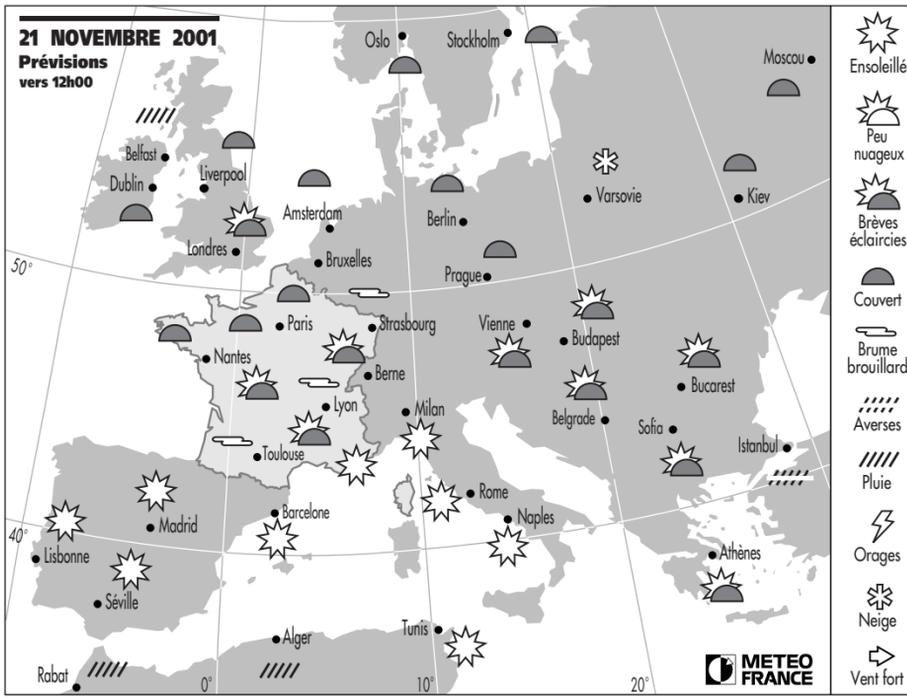
Les températures de l'après-midi remontent vers 4 à 5 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - En matinée, les brumes et brouillards sont fréquents. Dans l'après-midi, quelques trouées de ciel bleu se forment. Les Pyrénées voient le soleil briller au-dessus de 500 m. Le thermomètre affiche de 6 à 11 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. En plaine et dans les vallées, la grisaille est au programme de cette journée bien que dans l'après-midi, quelques trouées puissent se former. En montagne au-dessus de 500 m, le soleil domine du matin au soir. Les températures varient entre 4 et 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le ciel est souvent dégagé, ce qui permet au soleil de briller.

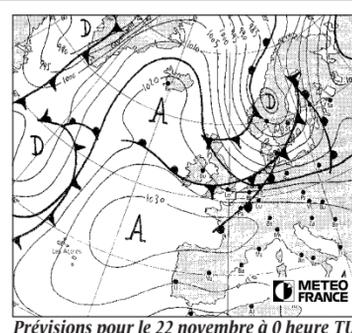
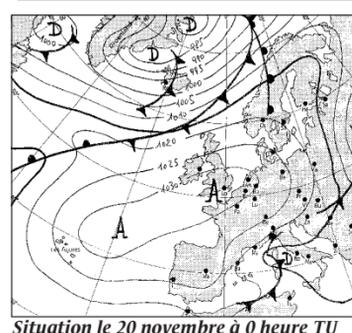
Les températures s'échelonnent entre 10° C et 16° C.



PRÉVISIONS POUR LE 21 NOVEMBRE 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY		-2/6 C	
AJACCIO	7/16 S	NANTES	-1/6 N	BARCELONE	7/12 S
BIARRITZ	4/10 N	NICE	8/15 S	BELFAST	7/13 P
BORDEAUX	-1/7 N	PARIS	1/8 C	BELGRADE	-4/4 N
BOURGES	-3/5 C	PAU	-1/7 N	BERLIN	3/8 C
BREST	6/11 C	PERPIGNAN	3/11 S	BERNE	-2/4 S
CAEN	3/9 C	RENNES	-1/7 C	BRUXELLES	5/7 C
CHERBOURG	6/10 C	ST-ETIENNE	-3/7 N	BUCAREST	-5/8 N
CLERMONT-F.	-3/5 N	STRASBOURG	-1/4 C	BUDAPEST	1/4 N
DIJON	-2/5 C	TOULOUSE	0/8 N	COPENHAGUE	5/10 C
GRENOBLE	-3/7 N	TOURS	-2/5 N	DUBLIN	9/13 C
LILLE	4/10 C	FRANCE outre-mer		FRANCFORT	1/6 C
LIMOGES	-2/6 N	CAYENNE	23/31 P	GENEVE	-2/2 C
LYON	-2/6 N	FORT-DE-FR.	27/29 S	HELSINKI	-2/4 C
MARSEILLE	3/12 S	NOUMEA	24/29 P	ISTANBUL	5/7 P

24/30 C	KIEV	-6/-3 C	VENISE	3/10 S	LE CAIRE	16/25 S
24/31 S	LISBONNE	7/13 S	Vienne	1/5 N	NAIROBI	15/25 S
22/28 S	LIVERPOOL	9/12 C	AMÉRIQUES		PRETORIA	14/28 S
	LONDRES	7/14 N	BRASILIA	19/26 P	RABAT	11/21 P
	LUXEMBOURG	1/5 C	BUENOS AIR.	17/28 S	TUNIS	11/19 S
7/11 C	AMSTERDAM	-2/10 S	CARACAS	25/31 S	ASIE-Océanie	
8/13 N	MADRID	2/7 S	CHICAGO	2/10 S	BANGKOK	20/28 S
7/12 S	MILAN	-1/2 C	MEXICO	17/19 C	BEYROUTH	17/23 N
7/13 P	MOSCOW	5/14 S	MONTREAL	14/20 S	BOMBAY	24/33 S
-4/4 N	MUNICH	1/7 C	NEW YORK	9/19 S	DJAKARTA	26/29 P
3/8 C	NAPLES	7/16 C	SAN FRANCISCO	12/17 C	DUBAI	18/28 S
-2/4 S	OSLO	-2/5 C	SANTIAGO/CHI	12/28 S	HANOI	15/24 S
5/7 C	PALMA DE M.	9/15 S	TORONTO	2/8 S	HONGKONG	15/23 S
5/10 C	PRAGUE	-2/4 N	WASHINGTON	1/10 S	JERUSALEM	12/22 S
1/4 N	ROME	-10/-7 C	AFRIQUE		NEW DEHLI	15/28 S
9/15 C	SEVILLE	3/10 C	ALGER	10/17 P	PEKIN	2/15 S
9/13 C	SOFIA	17/21 S	DAKAR	25/29 S	SEOUL	6/14 S
1/6 C	ST-PETERSB.	-1/4 *	KINSHASA	22/29 P	SINGAPOUR	26/30 P
-2/2 C	STOCKHOLM				SYDNEY	14/20 P
-2/4 C	TENERIFE				TOKYO	8/16 S
5/7 P	VARSOVIE					



PRATIQUE

Conseils pour choisir une piscine en kit

QUEL propriétaire de jardin n'a jamais rêvé d'une piscine ? Si on dispose de peu de place, et surtout d'un petit budget, on pense à une piscine en kit, dont plusieurs modèles seront exposés au Salon de la piscine qui ouvre ses portes le 30 novembre. La piscine en kit se définit comme un bassin à usage familial, d'une hauteur égale ou supérieure à 85 centimètres et d'un volume total minimal de 8 mètres cubes. On distingue les « piscines hors-sol » des « piscines enterrées ou encastrées (semi-enterrées) ».

Comme leur nom l'indique, les piscines « hors-sol » sont conçues pour être posées sur un sol plan et préparé : il faut enlever le gazon, aplanir et mettre un support, du sable généralement, pour une parfaite horizontalité du plan d'eau. Il s'agit soit d'une structure rigide constituée d'une armature en PVC ou en bois, soit d'une piscine auto-assemblable composée d'une poche de textile armé, avec un boudin gonflable dans la partie supérieure qui joue le rôle de paroi autoportante, assure la tenue sans appui extérieur lors du remplissage.

Ces piscines constituent le quart du marché : on en compte 198 000 (contre 575 000 piscines enterrées).

Elles présentent l'avantage d'un prix modique (de 12 000 à 20 000 F, 1 830 à 3 050 €) et d'une installation rapide, sans avoir besoin de faire creuser le terrain. En revanche, on peut difficilement y nager en raison de leur faible profondeur (de 85 cm à 1,50 m). « La piscine hors-sol représente généralement une étape transitoire avant l'achat d'une piscine enterrée », explique Béatrice Galinier, de la Fédération nationale des constructeurs d'équipements de sports et de loisirs (Fnce-

Pour en savoir plus

- **Salon de la piscine.** Du 30 novembre au 10 décembre, à Paris-Expo, porte de Versailles, hall 2/1. De 10 à 19 heures. Nocturne vendredi 7 décembre jusqu'à 23 heures. Fermeture à 17 heures lundi 10 décembre. Entrée : 65 F : tarif réduit : 30 F. Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans. www.salonpiscineparis.com.
- **Norme.** Les piscines en kit hors-sol, à enterrer ou à encastrer, feront l'objet d'une norme de l'Association française de normalisation (Afnor),

Il est possible de démonter sa piscine en hiver, mais les spécialistes le déconseillent. « Le démontage présente un risque d'oxydation et de fragilisation du système. Il vaut mieux laisser hiverner sa piscine en l'abritant sous une bâche », estime-t-on au laboratoire d'essais Pourquery à Lyon. Enfin, pour être conformes à la future norme Afnor (NF P 90-302), les piscines hors-sol devront bientôt être pourvues d'un dispositif de filtration.

Les piscines à enterrer se présen-

NF-P 90-302, qui sera publiée en mai 2002.

● **Sécurité.** La Commission de la sécurité des consommateurs a émis deux avis, l'un concernant les piscines enterrées (6 octobre 1999) et l'autre les piscines hors-sol (18 avril 2000). On peut les consulter sur le site Internet : www.securiteconso.org.

Les piscines hors-sol seraient plus difficiles à escalader pour un enfant si on prend la précaution de retirer l'échelle ; il ne faut donc jamais laisser un enfant sans surveillance près de la piscine.

tent comme un ensemble d'éléments (panneaux d'ossature en PVC ou en acier, coffrages, jambes de force) enserrant une paroi autoportante capable de résister à la pression intérieure de l'eau et extérieure de la terre. D'autres piscines peuvent être encastrées dans un ensemble maçonné. Il faut prêter une attention particulière à l'épaisseur du liner : on ne peut parler de membrane armée qu'à partir de 80 centièmes de millimètre.

PAS AU BOUT DE SA PEINE

Ces piscines sont en principe moins chères que les bassins en maçonnerie traditionnelle : de 39 000 à 50 000 F (5 950 à 7 622 €) pour un produit de bonne qualité, mesurant 4 x 8 mètres, et comprenant les panneaux à assembler, les jambes de force, le profil accroche-liner, le liner, le dispositif de filtration et de régénération de l'eau, le skimmer, la buse de roufolement, la bonde de fond, le kit de raccordement plomberie et le coffret électrique. Le tout est accompagné d'une notice détaillée et d'une cassette de montage. Cependant, une fois en possession de tout ce matériel, on n'est pas au bout de sa peine.

La piscine à enterrer nécessite le

creusement d'une excavation avec l'évacuation d'une centaine de mètres cubes de terre pour un bassin de 4 x 8 mètres ; il en coûtera de 6 000 à 10 000 F (915 à 1 525 €) selon la nature du sol, et il faut s'assurer avant tout achat que le terrain sur lequel on compte implanter la piscine sera accessible au bulldozer. « Une piscine met en jeu à la fois de l'eau, des poussées d'air et de l'électricité. L'installation demande des compétences, et le néophyte a intérêt à recourir aux services d'un professionnel spécialisé », conseille Béatrice Galinier. Il faudra donc ajouter 35 000 à 50 000 F (5 335 à 7 622 €) selon la dimension de la piscine, qui reviendra au total à près de 100 000 F (15 245 €).

Le principal danger de la piscine en kit réside en effet dans les accidents qui peuvent survenir à la suite d'un montage défectueux. Ainsi une piscine hors-sol utilisée depuis dix ans et dans laquelle il y avait déjà trois accrocs s'est-elle brusquement déchirée, écrasant sous le poids de 75 mètres cubes d'eau la jambe de son propriétaire qui se trouvait sur le trajet. Une autre piscine à parois métalliques a explosé une semaine après le montage et la tôle a blessé au pied et à la jambe

un enfant qui se trouvait à proximité. Deux expertises ont conclu l'une à « une fissure de la tôle à la fabrication ou au pliage dans le carton », l'autre à « une installation sur un sol non recouvert de sable ou insuffisamment nettoyé ». L'acheteur de la piscine a fait observer de son côté que, « sur la notice, il n'était pas écrit impérativement de mettre du sable ».

A la suite de ces affaires, la Commission de la sécurité des consommateurs a émis deux avis concernant les piscines en kit. Elle souligne la nécessité pour le fabricant de décomposer les différentes étapes du montage et d'en indiquer le temps moyen. Elle préconise de faire en sorte que la notice soit consultable avant la vente et recommande aux distributeurs d'assurer la formation des vendeurs, ou de recourir aux démonstrateurs mis à leur disposition par les fabricants. Enfin, il ne faut pas oublier qu'un bon entretien de la piscine sera garant de sa longévité. Il est donc indispensable de veiller soigneusement au nettoyage (filtres notamment) et au dosage des différents produits : chlore, algicide.

Michaëla Bobasch

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 274

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT

I. Ne fait pas le poids. Fait le poids et le dépasse. - II. Piège au fil de l'eau. Roi des dieux sur le Nil. - III. Mises en éveil. - IV. Sur table ou sur court. Joue avec les mots et avec les perles. - V. Note. Marquée en surface. Dans les comptes de l'entreprise. - VI. La plus sympathique a tendance à disparaître. Dans le vide. Jetés sur le tapis. - VII. Mis au secret. Métal. Bâti petit à petit. - VIII. Refus catégorique. - IX. Oreille en mer. Noire ou blanche, on n'y

comprend rien. - X. Mettent au chaud pour consommer plus tard.

VERTICALEMENT

1. Fait entrer en tapant sur la tête. - 2. Bonne ou mauvaise, on la perd en courant. Dans une reprise. - 3. Rend disponible. Fait savoir de toutes ses forces. - 4. Une fois de plus. Tomber et jeter un froid. - 5. Vous transforme très vite en citron. Poésie moyenâgeuse. - 6. Pour chasser les plus plats dans les fonds. Disparus

depuis peu. - 7. Ses fruits ne rapporteront rien du tout. - 8. Convient. Remettait à l'heure. - 9. Ne doit pas être oublié par le jeune loup. Article. Rejetai. - 10. Retournée. A souvent pris la pose pour son frère Alberto. - 11. Deux points. Dépit et renversé. Etais dans le coup. - 12. Bien couvertes, mais bien sales.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 273

Horizontalement

I. Démon. Anges. - II. Eloge. Du. Eta. - III. Beurrée. Sn. - IV. Oc. Evolutive. - V. UTC. Olé. Réa. - VI. Croisette. CP. - VII. Honni. Erseau. - VIII. Entéteras. Ni. - IX. Evénements. - X. Ruer. Assenée.

Verticalement

1. Déboucheur. - 2. Electron. - 3. Mou. Contée. - 4. Ogre. Inevr (venir). - 5. Nervosité. - 6. Eole. ENA. - 7. Délétères. - 8. Au. Trams. - 9. Stressée. - 10. Génie. Nn. - 11. Et. Vacante. - 12. Saké. Puisé.

SCRABBLE® N° 252

Le surnom de Guillaume d'Orange

- Tirage : A E I S T U X.**
a) Trouvez 87 points sans scrabblé.
b) Trouvez et placez un mot de sept lettres, belgicisme appliqué à Guillaume d'Orange. Bien placé, ce sept-lettres rapporte 127 points.
c) Avec ce même tirage, trouvez 5 mots de huit lettres en le complétant avec 5 lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.
N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.
- Préparation de la grille de la semaine prochaine.**
d) C E E L M O U : trouvez un sept-lettres. Ce tirage s'appuie sur un L. Trouvez ce huit-lettres.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A	B	A	R	I	O	L	A	T							
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

Solutions dans Le Monde du 28 novembre.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 14 novembre.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

- DEFENSE, N 8, 38 - BEZEF, 2 B, 54.
- INFIME, H 10, 44 - MEFAIENT, E 1, 72.
- REESSAIE, 11 H, 58.
- BALADONS - SALONARD, qui fréquente les salons - ANDA-LOUS.

Michel Charlemagne

CINÉMA

Venues des collines de Hollywood via Cannes, les créatures célestes de *Mulholland Drive* entraînent dans un labyrinthe où l'on reconnaîtra quelques-uns des rêves et cauchemars favoris de David Lynch. Présenté sur la Croisette en mai, *Mulholland Drive* clôt, avec *De l'eau tiède sous un pont rouge*, qui sortira la semaine prochaine, la très riche série de sorties consécutives au dernier Festival de Cannes. Également présenté à Cannes (dans la section Un certain regard), *Amour d'enfance*, d'Yves Caumon, fait un joli duo film des villes et film des champs avec *17, rue Bleue*, autre premier film français, signé Chad Chenouga. Cette semaine voit également la sortie d'un film citoyen, *Histoires de vies brisées* (les « double peine » à Lyon), que Bertrand Tavernier a consacré à la défense de ces hommes condamnés deux fois pour un seul délit. Enfin, *Battle Royale*, de Kinji Fukasaku, envoie, depuis le Japon, des images inquiétantes de la guerre des générations.

► www.lemonde.fr/cinema

Les monstres de Carpenter n'ont pas sommeil

GHOSTS OF MARS. Film américain de John Carpenter. Avec Natasha Henstridge, Ice Cube, Pam Grier. (1 h 40.)

La question est : l'a-t-il fait exprès ? *Ghosts of Mars* est un film qui respire la médiocrité. John Carpenter, réalisateur de films à Hollywood depuis un bon quart de siècle, en est l'auteur. Jusqu'ici, avec des bonheurs divers, Carpenter a toujours réussi à préserver son statut d'auteur marginal, grâce à des succès commerciaux (*New York 1997*, *Halloween...*) qui se sont faits de plus en plus rares, grâce à une obstination légendaire, grâce surtout à une maîtrise virtuose de la grammaire du cinéma d'action. Pour *Ghosts of Mars*, son dix-septième long métrage, il a bénéficié d'un budget modeste de moins de 30 millions de dollars (une modestie tout américaine) et de l'appui d'une multinationale, Sony.

A l'écran, ces billets verts sont transmutés en planète Mars, colonisée par un régime lesbien qui opprime de pauvres mineurs. Melanie Ballard, une policière (Natasha Henstridge, blonde et inexpressive) y reçoit l'ordre de convoquer James Desolation Williams, un criminel (Ice Cube, qui lui aussi fait commerce d'inexpressivité depuis des années,

dans le hip-hop comme dans le cinéma), depuis une ville minière jusqu'à la capitale. Mais les habitants de la cité se sont transformés en monstres sanguinaires sous l'influence d'un virus, à moins qu'ils ne soient hantés par l'âme des occupants originels de Mars. On ne sait pas trop, l'important c'est qu'il y ait des monstres que l'on peut faucher en longues rafales d'armes automatiques.

ZOOM

Les deux piliers de la modernité hollywoodienne : la technologie et le second degré

Les maquillages, les décors, les maquettes qui ressemblent à de vraies maquettes et pas aux objets qu'elles sont censées représenter, les acteurs, les dialogues, tout renvoie à la série B. A la vraie série B de l'âge d'or hollywoodien, aux petits films d'à peine plus d'une heure, tournés dans les décors de grosses productions. Carpenter exécute sans ironie ni virtuosité toutes les figures du

vieux cinéma d'action que l'on croyait ne plus jamais revoir : l'envoyé spécial des gentils s'approche du camp des méchants situé en contrebas d'un talus, il passe sa tête pour les voir danser autour d'un feu, comme les sauvages du temps de la colonie.

On reste face à un film zombie, mû par une énergie brutale, sans autre raison d'être que d'arriver à sa dernière image. Malgré son goût pour l'anticipation (il a tourné *New York 1997* en 1981, il y montrait des terroristes précipitant un avion contre des tours de Manhattan), Carpenter a toujours exhibé sa révérence pour les maîtres des années 1940 et 1950, à commencer par Hawks. En s'acquittant aussi sommairement de sa tâche de cinéaste, il démontre qu'un réalisateur hollywoodien de films d'action est aujourd'hui prisonnier entre les exigences de la technologie digitale (ici délibérément délaissée au profit des maquettes) et la nécessité de prouver qu'il n'est pas dupe des exigences de son public. En abattant les deux piliers de la modernité hollywoodienne, la technologie et le second degré, Carpenter provoque l'effondrement de *Ghosts of Mars*. Le film est moche, mais le geste n'est pas dépourvu de grandeur.

Thomas Sotinel

RENCONTRE

Bernard Benoliel reprend le Festival Entrevues de Belfort

« Pour la 16^e édition du Festival Entrevues de Belfort, qui a lieu du 24 novembre au 2 décembre, vous devenez délégué général, succédant à la fondatrice Janine Bazin. Comment s'est faite cette nomination ?

— Comme directeur de la diffusion culturelle à la Cinémathèque française, chargé des relations entre les collections et l'extérieur, notamment les festivals, j'avais eu une relation régulière avec Belfort, qui accorde une place importante au patrimoine. C'est à ce titre que j'ai été en rapport avec Janine Bazin, mais j'ai été surpris lorsqu'elle m'a proposé sa succession.

— Qu'est-ce qui fait l'identité du Festival ?

— D'organiser simultanément une compétition de premières œuvres et une programmation cinéphilie, c'est-à-dire de mettre en contact la modernité vivante et l'histoire du cinéma. La vocation de Belfort est de tisser des liens entre le présent et le passé, y compris en présentant des films anciens aux jeunes réalisateurs invités avec leurs films. Le Festival a l'ambition de mettre en contacts des auteurs encore en formation avec une histoire des formes.

— Quels changements envisagez-vous ?

— Il n'y aura aucune remise en cause de l'esprit du Festival. Mais je m'intéresserai peut-être davantage aux marges qu'au centre de l'histoire du cinéma. C'est le sens de l'intégrale Jerzy Skolimowski et de l'hommage à Bulle Ogier, deux des temps forts. De même le programme « Cinéastes d'un film » : il y a un côté jeu pour cinéphilie dans cette liste qui réunit Bob Dylan et Gaston Modot, Darry Cowl et Alberto Moravia, Charles Vanel et Charles Laughton, Franck Sinatra et Alain Cuny. Mais, au-delà, et outre le plaisir de voir ces films pour eux-mêmes, leur statut de réalisation unique interroge sous un angle particulier la notion d'auteur telle qu'elle est habituellement posée.

— Et en ce qui concerne la compétition ?

— D'une part, fictions et documentaires seront évalués par deux jurys distincts. D'autre part, nous avons cherché à ce que la sélection soit plus internationale, grâce à une exploration plus systématique des cinématographies étrangères. En cherchant toujours des premiers et deuxièmes films qui soient des objets singuliers. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Voyage halluciné au centre de l'inconscient

Mulholland Drive. David Lynch a su construire un superbe labyrinthe, un monde sensuel et angoissant, entre la vie et la mort

Film américain de David Lynch. Avec Naomi Watts, Laura Elena Harring, Justin Theroux. (2 h 26.)

Où sommes-nous ? C'est une question que ne manquera pas de se poser tout spectateur de *Mulholland Drive* à un moment ou un autre durant la projection du film. Non pas que la géographie y soit particulièrement imprécise, tout se passe sans doute possible à Los Angeles, des petites maisons résidentielles aux studios d'Hollywood en passant par les hauteurs de Mulholland justement. Mais la progression des événements, le surgissement de personnages mystérieux, la disparition d'autres, le comportement inattendu de certains, le statut même de la réalité filmée, les décrochages d'un récit semblant passer du coq grotesque à l'âne surréaliste, tout cela provoque régulièrement diverses interrogations perplexes.

Perdu dans sa quête instinctive de sens, le spectateur prend conscience qu'il est peut-être d'abord lui-même l'objet d'une expérience particulière. Le nouveau film de David Lynch est un superbe labyrinthe qui ne livre pas d'emblée ses secrets mais construit un monde à la fois sensuel et angoissant, burlesque et terrible, au sein duquel il faut sans doute accepter sans réserve de se laisser engloutir si l'on ne veut pas y rester définitivement étranger. Ce qui serait bien dommage.

Une limousine noire roule sur les hauteurs de Los Angeles aux sons inquiétants de la musique d'Angelo Badalamenti. La voiture s'arrête. Le chauffeur se retourne vers la jeune femme brune assise à l'arrière et la menace d'un pistolet. Un choc. Une voiture s'encastre avec fracas dans

la limousine. La belle inconnue en robe du soir s'en extirpe, visiblement sonnée, et se met à errer dans la campagne. Elle se réfugie dans une maison habitée par une aspirante comédienne fraîche venue à Hollywood. Les deux femmes se mettent en tête de retrouver l'identité de la belle accidentée qui a perdu la mémoire. La recherche entreprise par le couple d'héroïnes, en même temps qu'elle va favoriser une amitié amoureuse qui culminera dans une magnifique scène érotique, apparaît comme la bouée de sauvetage de quiconque tente de suivre une linéarité de significations, un enchaînement rationnel de causes et d'effets.

VÉRITÉ CACHÉE ET SPECTACULAIRE

Pourtant, l'entrée dans le récit ne se réduit pas à cette association. Dans cette Californie quelconque et un peu aseptisée, on aura également vu un homme raconter un cauchemar à un autre dans un banal restaurant puis voir surgir le monstre évoqué et en mourir immédiatement, des mafiosi caricaturaux imposer une actrice à un réalisateur, celui-ci surprendre sa femme en plein adultère et se faire chasser du domicile conjugal par l'athlétique amant de celle-ci, un mystérieux personnage déguisé en cowboy, un autre cloué sur un fauteuil d'infirme dans le rôle d'un demiurge prescrivant aux événements de se dérouler selon sa volonté.

Le modèle de l'enquête policière correspond à un type d'histoires auxquelles le cinéma hollywoodien classique, référent enfoui et subverti du film de Lynch, a donné une des formes les plus accomplies. Celle, bien sûr, de la recherche et de la découverte rassurante d'une vérité cachée et spectaculaire en même temps. Cette forme de récit est ici



MELISSA MOSELEY

Une femme (Laura Harring), amnésique à la suite d'un accident de voiture, tente de reconstruire son identité.

constamment perturbée par une série d'éléments hétérogènes qui entraînent une suite de déséquilibres perceptifs, jusqu'à être littéralement pulvérisée dans la dernière demi-heure. C'est l'ouverture d'une petite boîte bleue (le conte pour enfant est une des autres référen-

ces du film) qui fracturera – comme une sorte de déhiscence narrative rappelant bien sûr l'étrange construction de *Lost Highway* – le récit et le retournera comme un gant.

Lynch invente une élasticité des lieux, des temps, des expériences, des identités, qui loin de n'obéir

qu'à une gratuité au terme de laquelle tout serait possible, met à nu un refoulé insane. *Mulholland Drive* est ainsi un voyage d'une rigueur parfaite dans la psyché féminine, suite logique en cela des interrogations de *Lost Highway* constatant, on s'en souvient, une impossible fusion des hommes et des femmes. Dans le renversement de perspectives qu'organise la dernière partie du film s'affirme le rêve d'une virtualité désirée mais hors d'atteinte, le cauchemar d'une pulsion de mort produite par un dépit sexuel et une *invidia* impitoyable et hystérique.

Le dédale se fait ainsi circulaire, la répétition de plans organise des raccords imaginaires que l'on s'empresse soi-même, pauvre spectateur, d'effectuer dans le souci d'éprouver le sentiment d'une complétude introuvable. Sans qu'il soit nécessaire de dévoiler les mécanismes en jeu, il faut dire que *Mulholland Drive* pourrait être le délire d'une agonisante, la restitution cinématographique d'un état entre veille et sommeil, entre la vie et la mort. Et, dans la découverte de cet

éther de la connaissance, de ce passage dans des zones a priori inaccessibles, le nouveau film de David Lynch n'est pas si loin du *Vampyr* de Dreyer.

Le film s'enrichit de visions successives, nourrissant la pure fascination ressentie devant l'étrangeté du récit et de ses déterminations, l'apparente opacité de la raison, l'évident relâchement d'un inconscient innomé. Bien loin de ne décrire que des chemins qui ne mènent nulle part, ce qui ne serait de toute façon pas forcément un défaut, le film de Lynch invente méticuleusement ses propres limitations et se contraint à boucler une boucle mentale et narrative tout en conservant une ambivalence absolue quant à la nature des événements décrits. Cinéaste de l'illusion, inventant une figuration de l'inconscient sous la forme d'un cabaret nocturne où musiques et chansons sont d'ores et déjà enregistrées, David Lynch croit aux puissances du faux et à leur capacité de dire une vérité profondément enfouie.

Jean-François Rauger

Les films de Cannes profitent de l'embellie du cinéma en France

MULLHOLLAND DRIVE aujourd'hui, *De l'eau tiède sous un pont rouge*, de Shohei Imamura, la semaine prochaine, bouclent la sortie en salles des films importants de la compétition cannoise 2001. Il n'est pas certain qu'il y ait de lien entre deux des phénomènes qui auront marqué l'année cinématographique 2001 : l'exceptionnelle qualité de la sélection cannoise, et la hausse sensible de la fréquentation dans les salles françaises. Il n'empêche que les deux événe-

ments se seront soutenus l'un l'autre, offrant à beaucoup des films remarqués sur la Croisette une carrière commerciale à laquelle le nombre d'entre eux n'auraient osé prétendre il y a quelques années – quelle que soit leur qualité artistique. Il importe d'autant plus de le souligner que cela n'apparaît pas d'emblée dans les statistiques : le nombre de films distribués est devenu si élevé, et l'affluence du public est si massive que la plupart de ces titres ne figurent pas dans les sommets des tableaux de box-office publiés par les magazines corporatifs.

LES VAINQUEURS DU PALMARÈS

A ce niveau figurent les productions ayant profité de Cannes pour y gagner un surcroît de visibilité, et apporter à la manifestation un petit parfum *glamour*, sans que leur carrière ait été bouleversée par la montée des marches – spectaculaire dans le cas de Nicole Kidman entrant au Palais pour *Moulin rouge* (1,2 million d'entrées), virtuelle dans le cas des créatures de *Shrek* (3,8 millions d'entrées). Derrière viennent les deux grands vainqueurs du palmarès de cette année, qui ont tout lieu de remercier les sélectionneurs, et le jury : *La Chambre du fils*, de Nanni Moretti, avec 766 000 entrées et plus encore *La Pianiste*, de Mickael Haneke, avec 655 000 spectateurs, ont parfaitement bénéficié de la reconnaissance cannoise. Tout comme, malgré sa fort injuste absence de prix, *Va savoir*, de Jac-

ques Rivette et ses 250 000 entrées – sans compter un succès inespéré aux Etats-Unis.

Le diagnostic est moins clair pour *The Pledge*, de Sean Penn, qui s'en tire honnêtement à 466 000 entrées après un accueil tiède sur la Croisette, tandis que *The Barber*, des frères Coen, démarre bien. Autre évident bénéficiaire de la réception par le Festival, *La Chambre des officiers*, de François Dupeyron, avec 600 000 entrées. Mais, sans prétendre à de tels

découvertes, en compétition (*No Man's Land*, de Danis Tanovic) ou dans les sections parallèles, comme *Kairo* de Kiyoshi Kurosawa, *Mariage tardif* de Dover Kosashvili ou même *La Libertad*, de Lisandro Alonso.

Ce bilan ne saurait toutefois être entièrement idyllique, et il faut aussi relever les résultats décevants de films magnifiques comme *Trouble Every Day*, de Claire Denis, *Roberto Succo*, de Cedric Kahn ou *Et là-bas quelle heure est-il ?*, de Tsai Ming-

Trésors parallèles

Si l'essentiel des films de la compétition a été distribué, on attend encore sur les écrans beaucoup des révélations des sections parallèles, notamment le fort riche Un certain regard : *Atanarjuat*, de Zacharias Kunuk (Caméra d'or), *Christmas*, d'Abel Ferrara, *Le Singe*, d'Akhtan Abdylkhalkov, *Storytelling* de Tod Solondz, *Gagner sa vie*, de Joao Canijo, *Clément*, d'Emmanuelle Bercot, *No Such Thing*, de Hal Hartley, ou *La Route*, de Darejan Omirbaiev sont ainsi encore à sortir. C'est également le cas des deux événements de la Quinzaine des réalisateurs : *Ce vieux rêve qui bouge*, d'Alain Guiraudie, et *L'Orphelin d'Anyang*, de Wang Chao ; ainsi que pour *L'Afrique*, d'Alain Gomis, et *L'Adolescent*, de Pierre Léon, présentés par l'Acid ; et aussi pour *La Plage noire*, de Michel Piccoli, sélectionné par la Semaine de la critique.

niveaux en valeur absolue, de grands auteurs exigeants comme Jean-Luc Godard (*Eloge de l'amour*), Manoel de Oliveira (*Je rentre à la maison*), Hou Hsiao-hsien (*Millennium Mambo*), Abbas Kiarostami (*ABC Africa*) et Claude Lanzmann (*Sobibor*, 14 octobre 1943, 16 heures) ont bénéficié d'un coup de pouce grâce au Festival. Tout comme quelques-unes des

liang. Il faut noter enfin le cas singulier de *Kandahar*, de Mohsen Makhmalbaf : passé à demi inaperçu à Cannes, il a profité de la conjoncture internationale pour se trouver soudain sous les sunlights de l'actualité. Ce qui lui a permis de totaliser 165 000 entrées depuis sa sortie.

J.-M. F.

Une chambre en ville

de Jacques Demy

Suivi d'un débat avec Benoît Jacquot

animé par Jean-Michel Frodon (Le Monde)

JEUDI 22 NOVEMBRE

20 H 30

35 F

LE CINÉMA DU PANTHÉON - 13 RUE VICTOR COUSIN 75005 PARIS

Kinji Fukasaku, cinéaste survolté

L'AUTEUR de *Battle Royale* est un vétéran. Après avoir réalisé presque soixante films en l'espace de quarante ans, il fait partie de ces réalisateurs qui, intégrés au sys-

PORTRAIT

Il a été victime d'une période de laisser-faire économique qui a nui au cinéma populaire

tème des grands studios, ont contribué à la richesse du cinéma de genre nippon dans les années 1960 et 1970. Son parcours a pourtant connu quelques escapades étonnantes, voire extravagantes, hors de la routine de la fabrication industrielle nationale de polars ou de films de sabre.

Né le 3 juillet (certaines sources indiquent le 20) 1930 à Mito, Kinji Fukasaku suit des études de cinéma à l'université de Nichidai. Il entre en 1953 à la TOEI, l'une des majors japonaises, et devient réalisateur, après sept ans d'assistantat. Son premier long métrage, *Gangsters en plein jour*, réalisé en 1961, inaugure une série de titres qui, à un rythme soutenu (quatre films en 1961, trois en 1962), est dédiée aux exploits de truands qui prospèrent dans le Japon de l'après-guerre et de l'occupation américaine. Description inévitable de hold-up se terminant dans de san-

glants et spectaculaires règlements de comptes, ces films conjuguait l'outrance grotesque à un certain sens de la dérision. Les tueries finales s'y faisaient parfois à grandes envolées de bâtons de dynamite. Il s'attaque, en 1968, à la science-fiction avec *Bataille au-delà des étoiles*, bande pop pittoresque où l'on voyait de valeureux astronautes affronter une substance verte et gélatineuse venue du fin fond des espaces interstellaires.

A partir de 1973, Fukasaku entame la série des *Jingi naki Tatakai* (*Combat sans code d'honneur*), ensemble de films sur les yakuzas marqué par le nihilisme et la constatation de la disparition des règles fondées sur un ensemble d'obligations féodales qui régissent le mode de vie des gangsters. Il y dépeint un univers contaminé par la lâcheté et la trahison.

UNE CONSCIENCE DU CHAOS

La violence y est intense, soulignée par une conscience du chaos et de la confusion rendue sensible par un usage de la caméra portée, du zoom, des plans penchés et des arrêts sur image qui donnent aux films un curieux aspect convulsif. La plupart de ces œuvres sont malheureusement inédites en France. L'une d'entre elles fut pourtant exploitée dans les salles spécialisées dans les films d'arts martiaux sous le titre *Qui sera le boss à Hiroshima* ? Avec des titres comme

Le Cimetière de la morale, en 1975, il continue de dépeindre un univers morbide, marqué par la désespérance et la brutalité.

Fukasaku collabora parfois à quelques coproductions internationales, notamment *Tora Tora Tora*, en 1970, reconstitution par la Twentieth Century Fox de l'attaque de Pearl Harbour où il était chargé de diriger les séquences montrant l'événement du côté japonais. *Virus* sera, en 1980, un film catastrophe languissant bénéficiant de la présence d'acteurs hollywoodiens. *Le Léopard noir*, en 1982, fait figure de bizarrerie absolue. Adaptation d'un roman policier de l'écrivain Edogawa Rampo, il s'agit de la lutte d'un policier et d'un chef de gang incarné par un travesti. Mishima, qui avait collaboré au scénario, y jouait le rôle d'une statue vivante.

La carrière de Fukasaku s'est clairsemée à partir de 1983. Il réalise quelques films de sabre ou de fantômes, comme *Chushingura gaiden yotsuya kaidan*, en 1994. Son itinéraire a suivi la crise de la production japonaise, victime dans les années 1970 et 1980 d'un laisser-faire économique qui a nui au cinéma populaire. *Battle Royale* apparaît ainsi dans un contexte de créativité renouvelée. Kinji Fukasaku pourra-t-il encore surprendre ?

J.-F. R.



Kinji Fukasaku, l'auteur de « Battle Royale », fait partie de ces réalisateurs qui ont contribué à la richesse du cinéma de genre nippon dans les années 1960 et 1970.

Scènes de tueries ordinaires entre adolescents japonais

Battle Royale. Un film dur, servi par l'interprétation de Takeshi Kitano, à prendre au second degré

Film japonais de Kinji Fukasaku. Avec Takeshi Kitano, Fujiwara Tatsuya, Maeda Aki. (1 h 53.)

Au Japon, au début du XXI^e siècle. Pour lutter contre le chômage et la délinquance, le gouvernement fait passer une loi autorisant la tenue d'une « Battle Royale ». Une classe entière composée d'adolescents de quinze ans est choisie, à la suite d'un tirage au sort, pour se rendre sur une île déserte. Après une brève présentation où leur sont expliquées les règles du jeu, les adolescents se voient remettre des armes et des vivres puis sont attachés de force à un bracelet électronique susceptible d'exploser à distance. Ils doivent, sur une durée de trois jours, s'entre-tuer jusqu'au dernier.

Battle Royale est adapté d'un roman de Hiroharu Takami situé dans un présent alternatif, un peu à la manière du *Maître du Haut-Château*, de Philip K. Dick, qui imaginait une victoire des forces nazies en 1945. Après sa victoire durant la deuxième guerre mondiale, le gouvernement japo-

nais bâtit une société où règnent l'arbitraire et l'absurde. *Battle Royale* présente aussi beaucoup d'analogie avec le remarquable *Punishment Park*, de Peter Watkins, qui peignait la jeunesse contestataire américaine des années 1970 soumise à des épreuves par un gouvernement qui faisait régner la loi martiale.

Au scandale politique, Kinji Fukasaku superpose un scandale ontologique qui est celui de gamins ordinaires, voire exemplaires, massacrés par dizaines, criblés de balles, transpercés par des flèches, empoisonnés ou ayant la gorge tranchée par un sabre de samouraï.

Kinji Fukasaku est obsédé, depuis ses débuts de réalisateur, dans les années 1960, par la dislocation de la société japonaise de l'après-guerre. Le début de *Battle Royale* fournit une nouvelle illustration de cette société sans repères. Shuya, l'adolescent vedette du film, rentre chez lui pour découvrir que son père, chômeur, vient de se suicider. Nobu, un autre adolescent, poignarde l'un de ses professeurs, pourtant très avenant (Takeshi Kitano).

C'est ce dernier que l'on retrouvera plus tard dans le rôle impromptu de juge de paix de la Battle Royale, chargé du respect scrupuleux des règles du jeu.

Comme *Sa Majesté des mouches*, de William Golding, *Battle Royale* se situe davantage sur le terrain de l'allégorie que d'une étude rigoureuse de la violence adolescente. Les gamins de la classe sélectionnée ne sont pas les lointains cousins des adolescents de Littleton. Ce sont plutôt des jeunes gens ordinaires, confrontés à des circonstances extraordinaires, et qui manifestent des comportements opposés. Quelques-uns agissent en baroudeurs professionnels, d'autres refusent les règles du jeu et la logique de la violence.

CHEF-D'ŒUVRE D'HUMOUR NOIR

Kinji Fukasaku choisit très intelligemment d'éviter toute référence à des jeux télévisés. *Battle Royale* n'est pas *Rollerball*. Le spectacle se déroule en circuit fermé et ne sombre jamais dans une dénonciation de la violence spectacle qui serait fatalement neutralisée par des choix de mise en scè-

ne très spectaculaires. Une vidéo hilarante, satire de l'esthétique de MTV et diffusée à l'ensemble des participants, expose, par l'intermédiaire d'une speakerine à la voix séduisante, les règles drastiques de Battle Royale, mais elle reste à usage interne. C'est d'ailleurs l'une des réalités les plus angoissantes du film.

L'interprétation nuancée et d'un cynisme total de Takeshi Kitano est pour beaucoup dans la dimension allégorique d'un film qui demande sans cesse à être pris au second degré. Kitano organise cette tuerie à la manière d'une activité scolaire ordinaire - « N'oublie pas de prendre ta pause-déjeuner avant de tuer tes camarades », conseille-t-il à l'une des malheureuses étudiantes. Il maintient une comptabilité rigoureuse du nombre de concurrents en lice alors que, dans son bureau, passe le même morceau de musique classique. En maintenant habilement l'équilibre entre ironie et réalisme, Kinji Fukasaku livre un chef-d'œuvre d'humour noir.

Samuel Blumenfeld

Double peine, double douleur

Histoires de vies brisées (Les « double peine » de Lyon). Un documentaire de Bertrand Tavernier consacré à la souffrance d'apatrides malgré eux

Documentaire français de Bertrand Tavernier, avec la collaboration de Nils Tavernier. (1 h 50.)

Des hommes, des femmes parlent à la caméra et au cinéaste qui les interroge. Ils parlent longtemps de choses banales et terribles, et jamais la caméra ne détourne le regard. La vie de l'une s'est arrêtée le jour où la présidente du tribunal a renvoyé à jamais son mari en Tunisie, alors qu'elle et ses enfants avaient toujours vécu à Lyon. Elle dit comment la magistrate l'a regardée, elle, l'épouse, à ce moment-là. L'autre dit qu'il s'est fait arrêter avec 80 grammes de haschich sur lui et que plus jamais il n'a pu mener une vie normale - désormais clochard en Algérie, pays dont il avait perdu jusqu'au souvenir, clandestin en France.

Bertrand Tavernier, cinéaste de renom, a donné presque tout son film à ces gens qu'on appelle les « double peine » : condamnés une première fois à la prison, ils exécutent cette peine ; à leur sortie, ils sont expulsés vers leur pays d'origine (lire page 10). Tavernier a rencontré un collectif de « double peine » lors d'une grève de la faim organisée en 1997 à Lyon. Suspendu à la suite de promesses, le mouvement a repris trois mois plus tard et le cinéaste a capté ces moments, pour revenir ensuite filmer les membres du collectif, à Lyon, au long de l'année 1999.

Histoires de vies brisées est un film de paroles, dites, répétées, ressassées. On en vient très vite à entendre ces hommes - les condamnés - et ces femmes - leurs compagnes - comme s'ils nous parlaient de l'autre côté d'une barrière, invisible et infranchissable. Comme si Bertrand Tavernier leur avait rendu visite au parloir d'une

prison aux murs de verre et en avait rapporté ces conversations empreintes d'un accablement sans recours. Il faut voir ce film pour comprendre que, pour une fois, le nom de Kafka n'est pas évoqué en vain, que ce mécanisme pénal engendre une aliénation presque totale. Au fur et à mesure que la confiance s'installe entre Tavernier et ses interlocuteurs, on découvre un peu plus l'étendue des ravages que provoque la vie dans ce no man's land entre légalité et illégalité, la perte de confiance entre les pères et les enfants, entre les femmes et les hommes.

UN SOUCI HUGOLIEN

Par moments, Bertrand Tavernier se met en scène. On le voit sur le tournage de *Ça commence aujourd'hui* prendre une communication d'un conseiller de Matignon et lui passer un savon ; on entend sa voix expliquer les raisons d'un déplacement à Lyon. Avec un mélange de candeur et de roublardise, le cinéaste assume sa position sociale d'intellectuel engagé, sur un mode hugolien, dans le souci louable de signer son film, d'en expliquer la raison d'être.

Mais ces notations sont trop éparpillées pour constituer un vrai contrepoint : elles interrompent seulement, parfois de manière inopportune, le discours désespéré des « double peine », discours sans fin, puisque la douleur qui le provoque est toujours là. La douleur de Lila Bourguessa, militante courageuse, qui entreprend une grève de la faim mais explique qu'elle regrette de ne pas avoir quitté son mari, ou le désespoir d'Ahmed Hassaine, ex-étudiant brillant, aujourd'hui manutentionnaire à vie.

T. S.

La violence à l'écran et dans les mangas

TOKYO

de notre correspondant

Battle Royale semble confirmer la réputation de violence que véhiculeraient bande dessinée, cinéma et films d'animation japonais. Perception qui ne reflète que partiellement la réalité. Dans la prolifique production de mangas (un tiers de l'édition japonaise), la violence et les fantasmes sexuels ne représentent qu'un courant, loin d'être dominant, d'un genre très diversifié. Quant au cinéma, la violence qui serait l'apanage du Japon est loin d'être absente, par exemple, des films indonésiens. Il reste que *Battle royale* a choqué à sa sortie à Hongkong et qu'en 1997 une bande dessinée nipponne du genre « violent » (*boryoku manga*) a été accusée en Corée du Sud d'avoir inspiré des actes de violence scolaire.

Battle Royale n'est pas plus dur qu'*Orange mécanique*, de Stanley

Kubrick, mais ce film pourrait marquer une étape dans l'attitude de la censure nipponne longtemps plus préoccupée de traquer les poils pubiens à l'écran que la violence. Ce qui a troublé dans ce film, c'est moins la violence en soi que la dérive morale et émotionnelle qu'il met crûment en lumière. « Ce film accuse une société qui décide de la valeur d'un individu selon qu'il est gagnant ou perdant », estime Keiichi Katsura, professeur à l'université de l'information de Tokyo. Il renvoie surtout à elle-même une société qui a longtemps pensé avoir évacué la violence - ce qui est vrai si l'on se fixe sur le taux de criminalité qui est le plus faible du monde - et fut récemment bouleversée par plusieurs crimes atroces commis par des adolescents.

A la suite de ceux de Tsutomu Miyasaka, pédophile et amateur de vidéos porno-sadiques qui mutila

et tua quatre fillettes en 1989, le lien entre la violence représentée au cinéma ou dans les BD et des actes démentiels a suscité un débat, avivé par un autre meurtre en 1997 : un lycéen de Kobe décapita un de ses camarades et exposa sa tête à l'entrée de l'école. Pour la première fois, à la sortie de *Battle Royale* en décembre 2000, le ministre de l'éducation de l'époque, Nobutaka Machimura, demanda aux directeurs de salles de ne pas présenter ce film, simplement interdit au moins de quinze ans.

CRITÈRES MORAUX

Pour le psychiatre Kokichi Itoi, ancien directeur d'un centre d'internement des malades mentaux criminels, il est de plus en plus difficile à des personnalités fragiles, confrontées à une surenchère de violence au cinéma ou dans la BD, d'établir une distinction entre virtuel et réalité. Une thèse qui n'est pas nouvelle mais qui, dans le cas du Japon, remet en question une conception de la représentation de la violence dans la fiction. Celle-ci a longtemps été considérée comme un fantasme parmi d'autres, un des aspects ombreux de la « bête humaine » dont on ne voyait pas au nom de quoi il ne serait pas représenté. Alors qu'en Occident la violence dans la fiction est généralement présentée comme une transgression, au Japon, elle échappe à des critères

moraux. Comme tout fantasme, elle se déploie sur une « autre scène », celle de l'imaginaire. Elle n'est qu'un spectacle et en tant que telle ne prétend à aucune vraisemblance. Pure « fantaisie », elle peut atteindre à des sommets esthétiques chez des maîtres de l'estampe, tel que Yoshitoshi (1878-1961) avec ses « peintures atroces » (*muzan-e*) ou chez le grand pervers que fut le peintre Seiyu Ito (1882-1961). Elle put en outre être perçue par certains sociologues comme une sorte d'exorcisme de la violence réelle.

La violence au cinéma, dont les films de yakuzas des années 1960-1970 sont représentatifs (en particulier la série *Bataille sans honneur ni humanité* (1973-1976) de Kinji Fukasaku), va atteindre à l'« hyperréalité » (effaçant la frontière entre imaginaire et réel) avec le développement de la technique, estime la critique de cinéma Donald Richie : « Une inflation imaginative dans l'effet-choc dont Takeshi Miike est un exemple » avec, entre autres, son film *Mort ou vif* (1999). Spectacle au cinéma, la violence est souvent dans le manga un truchement, détour par lequel le protagoniste découvre la paix ou l'amitié, souligne Mark Schelling, critique de cinéma et auteur d'une *Encyclopédie de la culture pop au Japon*.

Philippe Pons

Ecoutez... et entrez dans la légende !

NOSTALGIE

La Légende

Retrouvez toutes les fréquences sur 3615 NOSTALGIE ou au 05 36 68 05 05... nostalgie.fr



HORS CHAMP

■ **Harry Potter à l'école des sorciers en tête du box-office américain.** Le film réalisé par Chris Columbus a réalisé ce week-end comme prévu des recettes records estimées à 93,5 millions de dollars. Le film était distribué sur 8 200 écrans soit un quart des écrans d'Amérique du Nord. *Harry Potter* franchira en quatre jours la barre des 100 millions de dollars.

■ **Le Festival d'Amiens, qui s'est achevé le 18 novembre, couronne Otilia de la Mexicaine Dana Rotberg.** Le jury a remis son Prix spécial au *Prix du pardon* de Mansour Sora (France, Sénégal). Le Prix d'interprétation féminine est allé à Paula Hernandez pour *Herenicia* (Argentine), et celui de la meilleure interprétation masculine à Rafael Velasco pour *El Sueño del Caiman* de Beto Gomez (Espagne, Mexique).

■ **La justice à l'écran sera le thème du festival de Pessac** (Gironde) du 21 au 26 novembre. Procès politiques (*L'Aveu*, de Costa Gavras), justice expéditive (*Fury*, de Fritz Lang) ou art oratoire (*La Vérité*, de Clouzot), chaque débat organisé à Pessac sera précédé de l'expression cinématographique du thème choisi. Dimanche 25 novembre, *Le Monde* s'associera au débat intitulé « Juges et journalistes contre la démocratie », qui sera précédé de la projection d'*Un linceul n'a pas de poche*, de Jean-Pierre Mocky. (www.cinema-histoire-pessac.com).

Le miracle coréen rejait sur le Festival de Pusan

La part de marché du cinéma national devrait approcher 50 % en 2001, contre à peine 20 % il y a dix ans

PUSAN

de notre envoyé spécial

Quoi de plus bénéfique pour un festival qu'une cinématographie nationale en pleine forme ? La part de marché du cinéma coréen devrait approcher la barre symbolique des 50 % d'ici à la fin 2001 – contre à peine 20 % au début des années 1990. En moins de dix ans, une industrie protégée et artisanale s'est muée en une machine efficace, capable de générer une production à la fois variée et techniquement irréprochable. Ce miracle cinématographique coréen ne pouvait que rejait sur la 6^e édition du Festival international de Pusan, qui s'est tenu, du 9 au 17 novembre, dans la deuxième ville de Corée du Sud : les producteurs sont de plus en plus sollicités sur des projets asiatiques, tandis que les films sont de plus en plus cotés dans la région.

Les films asiatiques trouvent eux, à Pusan, une reconnaissance qu'ils n'ont pas forcément ailleurs. Ainsi d'*All About Lili Chouchou*, dernier film du Japonais Shunji Iwai, qui a déplacé à Pusan des hordes d'admirateurs – son scénario avait été présenté en 2000 à la bourse au projet du festival, le PPP (Pusan Promotion Plan). Cette année, même Shohei Imamura, à la recherche de coproducteurs pour son prochain

film, *Shinjuku Cherry Blossom Fantasy*, a fait le déplacement. Pusan est devenu le rendez-vous asiatique le plus en vue de la planète cinéma, car la Corée fait école : à Taïpeh, à Tokyo et à Hongkong, où le marasme cinématographique se prolonge, on s'interroge sur un modèle qui pourrait être exportable au reste de l'Asie.

TROIS SECTIONS REPRÉSENTATIVES

La cuvée 2001 du festival a fourni un échantillon plutôt représentatif du cinéma coréen à travers les trois grandes sections réservées aux films asiatiques – et ce malgré l'absence, cette année, de la plupart des grands noms : Im Kwon-taek, Hong Sang-soo, Lee Chang-dong et Jang Sun-woo sont tous en tournage. On trouvait des films commerciaux, tel *Friend*, blockbuster à 8 millions d'entrées, mais aussi des films à très petit budget, de facture inégale. Leur aspect expérimental a pourtant apporté un pendant bienvenu au *yonghwa*, film de genre qui fait recette en Corée. C'est le cas de *Camel(s)*, tourné en noir et blanc et en vidéo, deuxième film de Park Ki-young, qui s'en tient à un parti pris courageux : suivre, à travers une succession de longues séquences en temps réel et en plan fixe, la nuit d'un couple illégitime.

Un premier film, lui aussi tourné en numérique, le très beau *Flower Island*, de Song Il-gon, a remporté le Prix des nouveaux courants, principale section du festival, et le Prix de la critique. Déjà présenté à Venise, il met en scène la fuite expiatoire de trois femmes victimes chacune d'un traumatisme. Dans *Take Care of My Cat*, Jeong Jae-un, jeune réalisatrice de trente-deux ans, signe une première œuvre très juste sur les tribulations d'un groupe de cinq adolescentes que la vie s'apprête à séparer.

Pusan permettait aussi cette année de découvrir le tout dernier film de Kim Ki-duk, l'un des auteurs coréens les plus en vue. *Bad Guy*, son septième film, reprend le dispositif de destruction mis en place dans *The Isle* : cette fois, c'est l'homme, un gangster, qui attire la femme dans son monde (la prostitution), afin de contrôler sa destinée. Le cinéaste a remporté le premier prix du PPP pour son prochain projet, *Bow*.

Le festival a rendu hommage au maître coréen Shin Sang-ok sous la forme d'une rétrospective de dix de ses films – l'une des premières jamais organisées en Corée, où il continue d'être l'objet d'un ostracisme diffus. Shin Sang-ok fut d'abord l'un des réalisateurs les plus prolifiques de la Corée des années

1950-1960 (plus de 80 films à son actif), et sans doute l'un des plus talentueux (*A Flower in Hell*, 1958, a influencé toute une génération de réalisateurs). Interdit de tourner par la dictature en 1974, il est mystérieusement kidnappé à Hongkong par la Corée du Nord en 1978 avec sa femme, l'actrice Choi Eun-hee, avant de réapparaître huit ans plus tard à l'ambassade des Etats-Unis à Vienne. Entre-temps, il tournera sept films pour la Corée du Nord, dont deux, *Salt* et *Runaway*, faisaient partie de la rétrospective.

DEUXIÈME CHANCE

Paradoxalement, le retour de la démocratie en Corée du Sud n'a pas eu pour Shin Sang-ok l'effet escompté : à l'heure de l'ouverture vers le Nord, on veille avant tout à ne pas froisser Kim Jong-il, et le réalisateur a été sommé de se faire discret. A soixante-quinze ans, Shin Sang-ok n'a pourtant qu'un but : retourner derrière la caméra. La nouvelle génération de producteurs est peu sensible à ses projets : « Il faut savoir que le marché fonctionne autour de films de genre, destinés à un marché jeune », explique la productrice Shim Jae-myung, de Myung Film. Après l'énorme succès de *ISA*, en 2000, Shim Jae-myung a produit deux films d'auteur, *The Isle* et *Waiki-*

ki Brother, mais a eu toutes les difficultés à les sortir.

De même, plusieurs personnalités du cinéma sont en train de créer un mouvement pour donner une deuxième chance à des films ayant raté leur sortie, tel *Take Care of My Cat*. On s'inquiète désormais en Corée des effets secondaires de la trop bonne santé du cinéma, à savoir l'inflation des budgets et la concurrence des salles pour passer les films qui marchent dans un pays où il n'existe pas de circuit art et essai. Les professionnels coréens, réunis en symposium à Pusan, se sont demandés s'il s'agissait d'une bulle spéculative. En un an, les budgets ont augmenté de 60 % : la Kofic, équivalent du Centre national de la cinématographie français, a même décidé cette année de réduire le montant de ses subventions indirectes via les fonds privés d'investissements qui financent le cinéma coréen. Le règne du box-office met en colère Kim Ki-duk : « A partir de maintenant, je veux contrôler la production de mes films. Il est hors de question de dépenser plus d'argent pour le marketing que pour le tournage. Un bon film trouvera forcément son public », martèle le réalisateur d'*Adress Unknown*.

Brice Pedroletti

Algérie-France, une tragédie sous le signe du faux

17, rue Bleue. Premier film et coup de maître de Chad Chenouga

Film français de Chad Chenouga. Avec Lysiane Meis, Abdel Halis, Aïmen Ben Hamed, Nassim Sakhoui, Sofiane Abramowitz, Saïda Jawad, Rania Meziani. (1 h 35.)

Au début de ce film, il y a un monsieur entre deux âges, à l'élégance bourgeoise, qui fait visiter

une superbe demeure à une jeune femme en tailleur, un peu trop vive pour appartenir au même milieu que lui, accompagnée de deux garçons un peu trop basanés pour être tout à fait catholiques. La demeure est vraisemblablement un nid d'amour clandestin ; le monsieur est un riche industriel français ; la jeune femme, d'origine algérienne, est la mère

entretenu du fils qu'ils ont eu ensemble ; cette famille, paisiblement illégitime, rentre désormais à Paris dans une superbe DS blanche. On est à la mi-temps des années 1960, l'Algérie est perdue, et la prospérité économique jette un voile de circonstance sur les plaies ouvertes et la grandeur déchue de la France.

Tandis que la voiture file, voici

que Roland Barthes, dans *La Nouvelle Citroën*, écrit sa mythologie : « La nouvelle Citroën tombe manifestement du ciel dans la mesure où elle se présente d'abord comme un objet superlatif. Il ne faut pas oublier que l'objet est le meilleur messageur de la surmature : il y a facilement dans l'objet, à la fois une perfection et une absence d'origine, une clôture et une brillance, une transformation de la vie en matière (...) et pour tout dire un silence qui appartient à l'ordre du merveilleux. » La « déesse », dans ce film, est un des multiples objets ou décors qui ornent le début du film de Chad Chenouga, en le plaçant sous les auspices d'une époque caractérisée par le triomphe du design et le culte petit-bourgeois du progrès.

LA RECHERCHE D'IDENTITÉ

L'homme qui la possède ne s'appelle pas pour rien M. Merlin, mais l'enchantement, pour sa maîtresse, la jeune et jolie Adda, n'aura qu'un temps. Car M. Merlin meurt brutalement, laissant, en dépit d'une vague promesse d'héritage, la jeune femme sans le sou avec ses deux enfants à charge : Samir, le fils de Merlin, ainsi que Chad, l'aîné, auquel sa mère a toujours caché l'identité de son père. La recherche d'identité est aussi bien l'une des questions fondamentales de ce film, lequel quitte dès lors insensiblement le territoire de Jacques Tati pour entrer dans l'abjection kafkaïenne. Adda, qui réclame à la place du défunt le testament promis, se persuade qu'elle peut triompher de la femme légitime. Le procès se prolonge, elle le perd, en même temps que la raison. Le fils cadet, Samir, est éloigné de la maison, tandis que l'aîné, Chad, se retrouve seul avec sa mère, dans l'appartement jadis coquet où ils habitent désormais clandestinement, parmi la vermine et les cloportes.

Privé de sa dignité et de sa jeunesse, privé de père et de mère, l'adolescent s'en est pourtant sorti, a fait de brillantes études, puis est devenu acteur, avant de réaliser ce formidable premier long-métrage autobiographique qui évite tous les pièges qu'une histoire aussi tragique et personnelle lui tendait naturellement. En inscrivant délibérément son film sous le signe du faux (la stylisation du décor, la liaison illégitime, l'écriture du testament, la mythomanie de la mère, l'absence du père, les mensonges de l'adolescent à l'extérieur...), Chad Chenouga est parvenu à nouer les fils de son histoire intime (la quête douloureuse des origines) avec ceux de la grande Histoire (le désastreux bilan franco-algérien), pour mieux atteindre à la vérité de l'une et de l'autre.

Jacques Mandelbaum

Milosevic et moi

Serbie année zéro. Un récit autobiographique de dix ans de guerre en Yougoslavie

Film yougoslave de Goran Markovic. Avec Goran Markovic, Rade Markovic, Sophie Duez, Bernard-Henri Lévy. (1 h 15.)

Cinéaste yougoslave, Goran Markovic avait réalisé sept films, en 1991, lorsque Slobodan Milosevic lança son armée contre la Slovénie. Aujourd'hui, Goran Markovic raconte cette décennie et tente de répondre à cette question, qui a souvent surgi à propos des intellectuels serbes : mais où étiez-vous passés ? Contrairement à nombre de ses pairs, Markovic n'est jamais passé à l'ennemi. Il a très tôt pris publiquement position contre l'ethnicisme, avec d'autant plus de vigueur que, bien avant la prise du pouvoir par Milosevic, le cinéaste avait dû subir les foudres de l'épouse du futur dictateur, Mirjana Markovic, qui avait fait interdire l'une de ses mises en scène au théâtre.

Mais cet honneur préservé ne suffit pas à faire un film. Additionnant entretiens, extraits de ses films, archives d'actualité et scènes reconstituées par des acteurs, Goran Markovic s'en tient à un plaidoyer *pro domo* qui attire la

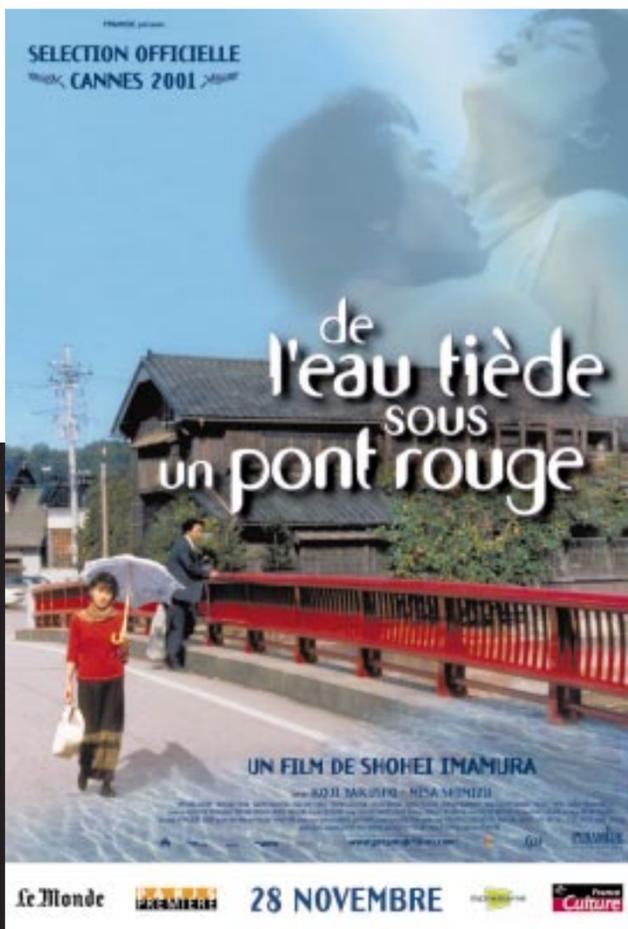
sympathie par son sens de l'autodérision, un peu comme si, après avoir réalisé *Tito et moi* en 1992, le réalisateur avait absolument tenu à son *Slobodan et moi*. Cet égotisme fièrement revendiqué serait moins agaçant s'il ne faisait écran entre le spectateur et les gens, le pays que le film est censé montrer. Chaque question (comme celle du rapport entre misère morale et intellectuelle) est esquivée, chaque portrait (et plus particulièrement ceux des intellectuels qui se sont rangés sous la bannière de la Grande Serbie) expédié en trois plans et une pirouette. Le seul espace consacré à la réflexion est offert à Bernard-Henri Lévy, sans que jamais un intervenant serbe soit invité à théoriser sur la guerre.

On peut voir de la pudeur, du remords ou de la honte dans cette difficulté à filmer une catastrophe longue de dix ans. Quelles que soient les raisons de cet échec, *Serbie année zéro* (et le titre, dans sa folle ambition, n'arrange en rien les choses) restera comme un document utile mais insuffisant à la compréhension de la guerre en Yougoslavie.

T. S.

Le Monde vous invite...

... à l'avant-première du nouveau film de Shohei Imamura



mardi 27 novembre à 20 heures

au MK2 Quai-de-Seine 14, quai de la Seine 75019 Paris

Pour recevoir votre invitation pour deux personnes (150 places au total), téléphonez au 01-42-17-39-40, ce mardi 20 novembre de 15 heures à 18 heures.

Les informations recueillies à cette occasion sont exclusivement destinées au Monde et à ses partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art. 27 de la loi "informatique et liberté").

carte blanche à Magnus Lindberg Esa-Pekka Salonen, direction Philharmonia Orchestra

> vendredi 23 novembre à 20h : Lutoslawski Livre pour orchestre . Bartok Le Mandarin merveilleux Lindberg Kraft > samedi 24 novembre à 20h : Moussorgsky Boris Godounov (extraits) . Lindberg Cantigas . Stravinsky Le Sacre du printemps



01 44 84 44 84

www.cite-musique.fr/resa

M porte de Pantin

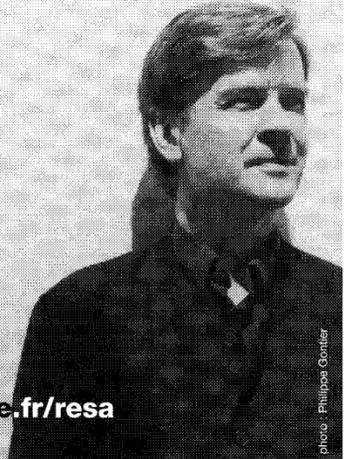


photo : Philippe Gouiller

Accès de mélancolie sur la départementale 964

Amour d'enfance. Un premier long métrage subtil sur l'entrée dans le monde adulte

Film français d'Yves Caumon. Avec Mathieu Amalric, Lauryl Brossier, Fabrice Calès, Michèle Gary. (1 h 42.)

Yves Caumon met en scène, dans ce premier long métrage, le retour dans la ferme familiale d'un fils, Paul (l'un des meilleurs rôles de Mathieu Amalric), étudiant à la ville, à l'occasion de l'agonie de son père. A l'image de son héros - partagé entre l'assistance à ce père avec lequel il ne partage pas grand-chose et la quête obstinée d'un fuyant amour de jeunesse -, *Amour d'enfance* se situe assez crânement sur le fil tenu du rasoï qui tranche entre la vie et la mort, l'humour et le tragique, l'enfance et l'âge adulte.

Les deux premiers plans du film suggèrent que la dualité morale qui commande ces divers couples est celle de la certitude et du doute. Doute du premier plan, dans lequel Paul et un ami d'enfance se dévisagent longuement devant la gare sans être sûrs de se reconnaître. Certitude un peu ironique du deuxième plan, au cours duquel cet ami, au volant de sa voiture, désigne au passage à Paul, avec une satisfaction de parvenu, les biens qui lui



Mathieu Amalric a trouvé dans le personnage de Paul un de ses meilleurs rôles.

appartiennent alentour. Ces deux postures constituent les termes de l'épreuve auquel le film confronte le personnage de Paul. Etudiant censé détenir le savoir, ses retrouvailles avec le pays natal le dépossèdent de toutes ses certitudes, brisent impitoyablement toutes ses tentatives de gagner l'estime de ceux qui l'entourent. Paul, avec son air d'adolescent attardé et son désir de plaire à tout le monde, croit avoir rendez-vous avec son enfance, mais son enfance lui a posé un lapin. A sa place, défile la litanie des occasions man-

quées dont la prise de conscience signe l'entrée mélancolique de Paul dans l'âge adulte.

Ses parents ? Deux vieilles personnes usées par le travail et la maladie. La ferme familiale ? Vendue après la mort du père, tandis que la mère va loger dans une maison préfabriquée au carrefour de deux routes nationales. Le retour aux origines ? Barré par les transformations de l'économie rurale et la pathétique tentative de travail aux champs de Paul. Les amis ? Un promoteur qui brade la région et un petit

employé municipal qui joue à James Dean dans un 4 x 4 acheté à crédit. Brigitte, l'amour de jeunesse de Paul ? Mariée aujourd'hui, indifférente à sa venue.

Paul voudrait bien faire, mais le nirvana dont il rêve n'est plus qu'une enseigne de boîte de nuit miteuse, dans laquelle les jeunes s'alcoolisent consciencieusement. Rien de cruel ni de gratuit pour autant dans le regard d'Yves Caumon : une grande justesse d'observation, où l'amusement, la tendresse et une sorte d'impuissance rageuse à habiter le monde se confondent.

Aussi peu bavard qu'il soit, le film suggère, au détour d'un dialogue godardien, que le cinéaste se confronte pour son propre compte au problème de la modernité : « Maman, qu'est-ce que tu veux faire ? - Y a rien à faire ? » Yves Caumon, trente et quelques années en 2001, tout droit sorti de la Femis, est retourné filmer cette antienne à Gaillac, où la fraîcheur terrienne d'une jeune comédienne de la région (Lauryl Brossier, dans le rôle d'Odile) offre un bon bol d'air au héros désenchanté et anémique du cinéma moderne.

J. M.

Le drame des parents martyrs

Tanguy. Une comédie réjouissante d'Etienne Chatilliez

Film français d'Etienne Chatilliez. Avec André Dussollier, Sabine Azema, Eric Berger, Hélène Duc. (1 h 48.)

Si sa mère n'était pas morte avant lui, Proust n'aurait jamais quitté le cocon familial. Voilà la conclusion accablante à laquelle arrivent Edith et Paul Guetz (Sabine Azema et André Dussollier) au sujet de leur fils de vingt-huit ans. Après le drame des enfants molestés, *Tanguy*, la nouvelle comédie d'Etienne Chatilliez, s'attache à un phénomène moins en vogue : les parents martyrs.

Normalien, agrégé de philosophie, spécialiste du japonais, enseignant à la faculté sur le point de terminer une thèse sur la civilisation chinoise, Tanguy Guetz (Eric Berger) est taillé pour intégrer l'élite de la nation. Ses lunettes rondes, son pull en V souvent orné d'une cravate, sa candeur, son insupportable manie de conclure toute discussion par un proverbe chinois montrent qu'à côté de ce parcours sans faute existe une tête à claques que ses parents ne vont pas hésiter à malmenner. Pour eux, le comportement de leur fils défie la logique sociale (Tanguy gagne plus d'argent que son père, cadre supérieur) comme les hypothèses de base de la psychanalyse (comment parler de complexe d'Œdipe lorsqu'un garçon ramène régulièrement une nouvelle amie à la maison ?). Ils trouvent tout juste un début d'explication dans une statistique terrifiante qui verrait les enfants quitter de plus en plus tard le cocon familial, nouvelle angoisse des années 2000 après le péril jaune, le péril rouge et la menace extraterrestre.

Le film d'Etienne Chatilliez hésite entre deux logiques : un principe de pure comédie, inspiré du dessin

animé, et une méthode plus policée, qui vire au dossier de société traité sous un angle burlesque. L'idée de montrer Tanguy traîner ses parents au tribunal pour abandon de paternité participe de cette volonté, pas toujours heureuse, de lier l'absurde aux faits divers.

Entre autres maléfices, André Dussollier desserre la vis de la barre de seuil de la salle de bains de son fils pour que ce dernier s'accroche le pied. Sa mère achète du poisson pourri pour le dissimuler dans la chambre de son fils ou branche l'aspirateur en plein milieu de la nuit pour rendre l'existence de son fils encore plus irrespirable. Le spectateur est plongé dans un ahurissement jubilatoire devant la rapidité des événements qui se succèdent, le chevauchement constant des dialogues, la confusion visuelle et auditive.

Dans ses meilleurs moments, *Tanguy* sombre dans une anarchie bienvenue, trop souvent absente de la comédie à la française, qui est celle d'un monde aux valeurs complètement tournées. Un garçon de vingt-huit ans est ainsi traité comme un enfant de deux ans, obligé de se coucher dans un lit d'enfant par des parents belliqueux. Ses parents, retombés aussi en enfance, vivent le séjour d'une semaine en Chine de leur progéniture comme le signal de l'école buissonnière et d'une liberté aussi précieuse que provisoire. Seulement, Etienne Chatilliez semble effrayé par ce tohu-bohu et soucieux de s'effacer d'un chaos qu'il a aussi talentueusement suscité. *Tanguy* se réinstalle, malgré lui, sur les rails d'une normalité qui serait celle d'un ordre social finalement réinstauré. Ce souci de l'ordre marque les limites relatives d'un film étonnant.

S. Bd

NOUVEAUX FILMS

SPOOF MOVIE

Le cinéma des frères Wayans repose toujours sur la même formule, ironique et cynique, consistant, comme dans *Scary Movie*, à prendre au second degré un genre cinématographique. La cible de *Spoof Movie* est le cinéma de ghetto noir américain. Traversé par un humour potache et entraîné par sa mécanique de gags à répétition, *Spoof Movie* se révèle d'une rare maladresse et d'un profond ennui.

S. Bd
Film américain de Paris Barclay. Avec Shawn Wayans, Marlon Wayans, Tracey Cherelle Jones. (1 h 30.)

ROUGE À LÈVRES ET ARMES À FEU

Deux copines, l'une infirmière, l'autre actrice ratée, sont les témoins involontaires d'un hold-up. Elles décident, contre toute prudence, de faire chanter les malfaiteurs. *Rouge à lèvres et armes à feu* prend très vite l'allure d'une comédie policière peuplée de truands obtus et de flics stupides, aux quiproquos soigneusement usinés par le scénario. Le thème de l'amateur propulsé dans un monde de professionnels dont il vient à bout en raison même de son amateurisme reprend ici du galon. Dans cette œuvre, il est loisible de repérer une sorte de nostalgie des parodies pop des années 1960.

J.-F. R.
Film britannique de Mel Smith. Avec Minnie Driver, Mary McCormack, Kevin Mc Nally. (1 h 26.)

MULHOLLAND DRIVE GHOSTS OF MARS

■ Lire page 32
BATTLE ROYALE
HISTOIRE DE VIES BRISÉES : LES « DOUBLE PEINE » DE LYON

■ Lire page 33
SERBIE, ANNÉE ZÉRO

17, RUE BLEUE

■ Lire page 34
TANGUY

AMOUR D'ENFANCE

■ Lire page 35
MALRAUX, TU M'ÉTONNES !

HAPPY BIRTHDAY !

GET CARTER

■ La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition

Du 15 novembre au 2 décembre

MESURE POUR MESURE

SHAKESPEARE

texte français de Jean-Michel DÉPRATS

mise en scène Jacques NICHET

TNT / Théâtre National de Toulouse Midi-Pyrénées

Création

LES GEMEAUX/SCEAUX

SCÈNE NATIONALE

01 46 61 36 67

Les meilleures entrées en France

FILMS	Nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES*	NOMBRE D'ÉCRANS	Évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Ma femme est une actrice	1	209 566	238	↗	209 566
2 Wasabi	3	180 542	551	↘ - 27 %	1 033 206
3 Chevalier	1	168 086	451	↗	168 086
4 Le Journal de Bridget Jones	6	150 787	396	↘ - 25 %	3 158 161
5 American Pie 2	5	146 631	448	↘ - 33 %	3 111 198
6 Training Day	2	138 874	241	↘ - 32 %	384 575
7 J'ai faim !!!	2	133 595	215	↘ - 26 %	351 842
8 C'est la vie	2	101 423	300	↘ - 37 %	306 524
9 Les Jolies Choses	1	98 153	149	↗	98 153
10 A.I.	4	84 057	322	↘ - 48 %	1 495 015

* Période du mercredi 14 au dimanche 18 novembre inclus

De nouveau, le cinéma français, qui compte cinq films classés parmi les dix premiers du box-office, fait jeu égal avec Hollywood. Ce phénomène jadis rarissime témoigne du net regain que connaît depuis le début de l'année une production nationale en état de grâce. *Wasabi*, en tête la semaine passée, cède ainsi la place à *Ma femme est une actrice*, le couple Yvan Attal-Charlotte Gainsbourg ayant charmé, en première semaine, plus de 200 000 spectateurs. Sorti par Pathé sur 238 écrans, ce film, avec une moyenne de 881 spectateurs par copie, laisse proportionnellement loin derrière lui *Chevalier*, de Brian Helgeland (373 spectateurs par copie), pourtant distribué par Columbia sur un nombre d'écrans deux fois supérieur. Avec 659 spectateurs par copie sur une combinaison de salles plus modeste, *Les Jolies Choses* crée lui aussi la surprise, en trouvant apparemment le public adolescent qu'il avait en ligne de mire. Hors tableau, les deux sorties les plus ambitieuses de la semaine - *L'Emploi du temps*, de Laurent Cantet, et *Tosca*, de Benoît Jacquot - s'en tirent avec tous les honneurs, en attirant respectivement 57 000 et 52 000 spectateurs.

Source : Ecran total

SORTIR

PARIS

Châteaux et jardins disparus d'Ile-de-France

Tuileries, Bellevue, Clagny, Madrid, Saint-Maur, Marly, Anet, Meudon, Liancourt, Saint-Ouen, ces demeures fameuses conçues par les meilleurs architectes de leur temps (Philibert de l'Orme, Androuet du Cerceau, Hardouin-Mansart...) ont toutes disparu. Elles avaient été élevées entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, à Paris ou dans la région parisienne, pour des grandes familles. Domaines royaux ou châteaux privés, ils ont subi les vicissitudes d'une histoire mouvementée. Dans le meilleur des cas, ils nous restent un parc, plus ou moins dégradé, comme à Marly. Heureusement, nous pouvons connaître ces réalisations grâce à de nombreuses gravures. Philippe Vögé nous en présente une importante sélection. *Trianon de Bagatelle, route de Sèvres à Neuilly - bois de Boulogne, Paris-16^e. M^e Porte-Maillet. Tél. : 01-45-01-20-10. De 11 heures*

à 17 heures, du mercredi au lundi. Jusqu'au 16 décembre. De 10 F à 30 F.

CERGY-PONTOISE

Christie Lehuédé

Ex-collaboratrice et danseuse du chorégraphe Charles Cré-Ange, Christie Lehuédé, épaulée par cet interprète d'excellence qu'est Alvaro Morell, met en scène une première pièce intitulée *Who's Afraid of Zouzou*. Entrelaçant séquences de danse savante et encarts théâtraux décalés (sur une bande-son composée d'extraits du film *Opening Night* de John Cassavettes), ce duo raconte l'amour et la fatigue de l'amour, le commencement et la fin mais encore et toujours le besoin d'être en couple. Au-delà, Christie Lehuédé tente de mettre en scène l'univers mental chahuté de deux êtres hantés par leurs monstres. *Cergy-Pontoise (Val-d'Oise). Apostrophe, Théâtre des Louvrais. 20 h 30, le 23 (dans le cadre du festival DanCité). Tél. : 01-34-20-14-14. 137,75 F et 157,43 F.*

GUIDE

CINÉMA-FESTIVAL

Ciné-citoyen

Soirée sur le thème : Cuba, bilan d'une utopie. En présence des réalisateurs et de Jeannette Habel, auteur de *Ruptures à Cuba* (éditions de la Brèche). *Le temps d'un carnaval*, de Sarah Benilouche (France, 2000) et *Fin de siècle*, de Marilyn Watelet et Szymon Zaleski (Belge, 1995). *Salle Olympe-de-Gouges, 15, rue Merlin, Paris-11^e. M^e Voltaire. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-53-27-11-15. 20 F.*

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la Gare-Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures le dimanche.

Rake's Progress

de Stravinsky. Jonathan Darlington (direction), André Engel (mise en scène), Françoise Grès (chorégraphie). *Théâtre des Champs-Élysées, 15, av. Montaigne, Paris-8^e. M^e Alma-Marcé. 19 h 30, les 21, 22, 23. Tél. : 01-49-52-50-50. De 32,80 F à 721,55 F.* *Les Folles Nuits berbères Cabaret sauvage, parc de La Villette, Paris-19^e. M^e Porte-de-La Villette. 20 h 30, les 21, 22, 23. Tél. : 01-40-03-75-15. 80 F, 100 F.* *Ani DiFranco Elysée-Montmartre, 72, bd Rochechouart, Paris-18^e. M^e Anvers. 19 heures, le 21. Tél. : 01-44-92-45-36. 157 F.*

RÉGIONS

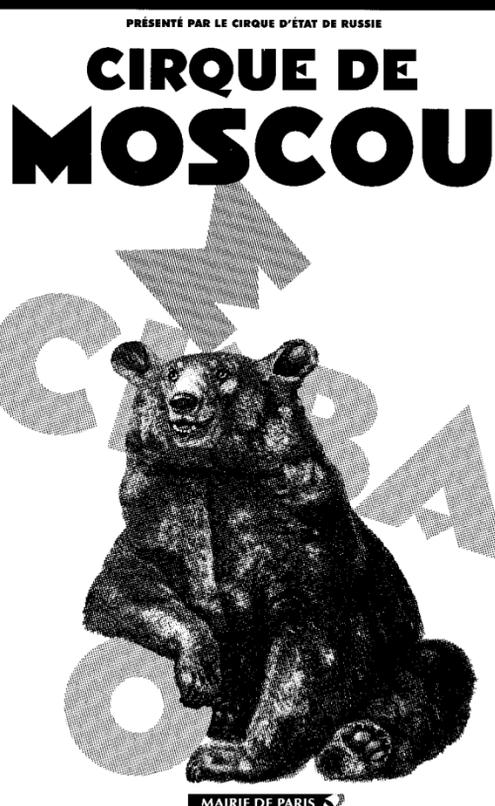
Nathalie Collantes, Catarina Sagna Arrentières (Nord). Le Vivat, place Saint-Vaast. 20 heures, le 22. Tél. : 03-20-77-18-77. 98,39 F. *Orchestre national de Lyon Œuvres de Stravinsky, Mozart, Nielsen. David Robertson (direction). Lyon (Rhône). Auditorium Maurice-Ravel, 149, rue Garibaldi. 20 h 30, le 22 ; 18 heures, le 24. Tél. : 04-78-95-95-95. 80 F et 280 F.*

Dans les deux cas, si on ne sait pas s'en servir, on met du rouge partout...

Rouge à lèvres
[& arme à feu]

Une pure comédie anglaise

Le 21 novembre au Cinéma



Bercy

8 au 26 décembre

0 825 030 031

LOCATION : GUICHETS POPB ET PALAIS DES SPORTS
3615 TICKETNET (2,21 F/MN) / www.ticketnet.fr / www.bercy.fr
VIRGIN MEGASTORE / AUCHAN / GALERIES LAFAYETTE / FNAC / CARRÉFOUR / AGENCES

EN VUE

■ Les Allemands du nord et de l'est du pays sont de plus en plus nombreux à se faire enterrer dans des fosses communes, par souci d'économie.

■ Une société néerlandaise exposait au Salon international de l'art funéraire du Bourget un corbillard à deux roues flanqué d'un cerceuil en guise de side-car à l'intention des amateurs de moto.

■ Malgré l'embargo qui, depuis 1990, freine l'importation des automobiles en Irak, « les embouteillages transforment les rues en boîtes de sardines », s'inquiète *Al-Jouhouriya*, quotidien de Bagdad.

■ Les catholiques néo-zélandais souhaitent réhabiliter la mémoire de **Jean-Baptiste François Pompallier**, premier évêque de l'archipel, décrit par sa hiérarchie, prêchant « mieux vaut aller ainsi au paradis, qu'en enfer habillé à l'euro-péenne », devant les Maoris qui venaient à la messe en simple étui pévien.

■ « Les Japonais attachent beaucoup d'importance à la décence. Il y a une sorte de retenue dans l'utilisation de la famille impériale à des fins commerciales », explique un marchand de jouets qui attend, à la veille de la naissance du premier enfant de la princesse impériale **Masako**, la livraison de la « version enceinte » de la poupée « *Licca-chan* », équipée d'une clé ouvrant son ventre pour en sortir le bébé.

■ « Les consommateurs veulent non seulement des produits de qualité, mais aussi issus d'animaux dont le bien-être a été assuré » : **Paul Gerardy**, coordinateur de la recherche chez Provimi, société néerlandaise spécialisée dans la nutrition animale, explique pourquoi ses cochons jouent au ballon pendant que ses poules écoutent de la musique dans sa ferme expérimentale de Velddriel.

■ Les salles de karaoké philippines retirent de leurs sélections la chanson de **Frank Sinatra** *My Way* : des bagarres éclatent dès qu'un client la chante faux.

■ « Ma mère me disait : "Grosse vache, fais le ménage"... Souvent j'étais enfermée au grenier et mise au pain sec et à l'eau... Elle me demandait d'aller voir le vieux », témoignait, devant la cour d'assises de Maine-et-Loire, **Roselyne**, l'une des quatre filles d'un couple accusé de les avoir violées, maltraitées et prostituées alors qu'elles étaient enfants. Elle ajoutait pour finir : « Mon père a toujours cassé mes jouets. »

■ La croix de pierre qui surmontait la tombe du petit frère a tué la petite sœur en s'écroulant soudain au cimetière de Lagor, dans les Pyrénées-Atlantiques, où elle se recueillait dimanche 18 novembre avec ses parents.

Christian Colombani

L'Autriche est-elle une « crypte du Walhalla » ?

Une rencontre des « droites de la droite » en Europe, à l'initiative de l'hebdomadaire « Zur Zeit », proche du FPÖ, fait des vagues à Vienne et lance le débat sur une candidature commune aux élections européennes

VIENNE

de notre correspondante

Dans le tumulte de la crise afghane, l'événement est passé inaperçu. Et pourtant : la « crème de la crème du racisme politique européen », selon les termes de l'organisation SOS-Mitmenschen, l'équivalent autrichien de SOS-Racisme, s'est retrouvée samedi 10 novembre au château-hôtel de Kranichberg, non loin de Vienne, pour un colloque à guichet fermé sur « Les médias et les droites ». Le Français Bruno Mégret, dissident du Front national et fondateur du Mouvement national républicain, le Belge Filip Dewinter, dirigeant du Vlaams Blok (troisième parti en Flandre depuis l'automne 1999), deux représentants de l'extrême droite allemande – tels l'ex-chrétien démocrate Heinrich Lummer ou l'ancien Vert Alfred Mech-



tersheimer – ont pu y discuter avec l'Estonienne Susi Heli, du Parti de la patrie, et le Hongrois Istvan Csurka, chef du Parti de la vérité et de la vie (MIEP), connu pour ses tirades violemment antisémites.

Cette rencontre – une première entre les « droites de la droite » ouest-européennes et les forces politiques similaires dans les pays candidats à l'élargissement de l'Union – était organisée pour fêter le quatrième anniversaire de l'hebdomadaire *Zur Zeit* (Temps présent), fondé par l'universitaire Andreas Mølzer, l'un des idéo-

logues de choc du Parti libéral autrichien (FPÖ), il y a quelques mois encore conseiller culturel de Jörg Haider dans la province de Carinthie.

Un tel événement « pourrait ouvrir la voie » à une coopération beaucoup plus étroite des « forces patriotiques à la droite du centre », jusqu'alors isolées les unes des autres, souligne Mølzer à la « une » de *Zur Zeit*, qui consacre une bonne partie de son dernier numéro (daté 16-22 novembre) à cette réunion.

« JUIVERIE APATRIDE »

Ravi de ce succès, il a annoncé son intention de prendre langue avec des partis scandinaves, et incite Jörg Haider à prendre la tête d'une liste des droites nationales et populistes aux prochaines élections européennes. Si Haider a sur-

tout brillé par son absence (il se trouvait alors en Iran, dans le cadre d'une tournée au Moyen-Orient), deux dirigeants du FPÖ, parmi bien d'autres militants ou sympathisants, ont participé à la rencontre : la présidente de la fraction libérale à la Diète de Basse-Autriche, la « mère de dix enfants » Barbara Rosenkranz, et le redoutable orateur Ewald Stadler, médiateur de la République et président des amitiés austro-irakiennes. En revanche, les journalistes, que le FPÖ accuse d'être trop souvent manipulés par la gauche, voire, selon M. Csurka, par la « juiverie apatride », ont été soigneusement tenus à l'écart de cette réunion, qui a suscité l'embarras du gouvernement de droite. Le chancelier conservateur, Wolfgang Schüssel, a réagi avec beaucoup de nervosité, à l'issue du conseil des ministres,

à la question d'un correspondant qui lui demandait si l'Autriche était devenue « une crypte du Walhalla » (nom du paradis des guerriers germaniques, auquel se réfère volontiers l'extrême droite, et titre d'une bande dessinée humoristique publiée par *Zur Zeit*).

Quant à la vice-chancelière FPÖ, Susanne Riess-Passer, elle a affirmé sèchement que son parti n'avait « aucun lien » avec cette publication, qui a pourtant reçu cette année du gouvernement fédéral une subvention de 860 000 schillings (plus de 60 000 euros), sur la recommandation, semble-t-il, du chef du groupe parlementaire chrétien-conservateur, Andreas Khol.

Bien que la marginalisation médiatique de l'extrême droite soit l'un de ses thèmes favoris, Andreas Mølzer n'est pas traité en pestiféré : il publie régulièrement des commentaires dans le quotidien conservateur *Die Presse* et dans les colonnes du très populaire tabloïd *Kronen Zeitung*, lu par près d'un Autrichien sur deux. Auteur, en 1992, d'un texte remarqué sur le risque d'une « dénaturation du peuple allemand » par les immigrants venus de l'Est, il insiste aujourd'hui sur la nécessité d'unir les forces au-delà des frontières, et ironise sur l'échec de la stratégie d'un Peter Sichrovsky, conseiller de Haider pour la politique étrangère, qui a tenté depuis un an d'améliorer l'image internationale du leader du FPÖ.

Joëlle Stolz

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ La laïcité va sans dire dans notre République. Elle fait désormais, comme l'on dit, consensus. Mais elle va mieux encore en étant dite et clairement définie pour ce qu'elle est dans notre histoire : non pas une négation des religions, mais une neutralité tolérante et ouverte à leur égard. Que Lionel Jospin soit conduit à le rappeler dans les colonnes du quotidien *La Croix* n'est évidemment pas sans lien avec la prochaine échéance présidentielle ! Mais ce rappel est néanmoins heureux et oppor-

tun dans le contexte engendré par les attentats du 11 septembre dernier (...). Le rappel que fait Lionel Jospin du sens de la laïcité vient à point nommé. Il est nécessaire, à l'heure où l'organisation terroriste de Ben Laden a fait l'horrible démonstration d'une instrumentalisation de la religion à des fins politiques. Il est heureux, alors que le régime taliban a donné un tragique exemple du sectarisme. Ce rappel est opportun tandis que renaît la thématique dangereuse d'un retour historique du conflit entre l'islam et le chrétienté. Il est une réponse bienvenue à l'idée d'un choc des religions et des civilisations. Il n'est pas inutile

quand la tentation communautariste guette les banlieues.

THE TIMES (Londres)

■ On dit facilement que « la vérité est la première victime » de la guerre. Ce n'est pas nécessairement vrai, mais la liberté de l'information, seul moyen d'offrir des vues supplémentaires et indépendantes, est une valeur précieuse qui mérite d'être défendue. Le conflit actuel en Afghanistan a été spécialement difficile à couvrir pour les journalistes. Le terrain est particulièrement inhospitalier et les commandants militaires, pour des raisons qui sont peut-être tout à fait raisonnables, n'ont pas du tout été

coopératifs. Quand les médias ont découvert des faits, ils ont souvent été critiqués par les gouvernements. La réalité est que le métier de correspondant de guerre est souvent présenté comme plein d'attraits alors qu'il est toujours dangereux et qu'il s'exerce dans les conditions les plus misérables. (...) Etrange guerre dans laquelle plus de journalistes semblent avoir trouvé la mort que de soldats américains ou britanniques. (...) Il faut faire preuve d'un courage exceptionnel et discret pour regarder en face cette sorte de mort dramatique. Ceux qui l'ont fait méritent que l'on se souvienne d'eux avec un respect tout à fait exceptionnel.

www.anarchy-online.com

L'histoire tumultueuse de la planète Rubi-Ka, vécue dans un jeu de rôle et racontée dans un feuilleton



peut s'intégrer à une communauté de colons, décidés à instaurer une société moins brutale et plus civilisée. Il définit également l'apparence physique et le sexe de son avatar.

Il peut alors découvrir la planète, créer son propre clan avec d'autres joueurs, et accomplir les missions

qui lui sont assignées par les concepteurs du jeu. En effet, contrairement aux autres jeux de rôle en réseau, Anarchy Online possède un scénario directif assez structuré, qui s'étalera sur quatre ans. Peu à peu, les joueurs verront apparaître des territoires et des personnages nou-

veaux, qui permettront d'inventer des aventures et des missions inédites. Par ailleurs, un résumé de l'actualité de la planète est diffusé deux fois par mois, sous forme de séquences vidéo en images de synthèse de haute qualité, accessibles gratuitement pour les joueurs et les simples spectateurs.

Les participants ont malgré tout une certaine prise sur les événements. Pour faire évoluer l'histoire, les scénaristes vont tenir compte des exploits et des activités quotidiennes des joueurs les plus actifs : succès ou échecs des missions, élections des chefs de clans... Les avatars les plus célèbres seront incorporés dans le feuilleton animé bimensuel.

Comme prévu, tout un monde parallèle est né en marge du jeu proprement dit : à la mi-novembre, plus de 380 sites de jeux et sites personnels consacrés à Anarchy Online ont été répertoriés. Un roman de science-fiction adapté du jeu est déjà en vente sur le site officiel.

Sébastien Lubrano

SUR LA TOILE

PROZAC GRATUIT

■ Le webmagazine médical américain WebMD a lancé sur Internet et à la télévision une campagne de promotion avec le groupe pharmaceutique Lilly, qui fabrique l'antidépresseur Prozac. Les internautes qui suivent un traitement à base de fluoxétine (version générique du médicament lancée il y a quelques mois) se voient offrir gratuitement un mois de traitement du Prozac nouvelle formule, en prise hebdomadaire. – (Reuters.) www.webmd.com

LOGICIEL LIBRE

■ Richard Stallman, fondateur historique du mouvement du logiciel libre et président de la Free Software Foundation basée à Cambridge (Massachusetts), devait prononcer un discours le mardi 20 novembre à l'Assemblée nationale à Paris, à l'invitation de Noël Mamère, député de la Gironde et candidat des Verts à l'élection présidentielle. Le lendemain, M. Stallman a prévu de donner une conférence sur le système d'exploitation libre et gratuit GNU/Linux à l'Ecole nationale supérieure des télécoms (ENST). www.fsf.org www.gnu.org

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 26,35 € (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité : _____

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPAE

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : _____

Signature : _____

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 TTC/min)

"Le Monde" (USPS-009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 231-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Insubmersible « Titanic » par Dominique Dhombres

TITANIC? Evidemment, *Titanic* ! Impossible de ne pas revoir le film qui a fait pleurer la planète entière en 1997.

Le grand escalier, le lustre de cristal, le smoking de Jack, les soldats rouges de Rose au moment où elle veut se jeter à la mer, ses formes rondes et douces quand elle pose pour lui, ses yeux bleus, lorsqu'elle s'écrie avec fierté, à cent deux ans, « C'est mon dessin ! » Allons, ce n'est pas pour rien qu'on a construit, près de Los Angeles, une réplique du célèbre bateau de 1912, orgueil de la White Star Line ! Ce n'est pas en vain que Céline Dion chante une fois de plus à pleins poumons « *My Heart Will Go On* ». Ça marche toujours. L'émotion est là, malgré le petit écran, malgré la diffusion en deux épisodes. TF1 affirme que c'est James Cameron lui-même qui a choisi la coupure, au moment où Rose refuse de mon-

ter dans le canot de sauvetage pour partir à la recherche de Jack. On a eu lundi soir le départ de Southampton, le grand dîner, la poursuite dans les coursives avec le méchant détective, l'amour derrière les vitres embuées de l'automobile de luxe, la rencontre avec l'iceberg. Pour le naufrage, il faudra attendre mardi.

Au fond, on ne s'en lasse pas. C'est comme la daube, c'est encore meilleur réchauffé. Tous les ingrédients du mélo sont là. Jack qui fume, allongé, la tête dans les étoiles, sur le pont des pauvres. Rose la belle jeune fille, riche et malheureuse, qui s'apprête à se suicider. La rencontre improbable. L'amour qui défie les conventions sociales. Les riches qui sont si égoïstes. Les pauvres qui savent si bien faire la fête. Il y a beaucoup d'Irlande pour agrémente le tout. Le *Titanic* a été construit par des ouvriers irlandais. C'est au son d'une musique

irlandaise que Jack et Rose dansent dans l'entrepôt des troisièmes classes et que Rose descend une pinte de bière qui colore ses joues. Même la scène célebrissime où les deux jeunes gens, à la proue du navire, posent, sur fond de soleil couchant, les cheveux dans le vent et les bras en croix, on la retrouve une fois de plus avec plaisir. C'est kitch en diable, et c'est très bien comme ça.

La musique de James Horner y est pour beaucoup. Les fondus enchaînés entre l'épave dans la vase et le paquebot de rêve, où la vaisselle était neuve et les draps n'avaient jamais servi, font toujours leur effet. Kate Winslet est émouvante en jeune femme amoureuse. Et finalement Leonardo DiCaprio, cet acteur un peu agaçant, est bien dans son rôle d'adolescent à la mèche rebelle. En avant, toute ! Il n'est pas question de manquer l'iceberg.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
21.00 Mariage forcé, un viol légal ?	Forum
22.00 Quand les femmes prennent le pouvoir.	Forum
23.00 Il était une fois... les grands-mères.	Forum
MAGAZINES	
19.00 Archimède. Plateformes de forage : et après ? Quelles armes contre le cancer ? Immunité végétale. L'algue, produit de beauté et de santé. Faire la pluie et le beau temps.	Arte
19.00 Explorer. Les canyons des profondeurs. Kamikaze. Le mystère des Mayas.	National Geographic
20.50 Qui décide ?	M 6
20.50 Vie privée, vie publique. Leur nom vaut une fortune !	France 3
21.05 Temps présent. Les raisins de la colère.	TV 5
22.15 Ça se discute. Peut-on se remettre de ses blessures d'enfance ?	TV 5
22.40 Vis ma vie. Je ne comprends pas qu'on puisse être dévoré par sa passion.	TF 1
22.45 Rock Press Club. Le punk.	Canal Jimmy
23.10 Fallait y penser.	France 2
0.35 Fréquentar. Vanessa Paradis.	M 6
DOCUMENTAIRES	
19.00 Pilot Guides. Mexico.	Voyage

Le Monde TELEVISION

M 6
19.50 Silence la violence
 A l'occasion de la journée mondiale de l'Unicef sur la protection des droits de l'enfance, M6 reprogramme une série d'animations déjà multidiffusées sur la chaîne du 3 au 9 novembre, produites par Vicky Grjebine (VS COM) avec le soutien de la Fondation de France, du ministère de l'éducation nationale et de la RATP. Le but : valoriser chez les enfants les notions de tolérance et d'entraide.

20.00 Témoignages autour du cas Pinochet. [2/12].	Histoire
20.00 L'Expédition d'Egypte. [1/2]. Des savants et des canons.	Voyage
20.30 De Nuremberg à Nuremberg. [3/4]. Le tournant décisif.	Planète
20.45 Thema. Le Cycle du chameau.	Arte
21.00 Piero della Francesca.	Mezzo
21.00 Le Sous-marin perdu de Hitler. [2/2].	National Geographic
21.40 Le Dernier Jour de Marilyn Monroe.	Odyssee
21.55 Claude Nicolet. [3/4].	Histoire
21.55 Thema. Les Couilles de la Silicon Valley.	Arte
23.00 La Tempête du siècle.	National Geographic
23.25 Onze footballeurs en or.	Odyssee
SPORTS EN DIRECT	
20.45 Football. Ligue des champions. Bayern - Manchester Utd.	Canal + vert
20.45 Football. Ligue des champions Boavista Porto - Nantes.	Canal +
21.00 Boxe. Championnat d'Europe. Poids super-plumes. Boris Sinitin (Rus.) - James Fenu (Sui.).	Eurosport
DANSE	
19.45 Le Rêve du guerrier. Chorégraphie de Mario Calixto. Musique de Zernesto. Avec Mario Calixto.	Muzzik
20.10 In fraccoes. Chorégraphie d'Olga Roritz.	Muzzik

Arte
20.45 Thema : la nouvelle économie
 Les dirigeants de France MP3, société de vente de musique par Internet, ont pris le risque d'accepter qu'une caméra observe pendant des mois la vie prometteuse de leur entreprise jusqu'à l'échec final. Courageux ! Car le résultat est bel et bien accablant. Dans leur déconvenue, ils pourront au moins se vanter d'avoir considérablement contribué à notre compréhension de la

MUSIQUE	
17.45 et 20.35, 23.00 Debussy. <i>Sonate pour violon et piano n°3 en sol mineur.</i> Avec Asuka Sezaki (violin), Masao Kitsutaka (piano).	Mezzo
18.30 Richard Strauss. <i>Ainsi parlait Zarathoustra</i> , poème symphonique, opus 30. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan.	Mezzo
19.10 <i>Symphonie alpestre</i> . Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan.	Mezzo
20.05 <i>Concerto pour cor et orchestre n°1 en mi bémol majeur</i> , opus 11. Avec Marie-Louise Neunecker (cor). Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. M. Helmuth.	Mezzo
23.15 Carmen. Opéra de Bizet. Par l'Orchestre philharmonique et le Chœur de l'Opéra de Vienne, dir. Herbert von Karajan.	Mezzo
23.15 Avec Grace Bumbry, John Vickers, Mirella Freni, Justino Diaz...	Mezzo
THÉÂTRE	
23.30 Indépendance. Pièce de Lee Blessing.	Festival
TÉLÉFILMS	
21.00 L'Honneur de la cavalerie. Ken Olin.	Paris Première
22.55 Le Berceau vide. Paul Schneider.	M 6
SÉRIES	
20.45 Invasion planète Terre. Ménage tes ennemis.	13 ^{ème} RUE
22.35 Les Chemins de l'étrange. Chute libre.	13 ^{ème} RUE

grande illusion de la « nouvelle économie », sujet de la soirée Thema introduite par un documentaire de Fabienne Dupont, *Le Cycle du chameau*. La réalisatrice, qui connaît le monde des affaires, réussit le tour de force de tourner, en temps réel, le film du fiasco de l'entreprise MP3 sans aucun commentaire. Ce sont les héros de l'aventure qui s'expriment au jour le jour, en assemblée générale, dans le bureau directeur... On assiste même aux entretiens de licenciement. C'est transparent et lumineux.

FILMS

15.15 Sailor et Lula	David Lynch (Etats-Unis, 1990, v.o., 120 min)	Cinéstar 2
16.35 Les Trois Mousquetaires	George Sidney (Etats-Unis, 1948, 125 min)	TCM
17.05 Les Nuits de la pleine lune	Eric Rohmer (France, 1984, 100 min)	Cinétoile
17.15 Place Vendôme	Nicole Garcia (France, 1998, 120 min)	Cinéstar 2
17.25 Les Rendez-vous de Paris	Eric Rohmer (France, 1995, 100 min)	Cinéstar 1
17.40 Flirt	Hal Hartley (Etats-Unis, 1995, 80 min)	Cinéfaz
18.35 Il était une fois en Chine	Tsui Hark (Hongkong, 1991, 130 min)	CineCinemas 3
18.40 Humoresque	Jean Nequlesco (Etats-Unis, 1946, v.o., 120 min)	TCM
19.00 L'Horloger de Saint-Paul	Bertrand Tavernier (France, 1973, 105 min)	Cinéfaz
20.55 Titanic	James Cameron (Etats-Unis, 1998, 103 min)	TF 1
21.20 Pas de scandale	Benoît Jacquot (France, 1999, 110 min)	RTBF 1
22.50 Sailor et Lula	David Lynch (Etats-Unis, 1990, 120 min)	Cinéstar 1



23.05 La Règle du jeu	Françoise Etchegaray. Avec Marie Matheron, Anthony Higgins (France, 1991, 95 min)	TPS Star
23.45 Les Félins	René Clément (France, 1964, 95 min)	Canal Jimmy
0.35 Lolita	Stanley Kubrick (Grande-Bretagne, 1962, 150 min)	TCM

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1	
17.25 Beverly Hills.	18.20 et 1.10 Star Academy.
18.55 Le Bigdil.	20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Titanic	Film. James Cameron. [2/2]
22.40 Vis ma vie.	2.20 Les Couilles de l'économie.
FRANCE 2	
16.55 Des chiffres et des lettres.	17.25 Qui est qui ?
18.05 70's Show.	18.25 Friends.
18.55 On a tout essayé.	19.50 Un gars, une fille.
20.00 et 0.55 Journal, Météo.	20.50 Sphère
Film. Barry Levinson.	23.10 Fallait y penser !
1.20 L'Autre	Film. Youssef Chahine.
FRANCE 3	
16.35 MNK, A toi l'actu@.	17.35 et 20.25 La Vie à deux.
18.15 Un livre, un jour.	18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.	20.15 Tout le sport.
20.50 Vie privée, vie publique.	22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Dark City	Film. Alex Proyas.
CANAL +	
15.40 Lumumba	Film. Raoul Peck.
► En clair jusqu'à 20.45	
17.30 Agrippine.	17.55 Football. Coupe de l'UEFA. Bordeaux - Roda JC.
18.00 Coup d'envoi.	20.00 Le Journal.
20.05 Football.	Ligue des champions. Boavista Porto - Nantes.
20.45 Coup d'envoi.	22.45 Les autres rencontres de la soirée.
23.30 H.	Une histoire de VRP.
0.00 Deuxième vie	Film. Patrick Braoudé.

ARTE

19.00 Archimède.	19.45 Arte info, Météo.
20.15 Histoires de familles.	20.45 Thema. Nouvelle économie : la grande illusion.
20.46 Le Cycle du chameau.	21.40 et 22.45 « Chat » sur le net. [1 et 2/2]. Start-up, les raisons d'un succès ; La fin des illusions.
21.55 Les Couilles de la Silicon Valley.	23.00 Music Planet 2Nite.
Schiller. Kim Sanders.	0.05 La nuit s'anime. Bob et Margaret. Que le meilleur gagne.
0.30 Ayez donc des gosses ! Fire Fighters.	
M 6	
17.30 Le Pire du Morning.	17.55 Le Filic de Shanghai.
18.55 Charmed.	19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie.	20.40 Caméra café.
20.50 Qui décide ?	22.55 Le Berceau vide.
Téléfilm. Paul Schneider.	0.35 Fréquentar.

RADIO

FRANCE-CULTURE	
20.30 Perspectives contemporaines.	22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.	0.05 Du jour au lendemain.
Oscar Peer (La Rumeur du fleuve).	0.40 Chansons dans la nuit.
FRANCE-MUSIQUES	
20.00 Un mardi idéal. Trio Amarillis, Huseyin Sermet et Baptiste Trotignon, pianos, Claire Zalamsky, voix, Gilles Andrieux, zarb, Clowis Nicolas, contrebasse, Tony Rabeson, batterie.	22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème.	0.00 Extérieur nuit.
RADIO CLASSIQUE	
20.00 Les Rendez-vous du soir.	Cœuvres de Cecere, Cherubini.
20.40 Cycle Brahms.	Par l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Marek Janowski. Cœuvres de Brahms.
22.20 Les Rendez-vous du soir (suite).	Cœuvres de Fauré, Dutilleul, Debussy, Ravel.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.	

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS	
21.00 Musique brésilienne, musique mëtisse.	Forum
22.00 Carte blanche à... Cheb Mami.	Forum
22.55 Tango, l'ivresse des pas à deux.	Forum
MAGAZINES	
13.00 Explorer. Canyons des profondeurs. Kamikaze. Le mystère des Mayas.	National Geographic
13.15 Zig Zag café. L'aventure absolue : « Pierre-Maurice Michellod : fous des Papous ».	TSR
14.10 Open club. Christophe Gans.	CineClassics
14.10 Cas d'école. Spéciale Salon de l'Education : Les nouvelles technologies à l'école. Invité : Jack Lang.	La Cinquième
14.15 Envoyé spécial. Ce sont les policiers de l'invisible. Kaboul aux mains des anti-talibans. Portrait d'une résistante. Afrique du Sud : les assassins ne pleurent pas.	TV 5
16.25 C'est mon choix.	TSR
16.30 Les Lumières du music-hall. Eddie Constantine. Sylvie Vartan. Enrico Macias.	Paris Première
18.05 C dans l'air.	La Cinquième
19.00 Explorer. Traqueurs de requins. Modèles réduits en folie. Vol au-dessus de la canopée. Courage à l'état pur.	Nat. Geographic
19.00 Chacun son monde. Invité : Bernard Girardeau.	Voyage
20.05 Comment ça va ? Le travail rend fou.	TSR
20.45 Les Mercredis de l'histoire. L'affaire Sofri.	Arte
20.55 Des racines et des aïles. Dans l'intimité de la République. Parole d'esclaves. La Corée du Nord : le grand mensonge.	France 3
21.05 Droit de cité. Homos pour le dire.	TV 5
21.10 Questions d'actu.	LCI
22.25 Ça se discute. La dépression de l'enfant.	France 2
23.25 Culture et dépendances. Victor Hugo. Invités : Jean-François Kahn ; Marie Hugo ; Max Gallo ; Patrick Besson ; Eric Ruf ; Rachida Brakni ; Jacques Derrida ; Elisabeth Roudinesco.	France 3
0.30 Vol de nuit. Invités : Michel Serrault ; Alain Decaux ; François Cérésa ; Bernard Chambaz.	TF 1
0.55 Des mots de minuit.	France 2
DOCUMENTAIRES	
17.00 La Tempête du siècle.	National Geographic

Le Monde TELEVISION

Arte
20.45 Les mercredis de l'histoire : l'affaire Sofri
 Sofri serait-il le Dreyfus italien ? L'historien Carlo Ginzburg posait la question dans *Le Monde* du 4 février 2000. Quelques jours plus tôt, après douze ans de procédure, Adriano Sofri, principal dirigeant du mouvement d'extrême gauche Lotta continua, auto-disous en 1976, ainsi que Giorgio Pietrostefani et Ovidio Bompres, deux militants de cette organisa-

17.30 Voyage pratique. Belize.	Voyage
18.30 Fra Angelico. Dieu, la nature et l'art.	Mezzo
18.30 Saveurs du monde. Kyushu, la mémoire du Japon.	Voyage
18.40 L'Homme aux perroquets.	Odyssee
19.00 Connaissance. Le Bois, modes d'emploi.	Arte
19.05 Le Dernier Jour de Marilyn Monroe.	Odyssee
19.45 Les Mystères de l'Histoire. La grève de la faim. La Chaîne Histoire	
20.00 L'Expédition d'Egypte. [2/2]. Ingénieurs et pharaons.	Voyage
20.00 Témoignages autour du cas Pinochet. [3/12]. La loyauté.	Histoire
20.20 Voyage aux sources du Nil. [1/5].	Odyssee
20.50 Les Lembas, descendants d'Abraham ?	Odyssee
21.00 La Guerre en couleurs. Birmanie, le front oublié.	La Chaîne Histoire
21.25 Lonely Planet. Cuba et Haïti.	Planète
21.55 Musica. Les Descendants de Noé. Musiques d'Arménie.	Arte
22.20 La Biélorussie en quête d'identité.	Planète
23.00 Les Aborigènes d'Australie.	National Geographic
23.05 Pilot Guides. Nouvelle-Zélande.	Voyage
23.20 De Nuremberg à Nuremberg. [3/4]. Le tournant décisif.	Planète
0.00 Les Grandes Pyramides. La porte vers les étoiles.	Voyage
SPORTS EN DIRECT	
20.30 Basket. Euro 2003. Éliminatoires : France - Hongrie.	Pathé Sport
20.45 Football. Ligue des champions. Sparta Prague - Real Madrid.	TF 1
DANSE	
17.45 et 20.35, 23.30 Un trait d'union. Chorégraphie d'Angelin Preljocaj. Musique de Marc Kahane et Jean-Sébastien Bach. Enregistré en 1992.	Mezzo
Avec Xavier Nickler, Frédéric Werle, Angelin Preljocaj.	Mezzo
23.45 American Ballet Theatre à San Francisco. Enregistré en 1985.	Mezzo
MUSIQUE	
18.50 Albrecht dirige... Beethoven & Chopin. Avec Laura de Fusco, piano.	Muzzik
19.15 Boccherini. Sonates pour clavecin n°1 à 6. Enregistré en 2000. Avec Anne Robert (clavecin).	Mezzo

tion, avaient été condamnés à vingt-deux ans de prison pour l'assassinat du commissaire Luigi Calabresi, le 17 mai 1972. Cette condamnation était fondée sur le tardif témoignage, en 1988, d'un militant « repentant ». De nombreux intellectuels, persuadés de l'innocence de ces trois ex-militants gauchistes, ont toujours dénoncé « l'acharnement judiciaire » de l'Etat italien qui, à travers ce procès, voulait régler de manière radicale les « années de plomb » qui ensanglantèrent l'Italie des années 1970.

MERCREDI 21 NOVEMBRE

21.00 Classic Archive. Enregistré en 1970. Avec Alfred Brendel (piano).	Mezzo
22.00 Compay Segundo. Olympia, avril 1998.	Mezzo
0.15 Mike Stern. Montréal, 1999.	Muzzik
0.50 Yann Tiersen. Eurockéennes 2001.	Paris Première
TÉLÉFILMS	
18.10 Le Chevalier de Maison Rouge. Claude Barma. [2/4].	Festival
20.45 La Famille. Gregory Goodell.	RTL 9
20.50 Le Divin Enfant. Stéphane Clavier.	M 6
20.50 Un candidat idéal. James Keach.	TF 6
20.50 La Juge Beaulieu. Joyce Buñuel.	France 2
21.00 Un si long sommeil. Michael Switzer.	Téva
22.15 La Caracole. Marco Pauly. [1/2].	TV 5
22.40 Pause bébé. Markus Bräutigam.	Téva
22.45 Pleins feux sur le président. Joseph Merhi.	TF 6
23.40 Le Système du docteur Goudron et du professeur Plume. Claude Chabrol.	Festival
0.25 Staline. Ivan Passer.	Histoire
SÉRIES	
17.25 Beverly Hills. L'image du père.	TF 1
17.50 Tequila et Bonetti. La légende du dragon.	Série Club
18.05 Deux flics à Miami. Si peu qu'on prenne.	13 ^{ème} RUE
19.05 MacGyver. Les frères ennemis.	TF 6
19.50 Un flic dans la mafia. Un million de dollars tombé du ciel.	Série Club
20.05 Madame est servie. Sam est une grande fille.	M 6
20.20 Johnny Staccato. La touche du poète.	CineClassics
20.30 Chérie, j'ai rétréci les gosses. Chérie, je suis l'homme le plus rapide du monde !	Disney Channel
20.40 Nestor Burma. Corrida aux Champs-Élysées.	Festival
20.45 Star Trek, Deep Space Nine. La cape de l'empereur (v.m.).	Canal Jimmy
20.45 Les Chemins de l'étrange. L'inconnu du miroir.	13 ^{ème} RUE
21.35 Star Trek. Les lumières de Zétar (v.m.).	Canal Jimmy
21.35 Brooklyn South. Point limite.	Série Club
21.35 Twin Peaks. Episode 7.	13 ^{ème} RUE
22.30 New York Police Blues. Meurtre en prose (v.m.).	Canal Jimmy
22.35 X-Files. Vienen O. 0.55 Chapeau melon et bottes de cuir. Noël en février.	Série Club

M 6
20.50 Le Divin Enfant
 Il a tout pour plaire, à ses paroissiens et à son évêque. Branché, médiatique, l'abbé Aubrey est celui dont rêve une Eglise en mal d'Audimat. Alors pourquoi soudain l'enfer ? La réponse est affaire de comédie. Il sera beaucoup pardonné à Lambert Wilson (le curé), pour son étonnante vocation, à Stéphane Clavier, pour sa réalisation inspirée, et plus encore à Jean-Luc Goossens, pour un scénario diablement drôle.

FILMS

13.50 Une semaine de vacances	Bertrand Tavernier (France, 1980, 100 min)	CineCinemas 2
15.05 Louis, enfant roi	Roger Planchon (France, 1992, 155 min)	Cinéstar 2
16.25 Prête à tout	Gus Van Sant (GB - EU, 1995, 105 min)	Cinéfaz
17.05 Scipion l'Africain	Carmine Gallone (Italie, 1937, 105 min)	CineClassics
18.10 Le Juge et l'Assassin	Bertrand Tavernier (France, 1975, 125 min)	Cinéfaz
18.50 L'Étrange Madame X	Jean Grémillon (France, 1951, 90 min)	CineClassics
20.45 Frantic	Roman Polanski (Etats-Unis, 1987, 120 min)	TCM
20.45 Jugatsu	Takeshi Kitano (Japon, 1990, v.o., 95 min)	CineCinemas 3
20.45 Hardcore	Paul Schrader (Etats-Unis, 1979, v.o., 105 min)	Cinéfaz
21.00 Jerry chez les cinoques	Frank Tashlin. Avec Jerry Lewis, Glenda Farrell, Everett Sloane (Etats-Unis, 1964, 90 min)	Cinétoile
21.00 Le Plus Escrod des deux	Frank Oz (Etats-Unis, 1988, v.o., 105 min)	Cinéstar 2



21.00 La Fin d'une liaison	Neil Jordan. Avec Julianne Moore, Ralph Fiennes, Stephen Rea (Etats-Unis, 1999, 95 min).	Canal +
22.10 Lake Placid	Steve Miner (Etats-Unis - Canada, 1999, 80 min)	Canal + Vert
22.30 Le Comédien	Sacha Guitry (France, 1947, 95 min)	Cinétoile
23.00 La Jeune Fille et la Mort	Roman Polanski (Fr. - GB, 1994, 100 min)	CineCinemas 1
23.30 Les Dents de la mer	Steven Spielberg (Etats-Unis, 1975, 120 min)	Canal + Vert
23.35 Nos funérailles	Abel Ferrara (Etats-Unis, 1996, 95 min)	CineCinemas 2
0.05 L'Honneur d'un capitaine	Pierre Schoendoerffer (France, 1982, 115 min)	Cinétoile
0.40 Coup de torchon	Bertrand Tavernier (France, 1981, 130 min)	Cinéfaz

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1	
14.40 Mission sauvetages.	15.35 Sylvia.
16.30 Alerte à Malibu.	17.25 Beverly Hills.
18.20 et 1.30 Star Academy.	18.55 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.	20.35 Football. Ligue des champions. Sparta Prague (Rép-tch.) - Real Madrid (Esp.).
20.45 Coup d'envoi.	22.45 Deportivo La Corogne (Esp.) - Arsenal (GB).
0.30 Vol de nuit.	
FRANCE 2	
13.55 Derrick.	16.00 Mort suspecte.
16.50 Un livre.	17.35 Premier rendez-vous.
18.00 70's Show.	18.25 Friends.
18.55 On a tout essayé.	19.45 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.	20.00 et 0.30 Journal, Météo.
20.50 La Juge Beaulieu.	Téléfilm. Joyce Bunuel.
22.25 Ça se discute.	Invités : Rachid Taha, Antoine Garrapon.
0.55 Des mots de minuit.	
FRANCE 3	
13.55 C'est mon choix.	15.00 Questions au gouvernement.
16.10 MNK, A toi l'actu@.	17.35 et 20.25 La Vie à deux.
18.15 Un livre, un jour.	18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.	20.15 Tout le sport.
20.55 Des racines et des aïles.	22.50 Météo, Soir 3.

Barbouze en feu

par Pierre Georges

EN LATIN de cuisine, le plus gouleyant et le mieux en rapport avec cette affaire restauratrice, on imagine assez bien la mâle consigne, non donnée, affirme-t-il, par le proconsul Bernard Bonnet aux centurions en ceinturon qui, eux, certifient l'affaire entendue : « Delenda est paillote ! »

Car ainsi va le ridicule du temps que la justice en est à se pencher sur ce cas pendable d'une République humiliée par les agissements incendiaires et noctambules de ses présumés serveurs. Pour qui l'ignorerait encore, ce dont il faut douter, tant ce feu de paillote fit du bruit et de la fumée, résumons l'affaire à ses protagonistes principaux : à main gauche, un plagiste adepte de la restauration sauvage, et néanmoins coutumière, homards grillés, nuits étoilées, clientèle d'habités, sous le barbecue, la plage en somme. A main droite, un préfet de la République, nommé là et choisi pour sa capacité à être, citons le ministre de l'intérieur de l'époque, Jean-Pierre Chevènement, « l'homme qu'il faut là où il faut ». Un préfet, arrivé, et là le mauvais comique allait succéder au tragique, pour assurer la relève de son prédécesseur, Claude Erignac tombé sous les balles des tueurs. Et donc, avec ferme consigne et grand souci de restaurer l'Etat de droit.

Entre la restauration sauvage Chez Francis et la restauration, tout aussi sauvage, de l'Etat de droit, on sait ce qu'il advint de cette lutte jusqu'à l'incendie final. Un commando de gendarmes pyromanes s'en fut une nuit, sur ordre du préfet, mais le préfet le nie, mettre le feu à la cambuse illégale du sieur Féraud. Etant entendu, pour

mémoire, que le sieur Féraud s'était vu intimer, par la justice, l'ordre de détruire sa guinguette des plages au motif que construite illégalement sur le domaine public maritime inaliénable, le fameux DPM. Décision de justice dont le restaurateur insulaire, brave garçon, mais têtu, se fit, si l'on ose dire, un chapeau de paille.

Voilà l'affaire ainsi résumée. A sa plus simple expression du ridicule lamentable. Et voici le procès, commencé hier à Ajaccio, et s'annonçant, à lire le compte-rendu de cette première audience (page 13) absolument dans la continuité du chapitre précédent. Le préfet Bernard Bonnet, devenu un auteur prolix, un héros pour certains, une victime du devoir pour d'autres, en tout cas le préfet le plus médiatique de tous les préfets présumés incendiaires, reste sûr de lui. Et sûr de son bon (état de) droit. Il dépose une gerbe, avant l'audience, à l'endroit où le préfet Erignac fut assassiné. Il dédicace ses œuvres, pendant les suspensions d'audience. Il fait son 20 heures de France 2, dans la modeste échoppe d'un cordonnier.

Et à la barre, au tribunal, il tient tribune. Souriant, volubile, séducteur, plaideur à en être tribun. Le préfet Bonnet en arrive même à caricaturer le préfet Bonnet dans une fumeuse envolée, du moins fumeuse pour nous, sur « les remugles de barbouzerie qui ne sont pas absents de cette affaire de paillotes ». Sur le supplément d'information qu'il souhaite « d'autant que des liens entre barbouzes modestes, locales et barbouzes, supérieures à Matignon, ne sont pas à exclure ». Diable, barbouze en feu ! Le procès s'annonce chaud.

Les députés votent le projet de budget 2002 et mettent sous contrôle les crédits de l'Elysée

LES DÉPUTÉS devaient adopter en première lecture, mardi 20 novembre, le projet de loi de finances pour 2002. Le Mouvement des citoyens devait s'abstenir comme le groupe communiste.

Les députés ont voté un amendement rendant plus transparente l'utilisation des crédits de l'Elysée. La présidence de la République devra dorénavant, à l'image des assemblées parlementaires, joindre en annexe du projet de loi de finances un « jaune », c'est-à-dire un rapport explicatif sur ses crédits. Elle devra aussi présenter, au moment de la loi de règlement, une annexe présentant les crédits consommés et les dépenses effectuées.

Le budget de l'Elysée échappe à tout contrôle. Seul le Parlement, en effet, a le pouvoir de demander des comptes à l'Elysée et d'effectuer des contrôles mais il n'a jamais fait usage de ce pouvoir. En échange, l'« amendement Montebourg », qui réclamait que l'Elysée justifie la hausse de ses dépenses officielles (hors fonds secrets), sous peine d'annulation, a été retiré ; la réforme des fonds spéciaux a débouché sur une rallonge de 12 millions de francs pour la présidence (36 mil-

lions en 2002 au lieu de 24 millions en 2001).

Les députés ont également voté l'intégration, dans les budgets des différents ministères, des primes des membres de cabinet et de certains frais de fonctionnement, soit 148 millions de francs, à quoi s'ajoutent 25 millions de francs, dont 12 pour l'Elysée, afin de tenir compte de la fiscalisation des primes de cabinet et de leur assujettissement aux charges sociales.

Par ailleurs, l'Assemblée a adopté un amendement qui instaure le principe d'une taxe Tobin, « dans la limite maximum » de 0,1 % sur les mouvements de capitaux. Et ce, lorsque les autres pays de l'Union européenne auront voté la même disposition.

Elle a voté un amendement limitant les commissions perçues par les banques sur les achats par carte bancaire pendant la période de transition du passage à l'euro (1^{er} janvier-17 février 2002) : ces commissions ne devront pas dépasser celles que les établissements financiers ont perçues au cours de la même période de 2001.

Virginie Malingre

Alger : un attentat à la gare routière fait de nombreux blessés

Une bombe a explosé, mardi 20 novembre, vers 8 h 45 à la gare routière d'Alger faisant de nombreux blessés, dont plusieurs étaient dans un état grave, ont constaté sur place l'AFP et des témoins. L'engin a explosé au centre de la gare où de nombreuses personnes attendaient un autobus ou un car pour se rendre à leur travail à Alger ou en dehors de la capitale. La déflagration, d'une forte puissance, a été entendue dans plusieurs quartiers de la ville.

Quatre personnes ont eu les jambes ou les pieds arrachés, selon des témoins. Selon la police, les pompiers et des ambulanciers arrivés rapidement sur les lieux, il n'y aurait pas de morts, contrairement à ce qu'avait affirmé des témoins auparavant. Après une accalmie de près de deux ans, les attentats imputés à des groupes armés islamistes ont repris à la fin du mois d'août à Alger et dans sa proche banlieue. Deux personnes avaient été tuées et 32 blessées, dont 3 grièvement, dans l'explosion d'une bombe à la Casbah, le 29 août. - (AFP)

Le suspect du meurtre de Caroline Dickinson a été extradité vers la France

Les Etats-Unis ont accepté de livrer Francisco Arce Montes, arrêté le 13 mars en Floride

LA LONGUE CAVALE de Francisco Arce Montes est sur le point de s'achever. L'Espagnol, soupçonné du viol et du meurtre de Caroline Dickinson, le 18 juillet 1996, à Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine), a atterri, mardi 20 novembre dans la matinée, à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Les Etats-Unis, qui avaient procédé à son arrestation, le 13 mars en Floride, l'ont remis aux autorités françaises, lundi 19 novembre, en vertu d'une demande d'extradition émise par la cour d'appel de Rennes. En application du mandat d'arrêt international délivré à son encontre, Francisco Arce Montes devait être conduit devant le parquet de Bobigny dans la journée de mardi, puis incarcéré. Il devrait être transféré à Rennes dans les jours prochains, pour être présenté devant le conseiller Francis Debons, chargé de l'instruction sur l'affaire Dickinson.

L'arrivée de Francisco Arce Montes sur le sol français constitue un nouveau coup de théâtre d'une enquête déjà riche en rebondissements. Incarcéré depuis le 13 mars

en Floride pour une tentative d'agression sexuelle dans un hôtel bon marché de Miami, il a été rapidement soupçonné d'être le meurtrier de la jeune Anglaise de treize ans, qui faisait l'objet de vaines recherches depuis près de cinq ans. La comparaison de son empreinte génétique avec celle laissée par l'auteur du crime de Pleine-Fougères ayant prouvé des « similitudes très importantes », la cour d'appel de Rennes a estimé qu'il existait des « charges suffisantes » contre l'Espagnol pour former une demande d'extradition à son encontre, le 7 mai.

La justice américaine a répondu favorablement à la demande française. Mais l'extradition a été repoussée de plusieurs mois en vertu des recours formés par M. Arce Montes. Déterminé à retarder au maximum son retour en France, le ressortissant espagnol a d'abord formé un recours en Habeas corpus, qui a été rejeté le 28 août par un juge fédéral. Il a ensuite fait appel de cette décision et demandé, le 8 septembre, un sursis à exécution de la procédure

d'extradition. Enfin, il a refusé, le 29 octobre, de plaider coupable lors de sa comparution devant le tribunal du comté de Miami-Dade, pour « violation de propriété » et « comportement obscène » dans l'affaire de son intrusion dans une chambre d'hôtel. Or, l'examen de cette affaire constituait un préalable, pour la justice américaine, à la procédure d'extradition.

La prochaine audience de ce dossier ayant été fixée à juin 2002, les autorités françaises ne s'attendaient pas à une remise rapide du suspect par les Américains. Mais le procureur de Floride, chargé de soutenir l'accusation, a décidé, lundi 19 novembre, de remettre en liberté l'Espagnol, en renonçant au paiement d'une caution préalable. Sans abandonner les poursuites contre M. Arce Montes, la justice américaine a donc rendu possible son extradition. Il a ainsi été libéré, puis immédiatement réinterpellé par la police fédérale en vertu du mandat d'arrêt international lancé par la France. Il a ensuite été remis, dans la soirée, aux auto-

rités françaises, qui l'ont embarqué à bord du premier avion à destination de Paris.

Pour les enquêteurs français, l'extradition de M. Arce Montes constitue l'aboutissement d'une enquête criminelle hors du commun. Plus de cinq ans après le viol et le meurtre de Caroline Dickinson, la justice va pouvoir interroger ce suspect sur les circonstances du crime de Pleine-Fougères, demeurées longtemps mystérieuses. Trois magistrats se sont succédé sur ce dossier, près de 3 800 tests génétiques ont été pratiqués et 9 300 personnes ont été entendues, avant l'identification de Francisco Arce Montes. Agé de cinquante et un ans, l'homme a sillonné l'Europe en tous sens dans les années 1990, multipliant les agressions sexuelles et les comportements suspects pendant sa longue errance. Outre le crime de Pleine-Fougères, il est ainsi suspecté de viols ou d'agressions sexuelles en Grande-Bretagne, Suisse, Espagne et Allemagne.

Cécile Prieur

TOUTE L'EXPERIENCE THINKPAD IBM #121





Doubl. antenne intégrée



Options UltraBay Plus

Imaginez le portable idéal
Et choisissez-le dans la nouvelle
gamme ThinkPad

Découvrez ce qui fait du ThinkPad le must de l'informatique mobile (et la gamme de portables la plus primée au monde) ! Des "plus" comme le clavier de taille standard qui offre un réel confort, la lampe ThinkLight très pratique pour travailler dans des conditions de faible luminosité ou le battent en tôle composite (sur les modèles T23 et X22) qui résiste à tous les chocs lors de vos déplacements...

Une sécurité de pointe. Certains modèles offrent un niveau de protection sans précédent grâce au sous-système de sécurité intégré d'IBM. Cette puce - clé de la sécurité - assure le cryptage de vos données et sécurise vos communications, avec ou sans fil, mieux que n'importe quelle autre solution.

Une flexibilité optimale. Grâce aux logements UltraBay 2000 et UltraBay Plus, votre ThinkPad vous permet d'interchanger facilement les périphériques de votre choix : lecteur DVD, lecteur de CD, seconde batterie, clavier numérique, support PDA...

Sans fil ? Sans problème ! Avec la gamme ThinkPad, bénéficiez des derniers développements de la technologie sans fil pour accéder au réseau ou au Web, en toute liberté. Certains modèles sont équipés en standard des fonctions de communication sans fil Ethernet 802.11b et d'une double antenne intégrée à l'écran optimisant la réception du signal. A cette connectivité sans fil s'ajoutent les options Bluetooth (via PC Card ou USBport). Le modèle X30 est équipé en standard de toutes ces fonctionnalités.

Service et support IBM hors pair. Vous n'êtes jamais perdu avec les services dédiés des conseils et les mises à jour en ligne accessibles par téléphone, internet ou via la touche ThinkPad.

ThinkPad X22	ThinkPad T23	ThinkPad R30	ThinkPad A30
<p>L'ultraportable des globe-trotters exigeants</p> <p>Processeur Mobile Intel® Pentium® III - M 733 MHz Mémoire 128 Mo (maxi : 540 Mo) Disque dur 10 Go Ecran 12.1" XGA à matrice active Modem 56K - Ethernet 10/100 Dispositif de partage ThinkPoint Eclairage du clavier ThinkLight Liaison infrarouge, 2 ports USB, connecteur UltraPort 1,5 kg Microsoft® Windows® 2000 Licence Lotus SmartSuite Millennium Nombreux logiciels utiles Garantie 3 ans internationale, service "ThinkPad Express" inclus Ref. T2202FR</p>	<p>Le poste de travail portable puissant, complet et léger</p> <p>Processeur Mobile Intel® Pentium® III - M 866 MHz Mémoire 256 Mo (maxi : 1 Go) Mémoire vidéo 16 Mo et sortie TV Disque dur 10 Go Ecran 12.1" XGA à matrice active Lecteur CD-ROM 24x UltraBay 2000 Modem 56K - Ethernet 10/100 Lecteur de disquette 3.5" UltraBay 2000 Dispositif de partage ThinkPoint Eclairage du clavier ThinkLight Liaison infrarouge, 2 ports USB Connecteur UltraPort Batterie UltraBay 2000Plus (possibilité par lecteur CD) Micro et haut-parleurs intégrés 2,3 kg Microsoft® Windows® 2000 Licence Lotus SmartSuite Millennium Nombreux logiciels utiles Garantie 3 ans internationale, service "ThinkPad Express" inclus Ref. T2305FR</p>	<p>Le portable multimédia prêt pour la communication</p> <p>Processeur Intel® Pentium® III - M 733 MHz Mémoire 256 Mo (maxi : 1 Go) Disque dur 20 Go Ecran 12.1" XGA à matrice active Lecteur DVD 8x et sortie TV Modem 56K - Ethernet 10/100 Dispositif de partage ThinkPoint Eclairage du clavier ThinkLight Liaison infrarouge, 2 ports USB Batterie UltraBay 2000Plus (occupée par lecteur DVD) 2,5 kg Microsoft® Windows® 98 Seconde Edition Licence Lotus SmartSuite Millennium Nombreux logiciels utiles Garantie 3 ans internationale, service "ThinkPad Express" inclus Ref. T2306FR</p>	<p>Le portable en cinémascope aussi à l'aise au bureau qu'en déplacement</p> <p>Processeur Mobile Intel® Pentium® III - M 733 MHz Mémoire 128 Mo (maxi : 1 Go) Mémoire vidéo 16 Mo Disque dur 10 Go Modem 56K - Ethernet 10/100 Lecteur DVD 8x et sortie TV Modem 56K - Ethernet 10/100 Dispositif de partage ThinkPoint Eclairage du clavier ThinkLight Liaison infrarouge, 2 ports USB Batterie UltraBay 2000 et UltraBay Plus 3,3 kg Microsoft® Windows® 2000 Licence Lotus SmartSuite Millennium Nombreux logiciels utiles Garantie 3 ans internationale, service "ThinkPad Express" inclus Ref. T2307FR Existe aussi en version Microsoft® Windows® XP Pro (voir consulter)</p>
<p>2 020 € HT 13 250,33 F HT 2 415,92 € TTC - 15 847,39 F TTC 71,55 € - 469,34 F /mois*</p>	<p>2 340 € HT 15 349,39 F HT 2 796,64 € TTC - 18 352,92 F TTC 81,63 € - 537,46 F /mois*</p>	<p>1 880 € HT 12 331,99 F HT 2 240,40 € TTC - 14 780,6 F TTC 67,15 € - 440,48 F /mois*</p>	<p>2 410 € HT 15 808,56 F HT 2 882,36 € TTC - 18 900,4 F TTC 83,83 € - 549,89 F /mois*</p>



IBM ThinkPad

Choisissez maintenant

ibm.com/pc/fr

0 810 175 810*

pour acheter en direct ou connaître votre revendeur le plus proche

Les PC IBM utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/privacy/howtelli

*Prix forfaitaire et prix moyens constatés au 5 novembre 2001, chaque revendeur ayant libre de ses prix. Offres relatives à des finis de stocks exceptionnelles. L'acceptation des offres implique l'acceptation des conditions de vente IBM. IBM se réserve le droit de modifier les caractéristiques et/ou de ses produits à tout moment et sans préavis. TVA en vigueur : 19,6%. *Loyer mensuel donné à titre indicatif. Offre de location Successor avec sur 36 mois, réservée au marché professionnel sous réserve d'acceptation du dossier par FactoLeas. Successor est une marque d'IBM Corporation. Utilisée sous licence. FactoLeas est une filiale de FactoLeas. Filiale opérant agréé par IBM France. L'abonnement au prix d'une communication locale. 2-ThinkPad Express : uniquement en livraison. IBM, le logo Intel Inside et Pentium sont des marques ou des marques déposées d'Intel Corporation ou de ses filiales aux Etats-Unis et dans les autres pays. Microsoft et Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Les autres marques appartenant à leurs propriétaires respectifs. Photos non contractuelles. Copyright IBM 2001.